

POPULATION, MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LE PACIFIQUE SUD

JEAN-LOUIS RALLU

avec la collaboration de

D. BEDFORD, F. SODTER ET G. BAUDCHON



POPULATION, MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LE PACIFIQUE SUD



JEAN-LOUIS RALLU

avec la collaboration de

D. BEDFORD, F. SODTER ET G. BAUDCHON



Les idées et les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Publié en 1997 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

7, Place de Fontenoy
F-75352 PARIS 07 SP

Imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 1997

Printed in France

REMERCIEMENTS

Cette étude a été effectuée dans le cadre d'un détachement de l'auteur de l'INED à l'ORSTOM, de juillet 1992 à décembre 1994. Elle a été réalisée lors d'accueils (Visiting Fellowships ou missions) au Population Studies Centre de l'Université du Pacifique Sud à Suva (Fiji) de juillet 1992 à juin 1994, au Department of Demography de l'ANU en janvier-mars 1993 et juillet-septembre 1994, au Population Studies Centre de l'Université de Waikato (Hamilton) en octobre 1992 et février 1993 et à l'East West Center en avril et décembre 1994, ainsi que par plusieurs missions aux Samoa Américaines, Samoa Occidentales, Tonga, Kiribati, Tuvalu, Iles Salomon, Iles Cook, Polynésie française et Nouvelle Calédonie - nous remercions alors particulièrement le Statistics Office of the Cook Islands, qui a permis la réalisation de l'enquête sur les migrants de retour. Nous tenons à remercier les financeurs et tous les organismes qui nous ont accueilli en tant que Visiting Fellow ou en mission et ont permis la réalisation de cette étude.

LISTE DES AUTEURS

Gérard Baudchon,
Service des relations régionales
Haut Commissariat de la République
Nouméa Cedex
Nouvelle Calédonie

Dick Bedford
Director
Department of Geography
University of Waikato,
Private Bag 3105,
Hamilton
Nouvelle Zélande

Jean Louis Rallu
INED
27 rue du Commandeur
75675 Paris Cedex 14
France

François Sodter
ORSTOM
32 av. H. Varagnat
93143 Bondy Cedex
France

Table

Introduction	p. 1
Chapitre 1 : Les populations des îles du Pacifique	p. 5
Les régions et les hommes	p. 5
La ceinture pacifique	p. 17
Chapitre 2 : Le contexte historique	p. 21
(J. L. Rallu, Fr. Sodter)	
Les réseaux	p. 35
Chapitre 3 : Les politiques et les flux depuis 1980	p. 41
(J. L. Rallu, D. Bedford, G. Baudchon et Fr. Sodter)	
Les politiques migratoires	p. 41
Les sources de données	p. 47
Les flux dans les années 1980	p. 55
Un point de vue des îles	p. 68
Les TOM	p. 71
Chapitre 4 : Migration et structure des populations insulaires	p. 81
Les populations insulaires	p. 81
Les populations océaniques dans les pays d'accueil	p. 92
Les Samoa américaines	p. 98
Chapitre 5 : Les migrants dans les pays d'accueil	p. 103
(J. L. Rallu, D. Bedford)	
La Nouvelle Zélande	p. 105
L'Australie et les Etats-Unis	p. 117
Les migrants aux Samoa américaines	p. 122
Les migrants en Nouvelle Calédonie	p. 123
Le point de vue des îles	p. 128
Chapitre 6 : La migration de retour	p. 135
Quelques points de méthodologie	p. 136
Caractéristiques socio-économiques des migrants de retour	p. 147
Les nés dans les pays d'accueil	p. 160
Chapitre 7 :	
Migration, emploi et projets des migrants de retour à Rarotonga	p. 163
L'emploi et la migration	p. 173
Le retour	p. 179
annexe - les ménages des migrants	p. 188
Chapitre 8 : Population, migration, société et ... développement	p. 191
Les projections démographiques	p. 192
Les économies insulaires	p. 199
Les structures sociales et politiques	P. 207
Conclusion	p. 213

INTRODUCTION

Au printemps 1995, une pirogue de l'île de Pâques allait à Raiatea (Polynésie Française), refaisant le voyage religieux et diplomatique que des pirogues semblables de Hawaï, Tahiti, Nouvelle Zélande, faisaient régulièrement dans le passé. Les migrations à la base du peuplement du Pacifique n'ont pas été des voyages aller simple. Les retours pour des visites, des fêtes, des mariages ou des cérémonies se sont perpétués. Quelle était la fréquence de ces déplacements, des personnes s'installaient-elles à la suite de ces voyages, autrement que dans le cadre de mariages? Autrement dit, y avait-il des migrants? Sans doute, et les traditions le rapportent, mais on en ignore la fréquence. Nous sommes mieux renseignés sur les migrations depuis l'arrivée des Européens et, au XXème siècle, on peut en mesurer toute l'ampleur, dans le Pacifique comme dans d'autres régions du monde.

On pourrait s'attendre à ce que les migrations internationales soient moins importantes dans les régions du monde les plus reculées, où les distances sont les plus grandes et la population peu nombreuse, comme le Pacifique. Il n'en est rien, le Pacifique connaît une migration de masse, de même et plus encore que d'autres régions insulaires comme la Caraïbe ou l'Océan Indien. Certes la migration est à l'origine même du peuplement du Pacifique et elle a connu des développements spécifiques depuis l'arrivée des Européens à la fin du XVIIIème siècle et au XIXème siècle. Mais elle est devenue depuis les années 1950 un enjeu économique important dans les îles aux superficies et aux ressources limitées. Le développement des grands pays du pourtour du Pacifique, la Nouvelle-Zélande (dernières îles découvertes par les Polynésiens, au premier millénaire), l'Australie et les Etats-Unis, a attiré les Océaniens en grand nombre, créant des communautés émigrées parfois plus importantes que la population restée dans les îles et constituant des réseaux migratoires et des systèmes économiques qui ont profondément

modifié le mode de vie et l'économie des pays insulaires. Ainsi, pour les Océaniens, la migration répond à une tradition ancestrale et est devenue un élément essentiel de la participation au monde moderne qui ne touche les îles que partiellement et avec retard.

Le but de cette étude est de mesurer la migration internationale dans le Pacifique sud, principalement dirigée vers les pays développés du pourtour pacifique mais aussi vers quelques centres insulaires, et d'analyser ses conséquences sur les pays de départ. Cela nous amène à considérer les « nés dans les pays insulaires », principalement les Océaniens et aussi les Indiens de Fidji qui sont bien des migrants nés dans un pays insulaire en développement. Depuis la fin de la colonisation, il reste peu d'Européens dans les îles anglophones et il s'agit principalement de migrants récents ou d'expatriés pour des contrats à durée limitée ; leur pays de naissance est rarement un pays insulaire en développement. Les Asiatiques nés dans les îles sont peu nombreux et s'ils migrent fréquemment, ils fournissent de faibles effectifs de migrants et ils ne feront pas l'objet d'une attention particulière. Il n'est d'ailleurs souvent pas possible, dans les statistiques des pays d'accueil, de les isoler des autres Asiatiques ou des autres personnes nées dans le Pacifique, problème qu'on rencontre aussi pour les Européens et les Indiens.

Le thème migration et développement a déjà fait l'objet de nombreux travaux, mais il est souvent difficile de quantifier les avantages et inconvénients des flux de personnes et de biens qui en résultent. Les îles, notamment celles du Pacifique, sont depuis longtemps une sorte de laboratoire permettant de mieux comprendre les phénomènes. Ceci est vrai pour la fécondité dont les données, dans quelques pays insulaires, ont été plus fiables plus tôt que celles des pays en développement des continents. L'avance des pays insulaires dans la transition démographique nous renseigne aussi sur ce processus hors des pays occidentaux avant qu'on ne l'observe dans les pays en développement. En matière de migration internationale, les îles ont aussi l'avantage de ne pas avoir de frontières terrestres ce qui facilite la mesure des flux. Cet avantage théorique est cependant subordonné à l'existence d'un enregistrement des arrivées et départs dans les ports et aéroports et à sa qualité. Celle-ci dépend donc des gouvernements et de leur volonté de connaître la migration. Or, dans le domaine de la migration, les intérêts économiques et politiques sont très importants et on peut s'attendre à des réactions vives des gouvernements vis à vis de tout ce qui touche à la migration. Cependant la migration a influencé, voire créé, des structures économiques particulières dont les conséquences sur le développement doivent être établies. Les enjeux réels du développement durable passent parfois après les avantages immédiats d'une migration de masse ; mais celle-ci est-elle concevable dans la longue durée, vu les situations des pays de départ et aussi des pays d'accueil? En ce domaine, le Pacifique offre des exemples à méditer et peut-être à éviter. Au-delà des questions de développement, comment la migration a-t-elle modelé le Pacifique contemporain? Quelle conséquence a-

t-elle sur l'identité régionale? Quels enjeux représente-t-elle au niveau des Etats, des familles et des individus?

Après une présentation des populations du Pacifique (chapitre 1) et une revue du contexte historique ancien de la migration (chapitre 2), nous allons nous attacher à la mesure de la migration internationale, notamment ses développements au cours des années 1980 en relation aux changements des situations économiques et des politiques migratoires des pays d'accueil (chapitre 3). Puis, nous analyserons les conséquences des migrations sur l'évolution des effectifs et les structures démographiques insulaires (chapitre 4), avec leurs répercussions sociales. Ensuite notre attention se portera sur les caractéristiques des migrants, qui varient selon le pays où ils se dirigent, ce qui représente en quelque sorte le deuxième niveau de la sélection opérée par la migration et détermine pour beaucoup l'impact économique de la migration. Comment les migrants s'intègrent-ils dans l'économie des pays d'accueil, quels désavantages doivent-ils surmonter pour s'adapter aux changements économiques des pays où ils se sont installés (chapitre 5)? La crise économique et le chômage dans les pays d'immigration sont-ils des incitations au retour? Nous consacrerons une place importante à la migration de retour (chapitres 6 et 7), non seulement en raison des évolutions économiques et de l'opinion publique dans les pays d'immigration, mais aussi parce que les émigrés sont nombreux, parfois plus nombreux que la population restée dans les îles, et qu'ils représentent un grand potentiel de migration de retour. On considère aussi trop exclusivement que la migration consiste en un mouvement des hommes dans un sens et un mouvement des biens (de l'argent envoyé aux familles) dans le sens inverse, alors que les flux sont dans les deux sens, même si les soldes sont plutôt, ou ont été longtemps, orientés plus spécifiquement dans une direction. Finalement, sans entrer dans le détail d'une analyse économique, nous essaierons d'établir quelques liens entre la migration et le développement, sans oublier les facteurs économiques, sociaux et politiques qui influencent l'un ou l'autre de ces phénomènes ou les deux à la fois (chapitre 8). Dans ces diverses parties, nous utiliserons principalement les données publiées des recensements et des services de l'immigration ainsi que des exploitations secondaires de ces mêmes sources. Nous utiliserons aussi une petite enquête auprès des migrants de retour à Rarotonga (Îles Cook), pour mieux suivre la migration dans sa continuité et dans ses conséquences sur les itinéraires professionnels, aspects que rendent mal les données de recensement et qui confèrent un vécu à la migration.

Dans un espace aussi vaste que le Pacifique, on doit s'attendre à rencontrer des situations différenciées en relation à la géographie, à l'histoire coloniale et aux changements politiques récents. Nous étudierons les pays où la migration est importante, en Mélanésie, Micronésie et Polynésie, à l'exception des plus petits, dont les chiffres sont peu représentatifs, et des îles de Micronésie administrées par les Etats-Unis qui présentent une migration quasi exclusivement vers ce pays. Nous considérerons donc les

pays anglophones indépendants, les Territoires d'Outre-Mer français et les Samoa Américaines, centre interne de migration au Pacifique, de même que la Nouvelle Calédonie.

Alors que, du fait des transports rapides, des télécommunications, des médias et du commerce, des ensembles toujours plus grands regroupent les divers pays des grandes régions du monde, à l'opposé, les spécificités locales cherchent à s'affirmer au sein de ces ensembles. Le Pacifique, malgré son éloignement et sa faible densité, n'est pas à l'écart de ces courants. Longtemps considéré comme une région stratégique, il offre un exemple qu'on ne peut négliger, notamment lorsque des processus semblables affectent des populations beaucoup plus nombreuses en Asie du sud-est, en Amérique Latine ou en Afrique.

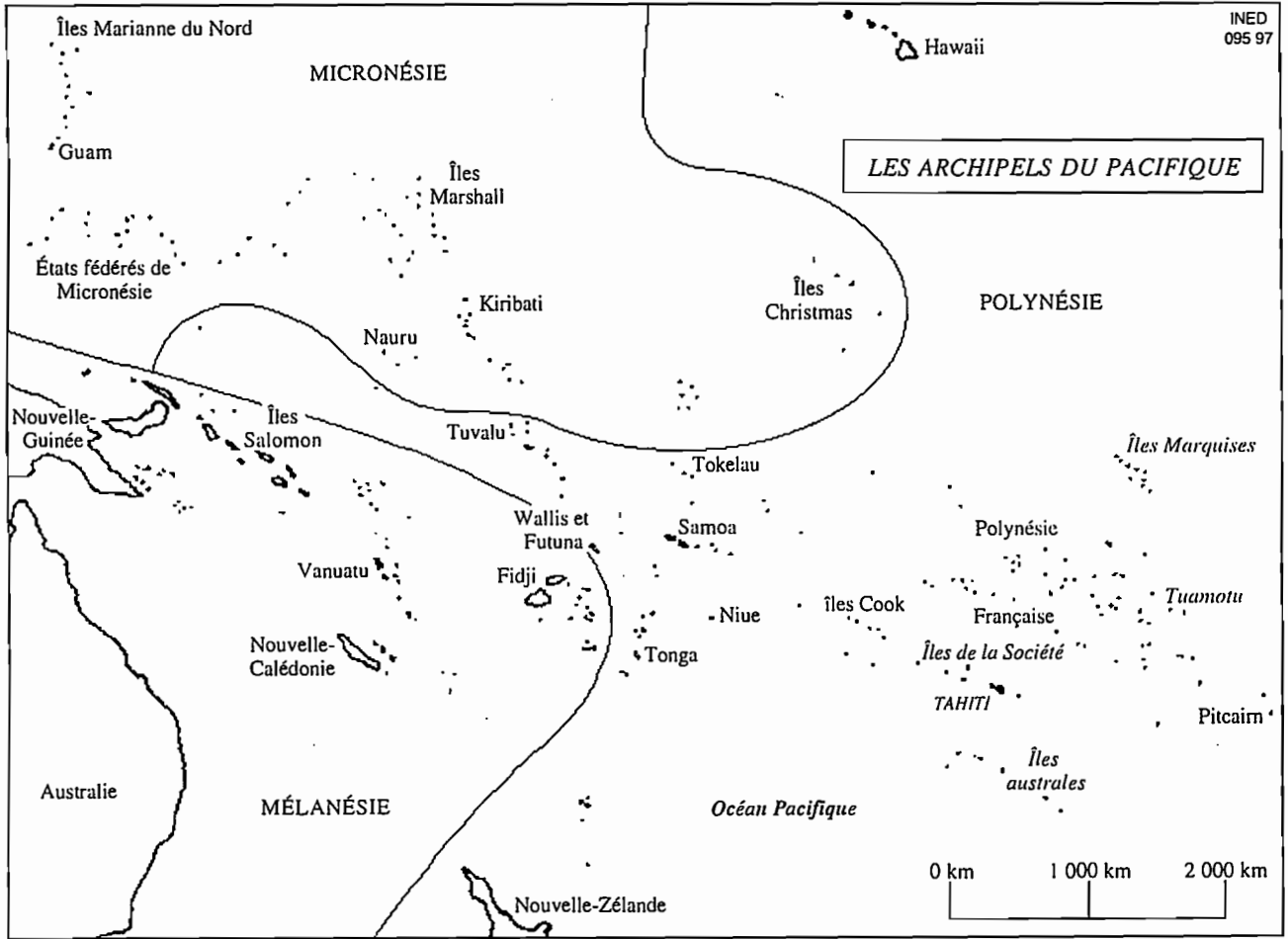
Chapitre 1

LES POPULATIONS DES ILES DU PACIFIQUE

Le Pacifique sud insulaire se compose de trois régions. 1- La Mélanésie, à l'ouest (cf. carte), comprend la Papouasie Nouvelle Guinée, les Iles Salomon, le Vanuatu, la Nouvelle Calédonie et Fidji qui se situe dans le Pacifique central au voisinage de la Polynésie et compte des populations métissées polynésiennes notamment dans les îles orientales du groupe des Lau. Des enclaves polynésiennes existent à Rotuma (au nord de Fidji) et en divers îlots des Iles Salomon et du Vanuatu, mais ces pays sont en quasi totalité mélanésiens. 2 - La Micronésie au nord-ouest se compose de plusieurs archipels et s'étend à l'est jusqu'au groupe des îles de la Ligne (Kiribati). 3 - La Polynésie, à l'est, représente la partie la plus vaste du Pacifique et, outre les enclaves mentionnées en Mélanésie, s'insère à l'ouest entre la Micronésie et la Mélanésie avec Tuvalu.

LES REGIONS ET LES HOMMES

Les îles de Mélanésie sont de grandes îles et les pays ont entre 12 000 et 28 000 km² (tableau 1). La Mélanésie comprend la Papouasie Nouvelle Guinée, le géant régional avec 462 000 km² et plus de 60% de la population du Pacifique sud insulaire. Cependant, même en dehors de la Papouasie Nouvelle Guinée, la Mélanésie est la région qui contient les plus gros effectifs de population (5,5 millions d'habitants). La Micronésie est principalement constituée d'atolls, sauf Nauru, Guam et quelques autres îles, et les superficies sont bien inférieures à celles observées en Mélanésie, aucun pays ne dépassant les 1000 km². Les effectifs de population sont plus faibles également et environ les quatre cinquièmes d'une population totale de près de 500 000 habitants vit dans des îles affiliées aux Etats-Unis : Guam, Etats Fédérés de Micronésie, Iles Mariannes, Iles Marshall et Palau. Seuls Kiribati et Nauru sont des pays indépendants. La Polynésie, qui compte près



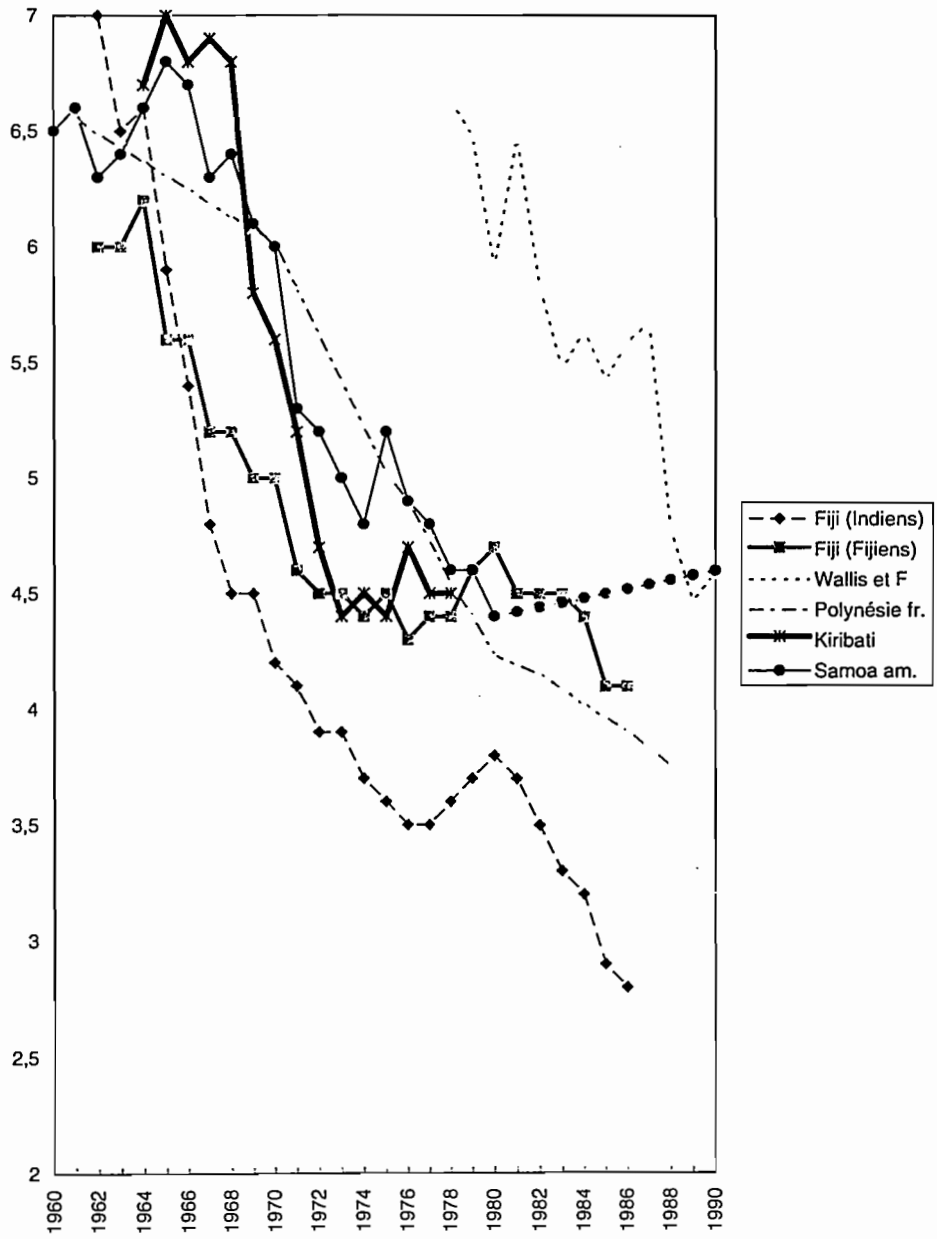
carte des îles du Pacifique

de 600 000 habitants, est constituée d'archipels composés de petites îles et la plupart des pays ont moins de 300 km², sauf Tonga, les Samoa Occidentales et la Polynésie Française. Les densités de populations varient fortement, de l'ordre de 10 habitants au km² en Mélanésie, sauf à Fidji (39), elles dépassent fréquemment 100 ou 200 habitants au km² en Micronésie et Polynésie. Les valeurs par pays ne traduisent pas la réalité des îles principales où les densités sont souvent plus élevées (cf. ci-dessous).

Mouvement de la population

Les dynamiques de population dans cet ensemble composite sont très variées. Le mouvement naturel est enregistré par des systèmes d'état-civil dont le fonctionnement n'est vraiment satisfaisant que dans les TOM, les îles affiliées aux Etats-Unis et aux Iles Cook. Cependant quelques réserves pourraient être faites concernant la mortalité infantile. Dans les autres pays on doit avoir recours à des estimations indirectes. Les taux d'accroissement naturel sont maintenant le plus souvent autour de 2%, mais ils approchent ou dépassent encore 3% au Vanuatu et aux Iles Salomon en Mélanésie, dans quelques îles de Micronésie et aux Samoa Américaines. Un taux d'accroissement naturel de 2% est encore élevé et traduit une transition démographique en cours. Des taux supérieurs à 2,5% sont typiques de pays ayant tout juste commencé leur transition. La Papouasie Nouvelle Guinée est aussi dans ce cas mais la mortalité élevée réduit beaucoup l'accroissement.

La fécondité est le plus souvent de l'ordre de 3,5 à 4,5 naissances par femme (tableau 1). Cependant, elle est plus élevée en Mélanésie où elle est encore supérieure à 5 naissances par femme aux Iles Salomon, en Papouasie Nouvelle Guinée et au Vanuatu (la fécondité des Mélanésiens de Nouvelle Calédonie est estimée à 3,2 naissances par femme en 1995). La Micronésie présente les niveaux de fécondité les plus élevés aux Iles Marshall et à Nauru, avec plus de 7 naissances par femme, ce qui n'est pas sans poser d'importants problèmes, coûts d'éducation, de santé et chômage des jeunes. En Polynésie, la fécondité est souvent entre 3 et 4 naissances par femme, mais elle dépasse encore 4 aux Samoa Occidentales, aux Samoa Américaines, qui comptent une importante population des Samoa Occidentales et à Wallis et Futuna qui a commencé récemment sa baisse. Après la baisse rapide des années 1970 (graphe 1), simultanée au développement économique, à l'accroissement de l'urbanisation et de l'émigration et faisant suite à la baisse de la mortalité infantile, plusieurs pays ont connu une stabilisation de leur fécondité au cours des années 1980, voire une remontée aux Samoa Occidentales, à Tonga, Kiribati et Tuvalu. Le processus de la transition démographique n'est certes pas forcément régulier, des baisses rapides comme celles observées dans les années 1970 peuvent entraîner un potentiel de rattrapage de naissances différées qui se



Grphe 1 : Evolution de la fécondité dans les pays insulaires du Pacifique pendant la transition démographique

TABLEAU 1 : INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES DES PAYS DU PACIFIQUE SUD.

Pays	popul. mi-1995	superficie	densité	* (%) urbains	aggl. la plus importante *	* taux de dépendance	taux de natalité	mortalité	acct total	fécondité	espérance de vie	taux de scol. primaire	taux de scol. secondaire
MELANESIE													
Fidji	774,8	18 272	42	39	141000	76	25(1993)	5	1,7	3,2	63(1986)	100	55
Nouvelle Calédonie	182,2	19 103	10	70	65000	66	24(1993)	6	1,9	2,4	72(1993)		
Papouasie NG	4 042,4	462 243	8	15		85	33(1992)	11	2,1	5,1	56(1992)	73	11
Iles Salomon	367,8	28 370	13	13	30500	109	42(1986)	10	3,1	5,8	61(1986)	48	11
Vanuatu	164,1	12 190	14	18	19300	98	38(1989)	9	2,1	5,3	63(1989)	87	12
MICRONESIE													
Etats Fédérés de M.	105,7	701	149			92	35(1994)	8		5,1	65(1994)	100	57
Guam	149,3	541	276	38	50000	58	30(1992)	4	2,5	3,5	74(1992)		
Kiribati	78,4	811	97	35	25400	85	36(1990)	13	1,8	3,8	60(1990)	63	32
Iles Marshall	54,7	181	302	65	28000	124	49(1988)	9	-0,6	7,2	61(1988)	95	53
Nauru	10,5	21	472	100	9900	83	24(1992)	5		7,5	56(1981)	88	71
Iles Mariannes	56,7	471	120	53	23000	36	30(1991)	3	9,6	5,6	68(1991)		
Palau	16,5	488	34	69	10400	64	22(1990)	8	1,0	3,1	67(1990)	100	77
POLYNESIE													
Samoa Américaines	54,8	200	274	33	15600	77	38(1992)	4	2,9	4,5	70(1984)		
Iles Cook	19,1	237	80	58	5000	72	27(1991)	8	-0,4	3,5	70(1988)	98	
Wallis et Futuna	14,4	255	56			96	31(1990)	6	1,3	4,6	68(1990)		
Niue	2,0	259	8			87	16(1991)	5	-3,5	3,5	66(1987)	100	87
Polynésie Française	218,8	3521	62	57	68700	70	28(1990)		3,0	3,1	70(1992)		
Tokelau	1,5	10	158			113		5	-1,3	3,6	68(1986)	100	
Tonga	98,2	747	131	31	29000	89	23(1993)	4	-0,3	3,7	68(1993)	99	87
Tuvalu	9,5	26	365	42		78	29(1991)	11		3,3	67(1991)	100	89
Samoa Occidentales	163,4	2935	56	21	34000	88	31(1991)	8	0,4	4,8	65(1991)	99	82
Australie	18 100,0	7 615 000	2	85	3 672 900	60	15	7	1,5	1,9	78(1992)	100	
Nouvelle Zélande	3 530,0	268 000	13	85	1 480 000	63	16	8	0,7	2,0	76(1992)	100	99

* à la date du dernier recensement

NB : Le taux de mortalité est à la même date que le taux de natalité.

Sources: CPS 1995, NCDS (Cole 1993), UNDP 1994.

serait manifesté au cours des années 1980, mais les conditions économiques ont aussi changé. La croissance urbaine s'est ralentie, le développement économique également. L'intérêt pour les programmes de planification familial s'est amoindri de la part des gouvernements dans plusieurs pays comme Fidji - où les églises protestantes soutenaient le programme -, les Samoa Occidentales, Tonga et Kiribati, et l'effet d'incitation sur la population, si important dans la transition démographique en Asie, a diminué. Le besoin de compenser les départs de migrants et la nécessité d'envoyer à l'avenir plus de migrants pour compenser le chômage dans les pays d'accueil ont sans doute aussi contribué à cette remontée de la fécondité.

Le taux brut de mortalité présente de très importantes variations relatives entre les pays de 4 à 5 ‰ dans les pays les plus favorisés à 10‰ voire plus en Mélanésie (sauf à Fidji et en Nouvelle Calédonie), à Kiribati et Tuvalu. L'espérance de vie approche ou atteint 70 dans plusieurs pays de Polynésie et quelques îles de Micronésie affiliées aux Etats-Unis, cependant elle est beaucoup plus basse aux Iles Marshall, à Kiribati et Nauru. Elle dépasse de peu 60 ans en Mélanésie, et est estimée à 50 ans en Papouasie Nouvelle Guinée (elle était d'environ 62 ans pour les Mélanésiens de Nouvelle Calédonie à la fin des années 1980). Malgré les niveaux actuels relativement élevés, la stagnation de l'espérance de vie en Polynésie et à Fidji (les résultats pour Tonga en 1990 sont basés sur l'état-civil qui n'est peut-être complet qu'à 90% ou 95% et sont donc à prendre avec précaution) depuis le milieu des années 1970 est inquiétante et traduit le peu de progrès économique de ces pays au cours de la dernière décennie.

L'accroissement total est très différent de l'accroissement naturel dans plusieurs pays. Le plus souvent inférieur, il traduit alors une émigration. Celle-ci est principalement le fait de pays de Polynésie, et est d'autant plus forte en valeur relative que les pays sont petits, Niue, Tokelau, Tonga et les Samoa Occidentales. Cependant Wallis et Futuna et les Iles Cook présentent une migration nette assez faible au cours des années 1980, en raison d'une migration de retour sur laquelle nous reviendrons, et les Samoa Américaines connaissent une migration nette positive, ce qui en fait un cas unique en Polynésie. La Mélanésie ne présente pas d'émigration importante avant 1986, mais ce phénomène a pris une grande ampleur à Fidji depuis 1987. En Micronésie, Kiribati connaît une émigration non négligeable mais encore faible comparée à la Polynésie. Les îles affiliées aux Etats-Unis connaissent, à des degrés divers, une émigration de Micronésiens et une immigration d'Américains ou d'« autres ». Ainsi l'importante immigration aux Mariannes est due à la présence temporaire de travailleurs asiatiques pour la construction de complexes touristiques. Nauru, en raison de la mine de phosphates, apparaît comme un centre d'immigration quasi uniquement en provenance de Kiribati et Tuvalu. La fermeture prochaine de la mine par épuisement des gisements devrait réduire ou même inverser la migration.

L'effet de la migration sur l'accroissement total n'est important qu'en Polynésie. Il contient l'accroissement à un niveau faible à Tonga et aux Samoa Occidentales et cause une baisse de la population à Niue et Tokelau, ce qui était aussi le cas des Îles Cook et de Wallis et Futuna il y a quelques années. Les Samoa Américaines présentent une situation inverse, avec une migration nette positive élevant l'accroissement total au dessus de l'accroissement naturel. C'est aussi le cas de Nauru et des Mariannes. L'effet de la migration reste modéré à Tuvalu et est peu sensible en Polynésie Française.

Ces constatations rapides vont déjà orienter la suite de notre étude. Les principaux pays étudiés seront donc les pays de Polynésie présentant une migration importante, Fidji et Kiribati. Les Samoa Américaines seront considérées comme un centre d'immigration interne au Pacifique, de même que la Nouvelle Calédonie. Le peu de données disponibles pour Nauru et la fermeture prochaine de la mine, qui va sans doute beaucoup réduire la migration vers cette destination, font que nous n'étudierons pas ce pays, de même que la Micronésie liée aux Etats-Unis en raison de son caractère particulier, le lien exclusif aux Etats-Unis.

Les structures de population

La proportion des moins de 15 ans approche les 50% aux Îles Salomon et les dépasse légèrement aux Îles Marshall. Elle est entre 35% et 40% dans la plupart des pays de Polynésie, voire un peu plus à Tonga, aux Samoa Occidentales et à Wallis et Futuna. Les proportions de personnes âgées sont le plus souvent entre 4% et 5%, mais atteignent 6% à 8% dans les pays d'émigration, de même qu'en Nouvelle Calédonie et à Guam en raison de l'importante population européenne, voire 10% à Niue et Tokelau, où les populations sont très vieilles en raison des départs massifs. Cependant le poids des personnes âgées dans le taux de dépendance reste faible et les taux sont les plus élevés dans les pays où la fécondité est restée la plus forte. Le rôle des départs d'adultes sur le taux de dépendance dans les pays d'émigration sera considéré plus en détail (chapitre 4), mais on remarque qu'à l'intérieur de la Polynésie, les pays d'émigration importante ont les taux les plus élevés, sauf les Îles Cook.

Développement humain

L'indice de développement humain retenu pour le Pacifique (UNDP 1994) est composé de l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation (alphabétisation des adultes et nombre moyen d'années de scolarité) et du produit national brut (GDP) par habitant. L'alphabétisation est élevée dans le Pacifique et la scolarisation dans le primaire est

pratiquement complète en Polynésie, moins en Micronésie où Kiribati apparaît encore en retard. Cependant, en Mélanésie, sauf en Nouvelle Calédonie et à Fidji, la scolarisation est encore très faible, notamment en Papouasie Nouvelle Guinée et aux Iles Salomon, et loin d'être complète au Vanuatu.

Ainsi, avec des espérances de vie assez élevées et des taux de scolarisation primaire presque complets, plusieurs pays insulaires du Pacifique sud ont un indice de développement humain remarquable pour des pays en développement. Ils se situent parmi les pays ayant un indice moyen, pour Fidji, les Samoa Occidentales et, à la limite, le Vanuatu, mais la Papouasie Nouvelle Guinée et les Iles Salomon sont parmi les pays ayant un indice de développement humain bas.

Urbanisation

La proportion de population urbaine est peu représentative de la réalité dans des îles de petite taille et le chiffre de la population de la ville principale apporte une nuance essentielle (tableau 1). Certains petits pays (Tuvalu, Niue, Tokelau, Wallis) ont des capitales qui ne sont que de gros villages. Beaucoup de capitales comptent dans les 30 000 habitants, en grande partie dispersés dans les quartiers excentrés : Tarawa à Kiribati, Honiara aux Iles Salomon, Port-Vila au Vanuatu, Nuku'alofa à Tonga, Apia aux Samoa Occidentales et Pago-pago aux Samoa Américaines. Les grands pays ont des conurbations avoisinant ou dépassant 100 000 habitants : Port-Moresby en Papouasie Nouvelle Guinée, Suva à Fidji, les agglomérations de Papeete - Faaa en Polynésie Française et Nouméa - Mont-Dore en Nouvelle Calédonie. Dans les petites îles de Polynésie, lorsqu'on habite l'île principale, on est rarement à plus d'une demie heure du centre administratif. Mais les îles extérieures des archipels polynésiens sont souvent très éloignées. Dans les grandes îles de Mélanésie, l'éloignement des villes peut être important et les proportions élevées de population rurale reflètent l'éloignement des centres urbains pour une part importante de la population.

Distribution géographique de la population

Une présentation des îles limitée à une approche au niveau national ne traduirait pas toute la réalité, d'autant plus que les migrations auxquelles cette présentation sert de cadre sont un phénomène dont l'existence est affirmée au niveau de chaque île aussi bien que de chaque état ou territoire. La distribution de la population selon la taille des populations insulaires par pays (tableau 2) et son évolution (tableau 3) donnent une autre image de l'isolement et des migrations internes et internationales par relais mais ce

calcul n'est possible que pour les archipels, ce qui restreint le nombre de pays présentés¹.

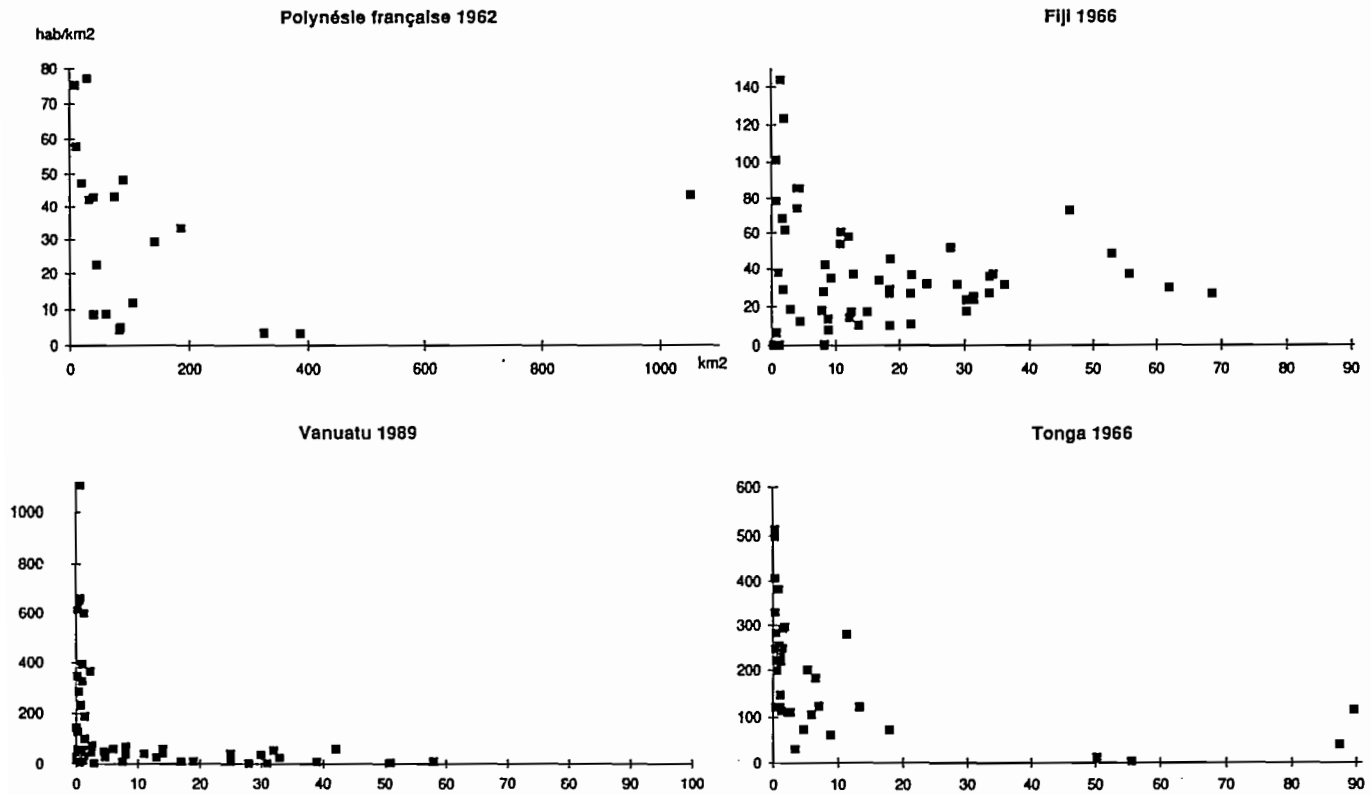
TABLEAU 2 : DISTRIBUTION (%) DE LA POPULATION SELON LA TAILLE DES POPULATIONS INSULAIRES.

	île principale	<1000	1000-5000	>5000
Tonga	67,1	10,0	22,9	67,1
Polynesie Fr.	70,8	6,4	13,4	80,3
Iles Cook	58,9	16,9	24,1	58,9
Samoa Occ.	72,0			
Tuvalu	42,5	44,9	55,1	
Kiribati	39,8	4,6	48,5	47,1
Fidji	74,6	2,2	3,5	94,3
N. Calédonie	87,7	0,5	3,0	96,5
Vanuatu	19,3	10,0	12,3	77,7
I. Salomon *	17,6			

* Les données publiées pour les Iles Salomon ne permettent pas de regrouper les villages par îles facilement.

En Polynésie, à Fidji et en Nouvelle Calédonie, la plupart de la population vit dans l'île principale qui compte 70% ou plus de la population nationale (tableau 2). Des proportions plus basses s'observent à Kiribati et Tuvalu et surtout au Vanuatu et aux Iles Salomon. Les archipels étendus formés de grandes îles (Mélanésie) ou de petits atolls (Micronésie) présentent donc des distributions différentes des archipels polynésiens comme Tonga, la Polynésie Française ou les Iles Cook. En Mélanésie, les îles extérieures comptent une population importante en raison de leur dimension ; en Micronésie, la taille des atolls empêchait le regroupement sur une île unique. Cependant, les migrations internes vers les capitales des îles principales, à Kiribati, Tuvalu et en Mélanésie sont en train de modifier la répartition de la population dans ces pays. La proportion de population vivant dans des îles de moins de 1000 habitants

¹ Les Samoa Occidentales composées de deux grandes îles voisines se prêtent mal à ce type d'analyse, de même les Samoa Américaines en raison de la petitesse de l'archipel extérieur des Manus. Par ailleurs, les données publiées pour les Iles Salomon ne permettent pas de regrouper les villages par île facilement.



Graphe 2 : Les îles du Pacifique selon la superficie et la densité de population.

est faible, le plus souvent inférieure à 10% ou même 5%, sauf aux Îles Cook et à Tuvalu. Seuls Kiribati et Tuvalu, et secondairement Tonga et les Îles Cook, présentent des proportions importantes de population dans des îles de 1000 à 5000 habitants. L'isolement, dans le sens de vivre dans de petites unités de population, est donc limité dans le Pacifique. Par ailleurs, les densités de population dans les plus petites îles sont élevées. La distribution des îles selon la densité et l'effectif de la population montre en effet que les densités s'élèvent et peuvent devenir très élevées dans les petites îles. Le Vanuatu présente une situation presque caricaturale (graphe 2). Les raisons de ce type de peuplement sont anciennes et diverses. Les petites îles offrent, relativement à leur superficie, une plus grande dimension de côte, ce qui est favorable pour des populations vivant en relation avec la mer pour leur alimentation, leurs déplacements et leur protection. Elles ont rarement des zones montagneuses ou marécageuses qui diminuent la surface utile, comme c'est souvent le cas dans les grandes îles. Les très petites îles jouissent aussi de micro climats et sont bien exposées aux brises marines, ce qui rend parfois la présence de moustiques et de la malaria quasi inexistante.

Avant le développement récent des migrations internationales, les îles extérieures ont été sujettes aux migrations internes à destination des îles principales et des capitales. L'évolution des densités entre 1960 et 1990 (tableau 3) montre toujours une croissance inférieure dans les archipels extérieurs par rapport aux îles principales, souvent une quasi stabilité et parfois même une décroissance. Elles montrent aussi l'intense regroupement de population qui s'est opéré à Kiribati et Tuvalu et les densités élevées qui en résultent. Un accroissement de la densité à un rythme semblable a eu lieu à Efate (Vanuatu), mais ne produit pas encore au niveau de l'île une densité élevée. Tahiti présente un accroissement de la densité déjà remarquable. Sans entrer dans les détails d'une analyse des migrations internes, les îles extérieures présentent une émigration vers les îles principales qui est sans doute pour beaucoup une première étape vers la migration internationale. Les structures de population dans les archipels extérieurs, par exemple les Lau ou Rotuma à Fidji, Vavau ou les Haapai à Tonga, présentent le même aspect que celles des pays d'émigration intense comme les Îles Cook, Niue, Tokelau ou Wallis et Futuna. Cependant, il existe une influence nationale certaine sur les taux d'accroissement des différentes îles et archipels. Ainsi, les taux d'accroissement entre le milieu des années 1960 et la fin des années 1980 observés en Polynésie Française et à Fidji dans les archipels extérieurs sont pratiquement tous plus élevés (sauf les Lau à Fidji) que les taux des divers archipels de Tonga ou des Îles Cook, si on exclut les îles principales de ceux-ci qui reçoivent la migration interne. Ceci reflète la migration internationale très modérée des premiers comparée à celle des seconds. L'importance des courants migratoires extérieurs se répercuterait donc au niveau des migrations internes, les départs des capitales attirant des migrants des îles extérieures, à leur tour migrants internationaux, sans exclure des départs directs de ces dernières. Seuls Kiribati et Tuvalu présentent une faible croissance des îles extérieures, due à la migration interne vers les capitales, qui, liée à une migration internationale quasi inexistante, entraîne l'engorgement des îles principales.

TABLEAU 3 : EVOLUTION DE LA DENSITE ET DE L'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DANS LES ILES ET ARCHIPELS DU PACIFIQUE SUD.

	densité vers 1965	densité vers 1990	accr. moyen		densité vers 1965	densité vers 1990	accr. moyen
TONGA	86	130	1,0	KIRIBATI	62	104	2,2
Tongatapu	185	247	1,4	Tarawa	357	917	4,4
Eua	39	50	1,3	Iles Gilbert	128	151	**0,8
Haapai	97	82	-0,9	I. de la Ligne	3	11	6,8
Vavau	114	127	0,6				
Niuafou'ou	28	33	0,9	FIDJI	26	41	2,5
POLYNESE FR.	24	57	3,1	Viti Levu	33	52	3,1
Tahiti	43	125	4,2	Vanua Levu	13	21	2,4
Moorea	29	64	3,0	Kadavu	20	22	0,7
I. sous le Vent	40	55	1,2	Taveuni *	17	23	2,4
Iles Australes	30	44	1,5	Lau	34	30	-0,6
I. Marquises	5	7	1,6	Lomaiviti	33	39	1,3
Tuamotu G.	10	18	1,1	Yasawa	31	38	1,4
Iles COOK	84	80	-0,2				
Rarotonga	148	162	0,4	N CALEDONIE	5	9	2,5
Groupe sud	50	39	-1,0	I. Loyauté	6	9	1,9
Gr. nord	101	95	-0,2				
SAMOA Occ.	39	55	0,8	VANUATU	6	12	3,2
				Efate	8	31	6,6
TUVALU	227	377	2,0	autres	6	10	2,7
Funafuti	243	1305	7,6				
autres	213	223	0,2	I. SALOMON	6	14	3,5

*à partir des villages de Cakandrove sur l'île de Taveuni.

** sans Tarawa

Les îles extérieures de Polynésie Française et de Fidji offrent-elles par leur taille une viabilité supérieure aux mêmes îles de Tonga, des Cook, de Kiribati ou de Tuvalu? Il ne faut pas oublier l'important effort financier effectué en Polynésie Française pour fixer les populations dans les archipels extérieurs (Baudchon 1992), mais cet effort n'a pas son équivalent à Fidji où les petites îles connaissent une forte émigration et les plus grandes semblent se comporter comme les îles extérieures des autres pays de Mélanésie, avec une tendance à migrer relativement faible. Classer les îles par classes de population ne fait pas apparaître de seuil en deçà duquel l'émigration est inévitable ou s'accélère. Dans le Pacifique, derrière les classes, il se cache toujours des cas individuels d'îles dont l'histoire a fait des centres administratifs secondaires, touristiques ou de production perlière. Selon que, dans tel pays, ces îles se trouvent dans une classe plutôt que dans une autre, la classe en question présente une évolution particulière. Le lien entre la migration interne et internationale n'est pas expliquable à partir de ces données, mais leur observation révèle l'existence de relations entre ces phénomènes et un rôle des économies locales dans ces relations. Une autre approche de ce problème sera présentée avec la migration de retour (chapitres 6 et 7).

LA CEINTURE PACIFIQUE

Le Pacifique sud comprend aussi deux pays développés, l'Australie et la Nouvelle Zélande, que nous considérerons dans ce chapitre, car ils sont l'autre face de la migration. L'Australie est la plus grande île du monde et compte seulement 18 millions d'habitants, mais la plus grande partie du pays est désertique. La Nouvelle Zélande, au sud, avec 268 000 km² est beaucoup plus petite que la Papouasie Nouvelle Guinée et comptait pratiquement le même nombre d'habitants en 1990, 3,5 millions d'habitants. Les densités sont de 2 habitants au km² en Australie et de 13 habitants au km² en Nouvelle Zélande. Ces pays d'immigration appartiennent au monde des pays développés et présentent les mêmes structures de population, issues de faibles fécondité et mortalité et d'une immigration continue, leur assurant une croissance annuelle de 1,0% en Nouvelle Zélande et de 1,5% en Australie ; la scolarisation dans le secondaire y est pratiquement complète et le produit national brut par habitant très élevé. Leur niveau de développement économique, la taille de leur économie et de leur ville en fait des centres d'attraction pour les insulaires. La Nouvelle Zélande se rattache à la Polynésie ayant été peuplée avant l'arrivée des Européens par les Maoris, venus des Îles Cook. La population maorie de Nouvelle Zélande était de 435 000 personnes en 1991, dans une définition de l'ethnie incluant toute personne en partie maorie. L'Australie comprenait en 1991 une population aborigène de 191 000 personnes, qui a la particularité de croître à tous les âges d'un recensement à l'autre depuis 1981. Diverses raisons peuvent expliquer ce phénomène : la couverture de la population aborigène peut s'améliorer à chaque recensement, mais aussi de plus en plus de personnes, notamment métis, peuvent déclarer leur origine aborigène. Enfin il n'est pas exclu que quelques migrants

clandestins de Papouasie Nouvelle Guinée se déclarent aborigènes ou indigènes des Torres. Ces deux pays qui font partie de ce qu'on appelle la Ceinture Pacifique sont considérés par les Océaniens, en raison de la présence de populations pré-européennes, comme partie intégrante du Pacifique alors qu'après s'être considérés comme essentiellement européens, ils voient croître rapidement leurs relations à l'Asie.

Le troisième pays de la Ceinture Pacifique attirant des migrants océaniens est les Etats-Unis qui, mis à part Hawaï, ne sont pas considérés comme un élément du Pacifique par les Océaniens alors que les Américains se considèrent comme une puissance du Pacifique.

Relations à l'Asie

Si l'Asie a fourni une immigration importante au Pacifique insulaire pendant la période coloniale et quelque peu après, le mouvement inverse n'existe pratiquement pas. Les pays d'immigration d'Asie ont peu de chance d'attirer les migrants Océaniens qui viennent vers les pays leur assurant des droits d'entrée privilégiés : Nouvelle Zélande, Australie - par l'accord de migration trans-Tasman (cf. chapitre 3) - et les Etats-Unis, pour les Samoans. La faible qualification des migrants océaniens rend difficile leur migration vers les pays d'Asie car ces pays sont trop éloignés et offrent des salaires trop bas en comparaison du coût de la vie dans les îles pour intéresser les migrants océaniens pour qui l'envoi d'argent aux familles et les visites au pays sont une nécessité sociale et culturelle fréquemment réactivée. Sans que cela fasse partie de cette étude, il ne faut pas oublier de mentionner la forte croissance de la migration asiatique vers l'Australie et la Nouvelle Zélande dans le cadre d'un développement des échanges commerciaux et migratoires à l'intérieur de la région Asie-Pacifique. La composante asiatique est maintenant la plus importante de la migration vers l'Australie et la Nouvelle Zélande. Cependant les migrants asiatiques ne manifestent guère d'intérêt pour le Pacifique en dehors de ces deux pays. A l'opposé, au niveau des ressources, les intérêts asiatiques, et russes, dans la région sont importants et concernent principalement l'océan et la forêt, cette dernière étant déjà en voie d'épuisement. Si on appelle déjà le XXI^{ème} siècle, le siècle du Pacifique, il faut bien concevoir que cela signifie principalement la ceinture pacifique. Le développement des transports a certes rapproché ces îles lointaines et les biens, l'information et le tourisme affluent dans les îles, mais la proximité réelle des pays insulaires, en tant que partenaires économiques des pays de la ceinture, reste très relative, à l'échelle de ces micro-états.

LE CONTEXTE DE LA MIGRATION OCEANIQUE

Dans ce contexte géographique, la migration océanique, outre ses racines historiques, apparaît classiquement à la suite de la croissance démographique pré-transitionnelle. L'important différentiel de développement et de salaires entre des micro-états ruraux encore récemment colonisés et des pays développés demandeur de main d'oeuvre a amorcé une migration à grande échelle que la deuxième guerre mondiale avait déjà initiée. La migration s'est amplifiée avec le développement des transports rapides entre les îles et est devenue une stratégie familiale. La migration du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle de voyageurs curieux ou en mal avec leur société a fait place, vu les niveaux atteints par les salaires dans les pays développés pendant la période euphorique des trente glorieuses, à une migration économique s'accompagnant non plus seulement de cadeaux à la famille au retour, mais d'un flux continu d'argent permettant d'assurer un bon niveau de vie à la famille proche ou même assez lointaine tout en préparant un éventuel retour dans des conditions d'habitation semblables à celle des occidentaux. Dans le cadre de la parenté étendue océanique, les stratégies familiales sont devenues le moteur de la migration. Il fallait avoir un parent travaillant à l'étranger pour bénéficier d'un niveau de vie bien supérieur à celui existant dans les îles et accueillir d'autres candidats à la migration. La diversification de la migration vers l'Australie à partir des années 1970, en réponse à la crise économique en Nouvelle Zélande, est aussi un résultat de ces stratégies familiales. Il faut maintenant avoir un parent dans chaque pays pour minimiser les risques de pertes d'emploi liés aux crises économiques non simultanées des divers pays d'immigration. Au départ des Îles Cook, la diversification, après l'Australie, s'oriente maintenant vers les Etats-Unis, destination toute nouvelle pour cette population. Cette stratégie s'inscrit très bien à la fois dans le système de parenté, dans l'histoire et dans la vision d'un espace Pacifique unifié.

CONCLUSION

Cette rapide présentation des pays du Pacifique sud structure l'espace de la migration internationale océanique. Les ensembles ne sont pas homogènes, mais ils présentent certains points communs. La Mélanésie, composée de grandes îles et à la population disséminée connaît encore un retard relatif en ce qui concerne notamment l'éducation et la santé, et la migration internationale y est peu développée. Fidji, dans le Pacifique central, a une population plus regroupée et comprend deux grandes îles, des îles moyennes et des archipels composés de petites îles aux confins de la Polynésie à laquelle elles ressemblent. Il s'apparente aussi à la Polynésie vis à vis de plusieurs indices de développement, mais partage avec la Mélanésie occidentale des ressources naturelles et une population importante qui lui offrent un certain potentiel de développement. La Micronésie, principalement liée aux Etats-Unis, comprend aussi Kiribati, un archipel

dont le développement est en retard sur ses voisins. La pression démographique y est importante mais la migration y est encore faible. Les mêmes remarques s'appliquent à Tuvalu, un archipel composé d'atolls comme Kiribati et qui s'en distingue essentiellement parce qu'il est peuplé de Polynésiens. Les ressources naturelles font cruellement défaut à la Micronésie, plus encore qu'à la Polynésie. La Polynésie connaît une pression démographique importante, une population regroupée et un développement déjà remarquable. L'émigration y a été souvent massive et joue le rôle de soupape de sécurité. Les possibilités de développement industriel de ces petites îles sont très faibles et ce sont plutôt des régions à préserver écologiquement. Un autre facteur important qui distingue les régions est l'accessibilité et l'histoire du contact avec les Européens. Celui-ci a été plus précoce et plus fréquent en Polynésie et Micronésie qu'en Mélanésie et les courants commerciaux qui en ont résulté expliquent en partie les différences de développement et les migrations actuelles. Nous allons donc devoir remonter un peu le temps.

Chapitre 2

LE CONTEXTE HISTORIQUE

Pour comprendre la migration dans ses aspects récents, il faut faire un retour en arrière sur son histoire. Dans le Pacifique la migration a une histoire très différente de celle des autres régions insulaires du monde, où les populations sont principalement d'origine africaines ou indiennes, venues dans le cadre d'une migration de travailleurs, parfois sous la forme de la traite, et anciennes seulement de quelques siècles. Nous allons considérer les périodes avant et après la seconde guerre mondiale, jusqu'au début des années 1980, dans les îles francophones et anglophones, et verront comment ces mouvements ont constitué des réseaux distincts mais imbriqués.

AVANT 1945

Les migrations ont existé de tout temps dans le Pacifique, étant à la base même du processus de peuplement des îles. Il n'est pas notre propos ici d'étudier les migrations océaniques, mélanésiennes et micronésiennes avant l'arrivée des Européens dans leur complexité, leur chronologie et leurs retours en arrière, qui ont créé de nombreuses enclaves polynésiennes dans le Pacifique occidental. Les travaux des archéologues nous renseignent sur ce point.

Après l'arrivée des Européens, à la fin XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle¹, les migrations des insulaires ont continué, mais elles étaient relativement entravées.

¹ Cependant à la fin du XVIème siècle, les Espagnols découvrirent plusieurs îles en Micronésie, aux Îles Salomon et au Vanuatu et les Îles Marquises en Polynésie.

D'abord les missionnaires, sous prétexte que les voyages en mer sur des pirogues étaient dangereux, décourageaient les migrations qui éloignaient leurs fidèles et réactualisaient la société et la culture pré-européenne. La colonisation mit aussi des barrières administratives aux déplacements entre les colonies dépendantes de différentes puissances, et aussi à l'intérieur des colonies. Ainsi la création des réserves en Nouvelle Calédonie, à la suite de la rébellion de 1878, s'accompagna de restrictions des déplacements à l'intérieur de la Grande Terre et avec les Iles Loyauté.

A partir de 1860, l'économie coloniale de plantations et les mines ont causé le développement d'un nouveau type de migrations de travailleurs, recrutés dans des conditions voisines de la traite au XIXème siècle et encore au début du XXème siècle. L'impact démographique du recrutement a été important aussi bien par ses conséquences directes qu'indirectes. Le recrutement, le plus souvent par supercherie, s'accompagnait d'exactions et de meurtres. Les bateaux apportaient dans les îles des maladies, des épidémies, et aussi de l'alcool et des armes - partie ou intégralité du paiement des travailleurs - qui rendaient les conflits plus fréquents et plus meurtriers. La mortalité pendant les voyages est pratiquement inconnue mais celle des travailleurs sur les plantations était 4 ou 5 fois supérieure à la normale aux âges adultes, voire plus en période d'épidémie (Shlomowitz). De plus les travailleurs contactaient des maladies vénériennes pendant leur séjour. Le recrutement « sauvage » en Mélanésie fut réglementé par l'administration coloniale à la fin du XIXème siècle, après que des missionnaires en poste à Aneytium, Geddie, et aux Shepherds, Milne, aient lancé un mouvement de protestation et adressé des pétitions aux administrations en Nouvelle Zélande, Australie et à Londres. Des contrôleurs furent placés sur les bateaux, mais ceux-ci étaient si mal payés qu'il était facile au capitaine d'acheter leur silence et l'amélioration des conditions du recrutement fut peu importante. L'Australie mit définitivement fin au recrutement en 1902 et Fidji en 1912 ; c'étaient les principaux recruteurs de main d'oeuvre. Ce type de recrutement toucha principalement l'arc mélanésien, du Golfe de Papouasie-Nouvelle Guinée, au sud du Vanuatu, en passant par les Iles Salomon. Avant qu'elles ne deviennent colonies des pays occidentaux, ces îles apparaissaient aux colons et aux administrations coloniales des autres îles comme des réservoirs de main d'oeuvre. La prise de possession fut la plus tardive au Vanuatu avec le Condominium franco-anglais des Nouvelles-Hébrides établi en 1906, à la suite de la Commission Navale Mixte de 1887, et ratifié en 1922. Les Iles Salomon du nord étaient un protectorat allemand depuis 1885 et celles du sud britannique depuis 1893². Au contraire, dans les îles du centre et de l'est du Pacifique, devenues colonies ou protectorats depuis le milieu du XIXème siècle, les administrations cherchaient à protéger leurs sujets du recrutement, autant qu'elles le pouvaient. Les Mélanésiens de

2 Les îles du nord furent échangées contre les Samoa Occidentales en 1899 - les îles orientales devenant les Samoa Américaines. Buka et Bougainville (Salomon) restèrent allemandes, de même que la Nouvelle Guinée, jusqu'en 1914 où les troupes australiennes les occupèrent.

Fidji étaient considérés comme une population à préserver. Le recrutement des Polynésiens, soumis à une baisse démographique rapide au XIX^e siècle, était interdit. Cependant, dans les îles éloignées comme aux Marquises des cas de recrutement illicite eurent lieu à plusieurs reprises³. De même, les Îles Gilbert et Ellice (actuels Kiribati et Tuvalu), étaient considérées comme ouvertes au recrutement, en raison des faibles possibilités des atolls pour faire vivre la population et de l'absence d'administration coloniale avant le protectorat britannique de 1892.

Le protectionnisme colonial, la volonté très localisée de préserver certaines populations et le faible effectif des populations polynésiennes ont eu pour conséquence l'apport de travailleurs asiatiques en Polynésie et indiens à Fidji. Les exemples des Etablissements français d'Océanie (futurs Polynésie française), de la Nouvelle Calédonie, du Vanuatu et de Fidji montrent bien comment ces processus se sont déroulés, dans leur philosophie, leurs hésitations et leurs contradictions.

Les Aspects législatifs

La législation des migrations dans les colonies du Pacifique réglementait la migration libre et par contrats d'engagement. Dès qu'une autorité s'instaura, elle chercha à contrôler l'arrivée des étrangers sur son territoire. Ainsi, dans les codes de lois promulgués à Tahiti par les missionnaires anglais avant l'instauration du protectorat français et au début de celui, des mesures visaient à décourager l'installation des étrangers en leur interdisant d'acquérir des terres et d'épouser des Tahitiennes, ce qui était un moyen d'acquisition des terres. Cependant c'est à la fin des années 1850, alors que le recrutement de main d'oeuvre se développe dans les îles du Pacifique, qu'apparaissent les premiers textes législatifs sur l'introduction des travailleurs étrangers dans les Etablissements français de l'Océanie (arrêté de 1857). En 1862, une décision administrative ouvrant la colonie aux travailleurs étrangers et réglant les conditions des contrats d'engagement fût approuvée par Paris. La durée des contrats était de deux ans et le rapatriement des engagés était à la charge de la colonie. On considère cependant que le premier texte qui réglemente véritablement l'introduction, de travailleurs immigrants, les conditions de leur engagement et de leur rapatriement est l'arrêté du 30 mars 1864, année où eut lieu le premier recrutement massif de travailleurs à l'extérieur de la colonie. La durée des engagements était de sept ans et le rapatriement des engagés passait à la charge des engagistes. Au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, une série de décrets, en particulier celui du 24 février 1920, ou d'arrêtés préciseront ou modifieront le régime de l'engagement. Enfin au milieu des

³ Recrutement par les Péruviens pour les mines du Pérou dans les années 1860.

années 1930, un décret, toujours en vigueur, régleme la venue dans les Etablissements français de l'Océanie de toute personne qui n'appartient pas à la colonie : citoyens français de métropole ou d'une autre colonie, sujets et protégés français et étrangers. Les disposition de ce décret sont analogues à celles du décret pris en 1937 en Nouvelle-Calédonie.

En Nouvelle-Calédonie, le premier acte concernant l'immigration est l'interdiction de l'introduction de travailleurs néo-hébridais décidée par l'administration en 1859. Cependant six ans plus tard, un colon est autorisé à procéder à l'engagement de Néo-Hébridais dans le cadre d'une convention avec l'administration. En 1874, un arrêté fixe les conditions d'introduction des travailleurs asiatiques, africains et océaniens. Cette introduction se fait sous le régime de l'engagement qui est en principe destiné à protéger à la fois les intérêts des engagistes et ceux des engagés, en particulier en garantissant à ces dernier leur rapatriement. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, plusieurs arrêtés et décrets modifieront le texte de 1874, créant à certaines périodes des conditions spécifiques selon le lieu d'origine des travailleurs, à d'autres périodes, soumettant tous les engagés, y compris les originaires de la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté, aux même règles ; ils modifient principalement la durée de l'engagement qui varie entre trois et cinq ans. Les travailleurs étaient encouragés à renouveler leur engagement, mettant ainsi à la disposition des employeurs une main d'oeuvre déjà expérimentée et moins coûteuse puisque l'engagiste avait moins de coûts de transport à assumer. Au terme d'une période de huit ans passée sous le régime de l'engagement, le travailleur obtenait la possibilité de demander la résidence libre. En 1937, les différents textes antérieurs sont abrogés et remplacés par un décret unique qui règle d'une façon générale la venue des personnes sur le territoire et en 1945 un arrêté accorda de plein droit la résidence libre à tous les engagés et mit ainsi fin au régime de l'engagement.

Les flux de personnes qui résultèrent de ces dispositions juridiques aboutirent à une mosaïque ethnique de populations suivant, de force ou de gré, la colonisation. Cependant les populations non-océaniennes immigrées restèrent une minorité à l'exception des Indiens à Fidji. La migration européenne, pénitentiaire (Australie et Nouvelle Calédonie) et libre, créa aussi des majorités européennes en Australie et Nouvelle Zélande et une forte minorité en Nouvelle Calédonie. Nous allons considérer maintenant plus en détail les migrations dans les colonies françaises et à Fidji.

La Polynésie Française

Les premières arrivées de travailleurs étrangers dans les Etablissement français de l'Océanie au cours des vingt premières années du Protectorat sont mal connues. Elles se

firent probablement individuellement ou par tout petits groupe et les flux furent de faible intensité. Il faut remarquer qu'étaient alors considérées comme étrangères au Protectorat des populations qui rejoindront ultérieurement la colonie comme les habitants de certaines des îles Australes ou des Îles-sous-le-Vent. En 1862, la colonie procéda en un seul voyage au recrutement de 98 habitants de Penrhyn, dans les îles Cook. Pendant les vingt ans qui suivent, moins d'une dizaine de campagnes de recrutement eurent lieu, introduisant dans la colonie un peu plus de onze cent engagés océaniens. D'abord dirigées vers les îles Cook, l'archipel voisin, elles durent ensuite, devant les difficultés à trouver des travailleurs en Polynésie orientale proche, aller chercher de la main d'oeuvre beaucoup plus loin, notamment aux îles Gilbert qui fournirent le plus gros contingent de main d'oeuvre : près de 800 engagés. Les îles Marshall furent également sollicitées, avec 96 engagés, et les Nouvelles-Hébrides d'où vinrent 73 travailleurs en 1870 et 62 en 1873. Au début des années 1870, deux colons de Tahiti qui avaient créé une plantation sur l'île de Pâques firent venir sur leurs plantations entre trois cents et trois cent cinquante Pascuans. De son côté, la mission catholique, en conflit avec les colons, conduisit à la même période à sa mission des îles Gambier une cinquantaine de néophytes pascuans. A côté du recrutement de travailleurs pour les petits colons agricoles et les petits entrepreneurs de Tahiti, la plantation de coton d'Atimaono ouverte en 1864 fut le principal employeur de main d'oeuvre étrangère. Après l'échec de celle-ci, le nombre de colons et surtout des colons agricoles restant faible, l'administration décida, au milieu des années 1860, d'arrêter le recrutement de travailleurs étrangers et de faire assurer la production agricole par les Polynésiens du territoire. Le recrutement avait aussi amené des Chinois, dont plus de 450 étaient recensés à Tahiti et Mooréa en 1881, alors que quelques-uns avaient déjà migré vers les Marquises et les Îles sous le Vent.

Une autre entreprise importante, à l'échelle de la colonie du moins, fut l'exploitation de phosphates de Makatéa. Lors du démarrage de l'exploitation en 1908, la Compagnie française des Phosphates de l'Océanie, ayant tenté sans grand succès de recruter la main-d'oeuvre qui lui était nécessaire dans le territoire, dut se tourner vers l'extérieur. En 1910, elle fit venir 26 travailleurs de Manihiki (Îles Cook) et 21 Japonais. Dès l'année suivante ce sont 250 manoeuvres et ouvriers japonais qui travailleront sur l'île. Au milieu des années 1920, la C.F.P.O. eut recours aux mains-d'oeuvre vietnamienne et chinoise. Les effectifs des Vietnamiens varient de 287 en 1926 à 346 en 1929 et ceux des Chinois de 272 en 1926 à 139 en 1930. Cette année là, la C.F.P.O. embaucha à nouveau des Japonais mais en nombre plus restreint. Ils ne sont que 36 en 1930. A partir de 1931, les effets de la crise économique se firent ressentir et le nombre de travailleurs étrangers diminua. En 1931, on ne comptait plus que 171 Vietnamiens, 85 Chinois et 28 Japonais. Si, les années suivantes, le nombre des Vietnamiens resta en général supérieur à la centaine - il n'était alors pas possible de rapatrier les Vietnamiens dont les engagements étaient parvenus à terme -, celui des Chinois se réduisit rapidement pour atteindre 8 personnes en moyenne entre le milieu des années 1930 et celui des années

1940. Il resta une quinzaine de travailleurs japonais jusqu'en 1940 et deux ou trois pendant la guerre. Lorsqu'en 1943 les besoins en main-d'œuvre crûrent à nouveau, il n'était plus possible de se tourner vers l'Asie en pleine guerre pour recruter des travailleurs. L'insuffisance des recrutements dans les Etablissements français d'Océanie amena la Compagnie française des Phosphates de l'Océanie à se tourner vers l'archipel voisin des Iles Cook. Dès 1943, 205 habitants des Cook travaillèrent à Makatea, ils furent 351 l'année suivante.

L'immigration chinoise, mais sous forme libre, repris à la fin du XIXème. Elle connut une accélération à partir de 1909, alors que la situation politique s'aggravait en Chine. Le premier conflit mondial, lui donna un arrêt, mais dès 1920, elle reprenait avec force, les décès dus à l'épidémie de « grippe espagnole » de 1918 qui porta le taux de mortalité à 190 % à Tahiti ayant beaucoup réduit la main d'œuvre locale. Cependant sous la pression des milieux d'affaire locaux qui craignaient la concurrence des Chinois, une législation fut mise en place en 1929 qui exigeait le dépôt d'une somme d'argent couvrant les frais de rapatriement. Cette mesure mit fin au courant d'immigration chinois. En 1948, près de 800 Chinois, dont plus de la moitié était née en Polynésie française, retournèrent en Chine. Une centaine seulement pu revenir à Tahiti après la prise du pouvoir par les communistes.

La Nouvelle Calédonie

Avant même la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France en 1853, c'est vers l'archipel voisin des Nouvelles-Hébrides que s'étaient tournés les quelques Européens de Calédonie pour trouver des travailleurs pour leurs stations. On estime entre cent et deux cent le nombre des Néo-Hébridais employés en Nouvelle-Calédonie au début des années 1850. Après avoir interdit leur recrutement en 1859, l'administration française autorisa l'engagement de Néo-Hébridais en 1865. Ils constituèrent l'essentiel de la main d'œuvre immigrée au cours de la seconde moitié du XIXème siècle. Dorothy Shineberg (1994) a estimé à près de 13 000 personnes le nombre total de travailleurs venus des Nouvelles-Hébrides entre 1865 et 1925 et, au cours des deux dernières décennies du XIXème siècle, le nombre annuel de Néo-Hébridais travaillant en Nouvelle-Calédonie aurait varié entre 2 000 et 3 000. A la fin du XIXème, les employeurs calédoniens se sont tournés principalement vers d'autres sources de main-d'œuvre et l'immigration des Néo-Hébridais s'est poursuivie à un niveau modéré jusqu'aux années 1920 pour se réduire progressivement et cesser lors de la crise économique de 1929. L'émigration vers la Nouvelle-Calédonie était alors combattue par les colons européens des Nouvelles-Hébrides dont le nombre s'était notablement accru à partir de 1906 et, de plus, la dépopulation réduisait le nombre des recrutables. En 1936

on ne comptait plus que 157 Néo-Hébridais en Nouvelle-Calédonie, dont 67 résidents libres et 90 sous contrat d'engagement.

A la fin des années 1860, près de cinq cent Indiens "Malabars" furent introduit par des colons créoles de la Réunion qui tentèrent leur chance en Nouvelle-Calédonie après la crise sucrière qui sévissait dans leur île. L'entreprise échoua et un certain nombre des Malabars s'installèrent sur de petites concessions agricoles concédées par l'administration. D'autres trouvèrent du travail à Nouméa. En 1886, la Grande-Bretagne réclama les Indiens qui étaient ses sujets et environ 150 de ceux ci rejoignirent les plantations australiennes et fidjiennes.

Au cours des années 1890, la Nouvelle-Calédonie se tourna vers l'Asie pour trouver la main d'oeuvre dont les besoins croissaient alors que l'accès à la main d'oeuvre pénitentiaire avait été tari. En 1892, la Société Le Nickel fit venir un convoi de Japonais sous le régime de l'engagement. A la suite de plaintes des travailleurs sur les conditions d'emploi, une commission d'enquête japonaise fut envoyée et en 1899 le gouvernement japonais mit fin à l'émigration en Nouvelle-Calédonie. L'année suivante, un accord franco-japonais permit à nouveau la venue de Japonais dans la colonie, mais comme travailleurs libres. En 1919, date des dernières arrivées, plus de 6 000 Japonais étaient venus travailler en Nouvelle-Calédonie, y compris dans des mines contrôlées par des capitaux japonais ; leur effectif était passé de 1 202 en 1911 à 1 745 en 1921, après avoir dépassé 2800 en 1916. Ils étaient encore 1430 en juillet 1936 mais en décembre 1941, les quelques onze cent Japonais présents sur le territoire et qui vivaient souvent avec des Calédoniennes, furent déportés en Australie et leurs biens mis sous séquestre. Très peu d'entre eux furent autorisés à revenir après la guerre.

Les employeurs s'intéressèrent à nouveau à la main d'oeuvre indienne à la fin du XIXème et une dizaine de convois amenèrent environ 500 indiens entre 1893 et 1903. Le recensement de 1911 en dénombrait 112 et celui de 1936 en comptait 27, dont 25 avaient acquis la résidence libre. En 1891, des Calédoniens font venir un convoi de condamnés indochinois. L'opération n'eut guère de succès et le gouvernement général de l'Indochine freina le départ de ses hommes jusqu'à la Première Guerre Mondiale. On comptait 416 Indochinois en 1901, 532 en 1906 et 356 en 1911. Après la première guerre, alors que la famine sévissait en Indochine, le recrutement de main d'oeuvre au Tonkin fut accepté et les convois vers la Nouvelle-Calédonie se succédèrent. En 1921, il y avait 1 030 Indochinois dans la colonie. Avec la crise économique, les travailleurs rapatriés ne sont pas remplacés. Ils étaient tout de même 2 358 en 1936. Le recrutement reprend avec la hausse du cours du nickel, mais il est rapidement stoppé par la rupture des relations avec l'Indochine et la guerre du Pacifique. Les travailleurs indochinois en fin d'engagement sont contraints de rester en Nouvelle-Calédonie. Les travailleurs

japonais et indochinois ayant été accaparés par les mineurs, les colons agricoles engagèrent en 1896 des négociations avec les autorités des Indes néerlandaises (actuelle Indonésie). Avec près de 20 000 personnes introduites entre 1898 et 1939, les Indonésiens constituèrent le plus fort contingent de travailleurs immigrés en Nouvelle-Calédonie. A partir de 1903, ils travaillèrent également dans les mines et en 1936, on comptait plus de 4 500 Indonésiens en Nouvelle-Calédonie.

Le Vanuatu

L'augmentation du nombre de colons depuis l'établissement du condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides en 1906 et l'extension des plantations créèrent une demande de travailleurs qui excédait largement les capacités de recrutement local. Après la première guerre mondiale, l'administration ouvrit aux colons des Nouvelles-Hébrides la possibilité de recruter en Indochine. Un premier contingent de 146 travailleurs indochinois fut introduit en 1920, suivi d'un second en 1923. L'ouverture d'une ligne annexe des Messageries maritimes entre le Condominium et l'Indochine permit l'établissement d'un courant régulier d'immigration. A la fin de 1925, 2 135 Indochinois travaillaient sur les plantations néo-hébridaises. Leur nombre atteignit 4 607 en 1927 et plus de 5 000 en 1929. La crise économique mondiale entraîna une baisse des besoins de main d'œuvre et donc du nombre de travailleurs indochinois qui chuta à quelques centaines en 1936. La remontée des cours des produits en 1937 amena les colons à avoir de nouveau recours à la main d'œuvre indochinoise. Les colons britanniques furent défavorisé, leur gouvernement leur ayant interdit de recruter des travailleurs de couleur étranger à l'archipel.

Fidji

Le recrutement d'Indiens pour les plantations de canne à sucre de Fidji, dans le cadre de la colonisation anglaise, concerne des effectifs beaucoup plus importants que ceux des Chinois et autres non-océaniens ci-dessus et a eu un effet considérable sur la démographie de ce pays. La population de Fidji, comme beaucoup de populations océaniques qu'un isolement plusieurs fois millénaire avait privées d'immunité contre les maladies existant sur le bloc continental Europe-Afrique-Asie, connut une baisse rapide de son effectif au XIXème siècle après le contact avec les Européens. Cette dépopulation est mal connue statistiquement et la mention la plus précise concerne l'épidémie d'oreillons de 1863 qui aurait emporté le tiers de la population, selon le rapport du gouverneur anglais. L'administration décida donc de préserver les Fidjiens, d'éviter de les déplacer et de les faire travailler sur les plantations, et choisit de recourir à des travailleurs immigrés. On organisa la migration d'Indiens. Ils étaient au départ des

travailleurs sous contrat, mais purent et furent même encouragés à rester, soit en renouvelant leur contrat, soit en s'établissant à leur compte. L'administration coloniale anglaise les assurait de sa protection dans un pays où les Fidjiens conservaient la propriété du sol. Le recrutement d'Indiens s'arrêta en 1912 mais quelques migrants libres vinrent s'installer comme commerçants, continuant la migration indienne dans la première moitié de ce siècle. Dès 1912, les effectifs d'Indiens à Fidji étaient importants ; ils avaient cru d'environ un millier en 1881 à 17 000 en 1901 et 40 000 en 1911, principalement du fait des arrivées de travailleurs. A cette époque la population fidjienne continuait de décroître, de 115 000 en 1881 à 87 000 en 1911 avant un minimum enregistré de 84 000 au recensement 1921. Malgré l'arrêt du recrutement en 1912, la population indienne continua de croître du fait de sa structure composée principalement d'adultes et d'une fécondité élevée. En 1936 on comptait 85 000 Indiens et 98 000 Fidjiens et en 1946, le nombre des Indiens dépassait celui des Fidjiens, 120 000 contre 118 000. Dans les années 1960, la présence d'une majorité indienne et la possibilité de conflits faillit retarder l'indépendance qui fut cependant accordée en octobre 1970, mais la population indienne resta majoritaire jusqu'en 1986, avec 349 000 Indiens contre 329 000 Fidjiens.

Si l'on ajoute à ces mouvements la migration de Chinois, qui devinrent principalement commerçants, dans presque toutes les îles des Iles Salomon à Tahiti en passant par Fidji, Samoa et Tonga, on voit comment le XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle sont à l'origine des diverses composantes ethniques des populations des îles du Pacifique.

Les autres destinations

La colonisation s'est aussi accompagnée, dès le XIX^{ème} siècle, de la migration de migrants océaniens vers les puissances coloniales, Nouvelle Zélande, Etats-Unis ou entre colonies anglaises ou françaises. Des déplacements de quelques individus ou de petits groupes étaient parfois provoqués par des catastrophes naturelles ou des famines. Ces mouvements étaient de faible ampleur. Cependant les énumérer en totalité, si cela était possible, donnerait l'image d'un Pacifique où la migration était quasi générale au XIX^{ème} siècle. Ces mouvements devinrent numériquement un peu plus importants dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Vers 1940 on comptait quelques dizaines de Wallisiens en Nouvelle Calédonie, quelques centaines de Samoans et Maoris des Iles Cook en Nouvelle Zélande. L'Australie se tint à l'écart de ce courant à la suite de l'interdiction du recrutement au début du siècle en 1902 ; l'établissement en Australie de Mélanésiens venus dans le cadre du recrutement au XIX^{ème} siècle avait inquiété l'administration et fut l'occasion du début de la politique de White Australia.

APRES 1945

Il convient maintenant de faire un état de la colonisation dans le Pacifique après la seconde guerre mondiale (tableau 1). Les puissances coloniales étaient l'Angleterre en Mélanésie et Micronésie, la Nouvelle Zélande en Polynésie, la France localement à l'est (Polynésie Française), à l'ouest (Nouvelle Calédonie) et au centre (Wallis et Futuna). La France et l'Angleterre étaient aussi associées dans l'administration mixte du Condominium des Nouvelles Hébrides. L'Australie avait succédé à l'Allemagne en Papouasie Nouvelle-Guinée depuis la première guerre mondiale, et de même la Nouvelle Zélande aux Samoa Occidentales. Après un intermède japonais de 1919 à 1945 la Micronésie fut administrée par les Etats-Unis dans le cadre du Trusteeship de 1947 puis, depuis 1980, dans le cadre d'accords de libre association. Le Congrès américain avait reconnu le statut particulier des Samoa Américaines en 1929. Tonga était un protectorat britannique. Les années 1960 et 1970 virent l'indépendance de la plupart des états insulaires.

TABLEAU 1 : LES ETATS ET LES INDEPENDANCES DANS LE PACIFIQUE SUD

Pays	date de l'indépendance	ancienne colonie
Fidji	1970	anglaise
Papouasie Nelle Guinée	1975	australienne
Iles Salomon	1978	anglaise
Kiribati (Iles Gilbert)	1979	anglaise
Tuvalu (Iles Ellice)	1978	anglaise
Vanuatu (Nouvelles Hébrides)	1980	française-anglaise
Samoa Occidentales	1962	néo-zélandaise
Iles Cook	1965	néo-zélandaise
Niue	statut particulier	néo-zélandaise
Tokelau	statut particulier	néo-zélandaise
Tonga	1970	protectorat anglais

Les TOM

La Seconde Guerre Mondiale marque une profonde rupture dans le statut des populations non-européennes des deux principales colonies françaises du Pacifique, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Dès le mois de mars 1945, les anciens sujets des Etablissements français de l'Océanie, devenus depuis la Polynésie française, acquièrent tous la citoyenneté française. Cette mesure met fin au régime de l'indigénat sous lequel vivaient encore une partie des habitants du territoire, les habitants de Tahiti, Mooréa et des Marquises étant pour leur part devenus citoyens français dès 1880. L'année suivante, avec la promulgation de la nouvelle constitution française, le régime de l'indigénat disparaît à son tour en Nouvelle-Calédonie et les originaires du territoire deviennent également citoyens français. Un arrêté, pris en 1945, avait accordé de plein droit la libre résidence sur le territoire aux travailleurs étrangers soumis au régime de l'engagement. Mais il faut attendre 1961 pour que les habitants de Wallis et Futuna, protégés français, deviennent à leur tour citoyens français lors de l'accession de l'ancien protectorat au statut de Territoire Outre-mer.

Ces évolutions du statut des originaires des T.O.M. et des travailleurs étrangers a eu des conséquences importantes sur les règlements touchant l'emploi, le marché du travail et donc sur les conditions dans lesquelles se réalisent les immigrations.

En dehors de l'exploitation des phosphates de Makatea, l'économie de la Polynésie française de l'après-guerre ne progressa guère et n'eut donc pas besoin de main d'oeuvre supplémentaire. La décision d'implantation sur le territoire du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) et les travaux d'infrastructures qui commencèrent en 1963 tant sur l'île de Tahiti que sur les atolls de Hao, Moruroa et Fangataufa entraîna un essor économique sans précédent et un besoin très important de main d'oeuvre. Les originaires de Polynésie française, en particulier ceux des archipels périphériques fournirent une partie de la main d'oeuvre nécessaire, le reste, plus spécialement destiné à remplir les tâches qualifiées, vint essentiellement de métropole ainsi que des départements d'outre-mer et de quelques pays européens. La population née hors Polynésie française crut ainsi de 12 200 personnes entre les recensements de 1962 et 1971.

A partir de 1945, la tendance, commencée pendant la guerre, d'un moindre recours à la main d'oeuvre asiatique pour l'exploitation du phosphate de Makatea se poursuit. Le

nombre des Vietnamiens décroît rapidement, passant de 129 en 1945, à 82 l'année suivante, puis à une vingtaine à partir de 1948. En 1954, il n'y avait plus de travailleurs vietnamiens à Makatea. La relève fût assurée par les originaires des Iles Cook et de Polynésie française : de 239 employés en 1945, ces derniers seront 531 en 1957. Le recours aux travailleurs étrangers (des Iles Cook) se poursuit cependant jusqu'au milieu des années 1950. En 1954, ils étaient encore 167 et 49 l'année suivante mais à partir de 1955, il n'y eut plus de travailleurs étrangers à Makatea, jusqu'à la fin de l'exploitation en 1965.

Après l'achèvement des grands travaux d'infrastructures du CEP, l'activité économique se ralentit tout en restant à un niveau élevé. Le passage en 1975 des expérimentations aériennes à des expérimentations souterraines puis leur ralentissement au cours des années 1980 s'accompagnent d'une baisse des effectifs employés et sont à l'origine d'un mouvement d'émigration d'européens.

Comme en Polynésie française, la migration en Nouvelle Calédonie après la guerre va moins concerner des étrangers non-océaniens que des Océaniens et ceux-ci seront plus fréquemment polynésiens que mélanésiens. En 1949, on dénombrait en Nouvelle-Calédonie 4 576 Indochinois dont 2 043 hommes, 495 femmes et 2 038 enfants et 8 057 Indonésiens dont 4 370 hommes, 1 670 femmes et 2 017 enfants. Totalement libérés du régime de l'engagement en 1945⁴, les travailleurs s'étaient souvent installés à leur compte et la possibilité de regagner l'Indonésie ou le Vietnam leur fut enfin ouverte, une partie de ces immigrants choisit de rester en Nouvelle-Calédonie, mais nombreux sont ceux qui rentrèrent lors de l'indépendance de leur pays d'origine.

Avant la Seconde Guerre, le nombre de Wallisiens immigrés en Nouvelle-Calédonie est très faible. Onze Wallisiens sont ainsi dénombrés en 1936. Une première arrivée de 109 hommes, eut lieu en 1947. Ce mouvement, qui se fit jusqu'en 1950 dans le cadre de contrats d'engagement, système pourtant aboli en Nouvelle-Calédonie, augmenta au milieu des années 1950 avec le lancement en Nouvelle-Calédonie d'un programme de grands travaux et s'accéléra à partir de 1960 puis encore entre 1965 et 1974. Principalement masculine au début, la migration s'est ensuite équilibrée au début des années 1970. L'immigration des Tahitiens⁵ suivit avec un décalage dans le temps. De très faible amplitude avant 1955, le flux de migrants tahitiens augmenta fortement entre 1955 et 1963. Puis les travaux induits par l'implantation du Centre d'expérimentation

4 Dès 1936, plus du quart des Indonésiens avaient acquis le régime de la libre résidence ; cette proportion n'était que de 8% chez les Vietnamiens

5 On a conservé l'appellation en usage en Nouvelle-Calédonie de "Tahitien" pour désigner tout originaire de Polynésie française.

entrèrent en concurrence avec la demande de main d'oeuvre en Nouvelle-Calédonie et l'arrivée des Tahitiens se ralentit fortement. Certains Tahitiens retournèrent même en Polynésie française. A partir de 1968, alors que les grands travaux se ralentissaient en Polynésie, l'émigration reprit massivement avec le Boom du nickel en 1968, et cela jusqu'en 1972. La récession qui suivit la fin du boom fut à l'origine de nombreux retours de Tahitiens dans leur territoire et ce mouvement connut une nouvelle amplitude au milieu des années 1980, à la suite des troubles qui déchirèrent la Nouvelle-Calédonie (cf. chapitre 3).

Il est difficile d'estimer le nombre de Néo-Hébridais résidant en Nouvelle-Calédonie au lendemain de la seconde guerre mondiale, la plupart des recensements de cette période agrègent en effet dans une même catégorie les originaires de Wallis et Futuna et ceux des Nouvelles-Hébrides. Cette situation durera jusqu'en 1976 où il sera compté 1050 personnes d'origine ethnique vanuataise. Au cours des vingt ans suivant la Seconde Guerre Mondiale, l'immigration néo-hébridaise en Nouvelle-Calédonie semble avoir été très faible. Dans une étude publiée en 1963, Mc Taggart indique la présence en 1956 de 128 résidents Néo-Hébridais sur le territoire et le recensement de 1963 en trouve 55. A partir de 1968, les Néo-Hébridais répondent à la très forte demande de main d'oeuvre générée par le développement très rapide des activités minières en Nouvelle-Calédonie. On estime (Bonnemaison, Fages et Roux) qu'en 1970 le territoire accueillait environ 4 000 travailleurs néo-hébridais et l'ensemble des Néo-Hébridais ayant travaillé en Nouvelle-Calédonie pendant le boom du nickel atteindrait 10 000 personnes. La fin du boom en 1972 et la récession économique qui la suivit provoquèrent une baisse rapide de la population néo-hébridaise. En 1978, on ne compte plus que 1 196 Néo-Hébridais en Nouvelle-Calédonie⁶.

Le Vanuatu

Au Vanuatu, au cours des années qui suivirent la Seconde Guerre Mondiale, les colons néo-hébridais continuèrent à faire appel à la main d'oeuvre vietnamienne. En 1963, la plupart des Vietnamiens furent rapatriés et en 1967, il n'y en avait plus que 397. Le départ des Vietnamiens conduisit les colons et les exploitants de la mine de manganèse de Forari à se tourner vers les îles britanniques du Pacifique, essentiellement Fidji et les îles Gilbert (Kiribati) dont les originaires seront environ 450 en 1967, mais surtout vers les originaires des territoires français, Polynésie française et Wallis et Futuna. L'immigration des Wallisiens et Futuniens avait commencé au début des années 1950, elle s'amplifia au début des années 1960 et en 1963 on comptait plus d'un millier de

6 Bonnemaison, Fages, Roux 1981

Wallisiens et Futuniens aux Nouvelles Hébrides. Les Tahitiens vinrent soit de Polynésie française où l'exploitation du phosphate de Makatea avait pris fin en 1964, soit de Nouvelle-Calédonie en état de récession économique à la suite de l'effondrement des cours du nickel la même année. La fermeture de la mine de Forari en 1968 entraîna le départ de la plupart des Tahitiens, en particulier vers la Nouvelle-Calédonie où commençait le second boom du nickel, ainsi que d'une partie des Wallisiens et Futuniens. L'indépendance du Vanuatu en 1980, avec la tentative de sécession de l'île de Santo et l'hostilité envers les francophones qui suivit, entraîna le départ de la plupart des originaires des Territoires français du Pacifique

Les îles anglophones

La seconde guerre mondiale avait accru la migration d'insulaires vers la Nouvelle Zélande, en raison du besoin de main d'oeuvre. Plus généralement, l'après guerre et les indépendances virent la poursuite et l'intensification de la migration vers les anciennes puissances coloniales. En donnant l'indépendance, les Anglo-saxons pensaient que ces pays deviendraient aussi indépendants économiquement. A l'inverse, la stagnation économique des pays insulaires et les besoins de main d'oeuvre des pays développés de la région causèrent un accroissement des mouvements migratoires. Dès les années 1950, la migration avait été importante au départ de Niue, Tokelau, Wallis et Futuna, des Samoa Américaines et moindrement des Iles Cook. Elle s'intensifia au départ des Samoa Occidentales après l'indépendance en 1962, des Iles Cook dans les années 1960 et commença alors à toucher Tonga. Ces pays de petite superficie étaient, sinon moins ruraux que les grandes îles mélanésiennes à l'époque, au moins plus largement pénétrés par le monde moderne et par les idées nouvelles et, sur le plan politique, ils avaient déjà obtenu l'indépendance. C'est sans doute là les principales raisons de leur migration plus précoce que celle des vastes pays ruraux encore colonisés en Mélanésie et Micronésie et où la population dispersée était rarement en contact avec les Occidentaux. On remarque parfois une certaine coïncidence chronologique entre les indépendances et le développement de la migration, aux Samoa Occidentales, au Vanuatu. Cependant la migration de masse précéda le changement politique aux Iles Cook, à Niue et Tokelau. - Wallis et Futuna connut un phénomène semblable en l'absence d'indépendance, mais antérieur au passage au statut de TOM. - Les raisons de cette coïncidence temporelle seraient que les indépendances se sont accompagnées d'une libéralisation des mouvements de population, antérieurement contrôlés par les puissances coloniales, même si dès avant l'indépendance, des contrats de travail ont existé vers le pays colonisateur. Après l'indépendance, au lieu de travailler pour les Européens locaux, on pouvait aller travailler à l'extérieur. Certes, en raison des accords entre pays, cela se faisait plus fréquemment et plus facilement dans le pays des anciens colonisateurs ou administrateurs proches : la Nouvelle Zélande et les Etats-Unis. Ainsi la migration s'est développée plus lentement à Tonga (Protectorat britannique) et, après plus de 10 années

d'indépendance, elle a encore à peine touché les Iles Salomon et reste limitée à Kiribati et Tuvalu, ex-colonies anglaises. Cependant il en est de même de la migration de Papouasie-Nouvelle-Guinée vers l'Australie. Dans le cas de Kiribati et Tuvalu, où la pression démographique est importante, à la différence des grandes îles mélanésiennes, on invoque habituellement l'absence de liens privilégiés avec la Nouvelle Zélande. Cependant depuis 1986, ces pays continuent de bénéficier d'un droit d'entrée sans visa pour 3 mois en Nouvelle Zélande, abondamment utilisé par les Samoans, Tongiens et Fidjiens et qui donna lieu à des dépassements de séjour (cf. ci-dessous Politiques migratoires). En fait ce n'est pas tant l'entrée que l'installation qui pose problème, et la raison de la faiblesse de la migration originaire de ces pays est liée au fait qu'ils n'ont pas encore constitué les réseaux familiaux d'accueil permettant de trouver du travail et de rester au-delà de la durée des visas.

Pendant les années 1960 et 1970 se sont constituées en Nouvelle Zélande et aux Etats-Unis des populations immigrées polynésiennes importantes. De quelques milliers en 1950 (tableau 2), la population polynésienne immigrée en Nouvelle Zélande était de l'ordre de 14 000 personnes en 1960, elle dépassait les 100 000 personnes en 1981⁷. A cette époque, la population polynésienne en Nouvelle Zélande était constituée pour près de 50% de nés dans le pays. La migration samoane aux Etats-Unis construisit aussi ses effectifs à cette époque. En 1980, la population samoane approchait 40 000 personnes, voire atteignait 42 000 (R.W.Franco), un tiers de ceux résidant à Hawaï y étaient nés, un autre tiers était nés aux Samoa Américaines, 28% aux Samoa Occidentales et les 5% restant étaient nés sur le continent américain.

Jusqu'en 1970, on comptait peu d'Océaniens en Australie. Mais en 1976, les effectifs sont déjà d'environ 10 000 personnes et approchent 20 000 personnes en 1981, en excluant une estimation des Européens nés en Papouasie Nouvelle Guinée.

LES RESEAUX

Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les réseaux traditionnels de la migration dans le Pacifique antérieurement à la découverte par les Européens ont survécu à la présence européenne. On ne sait pas quels réseaux étaient encore actualisés dans les décennies précédant immédiatement la découverte et les prises de possession et on ne sait pas quelle était la fréquence de cette actualisation. Cependant le Pacifique n'était nullement, malgré les distances, un monde d'îles isolées. Dans l'arc mélanésien où les

⁷ selon la définition de l'éthnie de 1991 : toute personne en partie d'une ethnie est comptée dans cette ethnie (cf. recensement de 1991).

îles sont assez proches les unes des autres, les relations commerciales traditionnelles étaient importantes. En Polynésie, les Polynésiens continuaient d'entretenir des relations avec leur île d'origine après la découverte et l'installation dans une nouvelle île. A Tahiti, Cook obtint une liste de noms d'îles et la direction où elles se trouvaient qui lui permit d'établir une carte approximative de la quasi totalité de la Polynésie, jusqu'à Fidji.

TABLEAU 2 : LES POPULATIONS OCEANIENNES RECENSEES DANS LES PAYS D'ACCUEIL, 1945-1981.

année	Nouvelle Zélande			Australie	Etats-Unis
	total	Samoans	nés à Samoa	nés dans les pays insulaires	total
1945	2159	716	592		
1951	3624	nd	1336		
1956	8103	3740	2995		
1961	14340	6481	4450		
1966	26271	8663	7447		
1971	43752	22198	12354		20700 ²
1976	65694	27876	19711	24822 ¹	
1981	104262	48939	24141	34077 ¹	49848 ³
1986	130293	66252	33864	49116 ¹	
1991	167073	85743	43332	72100 ¹	98600 ⁴

1 : inclut 15 560 nés en Papouasie Nouvelle Guinée en 1976, 18 700 en 1981, 21348 en 1986 et 23600 en 1991 qui sont en grande majorité des Européens. Inclut en 1991 une estimation des pays de naissance qui n'apparaissent plus en détail et sont regroupés sous « autres ».

2 : en 1970, 20700 personnes de langue polynésienne, dont 5000 nés à l'étranger. On comptait 8400 nés dans les pays insulaires du Pacifique dont 2500 « blancs ».

3 : En 1980 : 39500 Samoans, 6200 Tongiens, 800 Tahitiens et 3300 Mélanésiens, dont 2800 Fidjiens et 1800 « autres ». Il y avait en outre 35 500 Micronésiens dont 30 700 Guamaïens.

4 : En 1990, 57700 Samoans, 16700 Tongiens, 7200 Mélanésiens ; il y avait en outre 54 970 Micronésiens dont 47754 Guamaïens.

Le Pacifique formait un ensemble, une communauté liée par la parenté et aussi par les conflits et les guerres. Tonga essaya au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles d'établir un empire dans le Pacifique central, allant de Samoa à Fidji et Wallis. Après l'installation des Européens, les déplacements traditionnels ont été réduits puis modifiés au cours d'une évolution de près de deux siècles (cf. ci-dessus). Cependant les Polynésiens continuent de considérer le vaste océan et les terres qui s'y trouvent comme un monde qui leur appartient - les Maoris ont découvert la Nouvelle Zélande avant les Européens et l'Australie compte aussi une population pré-européenne - et toujours à redécouvrir. C'est là une explication de nombreux aspects de la migration contemporaine dans le Pacifique.

Les relations traditionnelles survécurent en partie au début du XIX^{ème} siècle sur un mode quasi individuel et avec une importance statistique négligeable mais, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, le recrutement lié aux plantations et aux mines concerna des mouvements de population beaucoup plus importants et établit de nouveaux réseaux. Les zones de départ étaient la Mélanésie et la Micronésie, les destinations, les grandes plantations du Queensland, de Fidji et du Vanuatu, et les plantations plus petites des Samoa et de Tahiti (la plantation Atimaono), et les mines : de Nouvelle Calédonie (nickel), Nauru, Banaba et Makatéa (phosphates). Les colons allaient chercher plus ou moins illégalement en Mélanésie ou Micronésie la main d'oeuvre dont ils avaient besoin, par exemple, des travailleurs des Iles Gilbert, colonie anglaise, et de Mélanésie furent recrutés par les Etablissements français d'Océanie. La Mélanésie fournissait en grand nombre (Shlomowitz, Shineberg) des travailleurs pour les plantations du Queensland en Australie et secondairement de Fidji et de Nouvelle Calédonie. Après guerre, les problèmes coloniaux en Asie et le changement de régime politique en Chine mettant fin à la migration organisée de ces pays, les administrations organisèrent des déplacements de main d'oeuvre entre les territoires qu'elles avaient sous contrôle. On amena des Gilbertais des Iles Gilbert (colonie anglaise) aux Iles Salomon (colonie anglaise) et à Vanuatu (ex Condominium franco-anglais des Nouvelles Hébrides). Les Français amenèrent des Wallisiens de Wallis (colonie française) au même Vanuatu qui fournissait par ailleurs des travailleurs pour les mines et les plantations de Nouvelle Calédonie. Lors du boom du nickel de 1969 en Nouvelle Calédonie, on observe une recrudescence de la migration de Wallis et Futuna, suivie par un même phénomène à partir de Polynésie Française. D'abord sous forme de contrats de travail, cette migration devint d'initiative individuelle.

Depuis la seconde guerre mondiale, le nombre des centres internes de migration a diminué, en raison de la fermeture des mines à Makatéa et Banaba, la mine de Nauru étant proche de fermer également, à la suite de l'épuisement des ressources. Des plantations ont aussi disparu (fermeture de la plantation Atimaono dès la fin du XIX^{ème} siècle) ou perdu de leur importance et fonctionné sans recrutement extérieur, à

Samoa, ou avec la main d'oeuvre indienne venue avant 1912 à Fidji. Les centres de migration internes qui restaient dans les années 1960 étaient principalement la Nouvelle Calédonie, Nauru et les Samoa Américaines qui s'étaient rapidement développées comme centre d'attraction pendant et après la guerre. D'autres mouvements internes prirent la relève. Les indépendances des îles administrées par les anglo-saxons ont sans aucun doute élargi les réseaux. Les colons sont principalement retournés vers leur pays d'origine mais certains sont allés s'installer dans d'autres îles. Ils ont été suivis par des Chinois et des Indiens qu'on trouve aujourd'hui aux Samoa et à Tonga en petits nombres. Les migrations de travailleurs océaniens entre les pays se développent de la même manière, malgré un certain protectionnisme de l'emploi dans les pays insulaires ; on est étonné de rencontrer un chef cuisinier fidjien dans un grand hôtel des Îles Cook, un plombier ou un menuisier des Îles Cook aux Samoa Occidentales, parfois à la suite d'un mariage avec une femme locale rencontrée pendant des études ou une migration en Nouvelle Zélande. Ces mouvements de faible importance contribuent néanmoins à faire du Pacifique un ensemble plus homogène. Des mouvements plus fréquents ont lieu vers les centres administratifs nouveaux, issus des indépendances : vers Fidji où sont situées la plupart des organisations régionales (Forum des États du Pacifique Sud) et l'Université du Pacifique Sud et vers la Nouvelle Calédonie où se trouve la Commission du Pacifique Sud.

Le changement le plus important de l'après-guerre est le développement des mouvements massifs vers les pays de la ceinture pacifique. Ils se sont d'abord dirigés vers les anciennes puissances coloniales, la Nouvelle Zélande et les États-Unis. La Nouvelle Zélande attira les ressortissants de ses anciennes colonies et les États-Unis les Samoans des Samoa Américaines et aussi des Samoans des Samoa Occidentales qui étaient devenus résidents des Samoa Américaines. Cependant les communications ont posé des limites locales au schéma colonial de la migration. Ainsi la migration des Îles Cook s'est d'abord développée vers Tahiti avant la construction de l'aéroport à Rarotonga reliant ces îles à la Nouvelle Zélande. L'Australie entra plus tardivement dans le jeu de la migration océanienne, principalement après 1970 et comme prolongement de la migration vers la Nouvelle Zélande dans le cadre des accords Trans-tasman. Du schéma colonial originel, il subsisterait le fait que les ressortissants des anciennes colonies anglaises en Mélanésie et Micronésie n'ont pas de destination préétablie et, de ce fait, la migration internationale des Îles Salomon et de Kiribati (Îles Gilbert) reste faible - cependant ce phénomène a aussi d'autres raisons (cf. ci-dessous). Par contre la migration de l'ancien protectorat anglais de Tonga s'est spontanément dirigée vers la Nouvelle Zélande, puis plus récemment l'Australie et surtout les États-Unis. La migration micronésienne des territoires en libre association avec les États-Unis se dirige quasi-exclusivement vers ce pays. Nauru connaît une faible migration vers l'Australie qui exploite les phosphates et où s'investissent les revenus miniers.

La mine de Nauru devant fermer prochainement, les Samoa Américaines resteront, avec la Nouvelle Calédonie, le dernier centre d'attraction de la migration anglophone interne au Pacifique, les Samoans des Samoa Occidentales continuant de s'y diriger de même que quelques Tongiens. Cependant Fidji connaît un développement limité comme centre de migration liée aux organismes régionaux.

La Nouvelle Calédonie et les TOM constituent un réseau particulier qui recouvre principalement le Pacifique francophone, incluant le Vanuatu d'où viennent aussi quelques anglophones. Ce courant pourrait se ralentir en cas de changement de la politique migratoire du Territoire. Cependant la Nouvelle Calédonie attire surtout une migration massive de Wallis et Futuna et, beaucoup plus modeste et liée à la conjoncture économique, de Polynésie Française. La création récente de l'Université Française du Pacifique entraîne la migration d'étudiants entre la Nouvelle Calédonie et la Polynésie Française. Ce dernier territoire attire peu de migrants océaniens, mais principalement des Français de France et secondairement de Nouvelle Calédonie.

Ainsi, à la fin des années 1970, la migration dans le Pacifique se répartit en trois grands réseaux : francophone et anglophone, ce dernier se subdivisant entre les pays développés de l'hémisphère sud et les Etats-Unis. Ces réseaux s'imbriquent localement, avec la bipolarité de la migration samoane vers les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande, suivie par la migration tongienne, et indienne de Fidji, et la migration de Vanuatu vers la Nouvelle Calédonie.

CONCLUSION

Malgré sa vaste étendue et le peu de terres qui s'y trouvent le Pacifique a été sillonné de migrations depuis l'arrivée de l'homme dans cette région. La colonisation se développa même d'abord dans les petites îles de Polynésie avant de s'installer dans les grandes îles de Mélanésie, difficilement pénétrables et contrôlables. Cependant, même si les plantations et l'activité minière n'attinrent jamais dans les îles du Pacifique une importance économique comparable à celle des autres colonies en Afrique ou en Asie, une économie coloniale s'y développa, avec son cortège de législations et de déplacements de populations qui montre comment les îles étaient liées à ce grand ensemble politique et économique qu'était la colonisation. L'essor de l'économie mondiale après la Seconde Guerre mondiale va opérer un changement d'échelle. L'attrait des îles diminue, les indépendances sont accordées rapidement par les anglosaxons qui quittent ces pays aux faibles ressources. Dans les territoires français, l'attrait des TOM se réduit en dehors des booms du nickel en Nouvelle Calédonie et des expériences nucléaires en Polynésie. Les îles deviennent des zones de départ sujettes à

l'exode rural. La migration interne au Pacifique existe encore, dans le cadre notamment des administrations régionales à Fidji et en Nouvelle Calédonie et de quelques centres comme les Samoa Américaines et la Nouvelle Calédonie, mais elle est devenue très marginale comparée aux mouvements de masse vers les pays du pourtour du Pacifique. Ainsi, le Pacifique se trouve confronté à une tendance centrifuge qui le vide de sa population et consacre les limites de sa vitalité économique.

Chapitre 3

LES POLITIQUES ET LES FLUX DEPUIS 1980

Des années 1950 aux années 1970, la migration dans le Pacifique a développé les formes modernes d'une migration individuelle, rompant avec les déplacements contrôlés de la colonisation, par contrats de travail. L'origine de ces mouvements à la fin des années 1970 était très différenciée, avec une migration importante seulement au départ de la Polynésie anglophone et de Wallis et Futuna, une migration circulaire par contrats de travail de l'ex-Micronésie anglaise et une migration quasi négligeable de Mélanésie, y compris pour les Fidjiens de Fidji à cette époque. Comme dans beaucoup de régions insulaires du monde, ces mouvements ont atteint le niveau de la migration de masse. Ainsi les Océaniens se sont intégrés dans le monde moderne et se sont trouvés confrontés aux problèmes de celui-ci : crises économiques, changements des politiques migratoires, concurrence avec des migrants d'autres origines. Ce sont ces divers aspects que nous allons considérer avec les tendances récentes de la migration dans le Pacifique Sud. Contrairement au chapitre précédent, ce chapitre traitera d'abord de la migration vers les pays du pourtour du Pacifique, suivant l'importance nouvelle des flux, puis les migrations vers les centres internes : Samoa Américaines et la Nouvelle Calédonie.

LES POLITIQUES MIGRATOIRES

La Nouvelle Zélande et l'Australie sont deux pays d'immigration traditionnelle qui encouragent encore l'immigration mais tentent de l'orienter selon leurs besoins de main d'oeuvre par des politiques spécifiques. Cependant, les nouveaux gouvernements, notamment en Australie, ont encore changé cette orientation et mis l'accent sur le contrôle de la migration. Nous nous intéresserons ici aux politiques migratoires de ces pays uniquement en ce qu'elles concernent les populations insulaires.

La Nouvelle Zélande

Lors de la période coloniale, la migration des insulaires vers la Nouvelle Zélande était peu importante, mais souhaitée vu le contexte économique de l'époque. Le problème juridique de l'installation des migrants ne se posait pas pour les ressortissants des colonies administrées par la Nouvelle Zélande. La Nouvelle Zélande accorda l'indépendance aux Samoa Occidentales en 1962. En 1965, les Iles Cook obtinrent un gouvernement autonome en libre association avec la Nouvelle Zélande. Les statuts des Niue et Tokelau sont sensiblement différents. Cependant les ressortissants des Iles Cook, Niue et Tokelau conservent la nationalité néo-zélandaise, ce qui leur assure la libre circulation entre leur pays et la Nouvelle Zélande. Les Samoa Occidentales se virent accordé un quota annuel de 1000 immigrants permanents, porté à 1500 personnes en 1970 puis réduit à 1100 en 1976. Cependant il faut avoir un travail assuré en Nouvelle Zélande pour entrer dans le quota, qui n'est donc pas toujours rempli. Il existait aussi des visas de tourisme et des permis de travail temporaires, en plus du quota.

La politique d'immigration facile pendant la période de pénurie de main d'oeuvre de l'après guerre dura jusqu'au milieu des années 1970 quand la dégradation de la situation économique provoqua un changement radical avec l'institution de permis d'entrée accompagnés de dispositions spéciales pour les insulaires du Pacifique. Les premières expulsions d'« overstayers » (migrants qui ne repartent pas à l'expiration de leur autorisation de séjour) eurent lieu alors, causant un certain émoi dans la population polynésienne et aussi dans une grande partie de la population européenne. Un nouveau système de permis de travail temporaire fut instauré ainsi que la possibilité du regroupement familial. Principalement des Tongiens et des Fidjiens ont migré dans le cadre de ce système de permis de travail. Comme par le passé, les dépassements de la durée de séjour légal continuèrent d'exister. La politique de restriction fut de moins en moins sévèrement appliquée, donnant lieu à 4 amnisties des illégaux de 1974 à 1987, et en 1982, il fut brièvement question d'accorder la nationalité néo-zélandaise aux Samoans nés pendant la période coloniale, résidant alors en Nouvelle Zélande. Néanmoins un nouveau tournant se préparait dans la politique migratoire.

En 1986, il a été instauré un système à quatre types de migrations, migration de court terme (touristes, visites à la famille), migration de travail, migration pour études et réunification familiale, faisant l'objet d'un visa particulier avec trois catégories : entrée temporaire, entrée permanente et résidence permanente, l'entrée temporaire pouvant être étendue et transformée en résidence permanente si la personne en remplit les conditions. Une faveur fut accordée aux Océaniens des Samoa, Tonga, Fidji, Kiribati et Tuvalu avec un droit d'entrée pour trois mois sans visa, à partir de décembre 1986. Ce fut l'occasion d'extensions de séjour illégales, certains migrants cherchant du travail,

avec l'aide de la famille sur place, et inscrivant leurs enfants à l'école. Début 1987, l'expérience avait duré environ trois mois, les visas furent rétablis et la politique migratoire s'est réorientée vers la restriction pour les Océaniens. On parla de supprimer le quota des Samoans, et de fait, on ne le remplit plus. Tous les insulaires sont donc maintenant assujettis à avoir un visa, sauf ceux qui ont la nationalité néo-zélandaise de naissance, les insulaires des Iles Cook, Niue et Tokelau, et les citoyens de Kiribati et Tuvalu dont le droit d'entrée sans visa de décembre 1986 ne fut pas levé mais dont la migration vers la Nouvelle Zélande est insignifiante. Ces deux pays sont engagés dans une migration vers la Nouvelle Zélande, uniquement pour études ou pour quelques dizaines de contrats saisonniers pour la récolte des fruits. Dans le cadre de la loi de 1986, les entrées par permis de travail sont peu importantes pour les nationaux du Pacifique (tableau 1), mais la transformation de visa d'entrée temporaire en résidence

TABLEAU 1 : DEMANDES ET ACCEPTATIONS DE VISAS POUR LA NOUVELLE ZELANDE POUR LES NATIONAUX DU PACIFIQUE (AVRIL 1987- MARS 1988).

entrées permanentes	travail	réunification familiale	raisons humanitaires	réfugiés	total
demandes	1445	675	44	-	2164
acceptations	945	440	30	-	1415
entrées temporaires	travail	visites	études		total
demandes	253	27215	1460		28928
acceptations	241	21296	1368		22905
permis après arrivée					
demandes	3393	20756	1082		25231
acceptations	3097	20477	1039		24613
résidence permanente	travail	réunification familiale	raisons humanitaires	réfugiés	total
demandes	233	1047	563	1	1844
acceptations	58	419	368	1	846

Source : Trlin, Spoonley, 1992.

permanente pour travail sont très fréquentes étant plus de dix fois plus élevées que les premières alors qu'elles sont seulement 2,5 fois plus élevées pour les nationaux d'autres pays du monde. Ceci montre que le processus d'entrer avec un visa de courte durée, puis de trouver un travail, souvent avec l'aide de la famille déjà établie dans le pays, est la forme la plus typique de la migration polynésienne en Nouvelle Zélande. Ainsi les soldes les plus importants s'observent sur les mouvements de court terme (cf. ci-dessous graphe 1), et incluent aussi des extensions de séjours illégaux. La réunification familiale représente aussi une part importante de la migration nette. Les gouvernements des pays insulaires ont d'ailleurs obtenu de la Nouvelle Zélande et de l'Australie une extension de la catégorie des parents admis sous le critère de la réunification familiale pour inclure des parents éloignés selon le système de parenté en vigueur dans les îles et des enfants adoptés selon la coutume.

Depuis 1991, la Nouvelle Zélande a institué un système de points pour la migration de travailleurs. Ce système vise à attirer une population asiatique qualifiée et aisée et les insulaires sont fort mal placés dans ce système, en raison de leur faible niveau d'études et de leur condition économique précaire. Cependant les Samoans conservent leur quota, plus ou moins rempli en raison de la condition d'emploi, et les visas de courte durée sont toujours en vigueur, et toujours l'occasion de dépassements des durées de séjour légales.

L' Australie

Comme dans beaucoup de pays, la politique migratoire de l'Australie répond à trois objectifs : une immigration de travailleurs qualifiés dans un but économique, un objectif social qui s'exprime par la réunification familiale et un objectif humanitaire par la reconnaissance de réfugiés. L'Australie n'a jamais eu de politique migratoire privilégiée avec les pays insulaires du Pacifique. En 1988, le gouvernement australien mis en place un Committee to Advise on Australia's Immigration Policies. Il élaborait un rapport (Le rapport Fitzgerald) recommandant un recrutement préférentiel de migrants qualifiés selon les objectifs économiques nationaux. La question de dispositions particulières pour les insulaires du Pacifique y est brièvement abordée mais aucune décision n'est retenue et l'existence de relations privilégiées fut rejetée par le législateur. Cependant la prise en compte de la situation spécifique de certains pays du Pacifique au développement économique faible, aboutit à la décision d'une centaine de contrats de travail annuels pour les citoyens de Kiribati.

Le point central de la politique migratoire australienne dans le Pacifique est le Trans-Tasman Agreement qui assure la libre circulation des citoyens et résidents d'Australie et

de Nouvelle Zélande entre les deux pays. Les Maoris de Nouvelle Zélande peuvent donc migrer librement vers l'Australie, de même que les insulaires qui ont la nationalité néo-zélandaise et ceux qui ont obtenu la résidence permanente en Nouvelle Zélande. Cependant, on entend que, dans les faits, il existe une tendance à limiter ce droit à ceux qui ont la nationalité néo-zélandaise. Il n'y a pas eu d'opération de régularisation en Australie, de peur que cela encourage la migration illégale.

Les Etats-Unis

La migration vers les Etats-Unis ne compte de dispositions favorables que pour les ressortissants des territoires administrés par ce pays. Les Samoans américains peuvent entrer librement et devenir citoyens américains. Des Samoans des Samoa Occidentales et des Tongiens principalement, migrent vers les Samoa Américaines pour y devenir résidents et ensuite essayer de gagner Hawaï ou le continent, légalement ou non. L'Immigration Reform and Control Act de 1986 est en fait une opération de régularisation qui inclut aussi des dispositions spéciales pour les travailleurs agricoles (Special Agricultural Workers Provision of the Act), 3901 Tongiens et 1245 Samoans en ont bénéficié (Ahlburg).

Les territoires sous administration américaine en Micronésie ont aussi des dispositions favorables et récemment un Compact of Free Association a été conclu entre les Etats Fédérés de Micronésie, les Iles Marshall et les Etats-Unis, avec le désir d'y inclure Palau.

Le multiculturalisme

Le multiculturalisme en Australie est apparu à partir de 1972 (Kee), après une politique assimilationniste dans les années 1950, puis intégrationniste plus souple dans les années 1960 autorisant l'enseignement des langues maternelles en plus de l'anglais et la diffusion de programmes radio et télévision dans ces langues. En 1975, le Gouvernement Fraser créa le Australian Institute of Multicultural Affairs, prévoyant l'établissement de services de télévision multiculturels, l'acceptation de la diversité et l'obligation de l'égalité des chances indépendamment de l'ethnie ou de la religion. Le concept de diversité productive se développa ensuite dans des termes économiques. La Nouvelle Zélande est également officiellement attachée au multiculturalisme.

Le multiculturalisme inclut des politiques particulières à l'égard des populations autochtones, Maoris de Nouvelle Zélande et aborigènes australiens, et aussi des migrants. Les langues autres que l'anglais ont un statut particulier dans l'enseignement, avec une prise en compte des difficultés du passage à l'anglais et elles peuvent aussi rester des langues d'enseignement dans certaines matières. L'accès des non anglophones aux services sociaux est facilité et l'apprentissage de l'anglais aux migrants est organisé systématiquement, parfois avec assistance obligatoire à des cours non gratuits, la connaissance de l'anglais étant apparue comme un facteur facilitant l'accès à l'emploi. Le terme multiculturalisme apparaît dans plusieurs services administratifs, en Australie, par exemple : Office of Multicultural Affairs du Department of the Prime Minister créé en 1987 à la suite du Australian Institute of Multicultural Affairs, établissement d'un National Agenda for a Multicultural Australia en 1989, renomination du Bureau of Immigration Research en Bureau of Immigration, Multiculturalism and Population Research. - Cependant, le nouveau gouvernement conservateur a supprimé cette dernière institution en 1996. - La politique multiculturelle est conçue comme une attitude « de respect des droits de l'homme, de réalisation de la justice sociale et d'efficacité économique » (Office of Multicultural Affairs)⁸, la discrimination représentant une perte de l'apport de qualification que constitue la migration. La Nouvelle Zélande reconnaît et encourage les manifestations culturelles des migrants. Le multiculturalisme, est (était) préféré à l'intégration qui suppose implicitement l'arrêt de la migration et n'est donc pas cohérente avec la volonté de ces pays de rester des pays d'immigration.

Cette position officielle n'empêche pas une partie de l'opinion publique de montrer une lassitude de la migration, suite aux crises économiques des années 1980 et aux difficultés pour contrôler vraiment les entrées. Les mouvements anti-immigration, certes très minoritaires, sont plus spécifiquement dirigés contre la migration asiatique mais l'attitude face à l'immigration océanienne est particulière. Les Océaniens sont des travailleurs peu qualifiés ; sous l'effet de la crise et de la restructuration économique, beaucoup ont perdu leur emploi dans les années 1980 et ils sont accusés de peser sur le budget de la protection sociale. La pratique des envois d'argent aux familles dans les îles, très répandue chez les Océaniens, est aussi une raison de l'image défavorable des migrants du Pacifique, cause des sorties d'argent. On a le sentiment que les pays insulaires « exportent » leurs problèmes démographiques et économiques. Il est cependant reconnu que les économies insulaires s'approvisionnent essentiellement en Nouvelle Zélande et Australie et qu'elles représentent un marché non négligeable.

⁸ Multiculturalism and Immigration, Office of Multicultural Affairs, Department of the Prime Minister and Cabinet, Australian Government Publishing Service, Canberra, 1988.

LES SOURCES DE DONNEES

Les données disponibles pour l'étude des migrations internationales sont de trois types : les données de flux des services d'immigration, les recensement et les enquêtes.

Les statistiques de l'immigration

Les services d'immigration de la plupart des pays collectent des données de migration dans les ports et les aéroports. Dans les pays insulaires, la tâche est relativement facilitée par l'absence de frontières terrestres qui sont souvent difficilement contrôlables.

Les pays insulaires

Les pays insulaires du Pacifique n'ont pas tous un système satisfaisant de collecte des données de migration. Fidji et les Samoa Occidentales utilisent des cartes d'arrivée et de départ. Cependant plusieurs pays ne collectent pas d'information sur les sorties. Kiribati, Tuvalu, les Samoa Américaines et Tonga n'ont pas de carte de départ. Un document est laissé dans le passeport à l'arrivée et retiré au départ. Cela s'applique bien aux étrangers, mais plus difficilement aux nationaux qui peuvent avoir perdu le document après un séjour de plusieurs mois ou années. Dans le cas des Samoa Américaines, et d'une manière générale lorsque ce système est employé, si le document laissé dans le passeport est perdu, il faut remplir une nouvelle carte d'arrivée, ensuite l'ancienne carte est classée dans les non appariés. Si cela n'est pas systématiquement fait, il en résulte un biais sur les entrées, ce qui peut fort bien arriver lorsqu'on sait que le traitement des fiches d'immigration était encore fait manuellement aux Samoa Américaines en 1993. Surtout ce système ne permet pas d'enregistrer le premier départ de nationaux. Ces pays, sauf Tonga, assurent qu'ils enregistrent différemment les départs de nationaux, y compris les premiers départs. Tonga n'a pas de système d'enregistrement des départs de ses nationaux en raison d'une volonté politique de cacher l'importance de la migration, aussi bien en raison de ses aspects négatifs (départs massifs) que positifs (envois d'argent par les migrants). Il faut donc recourir aux statistiques des compagnies aériennes pour avoir une estimation, peu fiable, des migrations de Tonga.

Après plusieurs réunions à l'initiative d'organisations régionales (notamment la Commission du Pacifique Sud), lorsque des cartes de départ et d'arrivée existent, les données essentielles sont collectées, cependant des variations peuvent exister au niveau des définitions et de l'exploitation. Outre les informations sur l'identité (nom, prénom,

sexe, date de naissance, nationalité et informations relatives au passeport) tous les pays insulaires demandent le pays de naissance et le statut dans le pays d'arrivée (visiteur ou résident). Seul Fidji demande l'ethnie sous le terme de « race ». La profession est plus souvent demandée que l'état matrimonial (non demandé à Kiribati et Tuvalu). Seules les Samoa Occidentales demandent le niveau d'études et uniquement sur les cartes de départ. Les informations sur la raison du voyage à l'arrivée et au départ, la durée prévue du séjour à l'arrivée, la durée passée dans le pays et le pays de destination au départ sont demandées par la plupart des pays. Cependant le sens de ces questions diffère selon qu'elles s'adressent aux résidents ou aux visiteurs. Les premiers sont interrogés sur leur absence à l'arrivée aussi bien qu'au départ alors que les seconds sont interrogés sur leur séjour dans le pays. Il y a parfois redondance de l'information, par exemple pour la durée de séjour lorsqu'elle est demandée à l'arrivée (durée prévue de séjour) et au départ (où elle est toujours calculable), de même pour la destination lorsqu'elle est demandée à l'arrivée (prochaine destination ou prochain port de débarquement⁹) et au départ. La confrontation des durées de séjour prévues et réalisées n'est sans doute jamais effectuée.

La qualité des statistiques d'immigration varie beaucoup selon les pays. Nous avons évalué la qualité des données en comparant les départs vers une destination avec les arrivées dans le pays correspondant, lorsque les données étaient disponibles. La cohérence est assez bonne pour Fidji mais ne peut être effectuée que pour la migration vers l'Australie. Il n'en est pas de même pour les Samoa Occidentales lorsqu'on compare avec les données australiennes ou des Samoa Américaines, des différences importantes entre 10% et 30% de la migration et parfois de sens contraire apparaissent alors. Une limitation importante à l'utilisation des données de l'immigration est la manière très incomplète dont les insulaires remplissent les cartes de police lorsqu'ils entrent ou sortent de leur pays. Les nouvelles politiques migratoires restrictives des pays d'accueil n'incitent pas les insulaires, ni individuellement ni au niveau des gouvernements, à fournir des statistiques de migration précises craignant qu'elles ne servent à justifier de nouvelles restrictions.

Les trois TOM du Pacifique enregistrent les migrations externes par des cartes d'arrivée et de départ. Cependant, un biais particulier affecte les données des TOM et sans doute aussi des îles affiliées aux Etats-Unis, considérés par ailleurs avoir de bonnes statistiques. Il est lié à certaines catégories de population : les militaires, dont les entrées directes sur les bases ne sont pas enregistrées par les services d'immigration, mais qui ont la possibilité de sortir comme civils en étant alors comptabilisés.

⁹ next destination or next port of disembarkation

Les pays d'accueil.

La Nouvelle Zélande collecte des données par les cartes d'arrivée et de départ, cependant, ce pays est le seul de la région à ne pas demander le pays de naissance depuis la refonte des cartes d'entrée-sortie en 1987. Cela cause un problème majeur pour l'analyse des migrations en ce que la nationalité peut changer, qu'il existe déjà de nombreux bi-nationaux et que la comparaison avec les données de recensement n'est plus possible ; les comparaisons avec les autres pays sont aussi rendues difficiles. L'Australie collecte des informations très complètes par cartes d'arrivée et de départ et, de même que la Nouvelle Zélande, effectue des classements en catégorie de migrants selon la durée (court terme, ou long terme) et selon le statut (visiteurs, résidents et « settlers » - immigrants entrant avec un permis de résidence permanente). Les Etats-Unis collectent des informations par les cartes d'arrivée et laissent dans le passeport un document retiré au départ. Mais, jusque récemment ils ne publient pas de soldes migratoires, seulement des données sur les immigrants ayant obtenu ce statut. Les illégaux sont connus, partiellement sans doute, lors des opérations de régularisation (IRCA).

En tant que pays insulaires, l'Australie et la Nouvelle Zélande, (et aussi les Etats-Unis vis à vis de la migration océanienne), sont favorisés pour l'étude des migrations. La séparation des autres pays par de vastes étendues d'océan limite la possibilité de voyages clandestins sur des embarcations de fortune. Il ne faut pas exclure cependant la possibilité d'entrées clandestines par voie de mer sur des bateaux marchands, mais ces cas restent rares. Dans les pays de la ceinture Pacifique, Australie, Nouvelle Zélande et Etats-Unis, et au moins en ce qui concerne les Océaniens, les migrants illégaux sont principalement des personnes dépassant la durée de leur visa (overstayers) et rarement des personnes entrées illégalement. En Australie, il est souvent fait mention d'entrées clandestines par le détroit de Torres, dans le cadre de relations traditionnelles des insulaires du Déroit de Torres avec les populations du Golfe de Nouvelle Guinée. Des voyages traditionnels par groupes de pirogues sont l'occasion d'échanges de biens, de pêche et peut-être aussi d'entrées clandestines qui devraient être en nombres quasi négligeables.

L'utilisation des données de flux est rendue difficile à plusieurs niveaux. D'abord au niveau de l'exploitation. Les cartes d'arrivée et de départ des migrants permanents et de long terme sont intégralement saisies. Mais, du fait de l'importance des flux de court terme, l'Australie et la Nouvelle Zélande n'exploitent pas l'intégralité de ces cartes. Un sondage est effectué au taux de 1 pour 10 en Australie (1 pour 4 pour les insulaires du Pacifique) et de 1 pour 10 pour tous en Nouvelle Zélande. Ce dernier taux est trop faible pour les populations fournissant peu de migrants et les variations aléatoires sont

importantes. Les soldes représentent une très faible part des flux, le plus souvent entre 5% et 10%, parfois moins, ils sont donc très sensibles aux variations aléatoires dues au taux de sondage. Ils sont aussi très sensibles aux erreurs de déclaration et d'appariement des cartes.

L'utilisation des données par nationalité, la seule possible depuis 1987 en Nouvelle Zélande, est sujette aux biais dus à la double nationalité. De nombreux Océaniens ont la double nationalité. Ils utilisent certainement leur passeport néo-zélandais pour entrer en Nouvelle Zélande mais peuvent fort bien sortir en présentant le passeport de leur pays d'origine (il en est de même en Australie pour ceux qui ont la double nationalité avec l'Australie). Mais l'inverse peut aussi arriver pour les personnes entrées en tant que nationaux de pays insulaires et qui ont acquis la nationalité du pays d'accueil pendant leur séjour. En ce qui concerne les mouvements entre la Nouvelle Zélande et l'Australie de personnes ayant une double nationalité insulaire - néo-zélandaise, l'entrée se fait avec le passeport néo-zélandais, qui donne libre accès, et la sortie de même, sinon on leur demanderait le talon de leur carte d'entrée et finalement le passeport néo-zélandais devrait être présenté.

Les données de flux donnent des résultats très différents selon qu'on utilise la nationalité, le lieu de naissance ou plus encore le pays de résidence. Toutes les variables susceptibles de changer en cours de séjour, nationalité et résidence, sont sujettes à des biais importants. Les résultats présentés (tableau 2) montrent d'importantes différences dans les estimations de la migration selon qu'on utilise le lieu de naissance ou la nationalité. Le solde par lieu de naissance est habituellement plus élevé que par nationalité parce que certaines personnes nées dans les pays insulaires ont acquis pendant leur séjour une seconde nationalité sous laquelle ils peuvent sortir, et lors de prochains voyages ils peuvent entrer ou sortir selon l'une ou l'autre nationalité. L'écart est relativement le plus grand et le solde plus élevé selon le pays de naissance que selon la nationalité pour les Samoans dont la migration est la plus ancienne et qui comptent le plus de double-nationaux, soit samoans - néo-zélandais, soit samoans - américains. Cependant l'écart pour les Tongiens est inverse parce que de nombreux nés à Tonga ayant la citoyenneté australienne ont quitté l'Australie, diminuant le solde par lieu de naissance mais n'apparaissant pas dans le solde par nationalité. Ainsi selon le cas, la nationalité peut donner des résultats supérieurs ou inférieurs à ceux du lieu de naissance qui est la variable offrant la meilleure estimation des mouvements.

Le principal intérêt des données de flux est de faire le lien avec les recensements et de permettre des estimations intercensitaires de la population, et au-delà des actualisations post-censitaires. Ce lien n'est possible que si la même définition est utilisée dans les deux sources, ethnie, lieu de naissance ou nationalité. Ce n'est plus le cas pour la

Nouvelle Zélande depuis 1987. Pour l'Australie, on aboutit à une certaine estimation de la qualité des recensements (cf. ci-dessous).

TABLEAU 2 : MIGRATION VERS L'AUSTRALIE DE NES DANS LE PACIFIQUE PAR PAYS DE NAISSANCE ET NATIONALITE (1986-1990).

Pays	naissance			nationalité		
	arrivées	départs	migration nette	arrivées	départs	migration nette
Samoa Occ.	27745	22135	5610	11857	10083	1774
Tonga	20677	18730	1947	16800	14113	2687
Fidji	131526	113795	17731	103311	85768	17543

Source : Bureau of Immigration Research, SSDA study series ISSN 0278-9766.

Les recensements

La mesure des migrations internationales par les recensements se pratique surtout dans les pays d'arrivée par le classement de la population selon des critères faisant apparaître les migrants internationaux : lieu de naissance, nationalité, résidence antérieure, année d'entrée ou ethnie. Dans les pays de départ on a recours à des mesures indirectes, population attendue rapportée à la population observée. Cependant les recensements des pays insulaires sont de qualité variable, ce qui rend l'utilisation de la méthode de la population attendue peu sûre. Nous verrons comment l'étude des recensements des pays d'accueil a permis de reconsidérer la qualité des recensements des pays insulaires (cf. ci-dessous). La question sur la résidence antérieure, incluse dans les recensements de tous les pays insulaires, fournit la migration de retour. Elle permet aussi de calculer les départs conjointement avec la méthode de la population attendue. Cette question est rarement exploitée en détail, le pays de résidence antérieure n'étant pas distingué, mais seulement « à l'étranger », et elle n'est pas croisée avec l'âge quinquennal (seulement avec le sexe) ni avec d'autres variables ce qui fournit peu d'information au niveau de la publication. Son existence permet néanmoins des exploitations secondaires (cf. chapitres 6 et 7). Certains pays, Wallis et Futuna depuis 1976, la Polynésie Française en 1988 et les Iles Cook en 1991, ont aussi une question spécifique : « Avez-vous été absent à l'étranger pour une période de 6 mois ou plus ».

Les recensements des pays d'accueil fournissent le nombre de migrants par lieu de naissance. L'ethnie est disponible à tous les recensements en Nouvelle Zélande et aux Etats-Unis et seulement en 1986 en Australie. Cette variable ne fournit une mesure de la migration que si on la croise avec le lieu de naissance pour distinguer les migrants des nés dans le pays d'accueil. Mais son emploi reste difficile parce que la déclaration de l'ethnie peut varier chez les métis, or les populations océaniques sont très métissées. L'ethnie peut aussi varier d'une autre manière, par les changements de définitions utilisées par les instituts de statistiques, catégories préétablies avec ou sans catégorie ouverte, possibilité de cocher plusieurs cases pour les métis et mode de classement des personnes ayant déclaré plusieurs ethnies. Ainsi en Nouvelle Zélande, la définition de l'ethnie a changé en 1986 et à nouveau en 1991, du fait du classement des ethnies multiples. Antérieurement à 1986 les personnes étant à plus de moitié océaniques étaient classées comme telles, les personnes de deux origines par moitié étaient classées selon un code de priorité : Maori de Nouvelle Zélande, Polynésiens, autres (sauf européens) et européens, par exemple les personnes à demi Maorie et polynésienne étaient classées comme Maories. En 1986, le détail des origines était conservé, jusqu'à trois origines, et des regroupements étaient effectués dans certains tableaux : « uniquement polynésien » et « d'origine ou d'ascendance polynésienne ». En 1991, il suffit d'avoir mentionné une origine polynésienne pour être inclus dans cette catégorie quelque soit la part des autres origines. Les métis sont comptés dans plusieurs ethnies et certains calculs doivent tenir compte des doubles comptes. Les publications du recensement de 1991 fournissent une série homogène par sexe et âge depuis 1981, pour les autres tableaux, des demandes doivent être faites à Statistics New Zealand.

L'étude des migrations par les recensements dans le Pacifique est facilitée par le fait que la plupart des pays insulaires recensent les années se terminant par 1 et 6, c'est le cas de la Nouvelle Zélande et de ses anciennes colonies, et aussi de l'Australie. Fidji, Tonga, et les Iles Salomon recensent seulement les années terminées par 6. Bien qu'il existe des écarts de plusieurs mois entre les recensements, il est possible d'utiliser simultanément les recensements de pays de départ et de pays d'accueil pour en tirer plus d'information qu'en utilisant seulement les seconds. Dans ce sens les trois TOM - au moins Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna - devraient être recensés la même année. - Cela a été le cas pour la première fois en 1996, avec cependant des écarts de quelques mois.

La question sur la résidence antérieure lorsqu'elle correspond à la date du précédent recensement et que celui-ci est éloigné de cinq ans permet des calculs par groupes d'âges particulièrement intéressants. Lorsque le dénombrement est de bonne qualité et que la mémorisation de la situation antérieure est bonne, la question sur la résidence antérieure (au temps t_1) fournit la population recensée en t_2 déjà présente en t_1 et les entrées depuis t_1 . En relation avec la méthode de la population attendue (par les taux de survie), on peut calculer les sorties depuis le recensement précédent (différence entre la

population projetée de t_1 en t_2 et la population recensée en t_2 s'étant déclarée présente en t_1). - Il s'agit alors des mouvements dans le sens du recensement qui ne retiennent que les personnes entrées depuis t_1 et qui sont encore dans le pays à la date du recensement en t_2 et celles sorties depuis t_1 qui ne sont pas encore revenues en t_2 . Ces mouvements sont bien sur différents des entrées et sorties de l'immigration qui incluent des personnes venues et déjà reparties. - Cette méthode permet aussi de vérifier la complétude du précédent recensement. Ainsi en Nlle Zélande il y avait plus de Samoans et Tongiens recensés en 1991 déclarant résider en Nlle Zélande en 1986 qu'il n'en avait été recensé à ce recensement. Il ne s'agissait pas de mauvaise mémorisation de la situation en 1986 mais plutôt d'un sous-dénombrement, suspecté par Statistics New Zealand et qui s'est sans doute reproduit en 1991. Il est alors possible d'évaluer le sous-dénombrement au recensement précédent, sans oublier que des personnes non recensées au précédent recensement ont pu quitter avant le recensement suivant.

Les sorties peuvent être calculées pour différentes catégories de population, immigrants et générations issues des immigrants lorsqu'on peut croiser le lieu de naissance avec l'ethnie. Lorsque deux pays ont des recensements fournissant ce type de données à des dates voisines, on peut aboutir à des indices déjà sophistiqués : par la comparaison de la migration de retour dans le pays b avec les sorties du pays a, pour les immigrants et pour la seconde génération, on peut savoir si la migration de b se dirige exclusivement vers a, ce que peuvent confirmer les données du pays c - avec par exemple a = Nouvelle Zélande, b = Iles Cook et c = Australie. Des calculs semblables ont été faits entre a = la Nlle Calédonie et b = Wallis et Futuna ou la Polynésie Française (chapitre 6).

Lorsque les populations ont été bien dénombrées, ce qui semble être le cas des Océaniens nés en Nouvelle Zélande et des immigrants des pays ayant la nationalité néo-zélandaise (Iles Cook, Tokelau et Niue) alors, non seulement les taux de migrations présentés ci-dessus peuvent être calculés, mais on peut aussi considérer ces populations par profession, statut d'emploi et suivre les changements intercentraux par génération chez les migrants déjà présents au précédent recensement (cf. chapitre 5).

Les recensements ne fournissent cependant que la résultante de la migration, et non tous les mouvements. Mais le principal problème de l'étude des migrations par les recensements réside dans l'incomplétude de l'énumération des migrants, notamment ceux en situation irrégulière, qu'on observe dans tous les pays de la région : Nouvelle Zélande, Australie, Etats-Unis, Nouvelle Calédonie et peut-être aussi les Samoa Américaines.

Les enquêtes

Il n'y a jamais eu d'enquête de dimension importante sur les migrations internationales dans le Pacifique en ce qui concerne la migration des insulaires - mise à part l'enquête du BIT à Tonga et aux Samoa Occidentales en 1993 (Brown, Connell) sur les envois d'argent des migrants, mais la migration n'y est pas abordée en elle-même. Cette situation n'est pas sans surprendre alors qu'il existe pléthore d'études sur la migration internationale, mémoires, thèses, articles etc... Cependant un point commun à ces études est d'être de très petite dimension, reposant sur moins de 100 et parfois moins de 50 personnes, et de ne pas reposer sur des échantillons représentatifs. Il faut alors remarquer que les études faites dans les pays d'accueil sont souvent d'une meilleure représentativité que celles effectuées dans les pays de départ. Il existe d'importantes réticences à la réalisation d'une grande enquête sur les migrations dans les pays insulaires. L'importance et l'enjeu économiques que représente la migration sont tels que la volonté des états de participer à une telle enquête ne s'exprime pas clairement dans les faits. Certes l'acceptation de principe existe toujours mais la mise en oeuvre est difficile et révèle de nombreuses réticences dès les premières étapes. Le droit de regard, participation et supervision de la collecte, est souvent limité ou inexistant, même au niveau de la formation des enquêteurs. Il faut alors noter que quelques pays sont plus coopératifs, Iles Cook, Kiribati, Tuvalu, il s'agit pour les deux derniers des pays les plus pauvres et ayant une migration faible. Ces pays cherchent d'ailleurs des débouchés migratoires à leur trop plein de population.

Parmi les enquêtes en cours dans les pays d'accueil, il faut citer l'enquête australienne Longitudinal Survey of Immigrants in Australia, mais elle concerne tous les migrants et le nombre d'Océaniens enquêtés est très faible. Il s'agit d'une enquête en quatre passages (à 6, 12, 18 et 24 mois) auprès d'un échantillon de migrants avec visa de longue durée, par type de visas. La population de base est donc constituée par des flux. Le problème de ce type d'enquête est de retrouver les migrants à chaque passage en raison d'une grande mobilité dans les mois qui suivent l'installation. L'enquête permet un suivi de

- l'activité, l'éducation, la connaissance de l'anglais,
- la perception du pays d'accueil, de départ et les intentions de migration (retour ou ré-émigration)
- l'argent et les biens envoyés et reçus, le patrimoine constitué dans le pays d'accueil et les ventes et achats éventuels dans le pays de départ,
- le regroupement familial, la sponsorship de nouveaux migrants, les changements du noyau familial
- les visites au pays de départ, les visites de parents ou amis.

On peut résumer la qualité des données de migration pour les principaux pays d'origine des migrants dans la région Pacifique par la figure ci-dessous :

	PAYS INSULAIRES	PAYS DEVELOPPES
DONNEES D'IMMIGRATION	-TONGA : PAS DE CARTE DE DEPART -SAMOA O. : NON FIABLES -FIDJI : ASSEZ BONNES	-NOUVELLE ZELANDE : NATIONALITE SEULEMENT -AUSTRALIE : LIEU DE NAISSANCE & NATIONALITE. -USA : IMMIGRANTS SEULEMENT
DONNEES DE RECENSEMENT	LA COMPLETEUDE DE L'ENUMERATION VARIE BEAUCOUP	IMPORTANTE SOUS-ENUMERATION DES INSULAIRES

Il apparaît que, comme souvent en matière de migration, l'imprécision est grande. Si on n'est pas en présence d'importants effectifs de personnes entrées illégalement comme dans les pays ayant des frontières terrestres, les personnes en situation illégale échappent cependant au recensement et l'approche par les évolutions intercensitaires des stocks dans les pays d'accueil doit être complétée par une comparaison avec les flux. Cela n'est malheureusement plus possible pour la Nouvelle Zélande, le premier pays d'immigration des insulaires, et la précision des estimations de la migration en souffre beaucoup.

LES FLUX DANS LES ANNEES 1980

La Nouvelle Zélande

La Nouvelle Zélande, premier pays d'immigration polynésienne a continué de connaître une croissance importante de sa population polynésienne immigrée (non maorie de Nouvelle Zélande) dans les années 1980. Elle est passée, dans la définition de l'ethnie de 1991, de 104 262 en 1981 à 130 293 en 1986 et 167 073 en 1991, soit des accroissements de l'ordre de 5% par an (tableau 3) incluant l'accroissement dû aux naissances en Nouvelle Zélande.

TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DES POPULATIONS OCEANIENNES AUX RECENSEMENTS DE 1981 A 1991 EN NOUVELLE ZELANDE, ET TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUELS (%).

	1981	1986	1991	1981-1986	1986-1991
Samoans	48939	66252	85743	6,2	5,3
Tongiens	8982	13611	23175	8,7	11,2
Fidjiens	3006	4266	5097	7,3	3,6
Maoris des Iles Cook	27894	33120	37857	3,5	2,7
Niuéens	9993	12501	14424	4,6	2,9
Tokelauans	2937	3315	4146	2,5	4,6
total insulaires	104262	130293	167073	4,6	5,1

TABLEAU 4 : MIGRATION NETTE SELON LES FLUX (NATIONALITE) ET LES RECENSEMENTS (LIEU DE NAISSANCE) EN NOUVELLE ZELANDE DANS LES ANNEES 1980.

	Flux (selon la nationalité)		Recensements (selon le lieu de naissance)	
	1981-1986	1986-1991	1981-1986	1986-1991
Samoans	9291	11406	9723	9468
Tongiens	1522	5623	1986	5847
Fidjiens	1695	11375	867	9471
total	12508	28404	12576	24786

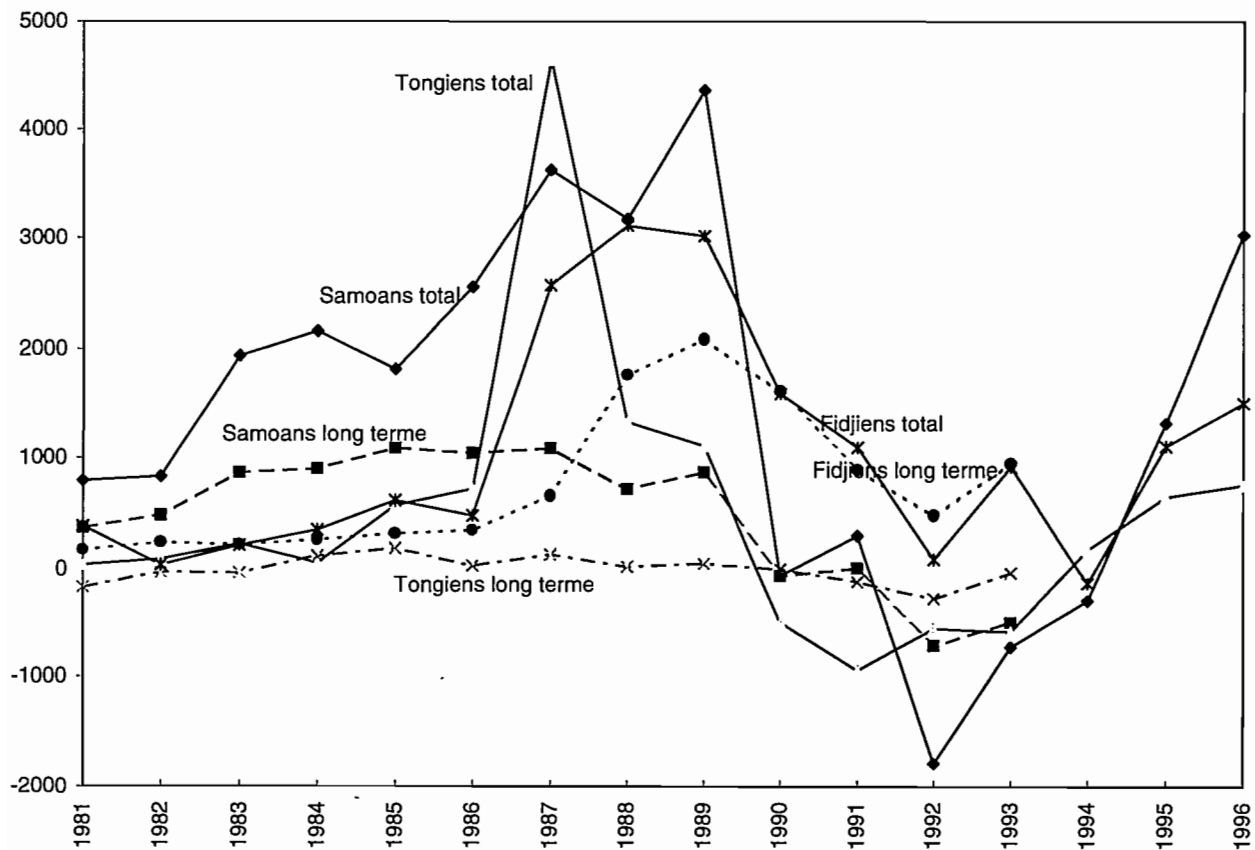
Cet accroissement est pour beaucoup dû à la poursuite de l'immigration. Les soldes nets par nationalité pour les ressortissants de pays qui n'ont pas la nationalité néo

zélandaise¹⁰ font état d'accroissements de 12 508 personnes en 1981-1986 et 28 404 en 1986-1991 (tableau 4). Pour la première période, les données de flux selon le lieu de naissance faisaient ressortir la migration nette des nés dans les pays considérés à 14 462 personnes, contre 12 576 entre les recensements. Il apparaît que les données de l'immigration par nationalité donnent une migration inférieure à celle mesurée par le lieu de naissance (12 508 contre 14 462), sans doute en raison des doubles nationalités, et que les recensements sous-estiment la migration par rapport aux données de l'immigration. La différence entre les données de flux et de recensement pour la première période résulte de variations de la complétude du dénombrement dans le cadre d'une sous estimation chronique des Polynésiens depuis 1971 (Bedford 1983). Le lieu de naissance n'étant plus disponible dans les données d'immigration depuis 1987, il n'est pas possible de poursuivre cette comparaison. Une comparaison des recensements par lieu de naissance¹¹ et de l'immigration par nationalité peut cependant se faire pour les populations qui n'ont pas la nationalité néo-zélandaise. L'accroissement intercensitaire des nés aux Samoa Occidentales en 1986-1991, 9 468 personnes, est très inférieur à l'accroissement des nationaux des Samoa Occidentales selon l'immigration, 11 406 personnes, alors qu'on attendrait qu'il soit supérieur, comme c'était le cas en 1981-1986. Les chiffres sont plus cohérents pour les Tongiens en 1986-1991, mais non en 1981-1986 et ils ne sont cohérents sur aucune des deux périodes pour les nés à Fidji. Les données de l'immigration par lieu de naissance donnaient une mesure plus complète de la migration en 1981-1986 et les mesures dont on dispose maintenant sous évaluent sans doute la migration.

Une évaluation minimale du sous-dénombrement des nés dans le Pacifique est donnée par la comparaison des effectifs de nés dans les îles recensés en 1986 avec les effectifs recensés en 1991 déclarant être résidant en Nouvelle Zélande en 1986. Il apparaît un accroissement de cette population pour les Samoans et Tongiens nés dans les îles, ce qui est chose impossible en l'absence de sous-dénombrement ou de mauvaise déclaration de la résidence antérieure. Cette dernière hypothèse est peu probable. En Nouvelle Zélande, les illégaux sont principalement des overstayers dont le passeport a été visé et tamponné à l'entrée, de sorte qu'ils ne peuvent pas essayer d'accroître la durée de leur séjour pour obtenir des facilités de régularisation. Des régularisations ont eu lieu en 1988 et 1989, et la plupart des overstayers entrés avant doivent avoir été régularisés ; ceux qui ne l'ont pas été ont sans doute échappé au recensement. Ainsi, un minimum de 1500 Samoans et 1100 Tongiens âgés de 15-24 ans, ou 25% et 67% des effectifs de ces âges, n'avaient pas été recensés en 1986. Si on applique à ces populations les taux de sortie des nés en

¹⁰ Quelques habitants des Îles Cook, Nieu et Tokelau déclarent parfois une nationalité autre que néo-zélandaise, mais cette information n'est pas utilisable, car la plupart se déclarent néo-zélandais.

¹¹ Les données de recensement par nationalité ne peuvent servir à évaluer la migration en raison des acquisitions de nationalité néo-zélandaise.



Grappe 1 : Migration nette par nationalité en Nouvelle Zélande, total et migrants permanents et longue durée.

Nouvelle Zélande des mêmes âges entre 1986 et 1991, le sous-dénombrement devient 3000 personnes pour les Samoans et 1800 pour les Tongiens. Pour ces derniers il existait aussi une sous-estimation à 25-34 ans en 1986, de l'ordre de 20%, soit près de 800 personnes, avec la même estimation des taux de départ que précédemment. Ce phénomène ne s'observe pas pour les nés en Nouvelle Zélande, ni pour les originaires des Iles Cook, Niue et Tokelau quelque soit leur lieu de naissance ; toutes ces populations ont la nationalité néo-zélandaise, de droit ou par la naissance.

Les évolutions annuelles par nationalité, le seul critère disponible tout au long de la décennie 1980, montrent une très forte augmentation des entrées en 1987 (graphe 1), année de l'essai bref de levée des visas d'entrée pour les séjours de moins de trois mois. Le phénomène est particulièrement sensible pour les Tongiens, mais il est limité à l'année 1987. Pour les Samoans, la rupture est moins nette, en raison d'un accroissement de la migration nette depuis le début des années 1980, cependant l'année 1987 marque un nouvel accroissement, et celui-ci s'est poursuivi en 1988-1989. Il est notable que pour ces deux nationalité, l'accroissement de la migration nette est totalement dû aux entrées de courte durée, les entrées de migrants permanents et de long terme ne montrant aucun changement important. Pour les Fidjiens on observe une augmentation du solde migratoire en 1987-1989 comme pour les Samoans. Cependant, cela n'est pas seulement dû à la libéralisation des entrées de courte durée en 1987, mais à la situation politique de Fidji, les deux coups d'état de 1987 ayant causé une importante émigration d'Indiens. Le solde migratoire en 1988 et 1989 montre une augmentation des migrants permanents et de longue durée, ce qui est unique parmi les insulaires. L'importance de la migration de longue durée était moins marqué en 1987, quand les départs avaient été précipités par les événements. Cette importance de la migration de court terme dans le solde porte en elle un accroissement rapide des personnes dépassant la durée de leur visa, à moins de légalisation des extensions de séjour, mais la fréquence de celles-ci est bien inférieure au solde par mouvements de court terme.

L'année 1990 marque une baisse de la migration nette pour les trois nationalités considérées. La chute est particulièrement importante pour les Samoans dont la migration nette devient nulle puis négative en 1992-1994. La migration des Tongiens est négative dès 1990 et jusqu'en 1993. Pour les citoyens de Fidji, la baisse est plus progressive et correspond à une diminution de la demande d'émigrer des Indiens de Fidji, après les trois années de crise 1987-1989. - Il n'est pas possible de séparer Indiens et Fidjiens parmi les nationaux de Fidji. Cependant les statistiques fidjiennes montrent que la migration de Fidjiens a aussi connu une évolution en hausse en 1987-1989 mais beaucoup moins importante que pour les Indiens. - Cependant la migration des citoyens

de Fidji n'est négative qu'en 1994. Les années 1995-1996¹² montrent un nouveau retournement de situation, la migration nette redevient positive pour les Samoans mais reste moins élevée en 1996 qu'à la fin des années 1980. Il en est de même pour les Tongiens à partir de 1994, mais pour ces derniers, les soldes positifs en 1994-1996 ne compensent même pas les soldes négatifs des quatre années antérieures.

L'Australie

Il est possible de faire le lien entre les données de l'immigration et celles des recensements en Australie puisque le lieu de naissance est disponible dans les deux sources. La comparaison des populations mises à jour à la date du recensement de 1986 à partir du recensement de 1981 et de la migration en 1981-1986 avec le recensement de cette année (tableau 5) montre une grande inconsistance pour les originaires des Iles Cook ; ceux-ci auraient pu être très incomplètement recensés en 1981. Cette remarque s'applique dans une moindre mesure aux Samoans. A l'inverse, les nés à Tonga, Fidji, au Vanuatu et en Papouasie Nouvelle Guinée, ont sans doute été mal dénombrés au recensement de 1986, puisque les effectifs attendus sont supérieurs à ceux recensés. Les mêmes calculs entre 1986 et 1991 montrent une relative consistance des résultats pour les nés aux Iles Cook et en Papouasie Nouvelle Guinée, moins bonne pour les nés à Tonga et à Fidji, et un sous dénombrement important apparaît pour les Samoans.

L'Australie a récemment pris de l'importance pour les migrants du Pacifique et a connu un important accroissement de la migration nette entre la première et la seconde moitié des années 1980, de 20 500 à 30 500 (tableau 6). Depuis 1980 Fidji est la source la plus importante des migrants vers l'Australie, avec 46% de la migration nette avant 1986 et 58% après. Les nés à Fidji représentent encore une part plus importante de l'accroissement entre les deux périodes avec 8 200 migrants nets sur un accroissement total de 10 000. Cette migration inclut une majorité d'Indiens nés à Fidji, partis après les coups d'état de 1987. Cependant les données fidjiennes montrent aussi que la migration de Fidjiens vers l'Australie s'est accrue dans la seconde moitié des années 1980. Mis à part les nés à Fidji, les nés aux Iles Cook et à Samoa présentent un accroissement de leur migration nette en Australie. La migration nette des nés en Papouasie Nouvelle Guinée et à Tonga a diminué. Ce dernier résultat est inattendu. On entend souvent dire que la migration de Tongiens via la Nouvelle Zélande est très élevée en Australie. En fait c'est la migration samoane qui suit principalement ce chemin.

¹² L'année finit au 31 mars en Nouvelle Zélande.

Les entrées clandestines par bateaux en Australie seraient peu nombreuses et principalement le fait de Fidjiens et de Mélanésiens, notamment de Papouasie Nouvelle Guinée. La migration mélanésienne vers l'Australie resterait donc faible puisque les nés en Papouasie Nouvelle Guinée incluent de nombreux européens nés pendant la période coloniale. Les données par ethnies du recensement de 1986 montrent que seulement

TABLEAU 5 : POPULATIONS RECENSEES ET MISES A JOUR A PARTIR DES RECENSEMENTS ET DE LA MIGRATION EN AUSTRALIE, SELON LE LIEU DE NAISSANCE, 1981-1991.

Pays	1981	1986	1986	1991	1991
	recensement	recensement	mise à jour depuis 1981	recensement	mise à jour depuis 1981
Iles Cook	637	1452	553	2309	2497
Samoa Occ.	781	2980	2705	5762	8847
Tonga	2614	4470	5050	6168	6624
Fidji	9361	14755	17337	30100	32500
Papouasie NG	18697	21348	23257	23600	24900
Iles Salomon	725	937	912		
Vanuatu	676	869	1122		
Kiribati - Tuvalu	148				
Nauru	438	538			
autres		1767			

NB : Le nombre des pays insulaires apparaissant dans les publications du recensement de 1991 a diminué par rapport aux recensements antérieurs

2 600 des 21 300 nés en Papouasie Nouvelle Guinée étaient des Mélanésiens. Les nés au Vanuatu et aux Iles Salomon comptent aussi des Européens et des Asiatiques en forte proportion. Les nés dans les îles de Polynésie sont à plus de 95% des Polynésiens. Les Maoris de Nouvelle Zélande migrent aussi de manière importante vers l'Australie, mais il n'est pas possible de les isoler des autres nés en Nouvelle Zélande et l'ethnie

« maori » en 1986 peut recouvrir maoris de Nouvelle Zélande aussi bien que maoris des Iles Cook, or un certain nombre de ceux-ci sont nés en Nouvelle Zélande. Les migrants nés à Fidji formaient en 1986 une population très composite avec 3 750 Fidjiens, 6 400 Indiens, 750 asiatiques et environ 4 000 Européens. La part des Indiens s'est accrue

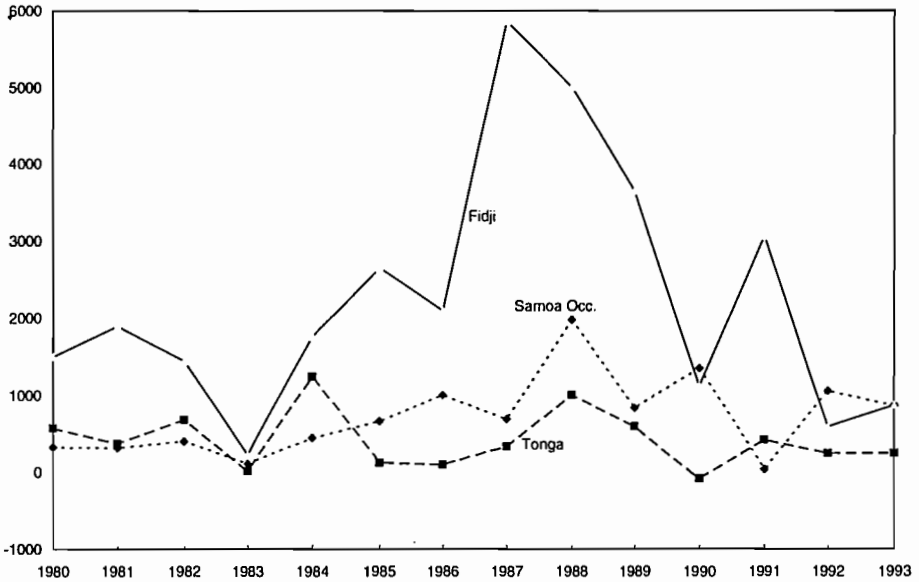
TABLEAU 6.- ARRIVEES, DEPARTS ET MIGRATION NETTE PAR PAYS DE NAISSANCE ET PERIODE (AUSTRALIE).

	arrivées		départs		migration nette	
	1980-1985	1986-1990	1980-1985	1986-1990	1980-1985	1986-1990
Iles Cook	4041	7813	4010	6825	31	988
Fidji	85234	131526	75754	113795	9480	17731
Tonga	14094	20677	11081	18730	3013	1947
Samoa Occ.	12851	27745	10597	22135	2254	5610
Kiribati-Tuvalu	2057	2756	2210	2787	-153	-31
Nauru	5275	8790	5276	8681	-1	109
Iles affiliées aux USA	647	1517	673	1283	-26	234
Vanuatu	5453	7404	4888	7480	565	-76
I. Salomon	4677	9108	4522	8821	155	287
PNG	78822	97249	73684	93679	5138	3570
autres	1135	3395	1108	3224	27	171
Total	214286	317980	193803	287440	20483	30540

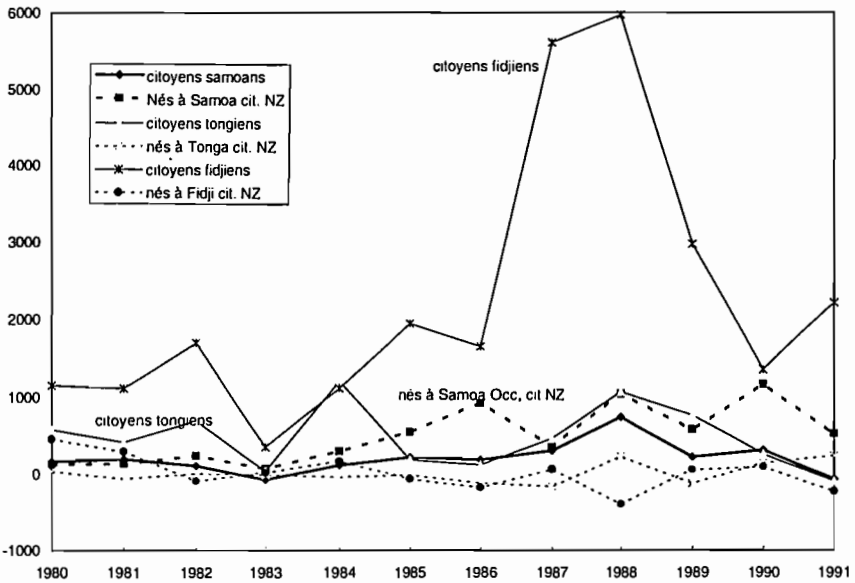
Source : Bureau of Immigration Research, SSSA study series ISSN 0278-9766.

depuis 1986 mais le recensement de 1991 n'a pas collecté de données sur l'ethnie et il n'est pas possible de connaître précisément l'évolution des Indiens de Fidji en Australie.

- Les données de migration de Fidji montrent une migration nette négative de 19 700 personnes dont 18 600 Indiens en 1980-1986 et de 41 400 en 1987-1991 dont 37 400 Indiens. Pour les années 1992-1993, la migration nette était négative de 6 866 personnes dont 6 620 Indiens, ce qui représente environ 1% annuellement de la population



Graphe 2a : Migration nette en Australie, selon le pays de naissance



Graphe 2b : Migration nette en Australie, selon le pays de naissance et la nationalité, - citoyens des pays insulaires ou citoyens néo-zélandais.

indienne. Ces chiffres concernent toutes les destinations et non seulement l'Australie. Alors qu'au début des années 1980 la migration au départ de Fidji se répartissait entre l'Australie, la Nouvelle Zélande, les Etats-Unis et le Canada, en proportions respectivement de 29%, 22%, 12% et 9%, en 1990 ces proportions étaient devenues respectivement 38%, 23%, 11% et 6% - le complément à 100% allant principalement vers d'autres îles du Pacifique ou vers d'« autres » pays. La migration micronésienne vers l'Australie est peu importante, cependant, il faut remarquer que l'Australie est la destination principale des Nauruans, notamment l'état de Victoria, où sont situées les grandes banques où s'investissent les revenus des phosphates. Quelques personnes de Kiribati et Tuvalu ont aussi migré vers l'Australie.

La tendance annuelle des migrations vers l'Australie (graphe 2a) a été une légère mais régulière augmentation des entrées dans la première moitié des années 1980 compensée par une semblable évolution des départs, de sorte que le solde migratoire est resté relativement stable pour les nés à Tonga et à Samoa. Il faut cependant remarquer la chute de l'année 1983, une année de crise économique en Australie. Depuis 1985, on observe une montée rapide des mouvements et de la migration nette. Cette tendance est semblable à celle observée en Nouvelle Zélande, mais plus régulière. Elle a sans doute pour cause les difficultés économiques en Nouvelle Zélande qui ont poussé des migrants à venir en Australie. La pointe de la migration de Fidji en 1987-1988 est clairement la conséquence des événements politiques et elle a été suivie d'un retour au niveau du milieu des années 1980. Comme en Nouvelle Zélande, mais moins marquée, il apparaît une cassure dans les flux vers l'Australie au début des années 1990. Si la migration samoane vers l'Australie est plutôt stable depuis 1989, mis à part la chute en 1991, la migration tongienne a sensiblement diminué, et plus encore la migration de Fidji. Ce ralentissement de la migration peut être dû aux difficultés de l'économie australienne et à la reprise en Nouvelle Zélande et à des conditions d'obtention de visas plus strictes. Cependant la migration vers l'Australie restait positive au début des années 1990, ce qui contraste avec la situation en Nouvelle Zélande où les soldes étaient devenus négatifs pour les principales sources de migrants.

Les données par nationalité (graphe 2b) montrent que les citoyens néo-zélandais sont très peu nombreux pour les nés à Fidji et leur migration est plutôt négative. Il en est de même pour les Tongiens. Au contraire, depuis 1982, la majorité des nés aux Samoa Occidentales migrants en Australie sont des citoyens néo-zélandais. La migration de citoyens samoans a été très stable au cours des années 1980, sauf la pointe de 1988. Cette pointe s'observe aussi pour les Tongiens. Elle fait suite au rétablissement des visas de courte durée en Nouvelle Zélande en 1987 et montre comment la migration change rapidement de destination.

Le croisement, pour les nés dans les îles, de la nationalité et du pays de résidence permet de considérer des itinéraires plus complexes. Ainsi, on peut distinguer des nés dans les îles citoyens de pays insulaires venant comme résidents de leur pays d'origine : nous les appellerons premiers migrants (bien qu'ils aient pu migrer et revenir dans leur pays avant leur migration vers l'Australie), ou comme résidents de Nouvelle Zélande : il s'agit alors de seconds migrants. Les nés dans les îles citoyens néo-zélandais venant de Nouvelle Zélande sont aussi des seconds migrants, et ceux qui se déclarent résidents de leur pays d'origine sont des seconds migrants après un retour. Les Fidjiens et les Tongiens viennent principalement en tant que premiers migrants alors que les Samoans sont majoritairement des seconds migrants (tableau 7). Les seconds migrants après un retour sont en faibles proportions. La proportion de premiers migrants diminue entre 1980-1985 et 1986-1990 sauf pour les nés à Fidji qui comptent beaucoup de nouveaux migrants en raison des coups d'état de 1987.

TABLEAU 7 : ARRIVEES EN AUSTRALIE PAR TYPE DE MIGRANTS ET PAYS DE NAISSANCE (A 20 ANS ET PLUS), EN %.

	1986-1990			1980-1985		
	Tonga	Samoa Occ.	Fidji	Tonga	Samoa Occ.	Fidji
premiers migrants (1)	57,7	26,6	69,7	62,1	30,9	70,0
seconds migrants (2)	38,6	65,5	21,5	35,6	65,0	22,4
seconds migrants après retour (3)	3,7	7,9	8,8	2,2	4,0	7,6

Source : Bureau of Immigration Research, SSSA study series ISSN 0278-9766.

(1) migrants nationaux des îles et résidents des îles

(2) migrants résidents de pays non insulaires (incluant nationaux de pays non insulaires)

(3) migrants nationaux de Nouvelle Zélande et résidents des îles

Les Etats-Unis

Les Etats-Unis ne publient pas de données d'entrée-sortie, mais des statistiques d'immigrants. Il n'est donc pas possible de connaître les départs. Pour les pays du Pacifique, qui comptent beaucoup de migrants avec visas de courte durée dépassant la limite de leur visa, les statistiques d'immigrants documentés ne couvrent qu'une partie

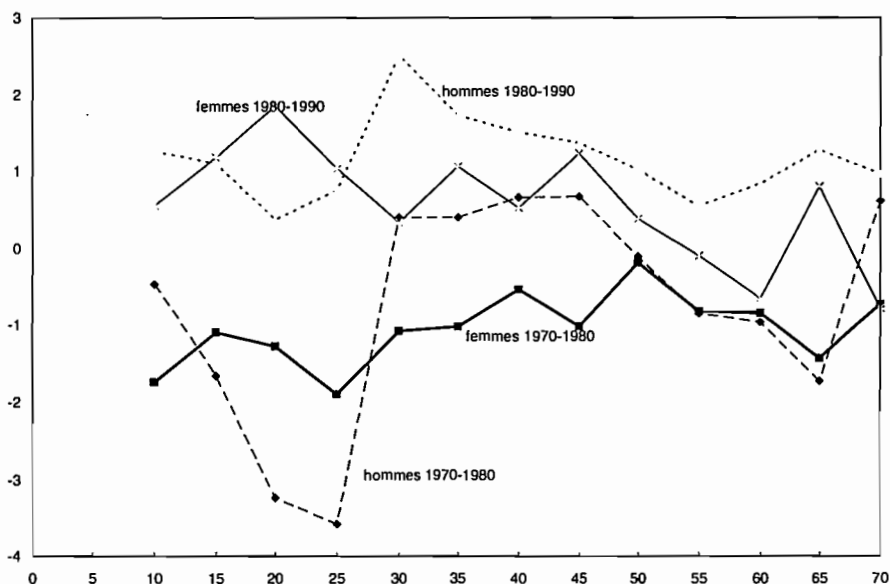
de la migration. Le nombre d'immigrants admis au cours des années 1980-1989 s'établit à 2 743 pour les nés à Samoa¹³, 5 442 pour les nés à Tonga et 9 209 pour les nés à Fidji. A ces chiffres il faut ajouter ceux de la régularisation des illégaux (IRCA) au nombre de 827 Samoans et 3 522 Tongiens et des estimations de 1 200 Samoans et 2 000 Tongiens illégaux non encore régularisés (Ahlburg 1991). Les nés à Fidji étaient peu nombreux dans la régularisation IRCA. Les totaux deviennent 4 770 pour les Samoans et 10 964 pour les Tongiens. Certes ces chiffres ne tiennent pas compte des départs mais ils sont bien supérieurs aux évolutions entre les recensements de 1980 et 1990 qui font apparaître une augmentation de 8 400 nés à Fidji, incluant les Indiens, (l'accroissement des Mélanésiens nés à l'étranger étant de 3 000 personnes selon le recensement) et de 5 500 nés à Tonga. La baisse du nombre de nés aux Samoa Occidentales de 1 000 personnes est totalement inattendue, compte tenu des résultats de l'immigration. De nombreux Samoans et Tongiens ont visiblement échappé au recensement de 1990 aux Etats-Unis.

Les Samoa Américaines

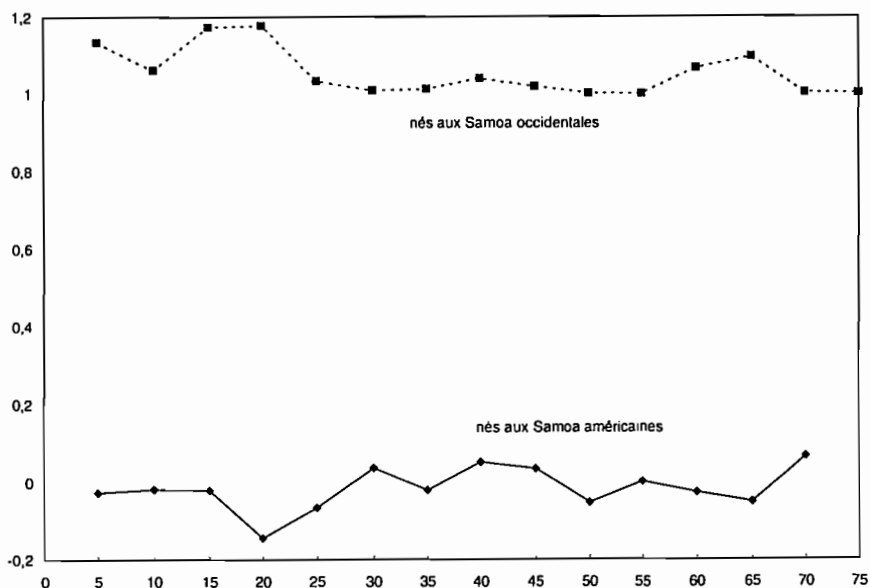
De 1980 à 1990, la population des Samoa Américaines a cru très rapidement, passant de 32 297 à 46 773, soit un accroissement de 45% avec un taux annuel moyen de 3,8%. Alors que dans les années 1970 l'accroissement était de l'ordre de 1,7% et inférieur à l'accroissement naturel (2,9% à la fin des années 1970), il est devenu supérieur à ce dernier qui s'est aussi accru approchant 3,5% depuis 1985. En 1990, on dénombrait aux Samoa américaines 14 700 personnes nées aux Samoa Occidentales et 1300 nées à Tonga. L'accroissement des premiers par rapport à 1980 est de plus de 5 000 personnes et celui des seconds de plus de 500 personnes. La question sur la résidence antérieure (en 1985) faisait aussi apparaître 720 migrants de retour. Les Samoa Américaines ont aussi connu une immigration asiatique à la fin des années 1980, principalement des Philippines et de Corée.

Les taux de migration par âge calculés par la méthode de la survie entre les recensements (graphe 3a et b) montrent le changement intervenu dans la migration aux Samoa Américaines autour de 1980. Dans les années 1970, les taux étaient négatifs à tous les âges, sauf de 30 à 49 ans pour les hommes, mais ils étaient très fortement négatifs pour les hommes de 20-29 ans. L'émigration restait importante. Entre 1980 et 1990, les taux sont positifs à pratiquement tous les âges, cependant le creux pour les jeunes hommes adultes montre un reste d'émigration. Les mêmes calculs effectués par

¹³ Les nés à Samoa américaine ne sont pas inclus dans la statistique des immigrants, étant régis par des accords particuliers. Au recensement, les nés aux Samoa américaines sont inclus dans les « native ». Les Samoans des Samoa occidentales sont « foreign-born ».



Graphe 3a : Taux de migration nette selon l'âge, Samoa Américaines, 1970-1980-1990.



Graphe 3b : Taux de migration nette selon l'âge et le lieu de naissance, Samoa Américaines, 1980-1990.

lieu de naissance (graphe 3b) montrent que la migration des personnes nées aux Samoa Américaines est souvent négative, notamment chez les jeunes adultes, mais que des retours nets ont lieu entre 30 et 49 ans. La migration de nés aux Samoa Occidentales est très élevée à tous les âges adultes et dans ce contexte les 15-24 ans ne marquent qu'une légère pointe. Il est probable que dans les années 1970, la migration nette négative était due à des entrées plus faibles des Samoa Occidentales et aussi à des départs plus nombreux de personnes nées aux Samoa Américaines.

L'observation des flux annuels montre que le changement par rapport à la période précédente est récent ; il s'est effectué à la fin des années 1980. L'accroissement des arrivées de Samoans et de Tongiens depuis 1989 est sans doute lié aux restrictions à l'entrée en Nouvelle Zélande depuis 1987 et en Australie depuis 1988, à quoi s'ajoute les difficultés économiques. Les entrées aux Etats-Unis se font aussi plus difficilement depuis la fin des années 1980, de sorte que les migrants restent plus longtemps aux Samoa Américaines, ce qui accroît les soldes et gonfle l'effectif d'une population migrante qui se veut « de passage ». Les années 1989 et 1990 ont aussi vu une migration nette de citoyens des Samoa Américaines de 200 et 2200 personnes alors que les soldes étaient négatifs de plus de 1000 personnes par an en 1986-1988. Le changement aurait donc été brutal. Cependant cette évolution pourrait être révisée. Depuis 1990, les annuaires statistiques des Samoa Américaines (Statistical Digest) répartissent la croissance régulièrement depuis 1980. Le chiffre de l'enquête par sondage de 1985, 32 170 habitants à Tutuila, ne serait plus retenu et les évolutions des flux seraient aussi remises en cause quant à leur répartition au cours de la décennie 1980. Certes le taux de natalité sans cette correction atteindrait 45‰ en 1984-1985, ce qui peut faire penser que la migration a commencé plus tôt que ne le laissent penser les données de l'immigration, cependant une remontée de la fécondité s'observe en d'autres endroits de Polynésie à cette époque et notamment aux Samoa Occidentales d'où est originaire une grande partie de la population des Samoa Américaines (cf. chapitre 4). Il reste en tous cas que le changement depuis les années 1970 est considérable pour ce petit pays. L'évolution des flux montrerait que les migrants cherchent toutes les destinations possibles bien que les Samoa Américaines ne peuvent être une alternative à la migration vers les pays développés. Les changements de la politique migratoire des Samoa Américaines et des Etats-Unis au début des années 1990, avec les changements semblables en Nouvelle Zélande, compromettent fortement les débouchés traditionnels de la migration samoane.

UN POINT DE VUE DES ILES

Les pays développés considérés précédemment regroupent l'essentiel de la migration des insulaires des pays anglophones du Pacifique. Les migrations vers d'autres pays de la

ceinture pacifique en Asie ou au-delà vers l'Angleterre sont très peu importantes. Etant donné qu'il est possible d'ajouter des soldes lorsque l'ensemble des pays concernés est considéré, il est donc possible d'estimer la migration totale au départ des principaux pays insulaires d'émigration (tableau 8). Selon qu'on retient les données des recensements ou de l'immigration¹⁴, suppléant au besoin les unes par les autres lorsque des données manquent, on obtient deux estimations de la migration des îles. La plus probable est celle de l'immigration qui peut encore sous-estimer les flux de nés dans les îles du fait de l'utilisation de données par nationalité en Nouvelle Zélande. Ces résultats doivent être comparés à l'évolution de la population des pays de départ.

Des projections de la population entre les recensements de 1986 et 1991 ont été effectuées pour les Samoa Occidentales et les Iles Cook¹⁵. La comparaison de la population attendue avec celle recensée en 1991 fait apparaître une émigration nette de 18 400 personnes des Samoa Occidentales, chiffre inférieur à l'estimation d'après la migration nette observée dans les pays d'accueil. Le recensement des Samoa Occidentales de 1986 avait été fait par les « matai » (chefs de village) et est reconnu incomplet. Si le sous-dénombrement était entre 2000 et 3000 personnes, alors les chiffres deviennent cohérents et tout l'accroissement de la population entre 1986 et 1991 aurait été absorbé par l'émigration. Si l'émigration a été plus élevée (ce qui est probable puisque l'estimation de 21 000 sorties nettes inclut des données par nationalité en Nouvelle Zélande et les données de recensements pour les Etats-Unis), alors le sous-dénombrement en 1986 aux Samoa Occidentales aurait été plus important et la population aurait baissé entre 1986 et 1991.

Les mêmes calculs pour les Iles Cook font apparaître des résultats cohérents entre les migrations enregistrées au départ des îles et les estimations à partir des données des pays d'accueil. La mise à jour de la population dans les îles à partir de 1986, par les naissances, les décès et le solde migratoire enregistrés aux Iles Cook, est aussi cohérente avec le recensement de 1991. La population des Iles Cook a cru lentement au rythme de 1% annuellement entre 1986 et 1991, en raison d'une plus faible émigration que par le passé, sans doute liée à la crise économique en Nouvelle Zélande, et d'une migration de retour non négligeable (chapitre 6).

L'émigration de près de 18 000 personnes de Tonga représente un taux annuel moyen de migration de -1,9%, voisin de l'accroissement naturel moyen de 2,3% au cours des années 1980. Cependant comme les départs ont été concentrés dans la seconde moitié

¹⁴ Nous utilisons les données de recensement dans les deux cas pour les Etats-Unis, car l'absence de prise en compte des départs peut causer une sur-estimation de la migration.

¹⁵ Fidji et Tonga n'ont pas eu de recensement en 1991.

TABLEAU 8 : EVOLUTIONS INTER-CENSITAIRES DE LA POPULATION NEE DANS LES ILES DANS LES PAYS DE LA CEINTURE PACIFIQUE DANS LES ANNEES 1980.

lieu de naissance	Samoa Occ.	Tonga	I. Cook	Fidji
1986-1991				
Nelle Zelande				
recensement	9250	5850	-270	9470
immigration ⁽¹⁾	11400	5620		11375
Australie				
recensement	2800	1730	850	15350
immigration	5380	2110	875	18220
Samoa Américaines				
recensement	5030	510		
1981-1986				
Nelle Zélande				
recensement	9950	1990	1830	870
immigration ⁽¹⁾	9290	1520		1695
Australie				
recensement	2200	1856	820	5394
immigration	2280	2300	-127	8078
1980-1990				
USA (rect.)	-1000	5500		8400
USA (immigr.)	2743	5442		9209
Canada (rect.)				10350
Total années 1980				
recensement	28230	17436	3230	49834
immigr.	32380	17560		58118
Total 1986-1991				
recensement	16080 ⁽²⁾		580	
immigr.	23471 ⁽³⁾			

(1) les données d'immigration de Nelle Zelande sont par nationalité.

(2) faisant l'hypothèse que la baisse aux USA a eu lieu entre 1986 et 1990.

(3) avec 1661 immigrants aux USA en 1986-1990 (années fiscales).

des années 1980, où l'accroissement naturel était devenu de 2,2%, la population de Tonga a sans doute diminué après 1986. L'annuaire statistique de Tonga de 1989 présente d'ailleurs des estimations de population en baisse à partir de 1986. Mais, de manière surprenante, l'annuaire de 1993 revient à un taux uniforme d'accroissement de 0,6%, établi sur les précédents recensements, et corrige toutes les estimations depuis 1986. L'effectif de la population intervient dans le calcul du produit intérieur brut par tête qui conditionne l'attribution d'aides internationales. La publication des résultats du recensement de 1986 avait été retardée pour ne pas dévoiler une croissance de la population moins rapide que prévue et un accroissement plus rapide du produit intérieur brut par tête. La révision des estimations publiée en 1993 peut obéir à de semblables considérations.

Fidji présente la migration la plus importante en nombres absolus en raison de la taille de sa population, mais un taux de migration nette de seulement -0,7% l'an. En raison de la concentration de la migration dans la seconde moitié des années 1980, notamment en 1987-1989, la migration nette a été inférieure à -1% après 1986 et elle a causé une baisse de la population indienne dans les dernières années de la décennie. De 349 000 personnes en 1986, la population indienne de Fidji est estimée à 338 000 personnes en 1989 et 1990. De ce fait, la population fidjienne qui était minoritaire depuis 1946 a dépassé son homologue indienne en 1988 et était estimée à 357 000 personnes en 1990.

LES TOM

Les TOM constituent un espace migratoire distinct dans le Pacifique, mais contrairement au système de la Micronésie américaine qui migre vers les Etats-Unis, la migration des TOM n'est pas principalement tournée vers la France en ce qui concerne les Océaniens. Il s'agit pour ceux-ci d'une migration entre les trois TOM où la Nouvelle Calédonie joue le rôle quasi exclusif de pays d'immigration. Ce système n'est pas clos et n'est pas exclusivement francophone. Il s'étend au Vanuatu, ancienne colonie franco-anglaise, d'où il attire principalement des francophones mais aussi, bien que minoritairement, des anglophones, et aux pays anglophones, principalement Hawaï et les Etats-Unis où 791 « Tahitiens » étaient recensés en 1980, secondairement l'Australie et la Nouvelle Zélande, par le biais d'une migration de Polynésiens aisés, souvent métissés européens, « demis », ou asiatiques. La migration vers la métropole est aussi réservée, outre les jeunes pour le service militaire et les études, aux plus riches Polynésiens. Elle est d'ailleurs principalement temporaire ou circulaire parce que la Polynésie, comme la Nouvelle Calédonie, offre des conditions de vie, de salaire et de fiscalité plus avantageuses que la métropole.

Sauf de la part des Vanuatais, l'immigration dans les TOM d'Océaniens non originaires des TOM est faible en raison de la barrière linguistique et du niveau du coût de la vie qui rend l'installation dans les TOM difficile pour les originaires des pays insulaires. Le petit nombre d'Océaniens anglophones installés en Nouvelle Calédonie, à l'exception des Vanuatais, ne permet pas d'alimenter des réseaux familiaux de migration comme il en existe vers la Nouvelle Zélande et l'Australie. Cependant, outre le personnel de la Commission du Pacifique Sud, on rencontre quelques migrants d'origine fidjienne, samoane ou tongienne, travaillant dans le tourisme comme chanteurs, danseurs ou personnel de service des hôtels.

La politique migratoire

La migration externe dans les TOM est du ressort de l'administration française et non des administrations territoriales. Ayant la nationalité française, les originaires des trois territoires d'outre-mer du Pacifique sud, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et les Iles Wallis et Futuna, ont la capacité de se déplacer librement d'un territoire à l'autre. Cependant la résidence d'un Tomien dans un territoire autre que son territoire d'origine, comme celle d'un métropolitain ou d'un originaire d'un département d'outre-mer, est soumise à certaines conditions. De son côté, la résidence des étrangers est soumise à des contraintes encore plus sévères.

Le décret du 13 juillet 1937 réglementant "l'admission des citoyens français, des sujets et protégés français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie" est encore en vigueur et il est peu différent d'un décret de la même époque concernant l'actuelle Polynésie française. Il impose à tout arrivant, qu'il soit français¹⁶ ou étranger, le versement d'une caution représentant le prix du voyage de retour vers le lieu d'origine. Sont exemptés de cette mesure, les originaires du territoire, les individus ayant des intérêts économiques dans le territoire (propriétaires et agriculteurs, les commerçants patentés, les industriels, les membres de professions libérales exerçant en Nouvelle-Calédonie), et les salariés munis d'un contrat de travail comportant une clause de rapatriement, ainsi que leur famille. L'admission des étrangers est par ailleurs soumise à la possession d'un visa : visa de court séjour si leur présence sur le territoire est inférieure à 90 jours, c'est le cas notamment des visites à caractère touristique ou familial, ou visa de long séjour. Les demandes de séjour sont soumises à l'autorisation du Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie. Pour pouvoir exercer une activité sur le Territoire les étrangers doivent par ailleurs obtenir un permis de travail. Pendant les cinq premières années de leur présence sur le Territoire, les étrangers ont le statut de résident

16 A l'exception des fonctionnaires, des agents de l'État, des militaires français et de leurs familles qui sont admis en Nouvelle-Calédonie sans aucune formalité.

temporaire. L'autorisation de résidence doit être renouvelée tous les ans. Après plus de cinq ans de résidence temporaire, ils peuvent bénéficier de la résidence dite permanente dont le renouvellement n'intervient que tous les cinq ans. Les étrangers sont immatriculés par le service de la réglementation et de l'administration générale du Haut-Commissariat de la République.

Bien que la politique à mener en matière d'immigration appartienne en Nouvelle-Calédonie au seul domaine de l'État, les accords dit "de Matignon", signés en 1988 entre l'État, le Front de libération national kanak socialiste (FLNKS) et le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), ont conduit à partir de 1989 à un durcissement des procédures de délivrance de visa et d'autorisation de résidence sur le territoire. Ce phénomène touche en particulier les deux principaux courants d'immigration, celui des Vietnamiens et celui des Vanuatais. Un certain nombre de Vanuatais entrés sur le territoire sous couvert de visas de court séjour dépassant la durée de leur visa, les demandes de court séjour faites par les Vanuatais ont fait l'objet depuis 1991 d'examens qualifiés de "très stricts" par l'administration. Un contrôle permanent a été instauré en liaison avec la Police de l'Air et des Frontières (PAF). L'administration a par ailleurs examiné avec une grande rigueur les demandes de regroupement familial. A partir de mars 1989, l'administration a procédé à l'application stricte des critères exigés pour l'admission des Vietnamiens sur le territoire. Les vérifications portent sur la francophonie du requérant, sur l'existence d'un lien de parenté au premier degré avec la personne déjà résidante sur le territoire et sur la durée de séjour du répondant, cette durée doit être supérieure à 18 mois. Certains immigrants ayant présenté des problèmes de santé, l'administration a également exigé la présentation d'un certificat médical. Alors que le Haut-Commissariat avait enregistré 149 immatriculations nouvelles de Vietnamiens en 1988 et 102 pour les cinq premiers mois de 1989, le nombre des immatriculations tombe à 82 pour les sept mois suivants, puis à 81 en 1990 et à 42 pour les sept premiers mois de 1991. Ces chiffres ne tiennent pas compte des enfants mineurs qui ne sont immatriculés qu'à leur majorité ou sur demande expresse. La communauté vietnamienne semble avoir réagi à ces mesures par une double stratégie : d'une part par le mariage au Vietnam de résidents en Nouvelle-Calédonie et la sollicitation ultérieure de visa pour les épouses, d'autre part par l'augmentation des demandes de visas touristiques suivies de demandes de prorogation ou d'autorisation de séjour. Depuis 1992, les demandes ne pourront invoquer le regroupement familial qu'une seule fois. Ainsi les Vietnamiens immigrés dans le cadre du regroupement familial ne pourront pas faire venir leur propre famille. A ce durcissement de l'administration dans la délivrance des autorisations d'entrée sur le territoire, il faut ajouter les pressions exercées depuis plusieurs années par certains syndicats pour que priorité soit donnée à l'embauche aux personnes originaires du territoire.

Les mouvements

L'importance de la migration du Vanuatu est mal connue et il existe une polémique sur le nombre des Vanuatais sur le territoire, les effectifs avancés variant fortement et dépassant parfois le double ou le triple de l'effectif de 1683 personnes recensées en 1989. - Cependant, les premiers résultats du recensement de 1996 donnent le chiffre de 2 244 Vanuatais, en forte augmentation par rapport à 1989 mais encore bien inférieur aux estimations avancées dans la presse. - Outre la présence d'un certain nombre d'immigrants vanuatais en situation irrégulière, une seconde difficulté réside dans la définition de ce qu'est un Vanuatais. Lorsque l'on parle de Vanuatais, on peut désigner soit les personnes se considérant comme d'origine ethnique vanuataise, quelle que soit leur nationalité, soit les seuls nationaux de la République de Vanuatu. On observe par ailleurs de grands écarts entre les effectifs annoncés selon la source d'information utilisée (Tableau 9).

TABLEAU 9 : EFFECTIFS DE LA POPULATION VANUATAISE RESEDANT EN NOUVELLE CALEDONIE SELON LES CATEGORIES ET LES SOURCES.

année	nationaux vanuatais (1)		recensés d'origine vanuataise		étrangers recensés d'origine vanuataise
	sur le fichier (2)	immatriculés	ensemble		
1976				1050	334
1983				1212	533
1989				1683	799
1990	204	1335	1539		
1993	202	1303	1505		

(1) Bureau des Etrangers du Haut-Commissariat de la République

(2) Figurent sur le fichier les sujets néo-hébridais venus en Nouvelle Calédonie du temps du Condominium, enregistrés sur un fichier spécial. Après l'indépendance, ces personnes auraient dû se faire immatriculer comme étranger, comme citoyen ni-Vanuatu.

Sauf à admettre une immigration massive de ni-Vanuatu entre avril 1989, date du recensement, et 1990, - ce qui ne semble pas être le cas -, l'écart important entre le chiffre des nationaux vanuatais selon le recensement et selon le Bureau des Étrangers (colonnes 5 et 3 du tableau 9) ne peut qu'être le résultat des procédures de régularisation mises en place par le bureau en application des Accords de Matignon ou d'un sous dénombrement au recensement. Il apparaît aussi selon le recensement qu'environ 50% des personnes d'origine ethnique vanuataise ne seraient pas citoyens du Vanuatu. En fait, des Vanuatais se considèrent à la fois comme français, parce qu'ils possèdent des papiers administratifs fournis par le Territoire, et comme citoyens du Vanuatu, ce qui n'est théoriquement pas possible puisque la constitution de Vanuatu ne reconnaît pas la double nationalité. Cette interprétation de leur nationalité par les Vanuatais peut aussi expliquer la différence des effectifs des étrangers vanuatais selon le recensement et selon les immatriculations au bureau des étrangers du Haut Commissariat.

Depuis 1990, les données de l'immigration ne font pas apparaître un solde important de Vanuatais et les entrées clandestines, comme ailleurs dans le Pacifique, doivent être rares. Les pratiques avancées pour expliquer le nombre prétendument élevé d'illégaux : envois de passeports par la poste pour faire venir un parent sur le même visa, devraient se traduire dans le solde des cartes d'entrée-sortie puisque la personne entrée en premier n'est pas ressortie et que le même passeport donne lieu à deux entrées et aucune sortie. Il est vrai aussi qu'un Vanuatais expulsé peut revenir avec un nouveau passeport sous un nouveau nom, les changements de noms traditionnels et l'absence d'état-civil jusque récemment au Vanuatu rendent possible que l'administration de ce pays délivre successivement plusieurs passeports à une même personne sans le savoir. Cependant, il reste que toute personne entrant dans le Territoire remplit une carte d'entrée et que si elle ressort, cette entrée est compensée au niveau du solde par une sortie. On ne parle pas de débarquements nocturnes sur les plages de la côte est ou des Iles Loyauté, les plus proches des îles du sud de Vanuatu, et les migrants entrent donc par le port ou par l'aéroport, ils sont donc censés remplir les cartes de Police de l'Air et des Frontières. Selon les soldes migratoires depuis 1989, il faut considérer que les illégaux sont entrés avant 1989, que l'enregistrement des migrations aux frontières n'est pas complet, que la déclaration de la nationalité est mauvaise et ne correspond pas à celle du passeport ou que certains chiffres avancés dans la presse sont irréalistes. Le consulat de Vanuatu a commencé la constitution d'un fichier de ses ressortissants en Nouvelle Calédonie. Ce fichier donnait un chiffre de 2800 personnes à l'automne 1994, beaucoup plus élevé que celui du recensement et il n'est sans doute pas complet, tous les ressortissants ne se faisant pas enregistrer au consulat, cependant, le consulat peut aussi ne pas être informé de tous les départs, ce qui est un biais commun à tous les fichiers de ce type.

L'enregistrement des entrées-sorties présente des biais statistiques connus et d'un autre ordre que ceux évoqués précédemment à propos des Vanuatais. Jusqu'en 1991, Wallis et

Futuna n'avaient pas de carte d'entrée-sortie propre et utilisaient les imprimés de Nouvelle Calédonie, source de confusion pour les voyageurs. De plus beaucoup de Wallisiens et Futuniens remplissent très incomplètement les cartes, mentionnant parfois seulement leur nom. Il n'est alors pas possible de les classer par pays de naissance et le classement par pays de provenance et de destination peut aussi en être affecté. Cependant il ne fait pas de doute que des cartes sont remplies et que si elles sont codées ces mouvements interviennent dans le solde global. Il n'en est pas de même des mouvements de militaires dont certains peuvent entrer en tant que tels, sans remplir de carte d'arrivée, et quitter le Territoire comme civils en remplissant une carte de départ. Ils ont la nationalité française et n'affectent que les soldes de cette nationalité. Ce biais est commun à la Polynésie Française et peut-être à Wallis et Futuna, départs d'appelés du contingent par avion militaire qui ne rempliraient pas de cartes. Si l'ITSEE n'accorde guère de crédit aux statistiques de flux migratoires en raison de ces biais, ceux-ci ne devraient cependant affecter que les Français et les soldes des étrangers ne devraient pas être affectés.

Wallis et Futuna

Au début des années 1980 la migration des Wallisiens et Futuniens vers la Nouvelle Calédonie a consisté, outre les arrivées de Wallis, en arrivées du Vanuatu à la suite de l'indépendance de ce pays, certains repartant ensuite vers Wallis et Futuna en raison de la crise économique et des conflits sociaux du début de la décennie. Du fait des retours du Vanuatu, la migration nette des Wallisiens et Futuniens a été positive à la fois en Nouvelle Calédonie, de 300 personnes, et à Wallis et Futuna, de plus de 1000 personnes, soit une migration nette de 1,5% en moyenne annuelle entre les recensements de 1976 et 1983 dans ce dernier territoire. Les années 1983-1990 ont été marquées par une nouvelle migration négative de Wallis et Futuna, estimée¹⁷ à 1100 personnes de plus de 10 ans à partir des recensements de ce Territoire. Le dénombrement des Wallisiens et Futuniens n'ayant pas été complet en Nouvelle Calédonie en 1989, le même calcul dans ce territoire donne des résultats inférieurs. Cependant les Accords Matignon et la relance économique qui a suivi ont aussi pu causer la migration de Wallisiens entre les recensements d'avril 1989 en Nouvelle Calédonie et d'octobre 1990 à Wallis et Futuna.

¹⁷ par la méthode de la survie entre les recensements

Polynésie française

En Polynésie Française, la migration de retour de Nouvelle Calédonie était déjà importante entre les recensements de 1977 et 1983, elle concernait alors plus de 1500 Polynésiens dont 800 nés en Nouvelle Calédonie. Ce mouvement s'est poursuivi entre 1983 et 1988 et est estimé à 1020 personnes à partir des recensements de Polynésie Française, ou 1100 à partir des recensements de 1983 et 1989 en Nouvelle Calédonie. Les mouvements entre les deux plus grands TOM du Pacifique ont un effet négligeable sur l'évolution démographique de ceux-ci. La migration européenne vers la Polynésie Française est plus importante numériquement et économiquement que la migration polynésienne affectant ce territoire.

Nouvelle Calédonie

La population mélanésienne de Nouvelle Calédonie est peu sujette à des migrations externes, la Nouvelle Calédonie étant le centre attractif des migration inter-TOM dans le Pacifique. La migration externe mélanésienne a longtemps été limitée aux jeunes pour le service militaire et aux étudiants. Les Accords Matignon ont accru le nombre de ceux-ci et ajouté des adultes en formation en métropole, dans le plan de formation de 400 cadres pour la Nouvelle Calédonie. La migration européenne est plus importante et suit les fluctuations de l'activité minière du nickel et aussi secondairement les conflits sociaux. La Nouvelle Calédonie a connu une faible immigration asiatique à la suite de la réunification du Viet Nam et des conflits au Laos et au Cambodge, mais les populations asiatiques tendent globalement à quitter le territoire, les recensements de 1983 et 1989 faisant apparaître une migration négative d'environ 150 personnes pour les Viet-Namiens et de même pour les Indonésiens. Cependant la migration de Viet-Namiens a repris depuis 1989. Il apparaît aussi entre 1983 et 1989 une migration nette assez peu importante de 250 Vanuatais et l'effectif de ceux n'aurait atteint que 1683 personnes en 1989. Il est également surprenant que la migration nette des Vanuatais soit très faible entre les recensements de 1976 et 1983, alors que l'indépendance du Vanuatu en 1980 fut suivi d'une émigration en raison des difficultés économiques et aussi politiques pour les francophones. En fait le début des années 1980 vit l'arrivée de citoyens français d'origine vanuataise (comptés comme français dans les statistiques d'immigration) et de nationaux vanuatais. Le faible accroissement observé entre 1983 et 1976, 1212 Vanuatais recensés en 1983 contre 1050 en 1976, peut aussi être dû à des départs après l'indépendance, certains ayant voulu rentrer dans leur pays nouvellement indépendant. La Nouvelle Calédonie connaît aussi une petite migration d'originaires des pays anglophones travaillant à la Commission du Pacifique Sud.

Bien que non clos, le système migratoire des TOM fonctionne comme un système de vases communicants. Les soldes sont négatifs en Polynésie et à Wallis quand ils sont positifs en Nouvelle Calédonie et inversement (tableau 10). Ce système fonctionne aussi selon des règles qui lui sont propres, obéissant à l'activité économique en Nouvelle Calédonie, dominée par les cours du nickel, ce qui explique que les vagues migratoires ne soient pas simultanées avec celles observées entre les pays anglophones. Le nouveau boom du nickel à la fin des années 1980 et la relance économique provoquée par les

TABLEAU 10 .- TAUX ANNUEL D'ACCROISSEMENT TOTAL, NATUREL ET MIGRATOIRE (%)

Polynésie française			
	1971-1977	1977-1983	1983-1988
total	2,3	3,0	2,6
naturel	2,6	2,4	2,5
migratoire	-0,4	+0,6	0,0
Nouvelle Calédonie			
	1969-1976	1976-1983	1983-1989
total	4,0	1,7	1,8
naturel	2,5	2,1	1,9
migratoire	+1,5	-0,4	0,0
Wallis et Futuna			
	1969-1976	1976-1983	1983-1989
total	1,1	4,3	1,2
naturel	2,9	2,8	2,6
migratoire	-1,8	+1,5	-1,4

Source : Baudchon, Rallu, 1993

Accords Matignon ont causé une nouvelle vague d'immigration en Nouvelle Calédonie, à une époque où des crises économiques touchaient l'Australie et la Nouvelle Zélande et où la migration nette océanienne avec ces pays s'inversait. Une autre particularité des migrations entre les TOM est l'importance de la migration de retour des Tahitiens sur laquelle nous reviendrons (cf. chapitre 6).

CONCLUSION

Le processus de la migration océanienne vers les pays développés de la ceinture pacifique dans les années 1980 a continué de reposer sur des entrées avec des visas de courte durée et l'extension légale ou illégale des séjours, avec recherche d'un travail avec l'aide de la famille. Les conséquences sur l'énumération des migrants sont d'échapper au recensement quand on est en situation illégale puis de répondre au recensement lorsqu'on a régularisé sa situation.

Par rapport aux années 1970, les années 1980 se caractérisent par une intensification de la migration des insulaires vers l'Australie, soit via la Nouvelle Zélande, soit directement des îles. Les itinéraires sont aussi devenus plus complexes, avec de plus en plus de seconds migrants ou de migrants repartant après un premier retour dans leur pays d'origine.

L'émigration des îles du Pacifique dans la seconde moitié des années 1980 a connu, en raison de la levée, même brève, des visas de courte durée début 1987 en Nouvelle Zélande et de la situation politique à Fidji, une intensité jamais atteinte auparavant, même au cours des années 1970 quand se sont constitués les stocks de population polynésienne en Nouvelle Zélande. Des baisses de la population n'avaient jusqu'alors affecté que les petites populations des Iles Cook, Niue, Tokelau et Wallis et Futuna. Cependant cet exode ne reflète pas la tendance de l'ensemble de la décennie 1980. Il apparaît plutôt comme un feu d'artifice en 1987 couronnant une époque d'émigration intense. Le début de la décennie 1990 a vu des réductions énormes de la migration, vers la Nouvelle Zélande d'abord, où la baisse est réelle, même si les données par nationalité ne permettent pas de l'apprécier précisément, vers l'Australie qui semble contenir l'immigration océanienne à ses niveaux de 1985, voire la réduire pour certains pays, et vers les Etats-Unis qui limitent les entrées via les Samoa Américaines. Une augmentation de la migration s'observait seulement aux Samoa Américaines, montrant que les Océaniens n'ont pas totalement renoncé à migrer, malgré les politiques restrictives et les mauvaises situations économiques des pays d'accueil. D'ailleurs, depuis 1994, les soldes sont redevenus assez nettement positifs en Nouvelle Zélande.

Les migrations vers les centres internes se sont accrues en ce qui concerne les Samoa Américaines, la Nouvelle Calédonie et très secondairement Fidji. Il s'agit dans ce dernier cas principalement de migrations d'étudiants à l'Université du Pacifique Sud ou de personnels des organisations régionales. En dehors du cas de Fidji, la migration entre pays insulaires indépendants reste faible en raison du faible nombre d'offres d'emploi

dans les pays insulaires et de conditions d'accès à l'emploi restrictives pour les migrants.

Chapitre 4

MIGRATION ET STRUCTURE DES POPULATIONS INSULAIRES

La migration a des conséquences bien connues sur les structures de population. Cependant l'effet de la migration peut aboutir à des situations extrêmes lorsqu'il s'agit d'une migration de masse. La migration qui a affecté les pays insulaires du Pacifique depuis les années 1960 avec une intensité accrue dans la seconde moitié des années 1980 peut être qualifiée d'une migration de masse. Le coup d'arrêt porté aux migrations des insulaires depuis 1990 nous place peut-être à un moment crucial pour observer la situation des populations insulaires à l'issue d'un processus dont les répercussions sur la croissance des populations insulaires, leur répartition entre pays d'origine et pays d'accueil, leur structure par sexe et âge et leur composition ethnique (métissage) sont importantes.

LES POPULATIONS INSULAIRES

Croissance des populations insulaires

La migration a profondément affecté la croissance des populations insulaires. Alors que la croissance naturelle était le plus souvent supérieure à 3% l'an dans les années 1950 et 1960, de nombreux pays présentent à cette époque une croissance de leur population bien inférieure, voire négative, et variant fortement dans le temps. Cependant il n'apparaît pas de simultanéité entre les grandes vagues de la migration dans les divers pays, pas même, sauf peut-être au début des années 1970, entre les trois anciennes

TABLEAU 1 : ACCROISSEMENTS INTER-CENSITAIRES DE LA POPULATION DANS QUELQUES PAYS DU PACIFIQUE.

périodes	Samoa Occ	I Cook	Niue	Tokelau	Tonga	W & F	Samoa Am.
1951-1956	2,8	2,1	0,7	0,6		-1,6	1,0
1956-1961	3,3	2,0	0,7	2,8			-0,1
1961-1966	2,8	0,9	1,3	0,3	3,1	0,0	
1966-1971	2,2	2,1	-0,8	-3,4		1,1	3,0
1971-1976	0,7	-3,2	-5,1	-0,3	1,5		1,6
1976-1981	0,6	-1,0	-3,1	0,0		4,3	1,8
1981-1986	0,1 ₁	-0,7		1,5	0,5		1,9
1986-91	0,5 ₁	1,1		-1,4		1,2	3,7

1 chiffres non corrigés (cf. chapitre précédent).

NB : Wallis et Futuna : 1953, 1961, 1969, 1976, 1983, 1990.

Samoa Américaines : 1950, 1956, 1960, 1970, 1974, 1980, 1985, 1990.

Tonga : 1956-1966, 1966-1976, 1976-1986.

colonies néo-zélandaises des Iles Cook, Niue et Tokelau (tableau 1). Les premiers à avoir connu une migration importante sont Wallis et Futuna puis les Samoa Américaines et aussi les petites îles de Niue et Tokelau. L'émigration s'amplifie aux Iles Cook, Niue et Tokelau, conduisant pour les deux derniers à une baisse de la population du milieu des années 1960 à la fin des années 1970 et de 1971 à 1986 aux Iles Cook. A l'opposé la migration se réduit dans les années 1970 à Wallis et Futuna où la forte croissance autour de 1980 est due à une importante migration de retour après l'indépendance de Vanuatu (1980), où se trouvaient quelques centaines de migrants Wallisiens, à laquelle s'ajoutent des retours de Nouvelle Calédonie, suite à la situation économique et politique de ce territoire au début de la dernière décennie. Aux Samoa Américaines, à partir des années 1960, l'émigration régulière de la population originaire vers les Etats-Unis a été compensée par l'arrivée de Samoans des Samoa Occidentales, dont beaucoup se rendirent ensuite aux Etats-Unis. Ces flux permanents et de sens contraire laissèrent la croissance totale de la population à un niveau voisin de l'accroissement naturel de l'ordre de 3% par an. Dans les années 1970, la migration redevient négative et, avec une faible baisse de la natalité, l'accroissement tombe au-

dessous de 2% par an. Au cours des années 1980, l'immigration s'est à nouveau amplifiée. Les Samoa Occidentales et Tonga présentent une émigration en croissance régulière à partir du début des années 1960 pour les premières, plus tardivement dans le second cas, mais arrivant au même point dans les deux pays, à savoir une croissance négative dans la seconde moitié des années 1980 (cf. chapitre précédent).

Globalement, les taux d'accroissement de la population dans les pays affectés par la migration apparaissent très faibles, ou même négatifs après correction, dans la seconde moitié des années 1980. Seules les Iles Cook et Wallis et Futuna connaissent une croissance positive de l'ordre de 1% l'an, encore inférieure à la croissance naturelle, et seules les Samoa Américaines présentent une croissance importante en raison de l'immigration des Samoa Occidentales et de Tonga, à laquelle s'ajoute une immigration asiatique. La migration a donc été, jusque très récemment, l'exutoire de la croissance démographique rapide de la plupart des populations polynésiennes. Le frein à l'émigration mis actuellement par les politiques et les situations économiques des pays d'accueil ne sera pas sans poser, s'il se poursuit, des problèmes de population à ces pays dans les années à venir. L'exercice que nous allons présenter ci-dessous laisse imaginer la situation de ces îles si la migration n'avait pas été possible.

Répartition géographique des populations d'origine insulaire

Il est difficile d'additionner les populations polynésiennes dans divers pays pour obtenir leur total à une date donnée. Les Etats-Unis n'ont pas des recensements les mêmes années que les pays du Pacifique, l'ethnie n'est pas toujours disponible en Australie et sa définition varie en Nouvelle Zélande. Nous avons donc fait des projections a posteriori sans migration de trois populations polynésiennes soumises à une migration de masse (Samoa Occidentales, Tonga et les Iles Cook¹⁸), partant de 1956 ou 1961 et ajoutant, si nécessaire, les migrants recensés à l'étranger à la date de départ des projections. Par comparaison entre les populations recensées dans les îles et ces projections, il est possible d'évaluer le développement de la migration et ses effets sur les structures par sexe et âge. Nous avons utilisé la fécondité et la mortalité dans les îles, bien qu'il est probable que l'évolution de la fécondité aurait été différente sans migration. Par rapport à la méthode additionnant les effectifs dans les divers pays, nous surestimons la croissance démographique car les populations émigrées ont connu une baisse de la fécondité plus rapide. A l'opposé, les métissages représentent un biais inverse, car ils

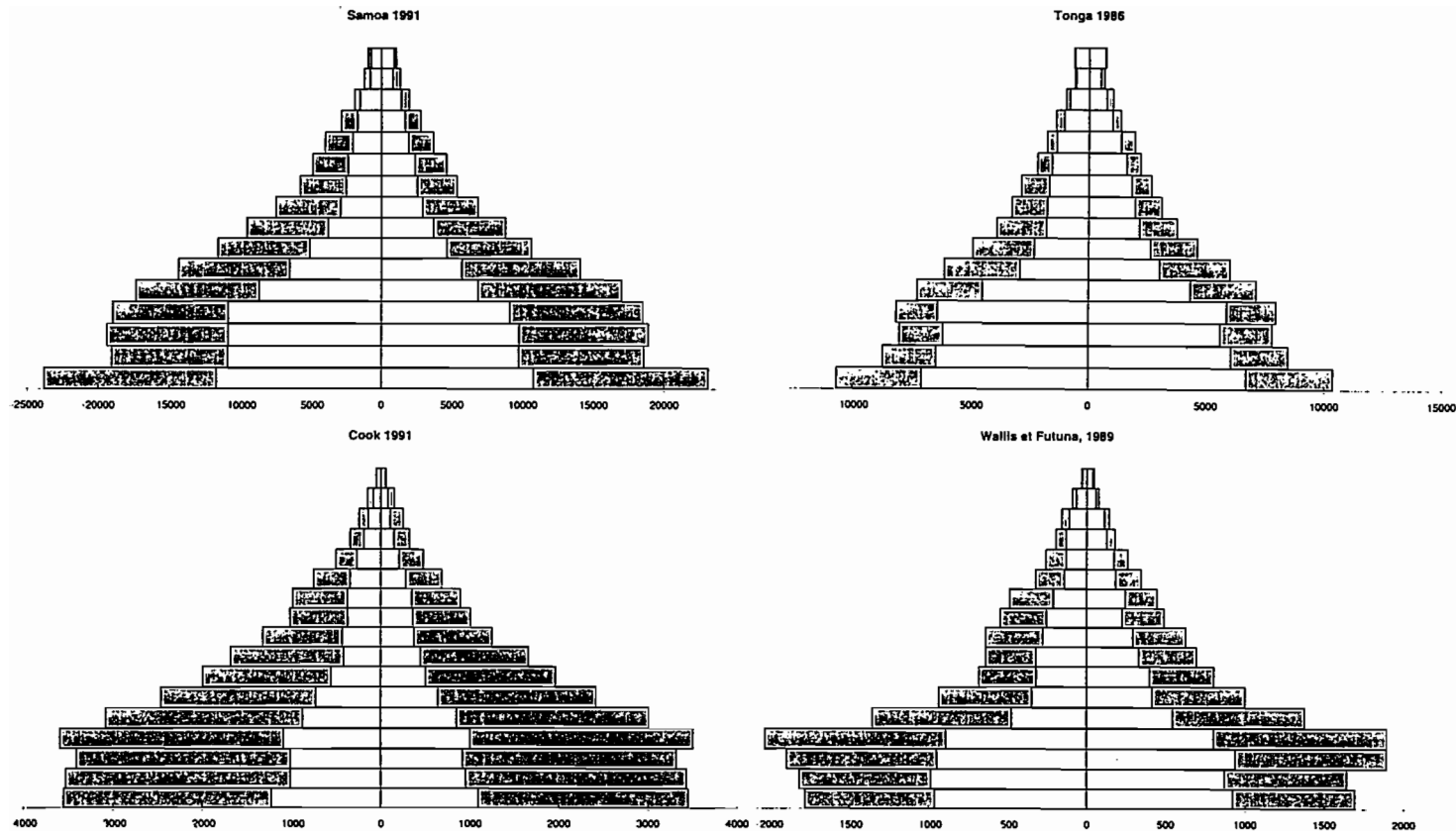
¹⁸ Les mêmes calculs pour Fidji ne pourraient être comparés qu'au dernier recensement, 1986, soit avant que l'émigration ne prenne un véritable essor et il n'apparaîtrait pas d'effet sensible de la migration. Malgré les changements récents, l'impact de la migration à Fidji restera encore très inférieur à ce qu'on observe dans les pays de Polynésie pendant longtemps.

permettent à un plus grand nombre de personnes de se réclamer d'ethnie océanienne. Ces deux effets de sens contraire s'équilibrent en partie et on aboutit à une relative cohérence entre les résultats de la projection a posteriori et la somme des effectifs dans les îles et dans les pays d'immigration, telle qu'on peut l'effectuer en 1986, année où le recensement australien fournit des données par ethnie. - Le même calcul n'a pas pu être effectué pour Wallis et Futuna et les Samoa Américaines en raison de l'absence des données nécessaires antérieurement au début de la migration. Il aurait donné des possibilités d'analyse moins intéressantes car, les recensements n'étant pas espacés de 5 ans, le suivi de groupes de générations est difficile. Les Wallisiens et Futuniens résidant presque tous dans les îles ou en Nouvelle Calédonie, il sera possible d'avoir quelques estimations de l'effet de la migration en additionnant les chiffres des recensements de Nouvelle Calédonie en 1989 et de Wallis et Futuna en 1990.

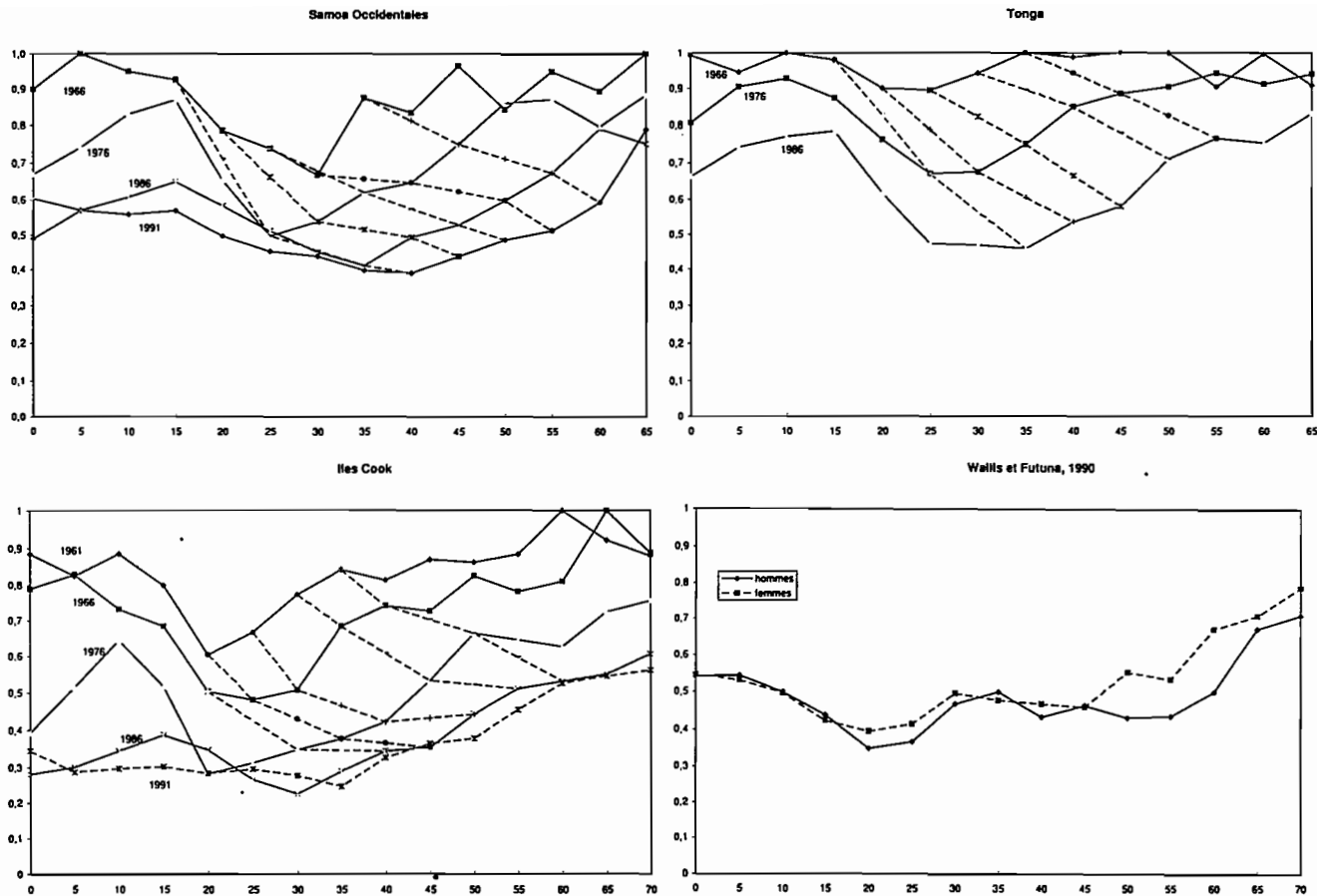
Selon la projection, on compterait en 1991 : 320 000 Samoans des Samoa Occidentales, 160 000 Tongiens et 56 500 Maori des Iles Cook. Les populations vivant dans les pays d'origine représentent respectivement 50%, 58% et 32% de ces effectifs. Les 28 000 Wallisiens et Futuniens recensés à Wallis et Futuna et en Nouvelle Calédonie autour de 1990 résidaient environ pour moitié dans chacun de ces territoires, avec un léger avantage à la Nouvelle Calédonie. Les pyramides de la population selon la résidence, dans les îles ou à l'étranger, montrent bien l'importance de l'émigration (graphe 1). On remarque particulièrement la réduction rapide des effectifs au-delà de 20 ans et la forme caractéristique en col de bouteille qui en résulte pour les pyramides de la population dans les îles.

Les proportions de population dans les îles et émigrées (graphe 2) montre mieux l'importance relative de la migration selon l'âge. Ces calculs ont été effectués à diverses dates et montrent comment les îles se sont progressivement vidées de leur population adulte de 20 ans ou plus.

L'évolution à différentes dates de la proportion d'hommes (par souci de clarté des graphiques seuls les hommes sont présentés) dans le pays d'origine montre que la migration a commencé très classiquement avant 1966 par le départ de jeunes adultes principalement de 20-24 ans aux Iles Cook et sensiblement plus âgés, 25-34 ans, aux Samoa. Dès 1966, il ne reste que 60% des jeunes de 20-24 ans aux Iles Cook et 70% des 30-34 ans aux Samoa. A cette date la migration de Tonga est encore faible avec moins de 10% d'émigrés à 20-29 ans. De 1966 à 1976 la migration dans les générations (traits pointillés) s'accélère aux âges jeunes, sauf aux Iles Cook, et se poursuit après 30 ans, ne se réduisant qu'à partir de 50 ans (les courbes en traits pleins se rapprochent alors et les pointillés seraient voisins de l'horizontale). Entre 1976 et 1986 la migration se ralentit déjà pour les Samoans à certains âges (25-34 ans en 1976), l'évolution des



Grphe 1 : Pyramides de populations d'origine insulaire réparties selon la résidence, dans les îles (en blanc) ou à l'étranger (en gris).



Graph 2 : Part de la population masculine dans les îles à différentes dates selon l'âge, (le complément à 1 est à l'étranger).

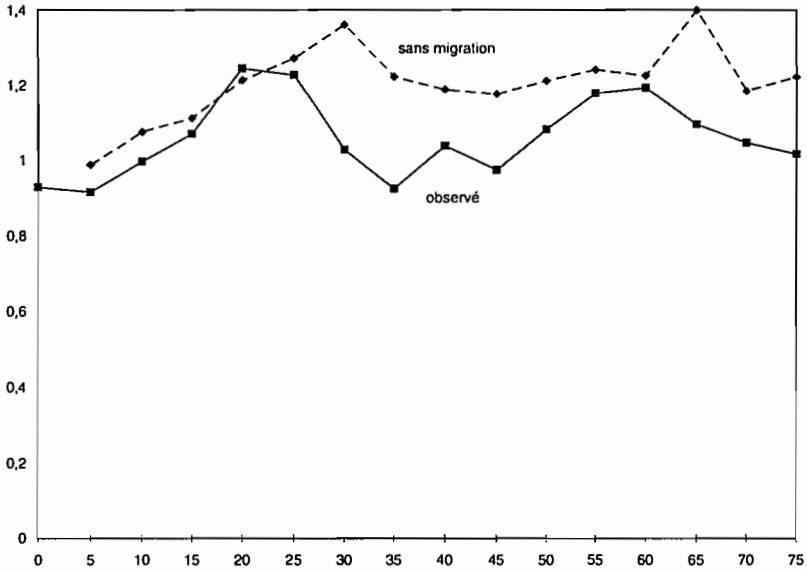
générations se rapprochant de l'horizontale mais il est remarquable que la tendance reste pratiquement linéaire aux âges de 35 à 49 ans, traduisant la migration tardive de personnes qui n'avaient pas émigré au début du phénomène. A Tonga, la tendance à la migration dans les générations reste linéaire jusqu'à 45-49 ans en 1976. La migration de masse, d'emblée intense dans les jeunes générations, a entraîné des générations plus anciennes à des âges où la migration est habituellement rare. Aux Iles Cook, la migration était plus ancienne et elle s'est ralentie à tous les âges, sauf avant 25 ans, dès 1976-1986. L'émigration des Cook au-delà de 50 ans fut soutenue jusqu'en 1986 dans le cadre d'un regroupement familial sans visa puisque ces insulaires ont la nationalité néo-zélandaise. Ceci traduit le fait que la migration polynésienne est une migration familiale de peuplement. Entre 1986 et 1991, aux Iles Cook, les courbes se chevauchent en raison de la faiblesse de la migration de départ et des retours. Cette halte récente de la migration ne remet guère en cause les remarques précédentes sur la migration de peuplement, les stocks émigrés restant très élevés.

Ainsi, c'est entre 20 et 39 ans que la proportion de personnes à l'extérieur est la plus élevée, dépassant 50% à Samoa et à Tonga et approchant 80% aux Iles Cook en 1991. Aux âges inférieurs à 20 ans, les proportions de personnes nées à l'étranger s'ajoutent à l'effet de la migration et interviennent pratiquement seules à 0-4 ans. Ainsi, malgré une fécondité plus élevée dans les îles, compensée certes par une structure par âge défavorable, la majorité des Maoris des Iles Cook naissent à l'extérieur des îles (70%). Le rapport entre naissances à l'étranger et dans les îles est d'environ 1 sur 2 aux Samoa Occidentales et de 1 sur 3 à Tonga.

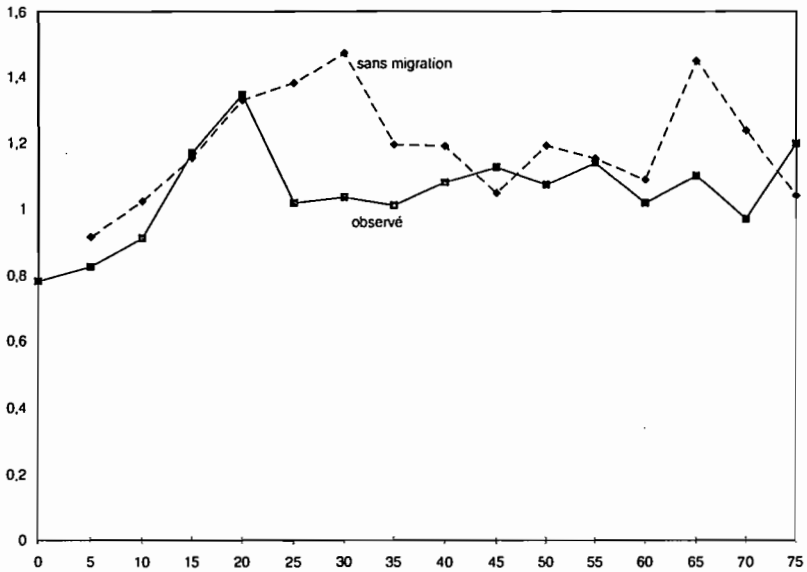
La situation de Wallis et Futuna en 1990 montre une émigration jeune avec un minimum de personnes dans les îles à 20-24 ans, de même qu'aux Iles Cook. Le caractère ancien de la migration, qui débuta dans les années 1950, apparaît par la stabilité des proportions d'émigrés jusqu'à 60-64 ans. Cependant la migration dans les générations plus âgées a été relativement faible et marque une rupture plus nette que dans les autres pays. La répartition de la population féminine entre les îles et la Nouvelle Calédonie n'est pas sensiblement différente de celle des hommes, mais dans les générations ayant plus de 50 ans en 1990, la proportion de femmes restées dans les îles est plus élevée.

Taux de croissance par groupes d'âge

Dans une population en cours de transition démographique comme l'étaient les populations du Pacifique depuis la guerre, la croissance de la population est importante et varie selon les groupes d'âges. Ces variations ont des effets très importants sur la



Graphe 3a : Croissance par groupes d'âge observée et sans migration, 1976-1981, Samoa occidentales.



Graphe 3b : Croissance par groupes d'âge observée et sans migration, 1976-1981, Iles Cook.

structure par âge mais elles peuvent être fortement affectées par les migrations. Aux âges adultes, outre les irrégularités dues à des erreurs de déclaration de l'âge, la croissance est modérée en raison d'une fécondité stable et d'une mortalité encore forte avant guerre (graphe 3). Mais aux âges jeunes, la croissance devient plus rapide, notamment aux Iles Cook, suivant l'élargissement croissant de la base de la pyramide due à deux facteurs : la montée de la fécondité après la guerre et l'accroissement des effectifs en âge de reproduction. En l'absence de migration depuis 1961 aux Samoa Occidentales, la croissance des effectifs âgés de 30-34 ans aurait été supérieure à 30% entre 1976 et 1981, lorsque seraient arrivées à ces âges les générations nées en 1956-1960. Dans les générations suivantes l'accroissement est plus faible en raison du début de la baisse de la fécondité et de l'effet défavorable de la migration sur les effectifs d'adultes fécond et la natalité. Or, sur la période 1976-1981 que nous prendrons comme point de repère, on observe une croissance quasi nulle de la population de 30 à 49 ans aux Samoa et de 25 à 39 ans aux Iles Cook, ce qui signifie que la migration a effacé tout l'accroissement naturel à ces âges - notons que la migration qui cause cette croissance nulle a commencé pour les générations les plus anciennes antérieurement à 1976. A 15-24 ans, la croissance est proche de celle attendue. Ceci est dû au fait que les effectifs ont déjà été réduit par la migration d'enfants avec leurs parents. Le rôle stabilisateur de la migration sur l'effectif de la population apparaît ainsi très efficace. - Il faut cependant noter qu'on observe jusqu'en 1991 un reste de croissance entre les générations 1957-1961 aux Iles Cook (1952-1961 aux Samoa Occidentales) et les précédentes. Ces générations sont celles de l'explosion de la fécondité dans les années 1950 et l'émigration n'a pas gommé tout l'accroissement qu'elles représentent par rapport à leurs aînés, comme cela apparaît à 20-24 ans (et aussi à 25-29 ans aux Samoa) en 1981.

Les taux de dépendance

La répartition par âges des populations dans les îles et à l'étranger a une répercussion importante sur les taux de dépendance dans les îles. Pour bien les apprécier, il convient de les comparer à ce qu'aurait été la situation sans migration à partir des projections a posteriori. Les taux de dépendance étaient élevés dans les îles en 1966, de l'ordre de 1,25 et 1,32 à Samoa et aux Iles Cook (tableau 2) ; ils auraient été de 1,1 ou inférieurs en l'absence d'émigration, et cette différence est importante en terme de charge sur la population adulte. Les taux diminuent ensuite en raison de la baisse de la fécondité aussi bien dans la population sans migration que dans la population restée dans les îles. Les départs d'adultes défavorables aux taux de dépendance n'ont cependant pas effacé l'effet de la baisse de la fécondité et ils ont aussi contribué à la baisse du nombre de naissances. L'effet global est favorable aux taux de dépendance et l'écart relatif entre les taux projetés sans migration et observés se réduit. En 1966, le taux de dépendance observé aux Samoa Occidentales était 13% plus élevé qu'en l'absence d'émigration et 24% plus

élevé aux Iles Cook. L'écart s'est réduit à 7% aux Samoa en 1986 et a disparu aux Iles Cook. Cependant il s'accroît en 1991, la baisse de la migration aux Iles Cook se traduisant par un accroissement de la natalité. Aux Samoa, la fécondité a augmenté récemment mais l'accentuation de la migration depuis 1986 joue aussi un rôle. A l'opposé, l'écart se creuse à Tonga où la migration a été tardive et s'accroît encore. Le taux de dépendance reste élevé à Wallis et Futuna où la baisse de la fécondité est récente et l'écart relatif est important, 25%.

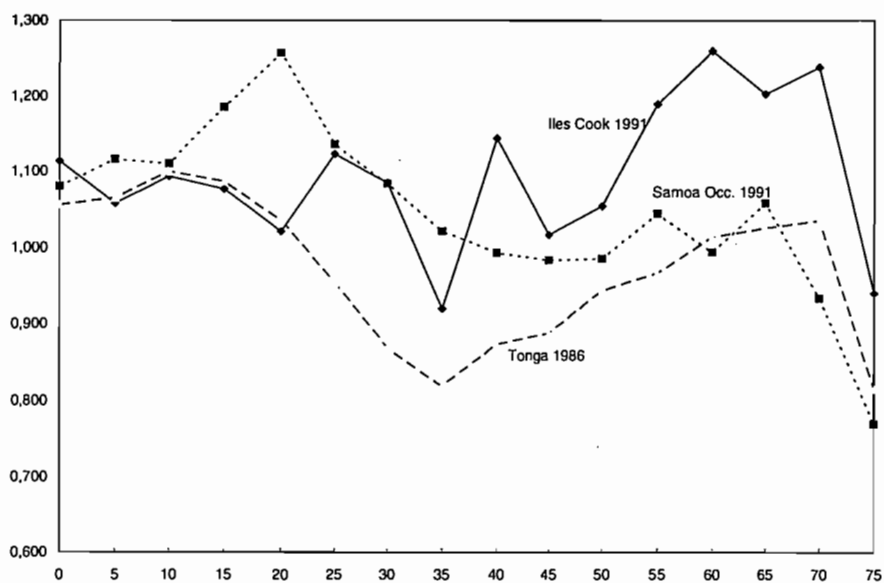
TABLEAU 2 : TAUX DE DEPENDANCE OBSERVES, ET ESTIMES SANS MIGRATION, DANS LES PRINCIPAUX PAYS D'EMIGRATION.

	Samoa Occ.		Iles Cook		Tonga		Wallis et Futuna		Samoa am.
	obs.	ss migr.	obs.	ss migr.	obs.	ss migr.	obs.	ss migr.	obs.
1966	1,25	1,10	1,32	1,06	1,05	1,02			
1976	1,12	1,06	1,26	1,06	0,98	0,91			
1986	0,87	0,81	0,83	0,83	0,90	0,77			
1991	0,87	0,75	0,75	0,70			0,99	0,79	0,77

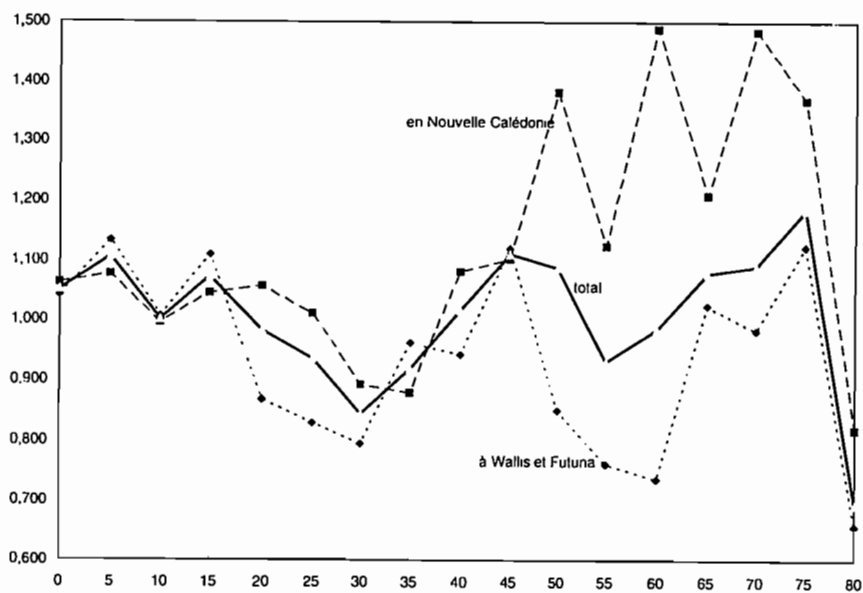
NB : 1990 à Wallis et Futuna et aux Samoa Américaines

Migration selon le sexe

De manière surprenante, les rapports de masculinité de la population dans les îles ne présentent pas, sauf à Tonga, le déficit d'hommes adultes habituels de l'émigration. Il apparaît même une situation inverse aux Samoa avec une pointe très élevée du rapport de masculinité à 20-24 ans montrant une émigration principalement féminine à ces âges et qui commence dès 15-19 ans (graphe 4). Les Iles Cook présentent aussi une émigration principalement féminine à 25-34 ans et un lissage des données étendrait ce phénomène jusqu'à 44 ans. Les rapports de masculinité voisins de 1 dans les îles au delà de 55 ans traduisent aussi une émigration principalement féminine, car à ces âges la surmortalité masculine cause normalement un rapport défavorable aux hommes. L'observation des rapports de masculinité à différentes dates montre que la migration des Iles Cook commença classiquement par une émigration principalement masculine à



Graphe 4a : Rapports de masculinité selon l'âge dans les pays insulaires.



Graphe 4b : Rapports de masculinité des Wallisiens et Futuniens, 1990.

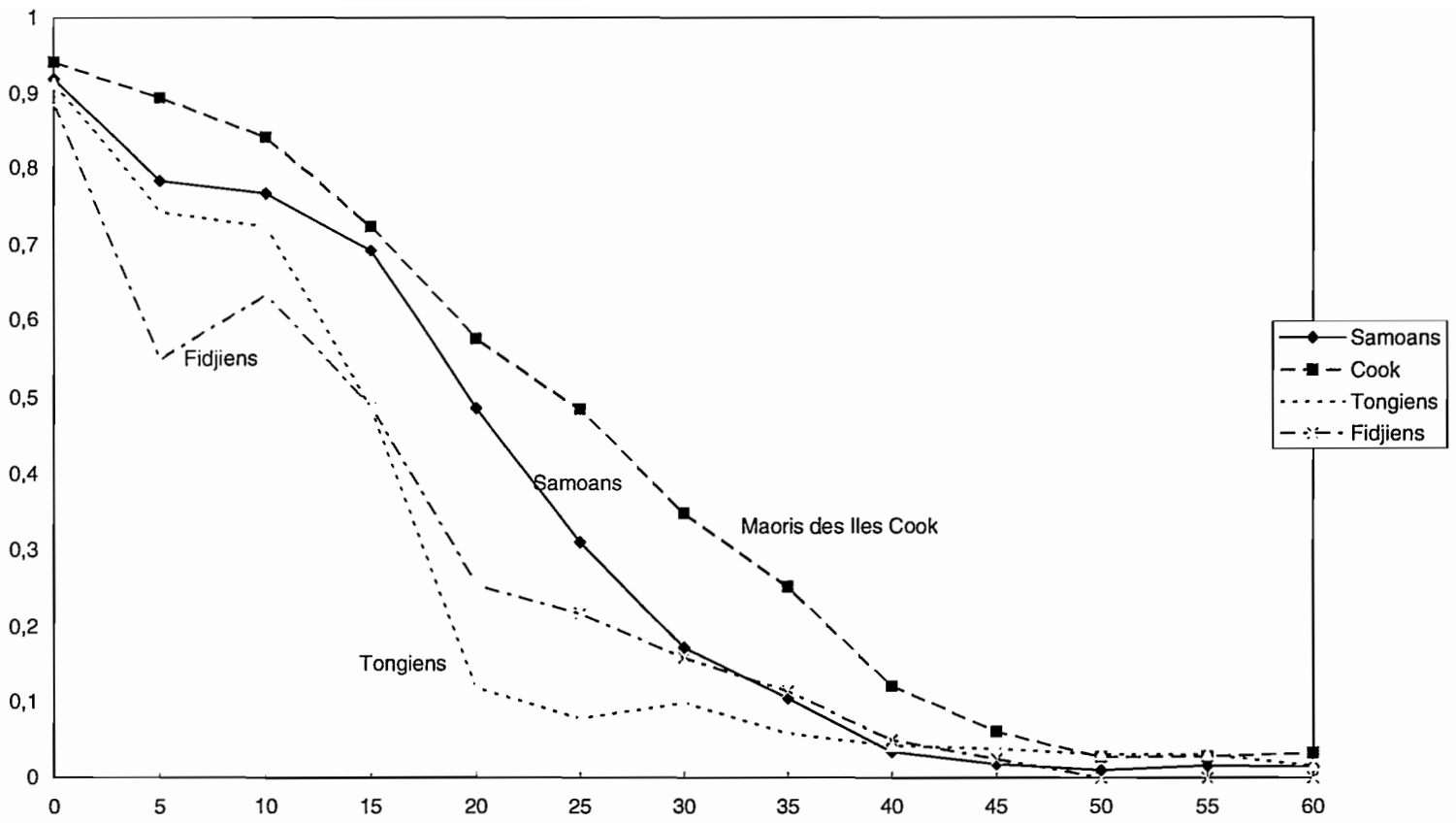
20-24 ans, mais perdit cet aspect après 1976 lorsqu'une émigration sélective féminine est apparue, se réduisant d'ailleurs après 1986. Selon les rapports de masculinité dans les îles, la migration des Samoa a toujours été principalement féminine autour de 20 ans, alors que la migration masculine se développait après cet âge. Cela peut traduire, d'importants intervalles d'âges entre conjoints chez les migrants ou une émigration de femmes pour se marier à l'étranger, ou les deux. A Wallis et Futuna les rapports de masculinité montrent une émigration très sélective des hommes. La remontée du rapport à 35-39 ans est surprenante et la pointe à 45-49 ans est une anomalie qui apparaît également sur l'ensemble de la population (graphe 4b).

STRUCTURES DES POPULATIONS OCEANIENNES DANS LES PAYS D'ACCUEIL.

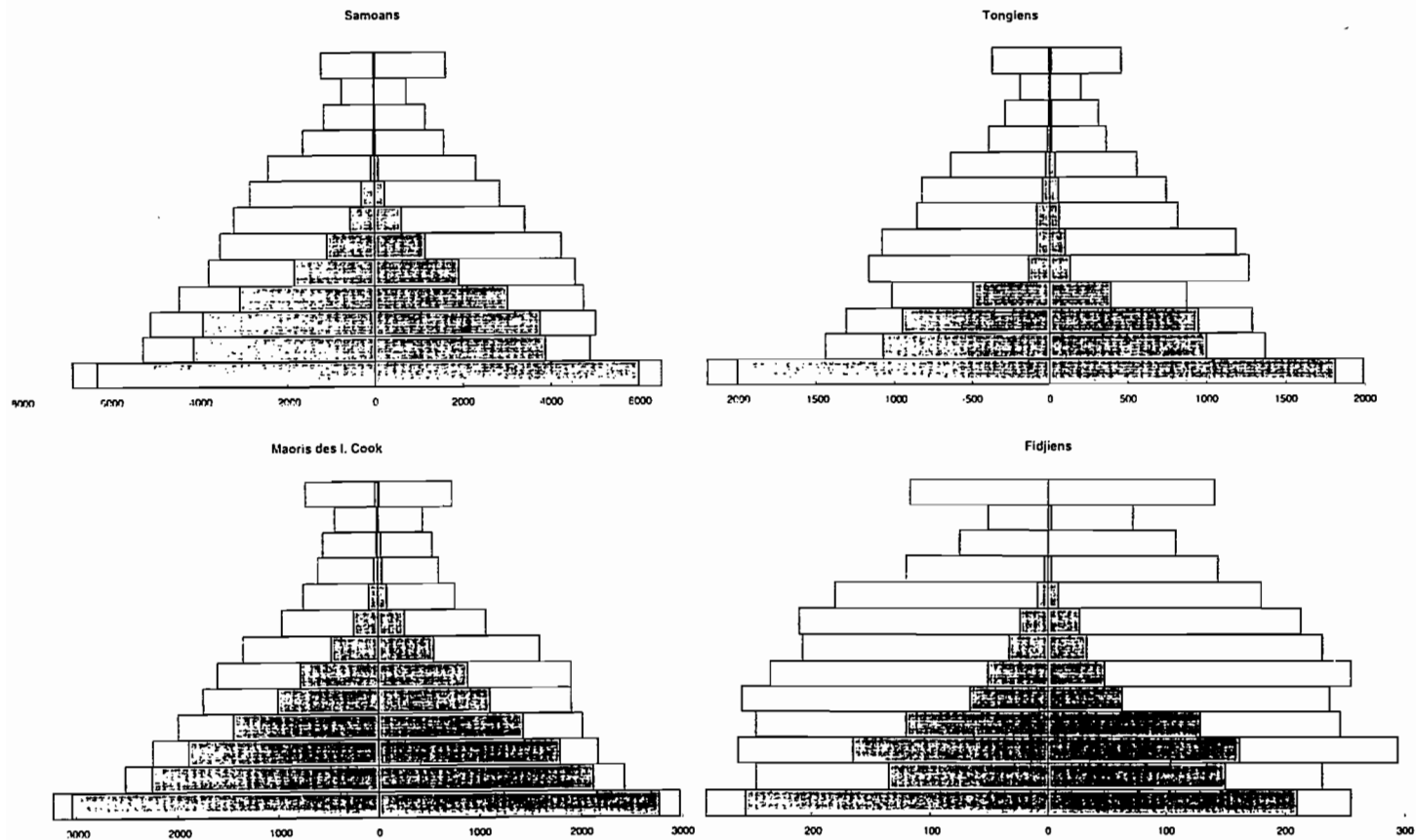
Les populations océaniques dans les pays du pourtour pacifique se composent des migrants et des nés dans les pays d'accueil. La proportion de ces deux composantes

TABLEAU 3 : REPARTITION DES POPULATIONS ISSUES DE LA MIGRATION PAR GRANDS GROUPES D'AGES (EN %), NOUVELLE ZELANDE, 1991.

	NES DANS LES ILES			TOTAL			NES EN NZ
	0-14 ANS	15-59 ANS	60 ET PLUS	0-14 ANS	15-59 ANS	60 ET PLUS	0-14 ANS
Samoans	13	81	6	39	58	3	66
Maoris I.C.	11	80	9	41	55	4	62
Tongiens	13	81	6	41	55	4	82
Niuéens	10	79	11	40	55	5	63
Fidjiens	15	78	8	31	64	5	63



Grphe 5 : Proportions de nés en Nouvelle Zélande selon l'âge, 1991.



Graph 6 : Populations océaniques en Nouvelle Zélande selon le lieu de naissance (Nouvelle Zélande en gris, ailleurs en blanc), 1991.

varie selon l'ancienneté de la migration. Ainsi en 1991, elle était la plus élevée pour les Maoris des Iles Cook (59%) et les Niuéens (57%) et la plus basse pour les Tongiens (41%) et les Fidjiens (34%), avec une valeur intermédiaire (49%) pour les Samoans. Ces variations reflètent des structures par âge différentes, plus la migration est ancienne, plus les proportions de nés dans les pays d'accueil sont importantes jusqu'à des âges élevés (graphe 5). Ainsi, les proportions de nés en Nouvelle Zélande sont beaucoup plus élevées à 25-44 ans pour les Maoris des Iles Cook que pour les Tongiens dont la migration est récente. Les proportions de jeunes enfants nés dans le pays d'accueil sont voisines pour les différents groupes.

Les structures par âges des migrants et de l'ensemble des populations océaniques en Nouvelle Zélande sont aussi très différentes. Environ 80% des migrants sont des adultes de 15-59 ans (tableau 3), alors que cette proportion n'est qu'entre 55% et 65% pour l'ensemble des populations issues de la migration (migrants et nés dans le pays d'accueil) car les nés dans le pays d'accueil sont en grande majorité des enfants et ne compte pas encore de personnes de plus de 60 ans (graphe 6). Avec des proportions de 40% de moins de 15 ans, les populations océaniques en Nouvelle Zélande sont très jeunes, principalement en raison de l'importance des effectifs de jeunes adultes en âge de reproduction. Car la fécondité des migrants en Nouvelle Zélande a rapidement baissé, étant estimée à 3,5 naissances par femme dès 1986.

Migration et métissages

La migration s'accompagne de mariages entre migrants et habitants des pays d'accueil. Les descendants des migrants peuvent aussi se marier avec des personnes d'origine différentes. Les données ne sont pas disponibles pour analyser en détail ce phénomène. Cependant les données par ethnicité et lieu de naissance en Nouvelle Zélande permettent de connaître la proportion des métis dans les populations nées dans les îles et dans le pays d'accueil. Au recensement de 1991 en Nouvelle Zélande, les proportions de métis parmi les nés dans le pays sont élevées, approchant les 50% pour les Maoris des Iles Cook et les Tongiens et les dépassant pour les Niuéens (tableau 4).

Les proportions de métis sont beaucoup plus faibles parmi les nés dans les îles. Les métissages indiens-fidjiens sont considérés comme peu nombreux, bien que l'absence de données ne permette pas de le confirmer¹⁹, mais il existe aussi des métissages européen-

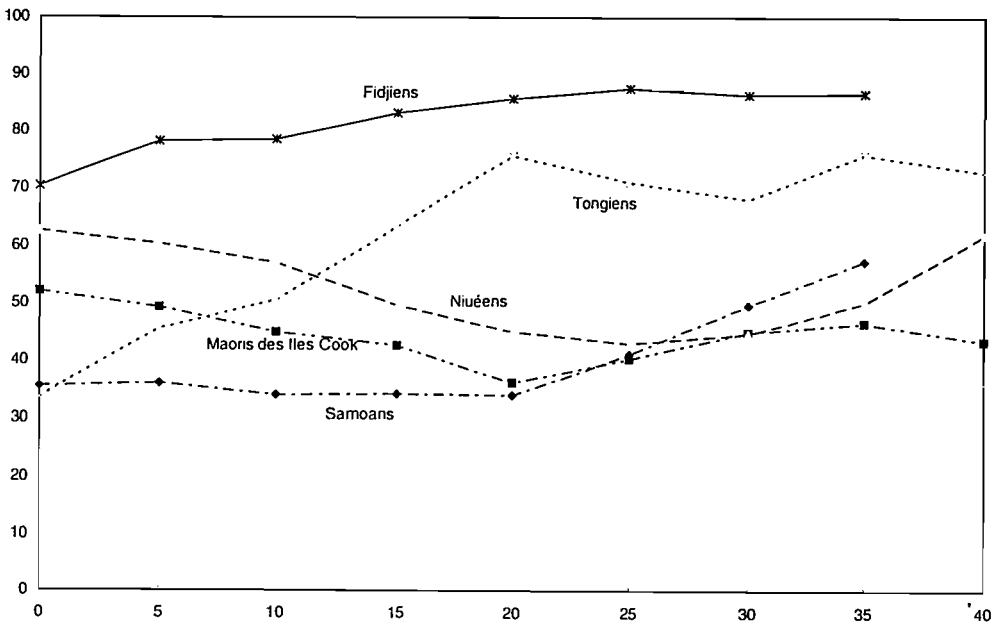
¹⁹ Les statistiques fidjiennes collectent des informations sur les métis européens (part-European) mais il n'existe pas de catégorie équivalente pour les métis indiens-fidjiens ou autres.

fidjien et asiatique-fidjien. Cependant il semble évident à la vue de ces résultats que les métis fidjiens sont plus mobiles que les non-métis.

TABLEAU 4 : PROPORTIONS DE METIS SELON LE LIEU DE NAISSANCES, NOUVELLE ZELANDE 1991.

	Samoa	Tonga	Iles Cook	Niue	Fidji
nés en NZélande	36	46	46	55	79
nés dans les îles	4	4	4	8	28

Source : recensement de Nouvelle Zélande, 1991.



Graphe 7 : Proportions de métis selon l'âge parmi les Océaniens nés en Nouvelle Zélande, 1991.

L'évolution des proportions de métis par année de naissance (graphe 7) montre des proportions élevées chez les plus de 30 ou 35 ans, nés au début de la migration. Le déséquilibre des sexes dans les populations migrantes au début de la migration a causé relativement fréquemment des mariages avec des locaux. Ensuite il apparaît une baisse des proportions de métis, puis à nouveau une montée aux âges inférieurs à 20 ans pour les Maoris des Iles Cook et les Niuéens, la proportion de métis restant stable pour les Samoans. La remontée aux jeunes âges traduit des mariages mixtes de plus en plus nombreux et est sans doute atténuée par les différentiels de fécondité entre les couples mixtes et les autres. Une plus grande fréquence de mariages mixtes et de naissances métisses est normalement attendue l'orqu la complexité ethnique de la population augmente sous l'effet de la migration. Par ailleurs, les métis nés en Nouvelle Zélande âgés de 25 ans ou plus commencent d'avoir des enfants, forcément métis. Pour toutes ces raisons, on observe habituellement une progression des métis dans les jeunes générations. Pour les Tongiens et les Fidjiens, les proportions de métis baissent seulement aux âges avant 20 ans. Il y a 20 ans, il y avait encore peu de Tongiens en Nouvelle Zélande et le marché matrimonial des Tongiens devait être déséquilibré, poussant à des mariages avec des locaux ou avec des migrants d'autres ethnies. Les Tongiens et les Fidjiens en sont encore à la phase de baisse des proportions de métis.

Les données publiées du recensement de 1991 ne permettent pas de connaître les origines des métis. Le recensement de 1986 offre une information plus détaillée mais encore limitée. Plus de la moitié, 57%, des métis océaniens de deux origines avaient du sang européen, 27% du sang maori de Nouvelle Zélande et 9% étaient métis de deux ethnies du Pacifique. Il s'y ajoutait 7% de métis de trois origines que les données publiées ne permettent pas de répartir entre les différentes catégories. Les diverses populations de métis présentent des différences importantes vis à vis de leur composition (tableau 5). Ces différences peuvent être faiblement influencées par les structures par âge des métis, liées à l'ancienneté de la migration. Les Samoans et surtout les Fidjiens ont peu de métissage avec les Maoris de Nouvelle Zélande (tableau 5), les Tongiens, les Fidjiens et les Maoris des Iles Cook rarement avec d'autres ethnies du Pacifique.

TABLEAU 5 : PROPORTIONS DE METIS DE DEUX ORIGINES SELON L'ETHNIE (EN %) EN NOUVELLE ZELANDE, 1986.

	Samoans	Tongiens	Cook	Niuéens	Fidjiens
+ Européens	60	70	61	49	68
+ Maoris de NZ	19	28	31	38	8
+ autres Pacifique	14	1	8	13	6

Source, recensement de Nouvelle Zélande de 1986.

NB : Les métis de trois origines représentent le complément à 100%.

LES SAMOA AMERICAINES

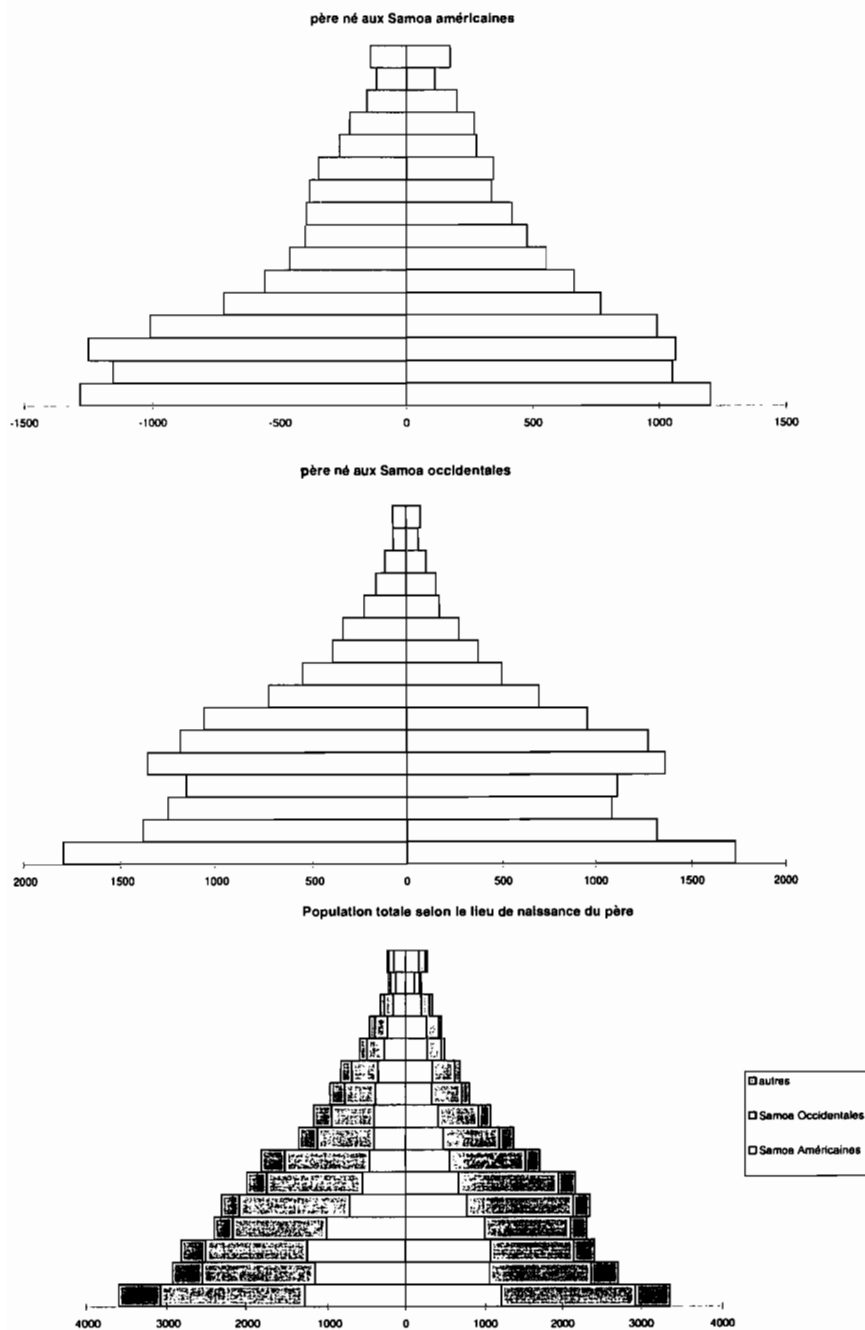
Nous allons considérer les Samoa Américaines séparément des autres pays car elles ont une histoire différente présentant simultanément émigration et immigration. L'approche utilisée précédemment n'aurait pas reflété cette spécificité.

TABLEAU 6 : LIEU DE NAISSANCE DES PERSONNES ET LIEU DE NAISSANCE DU PERE, SAMOA AMERICAINES 1990.

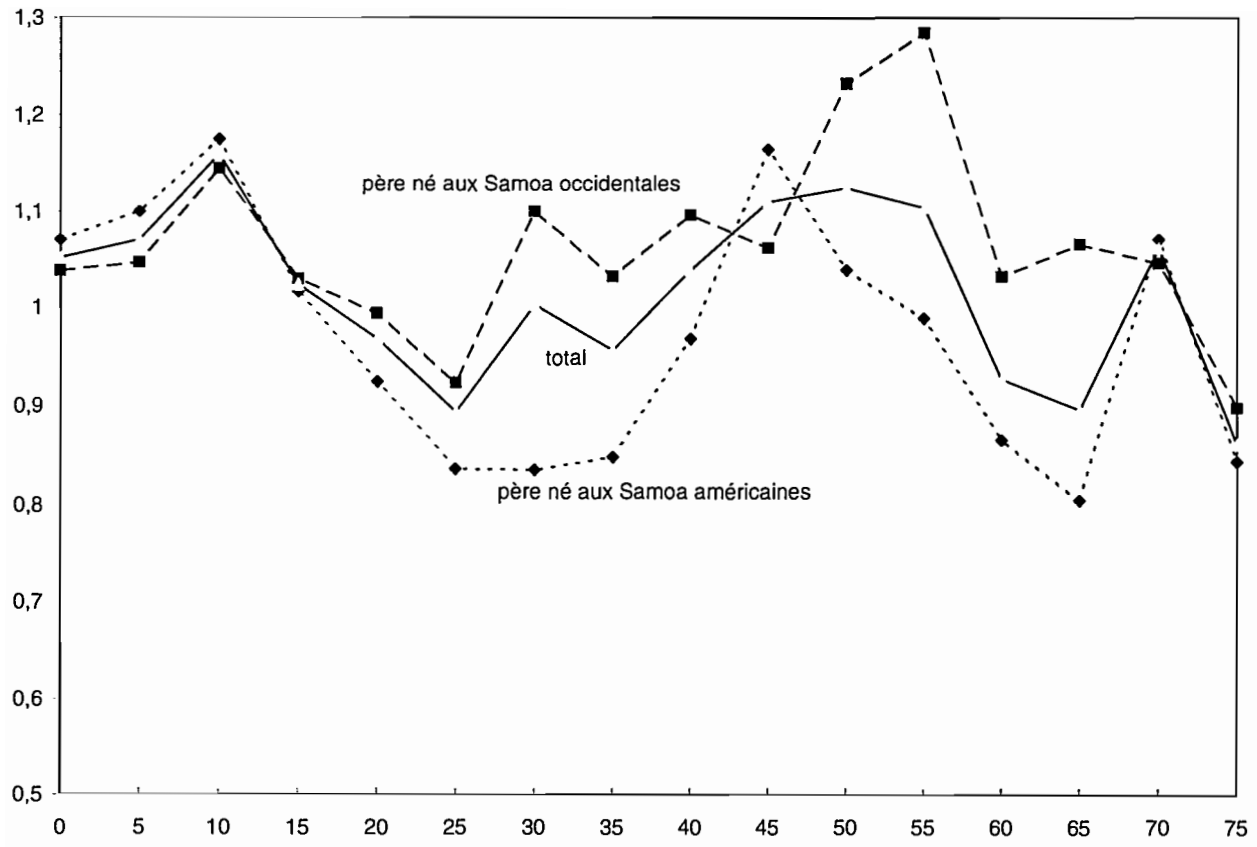
lieu de naissance				
- de l'individu - du père	Samoa Américaines	Samoa Occidentales	Tonga	Etats-Unis
Samoa Am.	14544	1072	9	2070
Samoa Occ.	9121	13422	14	371
N. Zélande	37	6	2	12
Tonga	659	27	1275	15
Etats-Unis	492	35	2	939

Source : recensement de 1990 des Samoa Américaines.

Le chassé croisé de migrants qui a lieu aux Samoa Américaines, départ de natifs vers les Etats-Unis et arrivée puis ré-émigration de Samoans des Samoa Occidentales, a pour résultat une composition particulière de la population selon le lieu de naissance. La majorité de la population est née sur place, mais lorsqu'on considère le lieu de naissance du père, la majorité de la population apparaît être originaire des Samoa Occidentales (tableau 6). Les pyramides de la population selon le lieu de naissance font apparaître une population née aux Samoa Américaines présentant les caractères de l'émigration d'adultes, exagérée par la présence à la base des enfants de migrants nés sur place. A l'opposé, la pyramide des nés aux Samoa Occidentales repose sur une pointe car les enfants des migrants apparaissent sur la pyramide des nés aux Samoa Américaines. Les pyramides qui traduisent le mieux la réalité de la situation sont celles par lieu de naissance du père (graphe 8). La pyramide des personnes de père né aux Samoa Américaines traduit toujours une population soumise à l'émigration par la concavité aux âges adultes et la population originaire des Samoa Occidentales présente l'aspect classique d'une population immigrée. Départs et arrivées se compensent en partie, cependant, la population totale, notamment pour les femmes, traduit l'immigration. Le



Grphe 8 : Pyramides de la population des Samoa américaines selon le lieu de naissance du père, 1990.



Grphe 9 : Rapports de masculinité par âge selon le lieu de naissance du père, Samoa Américaines, 1990.

taux de dépendance de la population originaire est de 0,89, typique d'une population soumise à l'émigration et voisin de ceux observés aux Samoa Occidentales en 1991 et aux Iles Cook en 1986 (cf. tableau 2) ; celui de la population migrante des Samoa Occidentales est de 0,68 en raison de la prépondérance des adultes dans une population immigrée. Au total, le taux de dépendance est de 0,77 en 1990 (il était de 0,84 en 1980 avant l'immigration massive), soit un taux voisin de celui estimé sans migration pour les Samoa Occidentales.

Les rapports de masculinité des deux principales composantes de la population selon le lieu de naissance sont très classiquement inférieurs à 1 pour les adultes de 20-44 ans nés aux Samoa Américaines (graphe 9). Ils sont supérieurs à 1 pour les nés aux Samoa Occidentales à partir de 30 ans. La prépondérance féminine à 20-29 ans est un trait qui caractérise aussi la migration samoane vers la Nouvelle Zélande. Globalement, le rapport de masculinité de l'ensemble de la population marque un léger déficit d'hommes à 20-29 ans, puis est supérieur à 1 de 45 à 59 ans. Il reste supérieur à la normale aux âges plus élevés, en raison de l'immigration préférentielle d'hommes anciennement.

CONCLUSION

Considérer l'ensemble des populations originaires des pays d'émigration de Polynésie donne une autre dimension de l'importance numérique de ces populations. Avec 550 000 Samoans, Tongiens et Maoris des Iles Cook, contre 275 000 dans les îles, la migration a bien été l'exutoire de la croissance démographique et la population dans les îles n'est que la moitié de ce qu'elle pourrait être. Ces populations sont donc divisées en deux communautés à peu près égales vivant dans les îles et dans les pays du pourtour pacifique. Les îles ont perdu et perdent encore une grande partie de leur jeunes adultes et l'émigration tend à se poursuivre à des âges plus élevés. Il en résulte des bouleversements importants des structures par âge dans les îles.

Les conséquences économiques des structures de population sont importantes : les taux de dépendance sont les plus défavorables dans les îles où l'émigration ne se réduit pas, Tonga et les Samoa Occidentales, ou n'est pas compensée par une immigration d'une autre origine, Samoa Américaines - et aussi où la fécondité est restée forte, Wallis et Futuna. En effet, malgré la migration d'adultes, la baisse de la fécondité a réduit le taux de dépendance dans les îles dans les années 1970 -. Toutefois, les effets économiques néfastes de la dépendance sont tempérés par les liens forts qui existent entre les communautés des migrants et des non migrants et par l'aide économique importante des premiers à la famille restée dans les îles, dans le cadre d'un type d'économie particulier (cf. chapitre 8). C'est un trait caractéristique de la migration dans le Pacifique que les communautés émigrées et sédentaires ne sont pas séparées. Cependant l'éloignement progressif de la « seconde génération » et les métissages pourraient à plus long terme réduire les liens entre les communautés.

Chapitre 5

LES MIGRANTS DANS LES PAYS D'ACCUEIL

Les Océaniens dans les îles sont principalement des agriculteurs, souvent de subsistance, ou travaillent dans les services. L'image des migrants est tout autre. Qui sont les migrants dans les pays d'accueil, que font-ils? Le niveau de diplôme des migrants, leur profession sont des aspects importants de la migration, non seulement pour les pays d'accueil qui en font la base de la sélection des migrants, mais aussi pour les pays de départ qui voient partir une partie de leurs ressources humaines les plus qualifiées, la migration effectuant une sélection selon le niveau d'éducation. Cependant, les professions qu'exercent les migrants dans les pays d'accueil ne reflètent pas celles qu'ils avaient ou auraient eu dans leur pays en raison des différences des économies et des marchés du travail et des difficultés d'insertion, mais l'emploi et la profession des migrants importent aussi aux pays de départ car ils déterminent pour beaucoup les envois d'argent à la famille restée dans les îles.

Dans ce chapitre nous allons utiliser des données de recensements des pays d'accueil pour caractériser les migrants océaniens dans les pays de la ceinture pacifique : Nouvelle Zélande, Australie et Etats-Unis et dans les centres internes, les Samoa Américaines et la Nouvelle Calédonie, puis nous considérerons cette migration du point de vue des pays de départ.

Connaissance de la langue du pays d'accueil

Un préliminaire à l'utilisation de ses capacités et à l'exercice d'une profession dans le cadre de la migration est l'aptitude d'une personne à parler la langue du pays d'accueil, l'anglais en ce qui concerne les trois principaux pays d'accueil de la Ceinture Pacifique.

Une bonne connaissance de l'anglais facilite évidemment l'insertion des migrants sur le marché du travail. La Nouvelle Zélande ne collecte pas d'information sur la connaissance et l'utilisation de l'anglais dans ses recensements mais l'Australie et les Etats-Unis enregistrent l'aptitude en anglais pour la population âgée de 5 ans et plus. Ces deux pays utilisent un critère « parle très bien l'anglais » selon lequel la connaissance de cette langue apparaît meilleure pour les migrants aux Etats-Unis que pour ceux en Australie (tableau 1). Par ailleurs, les Etats-Unis évaluent à 12% pour les Samoans, 16% pour les Mélanésiens et 21% pour les Tongiens, la proportion de personnes vivant dans des ménages « linguistiquement isolés ». En Australie, la proportion de migrants ne parlant « pas bien » l'anglais est autour de 10% pour les nés aux Samoa occidentales et à Tonga, et 5% pour les nés à Fidji et aux Iles Cook. Les données sont publiées par sexe en Australie et ne font pas apparaître de différences importantes entre hommes et femmes. Ces chiffres montrent que l'isolement linguistique est peu important pour les Océaniens, l'enseignement de l'anglais étant répandu dans les îles depuis plusieurs décennies. Cependant, une très bonne connaissance de l'anglais, qui peut être nécessaire pour certains emplois, est beaucoup moins fréquente. L'Australie demande aussi si les personnes ne parlent que l'anglais. La proportion plus élevée pour les nés à Fidji- 28% contre autour de 15% pour les Samoans et les Tongiens - peut en partie être due à la présence d'Européens parmi les nés à Fidji, la proportion de ces personnes augmentant avec l'âge, ce qui est contraire à ce qu'on observe habituellement dans une population étrangère, mais correspond à la structure par âge des Européens nés pendant la colonisation.

TABLEAU 1 : PROPORTIONS DE PERSONNES NEES DANS LE PACIFIQUE QUI « NE PARLENT PAS TRES BIEN L'ANGLAIS » AUX ETATS-UNIS (1990) ET EN AUSTRALIE (1991).

	Samoa occidentales	Tonga	Fidji	Iles Cook
- Etats-Unis	34 ⁽¹⁾		49	32 ⁽²⁾
- Australie	57		63	48
				58

Sources : recensements

(1) « foreign-born Samoans » n'inclut pas ceux nés aux Samoa américaines

(2) Mélanésiens seulement

Nous allons maintenant étudier successivement les trois pays de destination des nés dans le Pacifique du point de vue de l'éducation, de l'emploi et des professions.

LA NOUVELLE ZELANDE

Nous utilisons pour la Nouvelle Zélande, des tableaux produits par Statistics New Zealand¹ et fournissant une approche par générations. Ces tableaux utilisent une définition commune de l'ethnie en 1986 et 1991 et concernent les Samoans, les Tongiens, les Maoris des Iles Cook et les Niuéens². Ils classent les personnes en trois catégories, les nés en Nouvelle Zélande, les nés dans les pays insulaires, en distinguant, pour ces derniers en 1991 ceux qui étaient déjà présents en 1986, d'après la réponse à la question sur la résidence au précédent recensement. On peut donc comparer les migrants récents, entrés au cours des cinq dernières années, et ceux entrés plus anciennement, et ces derniers peuvent être étudiés dans le cadre d'une analyse longitudinale par génération. Cependant une analyse longitudinale d'après ce type de données nécessite une qualité constante de l'énumération. Nous avons vu que, pour les nés dans les pays insulaires n'ayant pas la nationalité néo-zélandaise, à savoir les Samoans et les Tongiens, la couverture en 1986 des personnes entrées avant cette date a été inférieure à celle du recensement de 1991. L'étude longitudinale sera donc limitée aux nés en Nouvelle Zélande et aux nés aux Iles Cook et à Niue. On peut cependant calculer des distributions des Samoans et Tongiens nés dans les îles pour diverses variables, et les interpréter en faisant l'hypothèse que le sous-enregistrement de 1986 n'est pas trop sélectif vis à vis des variables étudiées.

L'éducation

On remarque d'abord, à âge égal, une grande différence de niveau entre les nés en Nouvelle Zélande et les nés dans les pays insulaires. En 1986, les premiers ont des proportions de personnes ayant une « qualification tertiaire »³ jusqu'à deux fois plus élevée que les seconds (tableau 2). Pour toutes les ethnies et à pratiquement tous les âges, les proportions de personnes ayant une qualification tertiaire augmentent entre 1986 et 1991 chez les nés en Nouvelle Zélande et aussi chez les nés dans les îles qui résidaient en Nouvelle Zélande dès 1986 - cependant il faut noter que les résultats pour les Samoans et les Tongiens nés dans les îles sont affectés par le sous-dénombrement

1 à la demande de D. Bedford

2 Les Fidjiens n'étaient pas une catégorie ethnique au recensement de 1986, ils apparaissaient avec « autres Océaniens ».

3 « tertiary qualification », inclut les personnes ayant un diplôme d'enseignement général ou professionnel : trade or advanced trade certificate, nursing certificate/diploma, technician certificate, Nouvelle Zélande certificate/diploma, teachers certificate and university certificate or diploma.

TABLEAU 2 : PROPORTION DE PERSONNES AYANT UNE QUALIFICATION TERTIAIRE, NOUVELLE ZELANDE 1986 ET 1991.

	nés en N.-Z.	nés dans les îles	nés en N.-Z.	en NZ en 1986*	hors NZ en 1986*	nés en N.-Z.	nés dans les îles	nés en N.-Z.	en NZ en 1986*	hors NZ en 1986*
	1986		1991			1986		1991		
Samoans	hommes					femmes				
20-24	21,0	15,8	26,9	21,0	23,3	25,6	18,8	35,4	26,9	22,0
25-29	32,1	20,0	33,4	24,2	28,8	26,7	17,7	38,0	24,6	32,1
30-39	38,0	16,4	36,6	21,8	31,2	28,6	14,7	34,1	20,7	30,9
Tongiëns										
20-24	17,9	14,7	32,6	18,4	14,4	27,0	15,8	39,5	22,8	17,6
25-29	43,3	15,7	38,5	25,4	18,5	25,0	17,9	37,9	24,5	20,9
30-39	48,5	14,4	43,9	22,1	24,3	28,6	15,0	37,8	18,5	24,4
Maoris IC										
20-24	17,5	11,1	25,3	19,7	24,1	15,0	11,0	23,6	19,8	21,4
25-29	26,1	14,0	31,9	15,7	20,6	14,9	9,1	25,2	15,4	18,4
30-39	30,8	14,9	33,0	15,5	32,3	19,5	11,5	23,7	15,3	14,7
Niuëëns										
20-24	18,9	10,5	23,6	20,4	16,7	21,6	12,1	25,4	25,7	10,0
25-29	22,0	14,2	27,7	19,4	37,5	18,9	11,1	28,7	18,0	40,0
30-39	35,1	18,2	25,0	18,9	30,8	17,5	12,4	21,7	17,0	25,0

* nés dans les îles

** Maoris des Îles Cook

plus important en 1986 qu'en 1991, or celui-ci concernait probablement plus souvent des personnes ayant une faible qualification. L'accroissement de la qualification observé serait donc un minimum bien que les départs aient aussi pu concerner plus souvent des personnes sans qualification et jouer à l'inverse. Un biais semblable doit concerner en 1991 les personnes entrées depuis 1986. L'écart entre les nés en Nouvelle Zélande et les nés dans les îles s'est réduit en 1991 par rapport à 1986, principalement pour les hommes, mais la proportion de personnes ayant une qualification tertiaire reste plus élevée chez les premiers que chez les seconds et, parmi ces derniers, chez les migrants entrés depuis 1986 que chez ceux entrés avant (sauf pour les Tongiens de moins de 30 ans des deux sexes). Ce dernier point peut traduire une fuite des cerveaux accrue au départ des îles depuis 1986. Cependant des qualifications tertiaires ont pu être gagnées après la migration (cf. ci-dessous). Considérant ces données selon les pays d'origine, on remarque que la qualification des Samoans et des Tongiens est plus élevée que celle des Maoris des Iles Cook et des Niuéens, pour les nés dans les îles déjà résidents en Nouvelle Zélande en 1986 et aussi pour les nés en Nouvelle Zélande (les résultats pour les migrants entrés depuis 1986 sont affectés d'erreurs aléatoires dues aux petits nombres). Cependant, en 1991, l'écart s'est réduit pour les Maoris des Iles Cook nés en Nouvelle Zélande. La proportion de femmes ayant une qualification tertiaire est souvent inférieure à celle des hommes en 1986 mais c'est le contraire pour les femmes âgées de moins de 25 ans pour lesquelles elle est régulièrement supérieure, ou au moins égale. En 1991, les femmes de 25-29 ans ont rattrapé leur retard dans pratiquement toutes les populations étudiées. La qualification des migrants récents, entrés depuis 1986, fait apparaître peu de différences entre les sexes avant 30 ans et même parfois jusqu'à 40 ans.

L'étude longitudinale pour les âges et populations où elle est possible montre que dans toutes les générations on observe d'importants accroissements du nombre de personnes ayant une qualification tertiaire. Ces accroissements sont souvent par un facteur entre 4 et 6 de 15-19 à 20-24 ans (tableau 3), âges où on acquiert habituellement ces qualifications. Mais les accroissements sont encore importants, souvent entre 20% et 40%, entre 20-24 et 25-29 ans et on en observe encore après 25 ans chez les femmes⁴. Ceci montre que de nombreux migrants ont amélioré leur qualification pendant la migration et ce jusqu'à des âges élevés. Les accroissements sont habituellement inférieurs pour les femmes, mais il faut se rappeler que les proportions étaient plus élevées en 1986 aux âges jeunes ; le point de départ plus élevé des femmes est la cause d'un moindre changement, mais les niveaux atteints sont semblables (cf. ci-dessus).

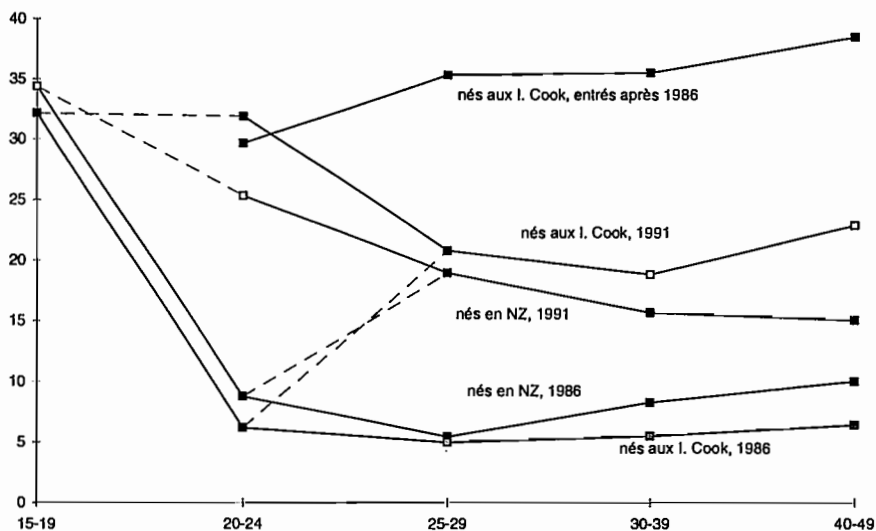
⁴ La baisse observée chez les hommes entre 25-34 ans et 30-39 ans est inférieure à celle des effectifs totaux correspondant et les mêmes conclusions s'appliquent probablement aux hommes de ces âges.

TABLEAU 3 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA POPULATION TOTALE AYANT UNE QUALIFICATION TERTIAIRE PAR GENERATION (AGE EN 1986), NOUVELLE ZELANDE 1986-1991. (RAPPORT DES EFFECTIFS EN 1991 ET 1986 DES PERSONNES PRESENTES AUX DEUX DATES)

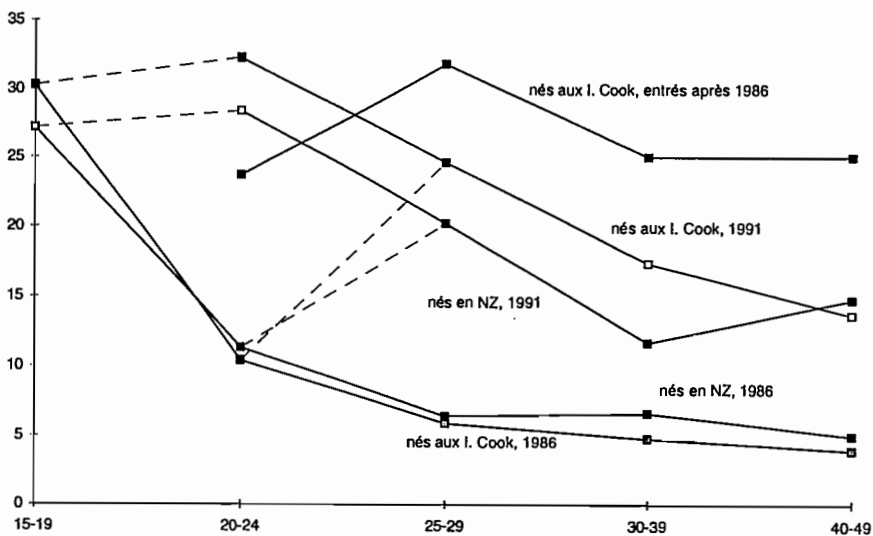
	nés en Nouvelle Zélande				nés dans les îles, résidents en NZ en 1986	
age en 1986	Samoans	Tongiens	Maori des Iles Cook	Niuéens	Maori des Iles Cook	Niuéens
	hommes					
15-19	6,40	7,00	4,71	6,00	4,00	3,17
20-24	1,25	1,43	1,36	1,28	1,09	1,62
25-34					0,92	0,93
	femmes					
15-19	2,96	5,67	2,86	3,56	4,44	3,38
20-24	1,19	1,10	1,53	1,14	1,18	1,33
25-34					1,38	1,20

Activité et chômage

Les taux de chômage obéissent à différentes définitions selon les pays, avec pour conséquence le classement dans la population non active de certains adultes qui ne remplissent pas les conditions pour être considérés comme chômeurs (recherche active d'un emploi au cours d'une période donnée avec ou sans inscription à une agence). La proportion de personnes qui ne font pas partie de la population active augmente dramatiquement entre 1986 et 1991 (graphe 1). L'analyse longitudinale (trait pointillés) montre que cela est dû à des augmentations dans les générations à tous les âges supérieurs à 20 ans. Des hommes qui travaillaient en 1986 ne travaillent plus en 1991 et ne remplissent pas les conditions pour être classés comme chômeurs. Ces proportions sont très élevées pour des hommes entre 25 et 40 ans, atteignant 20% en 1991



Graph 1 : Proportions d'hommes des Iles Cook inactifs, selon le lieu de naissance et la résidence antérieure, Nouvelle Zélande, 1986 et 1991.



Graph 2 : Taux de chômage des hommes des Iles Cook selon le lieu de naissance et la résidence antérieure, Nouvelle Zélande, 1986 et 1991.

pour les nés dans les îles qui résidaient déjà en Nouvelle Zélande en 1986. L'augmentation est moins importante pour les nés en Nouvelle Zélande, mais les niveaux atteints sont néanmoins inhabituellement élevés à ces âges. Entre 1986 et 1991, la proportion des personnes non incluses dans la population active a été multipliée par environ 2,5 pour les nés en Nouvelle Zélande et par entre 3 et 4 pour les nés dans les îles. Cependant, les migrants récents ont les proportions les plus élevées de personnes inactives. Les changements sont moins importants pour les femmes, qui sont habituellement plus souvent inactives que les hommes mais l'accroissement est sensible et environ une migrante de 20-49 ans sur deux ne faisait pas partie de la population active en 1991. Cette évolution va à l'inverse de celle attendue d'une participation de plus en plus fréquente des femmes à la vie active.

Les taux de chômage⁵ présentent la même évolution que les proportions de personnes non actives (graphe 2) et ils atteignent ou dépassent 20% pour les nés dans les îles âgés de moins de 30 ans. Il apparaît aussi des évolutions différentes selon le lieu de naissance, alors que les taux étaient voisins en 1986 quelque soit le lieu de naissance, les nés dans les îles présentent, en 1991, des taux plus élevés et donc un accroissement plus fort du chômage. Dans les générations ayant 15-19 ans en 1986 et 20-24 ans en 1991, les taux de chômage sont stables, alors qu'ils devraient diminuer lorsque les jeunes entrent dans la population active et trouvent du travail, sur le modèle de la baisse observée entre 15-19 ans et 20-24 ans en 1986. L'insertion des nouvelles générations sur le marché du travail a donc été très perturbée, pratiquement mise au point mort entre 1986 et 1991.

Lorsqu'on additionne les personnes inactives et au chômage, les sans emploi, la situation devient plus saisissante encore. Parmi les nés dans les îles, environ 40% des hommes et 55% des femmes n'avaient pas d'emploi en 1991, contre 12% et 45% en 1986 (tableau 4). Pour les Océaniens nés en Nouvelle Zélande, c'est un tiers ou plus des hommes et plus de 45% des femmes qui n'ont pas d'emploi. Ces chiffres, notamment pour les hommes, donnent l'ampleur avec laquelle la crise de l'emploi en Nouvelle Zélande a frappé les migrants polynésiens. Une compensation du sous emploi masculin des Polynésiens fréquemment mentionnée est l'accroissement de l'activité féminine. En fait celui-ci ne s'observe que dans quelques groupes d'âges, au delà de 30 ans, où le nombre des femmes ayant un emploi augmente, mais les jeunes femmes ont connu les mêmes difficultés d'insertion que les hommes et au total, la substitution de l'emploi

⁵ Les taux présentés ici sont issus des tableaux de l'exploitation spéciale des recensements de 1986 et 1991; ils correspondent aux personnes faisant partie de la population active et déclarées « unemployed ». Des définitions plus restrictives du chômage font apparaître des taux jusqu'à moitié plus faibles (D. Bedford, in Espace, Population et Sociétés).

TABLEAU 4 : PROPORTION DE LA POPULATION TOTALE AYANT UN EMPLOI, NOUVELLE ZELANDE 1986 ET 1991, (20-49 ANS)

	1986		1991			
	nés en NZ	nés dans les îles	nés en NZ	en NZ en 1986*	hors NZ en 1986*	total, nés dans les îles
	hommes					
Samoans	85	87	66	61	47	59
Tongiensi	84	82	65	57	51	56
Maori I.C.	84	89	63	63	49	61
Niuéens	88	89	67	69	60	69
Maori NZ	84		60			
total	91		80			
	femmes					
Samoans	64	58	54	46	34	44
Tongiensi	63	52	53	41	35	40
Maori I.C.	55	55	45	42	24	40
Niuéens	62	60	45	47	36	46
Maori NZ	51		41			
total	65		62			

* nés dans les îles

fémmin à son homologue masculin a été de peu d'impact pour redresser une situation devenue critique pour les familles migrantes (McPherson). Non seulement les proportions de personnes sans emploi ont augmenté, mais l'effectif de la population ayant un emploi a connu une baisse importante pour de nombreuses catégories d'Océaniens (tableau 5). Lorsque des accroissements apparaissent, ils sont très inférieurs à ceux de l'effectif de la population d'âge actif. Ainsi, les accroissements du nombre de personnes ayant un emploi de 19% pour les Samoans nés en Nouvelle Zélande et de 12% pour les Niuéens sont très en-dessous des accroissements de ces populations,

respectivement de 51% et 46%. Le nombre de personnes nées dans les îles ayant un emploi diminue pour toutes les ethnies sauf les Tongiens qui ont connu une immigration relativement importante (82%), en comparaison de laquelle l'accroissement des actifs employés est faible (24%). Quant à la baisse de 21% des actifs employés nés à Samoa, elle va à l'encontre d'un accroissement de cette population de 16%.

TABLEAU 5 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA POPULATION TOTALE ET EMPLOYEE PAR CATEGORIE ETHNIQUE, NOUVELLE ZELANDE 1986-1991, (20-49 ANS), (RAPPORT DES EFFECTIFS EN 1991 ET 1986).

	lieu de naissance	hommes		femmes	
		employée	totale	employée	totale
Samoans	NZ	1,19	1,51	1,31	1,55
	îles	0,79	1,16	0,92	1,22
Tongiens	NZ	0,82	1,08	1,00	1,18
	îles	1,24	1,82	1,42	1,90
Maori IC	NZ	0,97	1,28	1,15	1,43
	îles *	0,59	0,83	0,69	0,91
	îles **	0,63	0,92	0,72	1,00
Niuéens	NZ	1,12	1,46	1,01	1,41
	îles *	0,71	0,91	0,76	0,98
	îles **	0,75	0,97	0,80	1,04
Maori NZ		0,79	1,09	0,90	1,13
total		0,92	1,06	1,03	1,08

* nés dans les îles et déjà résidents en Nouvelle Zélande en 1986, n'inclut pas les entrées après 1986, mais il peut y avoir des départs.

** nés dans les îles total, inclut les entrées depuis 1986.

En résumé, la crise économique s'est traduite par un retard de l'accèsion des jeunes à l'emploi et la perte de leur emploi par une forte proportion des adultes plus âgés. Il en est résulté que 4 migrants sur 10 étaient sans emploi en 1991, et c'était aussi le cas d'une personne sur trois pour les enfants des migrants nés en Nouvelle Zélande. La dégradation de la situation de l'emploi a touché toute les populations, les Maoris de Nouvelle Zélande plus durement même que la deuxième génération des migrants. La population européenne, bien qu'elle connaisse des taux de chômage et d'inactivité bien inférieurs a aussi été durement touchée en termes relatifs.

Les professions des Polynésiens en Nouvelle Zélande

Les effectifs des professions supérieures (directeurs, cadres, techniciens...) ont doublé ou plus dans les générations âgées de 20-24 ans en 1986, qu'il s'agisse des nés dans les îles ou des nés en Nouvelle Zélande, des hommes ou des femmes (tableau 6). Cela suit la qualification croissante des Polynésiens (cf. ci-dessus) et les entrées dans ces professions qui se font habituellement à ces âges. Ces changements sont d'ailleurs d'un niveau semblable dans la population totale. - Il est alors remarquable que les migrants réussissent pratiquement aussi bien que l'ensemble de la population. Mais il est plus remarquable encore que des augmentations se produisent à des âges plus élevés (30-39 ans), traduisant alors principalement des reconversions qui apparaissent plus fréquentes pour les migrants que pour la population totale. Ceci traduit aussi le fait que les migrants prennent souvent à leur arrivée des emplois au-dessous de leur qualification et ne trouvent que plus tard un travail correspondant. Un nombre non négligeable de migrants acquiert aussi une qualification pendant la migration, ce qui contribue à expliquer cette évolution. A l'inverse, les baisses relatives importantes sont intervenues principalement pour les travailleurs dans le commerce et les services. Les ouvriers et employés de l'industrie ont aussi connu une baisse relative importante. Alors que les personnels de bureau, du commerce et des services ont pu pour quelques-uns trouver des emplois dans les catégories plus élevées, grâce aux qualifications acquises et à la restructuration de l'économie néo-zélandaise qui offrait plus d'emplois dans ces secteurs, les ouvriers de l'industrie ont sans doute principalement alimenté la croissance du chômage.

En raison des changements observés précédemment la structure par profession de la population active polynésienne a changé. Les proportions d'hommes dans les professions élevées se sont considérablement accrues pour les nés en Nouvelle Zélande (tableau 7).

TABLEAU 6 : EVOLUTION, DANS LES GENERATIONS, DES EFFECTIFS SELON LA PROFESSION, (RAPPORT DES EFFECTIFS 1991 AUX EFFECTIFS 1986 POUR LES PERSONNES PRESENTES AUX DEUX DATES).

	hommes				femmes			
	directeurs administr.	empl. de bureau	empl. de service	ouvriers	directeurs administr.	empl. de bureau	empl. de service	ouvriers
25-29**								
Samoans	2,57	0,49	0,43	0,52	2,28	0,53	0,43	0,37
Tongiensi	2,00	1,00	0,40	0,57	3,00	0,78	0,33	0,20
Maoris IC	2,15	0,67	0,43	0,52	2,73	0,69	0,34	0,52
Niuéens	2,40	0,43	0,43	0,67	1,60	0,57	0,38	0,33
Maori IC*	3,40	0,73	0,37	0,50	3,25	0,60	0,45	0,44
Niuéens*	4,00	0,50	0,40	0,68	2,00	0,77	0,57	0,45
Maori NZ	2,45	0,51	0,63	0,55	1,70	0,53	0,43	0,41
total N Z	2,39	0,51	0,56	0,69	1,68	0,58	0,56	0,67
30-39**								
Maori IC*	2,54	0,47	0,50	0,59	1,41	0,98	0,51	0,59
Niuéens*	1,63	0,46	0,36	0,69	1,44	0,81	0,45	0,69
Maori NZ	1,19	0,58	0,60	0,63	1,19	0,76	0,60	0,63
total N Z	1,06	0,49	0,46	0,76	0,91	0,87	0,66	0,76

* Maoris des Iles Cook et Niuéens nés dans les îles.

** âge en 1991.

personnels de bureau (clerks and clerical workers) sont restées assez stables et sont maintenant souvent voisines de celles des personnels du commerce et des services (sales and service workers), à la suite d'une baisse de ces dernières. L'évolution la plus remarquable est le fait que les Samoans et Tongiens nés en Nouvelle Zélande ne sont plus majoritairement des ouvriers de l'industrie, mais c'est encore le cas des nés dans les îles et aussi des Maoris des Iles Cook et des Niuéens quelque soit leur lieu de naissance. La baisse absolue et relative de la proportion des ouvriers (production workers) étant plus forte pour les nés en Nouvelle Zélande, l'écart se creuse entre nés en Nouvelle Zélande et nés dans les îles. Pour les femmes, on observe une évolution semblable à celle des hommes dans les professions supérieures. Les personnels de bureau sont en proportions assez stables mais en hausse pour les nées dans les îles. Le personnel de bureau est la catégorie la plus représentée chez les femmes nées en Nouvelle Zélande mais les nées dans les îles restent principalement ouvrières de la manufacture, sans qu'on note de changement important entre 1986 et 1991 ; la redistribution s'est donc très probablement effectuée entre les professions plus élevées. Il est notable que pour les hommes, et aussi mais moins nettement pour les femmes, les migrants récents ont une distribution par professions plus favorable que les migrants entrés avant 1986, étant moins souvent ouvriers et plus souvent dans le groupe de professions élevées ou personnels de bureau. Ceci est cohérent avec leur qualification plus élevée.

La Nouvelle Zélande a connu dans la seconde moitié des années 1980 une importante restructuration de son économie, sans doute une des plus rapides jamais observée dans un pays développé. Les Polynésiens, en ce qui concerne ceux qui ont conservé un emploi, ne sont pas restés en marge de cette évolution, notamment ceux nés en Nouvelle Zélande, qui apparaissent avoir suivi une évolution voisine de celle des Maoris de Nouvelle Zélande, voire plus favorable pour les Samoans et les Tongiens. Les migrants entrés avant 1986 ont aussi connu une évolution remarquable, mais leur position relative tend globalement à se détériorer. Par contre les nouveaux migrants sont plus proches des nés en Nouvelle Zélande. Les nouvelles politiques migratoires en Nouvelle Zélande causent sans doute un accroissement de la perte de personnel qualifié dans les îles. Ces résultats montrent néanmoins comment les migrants peuvent suivre les transformations de l'économie du pays d'accueil. Les changements dans l'ensemble, ne sont donc pas seulement dus au renouvellement de la population mais à une réelle mobilité professionnelle visible sur des données de recensement.

TABLEAU 7 : DISTRIBUTION PAR PROFESSION (EN %) DES POLYNESIENS EN NOUVELLE ZELANDE SELON LE LIEU DE NAISSANCE, 1986 ET 1991.

lieu de naiss			directeurs adminis- trateurs	empl de bureau	empl. de commerce et service	ouvriers	dir. adm.	empl de bureau	empl. de commerce et service	ouvriers
			hommes				femmes			
NZ	Samoans	1991	28	13	12	45	30	43	12	12
		1986	13	13	17	56	15	46	20	18
iles		1991	9	6	6	74	13	19	18	45
		1986	4	6	7	79	7	15	29	45
NZ	Tongiens	1991	31	8	11	46	31	36	14	16
		1986	18	6	16	58	16	38	28	17
iles		1991	8	3	4	82	12	13	19	52
		1986	4	3	7	82	8	10	28	50
NZ	Maoris IC	1991	20	7	7	63	24	35	12	27
		1986	7	7	12	73	10	35	21	32
iles		1991	10	4	5	79	13	17	19	48
		1986	3	4	6	83	6	13	31	47
iles*		1991	14	5	8	68	13	23	10	52
NZ	Niuéens	1991	19	9	5	65	19	36	15	29
		1986	9	9	10	70	10	31	21	35
Iles		1991	9	4	5	78	14	16	18	48
		1986	4	6	6	80	6	11	26	53
Iles*		1991	10	0	10	65	14	14	21	43
NZ	Maori NZ	1991	18	4	7	67	26	24	18	30
		1986	7	5	10	76	13	25	22	38
	total	1991	37	4	7	50	37	28	16	18
		1986	21	7	15	56	22	32	26	20

* en NZ en 1986

L'AUSTRALIE ET LES ETATS-UNIS

Les données publiées en Australie et aux Etats-Unis ne permettent pas des analyses aussi fines que celle effectuée pour la Nouvelle Zélande qui a montré que de nombreuses qualifications sont acquises après la migration. L'observation des migrants par niveau de diplôme à un moment donné perd donc de son intérêt, puisqu'il n'est pas possible de distinguer les changements autour de la migration. Les proportions de personnes sans diplôme sont beaucoup plus élevées en Australie qu'en Nouvelle Zélande ou aux Etats-Unis, entre 65% et 70% selon les ethnies en Australie et entre 50% et 65% en Nouvelle Zélande (incluant les nés en Nouvelle Zélande⁶), contre entre 35% et 40% aux Etats-Unis⁷. Les proportions de personnes ayant une licence (BA) ou plus sont plus faibles en Australie, 2% ou 3% (9% pour les nés à Fidji), qu'aux Etats-Unis avec 9% pour les Samoans et 6% et 7% pour les Tongiens et les Mélanésiens.

De grandes différences apparaissent aussi entre l'Australie et les Etats-Unis vis à vis des taux de chômage (tableau 8) et peuvent être en partie dues à des différences de définition du chômage. La proportion de personnes sans emploi, population non active et active sans emploi, seraient l'indice de l'absence de travail rémunéré le plus comparable entre ces pays, mais les données publiées australiennes et américaines concernent les personnes âgées de 15 ans et plus et ne permettent pas d'isoler les inactifs d'âge actif de ceux qui ont atteint l'âge de la retraite et de calculer un indice comparable à celui de la Nouvelle Zélande. Les taux de chômage en 1991 en Australie sont d'un niveau semblable à ceux en Nouvelle Zélande pour les nés à Tonga et à Fidji - mais ces derniers incluent des non-océaniens en Australie - et ils sont supérieurs pour les Samoans et les Maoris des Iles Cook et généralement aussi pour les femmes. Cependant les taux australiens en 1986 étaient déjà bien supérieurs à ceux de la Nouvelle Zélande de sorte que l'augmentation est relativement moins importante. Les taux de chômage des femmes en Australie sont supérieurs à ceux des hommes, contrairement à la situation en

⁶ Les données néo-zélandaises publiées ou utilisées précédemment sur le niveau de diplôme ne sont pas comparables aux données australiennes ni américaines, nous devons donc avoir recours à des données publiées par ethnies sans croisement avec le lieu de naissance.

⁷ On ne peut pas comparer les originaires de Fidji à partir des données publiées par les trois pays d'accueil. La proportion de personnes sans diplôme est de 60% pour les nés à Fidji (incluant Indiens, Fidjiens, Asiatiques et Européens) en Australie, 33% pour les Fidjiens (ethnic Fijians) en Nouvelle Zélande et 39% pour les « Mélanésiens » (principalement des Fidjiens) nés à l'étranger aux Etats-Unis.

Nouvelle Zélande. Les migrants en Australie sont pour beaucoup des ré-émigrants de Nouvelle Zélande à la recherche de travail, les hommes et les femmes également, et ils remplissent donc fréquemment les conditions pour être comptabilisés comme chômeurs. Aux Etats-Unis, les taux de chômage des nés dans le Pacifique ont peu changé entre

TABLEAU 8 : TAUX DE CHOMAGE DES OCEANIENS SELON LES RECENSEMENTS DES PAYS D'ACCUEIL.

Nouvelle Zélande 1991 (20-49 ans)							
	nés dans les îles				nés en Nouvelle Zélande		
	Samoans	Tongiens	Maoris des I. Cook	Fidjiens	Samoans	Tongiens	Maoris des I. Cook
hommes	20,0	22,0	20,0	12,7	19,0	16,7	20,4
femmes	16,7	18,5	17,4	16,5	18,5	17,3	20,3
Nouvelle Zélande 1986 (20-49 ans)							
hommes	7,0	9,1	5,9		8,2	7,8	8,8
femmes	11,9	14,3	12,9		9,5	8,3	15,6
Australie 1991 (15 ans et plus)							
	nés aux Samoa Occ.	nés à Tonga	nés aux Iles Cook	nés à Fidji			
hommes	32,0	23,8	26,2	14,7			
femmes	33,1	26,0	29,8	18,2			
Australie 1986 (15 ans et plus)							
hommes	17,9	17,2	16,7	10,5			
femmes	21,9	21,5	28,9	13,0			
USA 1990 (15 ans et plus)							
	Samoans nés à l'étranger	Tongiens nés à l'étranger		Mélanésiens nés à l'étranger	Samoans nés aux USA		
hommes	8,8	9,5		7,4	9,6		
femmes	9,8	10,8		6,1	11,2		
USA 1980 (15 ans et plus)							
hommes	9,6	7,9		5,2	9,0		
femmes	9,8	4,3		2,3	10,7		

1980 et 1986 et restent inférieurs à 10%, contrastant fortement avec les situations australiennes et néo-zélandaises. La sélection plus importante des migrants par l'immigration américaine et les niveaux de qualification plus élevés des migrants aux Etats-Unis sont sans doute les causes principales de cette différence. La comparaison des nés dans le pays d'accueil pour les Samoans est rendue difficile par la définition retenue pour les Samoans américains, tous considérés nés aux Etats-Unis, « native ». C'est probablement la raison pour laquelle les « natifs » ne présentent pas une situation plus favorable aux Etats-Unis contrairement à ce qu'on observe en Nouvelle Zélande. Les Océaniens nés en Australie sont encore très peu nombreux aux âges adultes ; les taux de chômage sont affectés par l'importance des jeunes (les données publiées ne font pas apparaître les âges quinquennaux et il n'est pas possible d'éliminer cet effet de structure), voire aussi par des variations aléatoires, et ne sont pas présentés.

Les professions des nés dans le Pacifique sont très semblables en Australie et en Nouvelle Zélande, notamment en 1991 ; les différences les plus importantes en 1986 traduisent des variations aléatoires dues aux petits nombres en Australie (tableau 9).

Le classement des professions aux Etats-Unis n'est pas exactement comparable à ceux en Nouvelle Zélande et Australie, sauf pour les ouvriers de l'industrie. Les nés dans le Pacifique sont pour moins de 50% ouvriers de l'industrie aux Etats-Unis contre entre 70% et 80% en Australie et Nouvelle Zélande. Cependant, on compte des proportions non négligeables d'ouvriers agricoles aux Etats-Unis alors que ceux-ci sont peu nombreux en Australie et Nouvelle Zélande, où nous les avons regroupés avec les ouvriers de l'industrie. La catégorie des directeurs, cadres et professions libérales est plus importante aux Etats-Unis que dans les deux pays développés du Pacifique sud, bien que plus restrictive que le premier groupe de professions dans ceux-ci. Ces différences très nettes reflètent la différence de sélection et de qualification des migrants selon les pays d'accueil.

On observe peu de changement aux Etats-Unis entre 1980 et 1990 et l'évolution favorable qui semble se dessiner pour les Samoans peut être remise en cause par le sous-dénombrement de ceux-ci en 1990.

Les différences entre les pays et les évolutions à l'intérieur d'un même pays en ce qui concerne les professions des femmes vont dans le même sens que pour les hommes. - Les résultats pour les Tongiens et les Mélanésien reposent sur de petits nombres aux Etats-Unis.

TABLEAU 9A - DISTRIBUTION PAR PROFESSION DES OCEANIENS DANS LES PAYS D'ACCUEIL (HOMMES)

	nés dans les îles				nés dans le pays d'accueil		
	Samoa	Tonga	Cook	Fidji	Samoa	Tongien	Cook I.
Nouvelle Zélande 1991							
Direct. adm.	9	8	10	26	28	31	20
empl. bureau	6	3	4	6	13	8	7
empl. services	6	4	5	14	13	11	7
ouvriers	74	82	79	48	45	46	63
Nouvelle Zélande 1986							
Direct. adm.	4	4	3		13	18	7
empl. bureau	6	3	4		13	6	7
empl. services	7	7	6		17	16	12
ouvriers	79	82	83		56	58	73
Australie 1991							
Direct. adm.	9	9	5	27			
empl. bureau	4	3	4	8			
empl. services	3	2	3	7			
ouvriers	72	74	77	50			
Australie 1986							
Direct. adm.	24	9	8	29			
empl. bureau	6	2	5	8			
empl. services	5	2	4	7			
ouvriers	62	82	79	53			
Etats-Unis 1990							
	Samoa	Tonga		Mélanésie	Samoa	Tongien	Mélanésien
Dir. Prof. Lib.	15	8		12	13	16	35
Tech., comm.	7	3		12	8	8	0
assistant adm.	11	5		6	11	13	9
empl. services	17	18		25	19	23	45
agri. pêcheurs	3	17		3	2	4	0
ouvriers	48	49		42	48	37	12
Etats-Unis 1980							
Dir. Prof. Lib.	12	11		12	12		
Tech., comm.	6	6		10	5		
assistant	9	5		10	13		
empl. services	17	22		20	18		
agri. pêcheurs	3	10		4	3		
ouvriers	53	45		43	50		

pour l'Australie, les données sont par lieu de naissance et Fidji inclut les Indiens de Fidji.

TABLEAU 9B - DISTRIBUTION PAR PROFESSION DES OCEANIENS DANS LES PAYS D'ACCUEIL (FEMMES)

	nés dans les îles				nés dans le pays d'accueil Nouvelle		
	Samoa	Tonga	Cook	Fidji	Samoa	Tongien	Cook I.
Nouvelle Zélande 1991							
Direct. adm.	13	12	13	22	30	31	24
empl. bureau	19	13	17	31	43	36	35
empl. services	18	19	19	26	12	14	12
ouvriers	45	52	48	17	12	16	27
Nouvelle Zélande 1986							
Direct. adm.	7	8	6		15	16	10
empl. bureau	15	10	13		46	38	35
empl. services	29	28	31		20	28	21
ouvriers	45	50	47		18	17	32
Australie 1991							
Direct. adm.	16	16	11	20			
empl. bureau	17	15	16	26			
empl. services	13	9	12	16			
ouvriers	42	46	51	30			
Australie 1986							
Direct. adm.	25	17	12	23			
empl. bureau	23	13	15	30			
empl. services	12	8	13	16			
ouvriers	38	58	59	28			
Etats-Unis 1990							
	Samoa	Tonga		Mélanésie	Samoa	Tongien	Mélanésien
Dir. Prof. Lib.	13	8		10	14	22	11
Tech., comm.	18	10		16	16	17	13
assistant adm.	29	22		27	36	26	22
empl. services	28	37		31	19	25	49
ouvriers	13	22		16	15	10	5
Etats-Unis 1980							
Dir. Prof. Lib.	13	11		11	14		
Tech., comm.	10	9		5	15		
assistant	26	23		16	30		
empl. services	24	33		41	22		
ouvriers	26	24		24	19		

LES MIGRANTS AUX SAMOA AMÉRICAINES

Les migrants aux Samoa Américaines, centre de migration interne au Pacifique, sont sensiblement différents des migrants dans les pays de la ceinture pacifique. Leur niveau d'éducation est faible avec des proportions de personnes ayant le diplôme de la high school ou un équivalent atteignant seulement 40% pour les nés aux Samoa Occidentales ou à Tonga et des proportions de personnes ayant une licence (BA) ou plus de 2% pour les premiers et 0,5% pour les seconds.

Les proportions de personnes ne faisant pas partie de la population active sont disponibles pour l'ensemble des hommes de plus de 16 ans, ce qui les rend sujettes aux structures par âge. De plus il peut y avoir quelque différence dans la définition de la population active, en liaison au chômage notamment⁸. Les proportions d'inactifs sont de 40% pour les nés aux Samoa Occidentales et 35% pour les Tongiens. Cependant les taux de chômage sont peu élevés, 6,4% pour les Samoans immigrés et 7,7% pour les Tongiens et les proportions de personnes ayant un emploi atteignent 56% pour les Samoans nés aux Samoa Occidentales et 60% pour les Tongiens. Elles étaient de 41% pour les hommes nés aux Samoa Américaines mais le rôle des structures par âge est important et explique sans doute l'activité plus faible des locaux.

Les proportions de femmes qui ne font pas partie de la population active sont de 57% pour les Samoanes nées aux Samoa Occidentales et 61% pour les Tongiennes. Mais le chômage est faible, comme pour les hommes, et les femmes ayant un emploi atteignent 41% pour les Samoanes nées aux Samoa Occidentales et 38% pour les Tongiennes, soit un niveau voisin de celui des femmes nées aux Samoa Américaines (39%).

Avec près de 70% pour les Samoans nés aux Samoa Occidentales et 80% pour les Tongiens, les proportions d'ouvriers aux Samoa Américaines (tableau 10) sont assez semblables à celles observées en Nouvelle Zélande. Aux Samoa Américaines, les migrants travaillent principalement dans l'agro-alimentaire (conserveries de poissons) et la construction. Cependant 10% des Samoans nés aux Samoa Occidentales et 2% des Tongiens sont directeurs ou cadres, 9% sont personnels technique, de bureau, de commerce ou de service. Ces proportions sont bien inférieures à celles observées pour les nés aux Samoa Américaines, notamment pour les professions les plus élevées. Les femmes sont à 60% ou plus ouvrières, et principalement peu qualifiées, ce qui est plus

⁸ Notons que les Samoans des Samoa Occidentales et les Tongiens ne font pas partie des forces armées aux Samoa Américaines.

élevé qu'en Nouvelle Zélande ou Australie. Elles sont seulement pour 17% d'entre elles, personnel technique, de bureau, de commerce ou de service.

TABLEAU 10 : DISTRIBUTION PAR PROFESSION SELON LE LIEU DE NAISSANCE, SAMOA AMERICAINES, 1990.

	hommes			femmes		
	Samoa Am.	Samoa Occ.	Tonga	Samoa Am.	Samoa Occ.	Tonga
directeurs administrateurs	30,0	9,7	1,7	26,5	8,9	1,1
techniciens commerçants	16,3	9,3	9,1	35,5	17,9	16,8
services	12,5	10,0	7,1	11,7	10,0	17,8
agri. pêche	2,0	2,1	2,3	0,7	0,6	0,0
ouvriers qualifiés	18,5	26,2	41,7	3,8	3,8	6,5
ouvriers non qualifiés	20,7	42,6	38,0	21,9	58,9	57,8

LES MIGRANTS EN NOUVELLE CALEDONIE

Les données du recensement de 1989 de Nouvelle Calédonie publiées par ethnies permettent d'étudier les Wallisiens et Futuniens (regroupés) et les Tahitiens, mais ne sont pas croisées avec le lieu de naissance, il n'est donc pas possible de distinguer les nés en Nouvelle Calédonie de ceux nés à Wallis et Futuna ou en Polynésie.

Wallis et Futuna sont parmi les îles les plus isolées du Pacifique et la qualification de la population y est très faible. Les migrants tahitiens venus en Nouvelle Calédonie sont principalement des personnes venues travailler dans les mines ou l'industrie, leur qualification est donc peu élevée. Ceci apparaît dans les proportions de personnes âgées de 10 ans ou plus sans diplôme : 85% pour les Wallisiens et 80% pour les Tahitiens (80% et 72% pour les femmes). Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux observés aux Etats-Unis dans la population âgées de 25 ans et plus, ni en Australie dans la population âgée de 15 ans et plus. Cependant les proportions de personnes ayant le baccalauréat sont aussi très basses en Nouvelle Calédonie, autour de 1%, sauf pour les femmes tahitiennes (2,5%). Rares sont ceux qui ont un diplôme universitaire. Même le

BEPC n'est pas fréquent avec 8% des Wallisiens et 6% des Tahitiens ayant ce diplôme et 10% pour les femmes de ces deux origines. Malgré les difficultés pour comparer ces indices, il ressort de ces chiffres que la qualification des migrants en Nouvelle Calédonie est inférieure à celle des migrants en Australie et Nouvelle Zélande - dans ce dernier pays, entre 8 et 10% des Polynésiens, nés dans les îles ou dans le pays d'accueil, ont l'équivalent du baccalauréat. Certes la Nouvelle Calédonie est un centre d'immigration interne au Pacifique et ne peut pas se comparer aux pays développés du Pacifique sud. Cependant le niveau de diplôme des migrants est plus élevé aux Samoa Américaines qu'en Nouvelle Calédonie. Il intervient alors un rôle du lieu de départ pour les Tahitiens. Les plus qualifiés des Tahitiens restent à Tahiti qui offre des occasions de travail pour les diplômés et un niveau de vie et de salaires rendant la migration, même vers la métropole, sans grand intérêt.

Les Vanuatais représentent un autre type de migrants en Nouvelle Calédonie, car ils ne sont pas originaires d'un TOM. Les données de recensement ne donnent qu'une vision partielle des caractéristiques de cette population dont la proportion de clandestins est dite élevée (cf. chapitre 3). 81% des Vanuatais en Nouvelle Calédonie déclarent écrire le français et seulement 2% n'ont aucune connaissance du français. Ce résultat montrerait que la plupart des Vanuatais migrants en Nouvelle Calédonie sont des francophones de Vanuatu, car l'écriture du français ne s'acquiert pas facilement en peu de temps. Cependant des migrants vanuatais anglophones suivent parfois des cours de français. La structure par niveau de diplôme des Vanuatais recensés n'est pas différente de celle des Wallisiens, voir légèrement moins favorable avec seulement 5% de personnes ayant le BEPC pour les hommes et 6% pour les femmes.

Activité et professions

La situation d'emploi des Wallisiens et Tahitiens en Nouvelle Calédonie apparaît meilleure que celle des Polynésiens en Australie et Nouvelle Zélande, 16% des Wallisiens et 12% des Tahitiens étant chômeurs⁹. Ces chiffres, bien qu'ils concernent la population âgée de 14 ans et plus, sont bien inférieurs à ceux des Polynésiens âgés de 20-49 ans en Nouvelle Zélande, même pour les nés dans le pays d'accueil dont la situation était meilleure que celle des migrants, mais ils sont plus élevés qu'aux Samoa Américaines où le chômage est faible. Cependant, dans l'ensemble de la population âgée de 14 ans et plus, 44% des Wallisiens et 37% des Tahitiens en Nouvelle Calédonie n'avaient pas d'emploi (étudiants et retraités inclus, en proportion de 25% pour les Wallisiens et 21% pour les Tahitiens), ce qui n'est pas comparable à la situation en

⁹ proportion de chômeurs parmi la population active.

Nouvelle Zélande en raison des groupes d'âges retenus, mais est semblable à la situation aux Samoa Américaines où 44% des Samoans des Samoa Occidentales et 40% des Tongiens n'avaient pas d'emploi. Il apparaît alors des similitudes entre les deux populations dont la migration est une migration de peuplement, les Wallisiens et Futuniens et les Samoans, et entre les populations pour lesquelles la Nouvelle Calédonie ou les Samoa Américaines représentent une destination peu importante, les Tahitiens et les Tongiens. Les structures par âge doivent en partie expliquer ces différences, mais leur prise en compte n'est pas possible à partir des données publiées.

La situation des migrantes en Nouvelle Calédonie est moins bonne que celle des hommes avec 30% de chômeuses parmi les Wallisiennes et 19% parmi les Tahitiennes. Parmi l'ensemble de la population âgée de 14 ans et plus, 7% des Wallisiennes et 4% des Tahitiennes étaient « autres inactives » et 35% femmes au foyer pour les unes et les autres. Les proportions de femmes sans emploi atteignent 74% chez les Wallisiennes et 66% chez les Tahitiennes en Nouvelle Calédonie (étudiantes et retraitées incluses)¹⁰, ce qui est nettement plus élevé qu'aux Samoa Américaines.

En 1989, seulement 8% des hommes et 23% des femmes étaient chômeurs (taux de chômage parmi les actifs). Les taux de chômage des Vanuatais apparaissent bien inférieurs à ceux des Wallisiens et Tahitiens, mais les Vanuatais étaient plus souvent inactifs. Du fait de leur nationalité étrangère et de peur d'être expulsé, les Vanuatais peuvent hésiter à s'inscrire au chômage. Les femmes peuvent le faire plus facilement si leur conjoint est en situation régulière et employé. Le taux de chômage des Vanuataises est intermédiaire entre ceux des Tahitiennes et des Wallisiennes et Futuniennes. Avec 69% des personnes de 14 et plus employées, les Vanuatais arrivent en tête des migrants ayant un travail en Nouvelle Calédonie, mais les non recensés pourraient modifier ce résultat. Pour les femmes, ce chiffre est de 33%, semblable à celui des Tahitiennes (34%) mais plus élevé que pour les Wallisiennes (26%).

Les taux de chômage des populations immigrées sont cependant bien supérieurs à ceux des Européens (5% pour les hommes et 7% pour les femmes) et de même pour les proportions de personnes inactives avec 3% pour les hommes et 4% pour les femmes chez les Européens. La comparaison des populations immigrées avec les Mélanésien est difficile, car ceux-ci résident en majorité hors de l'agglomération de Nouméa et sont sujets à un sous-emploi important. Le taux de chômage des Mélanésien s'élevait à 28% pour les hommes et 26% pour les femmes et les proportions d'inactifs parmi les 14 ans et plus étaient de 11% pour les premiers et 8% pour les secondes, qui comptaient aussi

¹⁰ en retirant étudiantes et retraitées, les proportions de femmes sans emploi âgées de 14 ans et plus sont de 67% pour les Wallisiennes et 58% pour les Tahitiennes.

34% de « femmes au foyer ». Incluant les étudiants et les retraités, seulement 41% des hommes mélanésiens et 25% des femmes étaient actifs occupés.

A la différence de ce qu'on observe en Australie et Nouvelle Zélande, les taux de chômage ont diminué en Nouvelle Calédonie entre 1983 et 1989, le territoire était en 1983 dans une situation de crise économique que les Accords Matignon de 1988 ont atténuée. Au début des années 1980, la situation des populations immigrées en Nouvelle Calédonie était à peu près semblable à celle observée en Nouvelle Zélande en 1991.

Les proportions d'ouvriers parmi les Wallisiens et Tahitiens en Nouvelle Calédonie (tableau 11) sont proches de celles observées aux Samoa Américaines ainsi que pour les nés dans les îles en Nouvelle Zélande, elles sont donc supérieures à celle de l'ensemble des Polynésiens dans ce pays, incluant ceux qui y sont nés. Par contre les femmes sont plus souvent dans les services (et donc moins souvent ouvrières de l'industrie) que les migrantes aux Samoa Américaines et en Nouvelle Zélande. Les autres catégories sont difficilement comparables. Il apparaît de très faibles proportions de cadres et de professions intellectuelles supérieures parmi les populations océaniques migrantes en Nouvelle Calédonie et aussi de faibles proportions d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise, notamment pour les Wallisiens.

La situation professionnelle des Tahitiens en Nouvelle Calédonie est très semblable à celle des Samoans des Samoa Occidentales aux Samoa américaines, et la situation des Wallisiens en Nouvelle Calédonie ressemble à celle des Tongiens. Mais à la différence des Tongiens aux Samoa Américaines, les Wallisiens sont installés en Nouvelle Calédonie depuis plusieurs décennies et il s'agit d'une migration de peuplement, alors que les Samoa Américaines ne représentent qu'une destination très secondaire pour les Tongiens. Il apparaît que le type de migration, qui déterminait les taux d'activité en partie en raison des structures par âge, a peu d'effet sur les distributions par profession, sans doute plus déterminées par la qualification.

La structure par profession des Vanuatais est très voisine de celle des Wallisiens en ce qui concerne les hommes et les femmes, cependant les Vanuataises sont moins fréquemment dans les professions intermédiaires que les Wallisiennes et plus souvent ouvrières. Ainsi, la migration vanuataise, d'après les résultats du recensement, apparaît comme une migration de travail - ce qu'elle était à son origine dans les années 1960 et 1970 : une migration circulaire (Bedford) par contrats de travail - , avec des taux d'activité élevés et de faibles taux de chômage, voisins de ceux des Tahitiens ou même plus bas en ce qui concerne le chômage, alors que les Wallisiens et Futuniens qui constituent plus une migration de peuplement présentent de plus fortes proportions de

personnes non actives ou non employées. Cependant du fait de leur faible niveau d'étude, les Vanuatais ont une structure par profession moins favorable que les Tahitiens et voisine de celle des Wallisiens. L'aspect de la migration des Vanuatais comme migration de travail pourrait s'estomper si les illégaux étaient pris en compte et différaient vraiment des recensés, notamment par la présence d'inactifs à la recherche d'un emploi.

Les Européens en Nouvelle Calédonie présentent une distribution par profession très différente des autres populations, avec seulement 45% d'employés et ouvriers et 11% de cadres, cependant ils regroupent une très forte proportion (86%) des cadres et professions intellectuelles supérieures du territoire. Lorsqu'on regroupe agriculteurs et ouvriers, les Mélanésiens sont peu différents des migrants océaniens dans le territoire, avec très peu de cadres et aussi très peu d'artisans et commerçants. Leur place parmi les professions intermédiaires est également très en-dessous de leur importance numérique dans la population. Les Accords Matignon de 1988 avaient pour but de corriger cette infériorité des Mélanésiens mais leur mise en œuvre était à peine commencée en 1989 ; la situation peut s'être sensiblement améliorée depuis. On observe peu de changement entre 1983 et 1989 en ce qui concerne la répartition professionnelle des populations en Nouvelle Calédonie.

TABLEAU 11 : DISTRIBUTION PAR PROFESSION (EN %) EN NOUVELLE CALEDONIE, RECENSEMENT DE 1989.

	Wallisiens et F		Tahitiens		Vanuatais		Européens		Mélanésiens	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
agriculteurs	0,9	0,3	4,3	1,6	1,5	1,4	3,2	1,1	30,7	36,5
artisan, commerçant	3,4	1,2	8,5	10,9	4,6	2,1	15,5	7,5	2,1	0,7
cadres, prof. sup.	0,5	0,2	0,7	0,4	0,6	0,0	11,3	4,3	1,2	0,2
prof. intermédiaires	3,4	9,1	7,0	9,6	3,8	2,9	24,9	31,5	8,3	9,4
employés	13,2	71,0	12,3	63,6	10,3	72,1	17,8	51,4	14,3	41,9
ouvriers	78,6	18,2	67,1	14,0	79,1	21,4	27,3	4,3	43,5	11,2

Malgré l'imprécision des comparaisons, il ressort l'impression d'une plus grande marginalisation, sauf en ce qui concerne l'accès à l'emploi, des populations immigrées en Nouvelle Calédonie qui sont plus fréquemment ouvriers que les Polynésiens en Nouvelle Zélande ou en Australie. Ce phénomène est lié à la faible qualification de la

population et au fait que la Nouvelle Calédonie est un pays d'immigration interne au Pacifique attirant une main d'oeuvre ouvrière peu qualifiée.

Les migrants dans les pays d'immigration interne au Pacifique sont moins qualifiés que ceux dans les pays de la ceinture et ils sont un peu plus souvent ouvriers. Cependant, pour autant que les chiffres soient comparables, il n'apparaît pas de grandes différences en ce qui concerne la population non employée, sauf par rapport aux Etats-Unis, et l'absence d'emploi est le premier problème des migrants beaucoup plus touchés par le chômage que les populations locales. Les Samoa Américaines représentaient jusqu'à ces dernières années une destination très secondaire pour les migrants anglophones, en raison de salaires moins élevés que dans les pays développés et d'une moindre offre d'emplois qualifiés. La Nouvelle Calédonie est aussi une destination pour les ouvriers Wallisiens, Vanuatais et Tahitiens, principalement employés dans la mine et ses activités annexes ou dans la construction à Nouméa. Si les niveaux d'études des Wallisiens leur permettent rarement d'envisager d'autres professions, c'est moins fréquemment le cas des Tahitiens, cependant, ceux-ci ne cherchent pas à migrer en raison de conditions de vie au moins équivalentes à Tahiti.

LE POINT DE VUE DES ILES

La fuite des cerveaux

Un effet majeur de la migration sur le développement des pays de départ est la perte de personnes qualifiées, ou fuite des cerveaux. Ce phénomène est profitable aux pays d'accueil qui voient arriver des adultes qualifiés qu'ils n'ont pas eu à former. L'accord de visa limité ou facilité pour certaines catégories de professions se pratique depuis longtemps et a été généralisé par le système des points. L'effet de ces pratiques apparaît lorsqu'on compare pour les migrants en Australie les professions des Océaniens citoyens néo-zélandais et de ceux restés citoyens de leur pays d'origine. Contre toute attente, les premiers ont des professions plus élevées que les seconds. La raison en est la sélection opérée par les services d'immigration sur les citoyens des pays insulaires, alors que les citoyens néo-zélandais peuvent entrer sans visa.

Les données de migration ne fournissent qu'exceptionnellement des informations sur le niveau de diplôme des migrants, seules les Samoa occidentales incluent cette information sur la carte de départ, mais non sur la carte d'arrivée, ce qui ne permet pas le calcul de soldes. Il n'est pas possible non plus d'évaluer l'importance de la fuite des diplômés des îles à partir des données de recensements des pays d'accueil, de nombreuses qualifications ayant été acquises dans ces pays (cf. ci-dessus). Néanmoins

TABLEAU 12 .- ESTIMATION DES DEPARTS SELON LA PROFESSION EN 1986-1990 (SEXE MASCULIN), EN % DE LA POPULATION DANS LES ILES EN 1986.

	Tonga		Samoa Occ.		Fidji		
	Australie	Aus.+ NZ	Australie	Aus.+ NZ	Australie	Aus.+ NZ	émigration (1)
prof. lib..	1,3	3,6	0,1	4,1	8,2	14,7	15,5
direct. adm.	-1,5	0,7	0,0	18,9	12,9	31,7	42,6
empl. bureau	-0,8	0,6	0,3	10,6	5,3	8,3	17,7
empl. services	0,3	3,8	0,3	11,6	0,6	2,3	3,7
ouvriers	-7,4	19,0	-0,5	31,6	2,0	5,1	5,7
total	-1,1	4,6	0,0	6,0	1,5	3,3	5,0

Les professions en Australie sont connues pour les migrants de long terme seulement et font parfois apparaître des soldes négatifs (retours nets vers les pays insulaires).

Sources, cf. texte.

(1) : 1987-1991, les deux sexes. Source : Satendra Prasad and Nand K. Chetty, Fidji's emigration, Demographic Report N°4, SSED, USP, Fidji.

cet important aspect de la migration peut être abordé à partir de données sur les professions. On peut comparer les effectifs de migrants intercentraux par profession dans les pays d'accueil aux effectifs recensés dans les pays de départ au recensement précédent et calculer un taux. Cependant les migrants ont tendance à avoir dans les pays d'accueil des emplois inférieurs à ceux qu'ils avaient ou auraient eu dans leur pays (cf. chapitre 7) parce que la reconnaissance de l'égalité des diplômes est plus théorique que réelle et parce que la qualification et l'expérience demandées sont souvent plus élevées dans les pays développés. Par ailleurs les professeurs exercent rarement leur métier après la migration, sauf dans le privé, et prennent d'autres emplois. Pour ces raisons, il existe un biais qui minimise l'estimation des pertes dans les professions élevées. Il peut être partiellement compensé par le fait que de jeunes migrants partent pour finir leurs études et ont ensuite des professions relativement élevées dans les pays d'accueil (n'ayant jamais travaillé, ils apparaissent au numérateur mais non au dénominateur). Nous avons additionné les données de l'immigration australienne par professions pour les années 1986-1991, disponibles seulement pour les migrants de longue durée et donc très partielles - cependant les migrants des professions élevées entrent probablement avec un visa de longue durée s'ils ont l'intention de chercher du travail -, et les effectifs de migrants par profession entrés depuis 1986 recensés en Nouvelle Zélande en 1991. Nous avons rapporté la somme des migrants par profession en Nouvelle Zélande et en Australie aux effectifs par profession des recensements de 1986 des pays insulaires (tableau 12). Les données publiées américaines classent séparément les migrants entrés

après 1985 mais les catégories professionnelles regroupées ne sont pas les mêmes qu'en Australie et Nouvelle Zélande. De plus les données sur les Indiens de Fidji ne sont pas publiées séparément aux Etats-Unis et les « Mélanésiens » incluent quelques Vanuatais ou Salomonais et ne représentent aussi qu'une faible part de l'émigration de Fidji. Nous présenterons seulement pour Samoa et Tonga une « correction » de l'estimation tenant compte de la migration vers les Etats-Unis. Pour Fidji nous disposons de données de migration¹¹ pour la catégorie « émigrants » qui représentent des personnes partant théoriquement définitivement (Chetty et Prasad 1993), cependant il n'existe pas de catégorie demandeur d'emploi à l'émigration, de sorte que des personnes dans cette situation au recensement ont déclaré une profession à l'émigration. Pour ces diverses raisons les résultats du tableau 12 représentent une estimation minimale des départs, principalement dans les professions du haut du tableau.

Bien que relativement peu nombreux dans les professions élevées dans les pays d'accueil, les migrants n'en représentent pas moins une perte de personnes qualifiées importante pour les pays de départ. Les pertes dans les professions élevées due à l'émigration vers l'Australie et la Nouvelle Zélande sont déjà importantes pour les Samoa Occidentales, représentant près de 20% des directeurs et administrateurs. Une correction pour tenir compte de l'émigration vers les Etats-Unis en 1986-1990 porte la perte dans cette catégorie à 30% pour les Samoa Occidentales et à un niveau voisin pour Tonga dont la migration de personnes qualifiées se fait principalement vers les Etats-Unis. Les professions libérales sont peu représentées à Tonga et Samoa, en raison d'une faible qualification de la population liée à l'absence d'enseignement supérieur de qualité dans ces pays, et elles fournissent aussi peu de migrants. Pour Fidji, les données de migration font état d'une sorte d'exode, principalement dû aux départs d'Indiens en raison des conditions politiques : près d'un directeur ou administrateur sur deux et 15% des personnes de professions libérales ont quitté Fidji. Les mêmes calculs ne sont pas présentés pour les femmes car les biais sont plus importants. Il y a peu d'occasion d'emploi rémunéré pour les femmes dans les îles et pour beaucoup la migration représente le premier emploi de ce type. Ainsi, les effectifs d'ouvrières parmi les migrantes entrées en Australie et Nouvelle Zélande entre 1986 et 1991 sont supérieurs aux effectifs d'ouvrières recensées dans les pays de départ en 1986. Dans les professions élevées, les effectifs de femmes sont souvent très faibles, aussi bien dans les îles que dans les pays d'accueil et les estimations sont très sujettes aux divers biais mentionnés. Ces estimations très grossières en raison des données utilisées et des biais que présentent des données de recensement pour ce type d'estimation donnent seulement un ordre de grandeur par défaut. Néanmoins les pertes dans les professions élevées sont impressionnantes.

¹¹ données des services de l'immigration exploitées par le Statistics Office.

La fuite des cerveaux inclut aussi le départ des étudiants qui ne reviennent pas à l'issue de leur études. Les étudiants boursiers sont parfois obligés de rentrer ; les Samoa occidentales ont réintroduit en 1992, un système de garantie de retour pour les boursiers du gouvernement. Mais les étudiants privés partent et reviennent rarement. Les gouvernements sont conscients de ce problème qui nécessite l'emploi coûteux d'Européens expatriés et qui laisse dans l'administration des positions non pourvues ou occupées par des personnels sous-qualifiés. Ces situations sont estimées à 10% au moins des emplois de la fonction publique aux Samoa occidentales (Liki 1994), où, par ailleurs, les taux de départ de l'enseignement public atteignaient 8% l'an dans la seconde moitié des années 1980. Cependant la migration et les envois d'argent des migrants sont une stratégie des gouvernements insulaires. On lisait ainsi au chapitre « exportation de capital humain » du 7ème plan de développement des Samoa occidentales : Comme les ouvriers ont des difficultés croissantes pour trouver des emplois outre-mer, il est possible de « s'engager dans une politique ouverte d'exportation de main d'oeuvre qualifiée pour assurer un flux continu d'envois d'argent ». A Fidji, les problèmes ethno-politiques priment encore ceux de la fuite des cerveaux et la révision de la constitution établie après le coup d'état, restrictive à l'égard des Indiens en ce qui concerne le droit foncier et les activités industrielles et commerciales, est toujours remise à plus tard.

Effectifs de la main d'oeuvre émigrée

A l'opposé de la perte de main d'oeuvre qualifiée, la migration représente une main d'oeuvre émigrée, source de revenus importants pour les îles par les sommes d'argent envoyées aux familles. Ce processus est à la base même du système économique insulaire appelé MIRAB (Migration, Remittances, Aid and Bureaucraty) (Bertram, Waters). Il est donc important de considérer l'évolution de l'effectif de la main d'oeuvre émigrée à la suite des évolutions de la migration et de l'emploi dans les pays d'accueil dans les années 1980.

La détérioration de la situation économique et le chômage en Nouvelle Zélande, Australie et, dans une moindre mesure, aux Etats-Unis ont frappé de plein fouet les migrants océaniens. Ainsi, la baisse importante du nombre de personnes ayant un emploi en Nouvelle Zélande n'est pas compensée pour les Samoans par les modestes accroissements du nombre d'actifs en Australie et aux Etats-Unis, même compte-tenu du sous dénombrement probable au recensement de 1990 de ce dernier pays. Cependant lorsqu'on inclut l'accroissement du nombre de Samoans employés aux Samoa américaines, il apparaît une légère augmentation de la population ayant un emploi à l'étranger. Malgré des proportions d'inactifs et un taux de chômage semblables à ceux des Samoans, l'effectif des migrants employés augmentent pour les Tongiens, dans tous

les pays, y compris en Nouvelle Zélande, en raison d'une migration accrue en 1986-1991. Pour les Maoris des Iles Cook, l'effectif de la population émigrée employée a diminué. Ces évolutions de la population active émigrée employée expliquent qu'au niveau national, le montant des envois d'argent des migrants vers leur pays d'origine « remittances » est resté stable ou au mieux en légère hausse (cf. chapitre 8). Il ne devrait pas en être très différemment au niveau individuel car la population des îles n'a pas augmenté au cours de la seconde moitié des années 1980. - Notons ici que les nés dans les pays d'accueil, qui connaissent une situation plus favorable et se sont mieux adaptés aux changements économiques que les migrants, contribuent moins que ceux-ci aux envois d'argent.

L'amélioration des conditions de vie dans les îles du fait des remittances a donc été peu importante dans la seconde moitié des années 1980. Dans les pays d'accueil, les conditions de vie des familles océaniques ont beaucoup souffert de la crise. L'amélioration de la distribution par profession des nés en Nouvelle Zélande et secondairement des migrants arrivés avant 1986 ne compensent pas beaucoup les pertes d'emplois et de revenus dues au chômage. Les familles immigrées doivent faire face à une grande difficulté d'insertion des jeunes des deux sexes sur le marché de l'emploi, affectant leurs enfants nés dans le pays d'accueil et plus encore les nouveaux migrants qu'elles accueillent à leur arrivée, en même temps qu'à une forte montée du chômage des hommes que ne compensent pas de rares accroissements de l'activité féminine aux âges adultes moyens.

La nécessité d'envoyer plus de migrants pour compenser le chômage peut ainsi être à l'origine de la stabilisation de la fécondité des pays insulaires, en tant que compensation des départs actuels et aussi préparation de futurs migrants (cf. ci-dessus). Cependant, la situation politique joue aussi un rôle à Fidji où la population fidjienne veut s'assurer une supériorité numérique confortable sur la composante indienne.

CONCLUSION

La sélection des migrants étant d'autant plus faible que la migration est importante, la migration de masse s'accompagne normalement de fortes proportions de personnes sans qualification. Cependant il existe des différences de profil des migrants selon le pays de destination : les pays développés du pourtour pacifique et les centres internes de la migration n'offrent pas les mêmes types d'emploi et attirent différentes catégories de migrants. Il existe aussi des différences entre migrants selon les pays d'origine et de destination. Les Wallisiens en Nouvelle Calédonie forment une migration de peuplement alors que les Vanuatais sont plutôt une migration de travail, ce qui se répercute sur les

taux d'activité et de chômage. Les originaires des Iles Cook, et en général les Polynésiens qui vont en Australie, forment aussi une migration de travail alors que la migration vers la Nouvelle Zélande a une composante familiale plus importante, avec les mêmes répercussions sur les taux d'activité et de chômage que ci-dessus. Entre les pays développés, des distinctions s'opèrent aussi selon d'autres critères. Les facilités d'entrée en Nouvelle Zélande pour les Océaniens se répercutent en Australie par le biais de l'accord de migration trans-Tasman. Les migrants océaniens venant de Nouvelle Zélande ne sont pas sélectionnés comme ceux venant des îles et présentent une distribution par profession moins favorable. Les Etats-Unis sont connus pour être très sélectifs au regard de la migration, ce qui se traduit par des taux de chômage et des distributions professionnelles des migrants différents de ceux observés en Australie et Nouvelle Zélande. Les changements récents intervenus dans les situations économiques et les politiques migratoires des pays d'accueil sont allés à l'encontre d'une faible sélectivité de la migration de masse et les migrants entrés récemment sont plus diplômés que ceux entrés avant 1986. Les anciens migrants ont aussi dû s'adapter aux changements économiques, ce que seule une minorité a pu faire ; beaucoup parmi les ouvriers ont simplement perdu leur emploi. En conséquence, la population active émigrée, qui assure d'importantes entrées d'argent aux familles dans les îles, a diminué pour les Maoris des Iles Cook et est restée à peu près stationnaire pour les Samoans. Seuls les Tongiens ont vu leur main d'oeuvre émigrée augmenter, dans le cadre d'une émigration très élevée à la fin des années 1980.

En résumé, la résultante des changements dans les flux et dans les situations économiques des pays d'accueil est une perte accrue de main d'oeuvre qualifiée pour les pays de départ et une baisse fréquente des effectifs d'actifs émigrés, qui se répercute directement sur les retours d'argent et les conditions de vie dans les îles.

La réponse des insulaires à cette situation peut être de plusieurs types : continuer de migrer en développant une stratégie adaptée aux nouvelles conditions, ce qui implique le départ de migrants plus qualifiés, phénomène préjudiciable au développement des îles ; préparer à long terme l'envoi de plus de migrants, pour contre-balancer le chômage, cela peut conduire à un relèvement de la fécondité ; ou subir les conditions et ne plus migrer, incluant rentrer au pays pour ceux qui ont perdu leur emploi. Les données de migration en Nouvelle Zélande au début des années 1990, faisant apparaître des soldes négatifs, ont pu un temps accréditer cette thèse. Cependant les conditions économiques et les situations des marchés du travail dans les pays insulaires sont telles qu'elles impliquent le plus souvent de migrer ou de rester dans l'agriculture de subsistance et que le confort de la famille est le plus souvent lié au nombre de ses membres émigrés. Par ailleurs, ce n'est qu'une minorité qui choisit la migration de retour. La migration, malgré ses difficultés et ses effets négatifs, reste la solution aux faibles perspectives du

développement insulaire. Cependant la migration de retour comporte des aspects positifs qui méritent attention. C'est le sujet du prochain chapitre.

Chapitre 6

LA MIGRATION DE RETOUR

La migration de retour est un sujet mal connu dans le Pacifique insulaire, alors que des données existent pour la Nouvelle Zélande (Lidgard, Bedford) et pour d'autres régions du monde, y compris des pays insulaires comme ceux de la Caraïbe (Domenach, Picouet). Les difficultés économiques dans les pays d'accueil, la faiblesse des soldes comparée à l'importance des flux, et les soldes négatifs en Nouvelle Zélande pour les Samoans et les Tongiens au début des années 1990, amènent à se poser la question de la fréquence de la migration de retour. Malheureusement l'absence de données ne nous permet pas de connaître l'importance du phénomène dans les années 1970 ni son éventuel accroissement ; toutefois, depuis le milieu des années 1980, quelques données de recensement nous permettent de mesurer son niveau récent.

La migration de retour est un phénomène dont l'importance démographique et économique peut être considérable dans des pays sujets à une migration de masse réduisant dramatiquement les effectifs d'adultes. La question est de savoir si les migrants de retour sont des adultes, s'ils sont actifs ou si ce sont principalement des retraités ou des préretraités, les premiers migrants atteignant maintenant l'âge de la retraite. Les migrants de retour sont-ils une population sélectionnée, comme le sont les migrants? Apportent-ils un savoir-faire, des emplois, ou vivent-ils simplement de leurs rentes? L'intérêt de ces questions pour les économies insulaires nécessite qu'on y consacre une étude détaillée. Ce chapitre se base sur des exploitations secondaires de

recensements des Iles Cook, Kiribati, Tuvalu, la Polynésie Française et Wallis et Futuna¹.

QUELQUES POINTS DE METHODOLOGIE

Une première question à laquelle il faut répondre est : qu'est-ce qu'un migrant de retour. Il faut abandonner l'idée qu'un migrant de retour doit être une personne qui ne repartira pas, condition à laquelle même une enquête ne permettrait pas de répondre, car la réalisation des projets est toujours incertaine. Un migrant (international) de retour est une personne revenue résider dans son pays d'origine, sans préjuger des intentions de rester définitivement ou de partir de nouveau.

Les recensements, par la question sur la résidence antérieure, sont une première source de données sur les migrants de retour², de même que sur les migrants. Ils nous renseignent sur l'âge, le sexe, le niveau d'études, la profession des migrants et les autres informations contenues dans les recensements. La situation des migrants de retour peut alors être comparée à celle des non migrants ou de l'ensemble de la population. Cependant, comme pour les migrants, la question sur la résidence antérieure, le plus souvent cinq ans antérieurement au recensement ou à la date du recensement précédent, ne fournit qu'une partie de la population des migrants, ceux qui étaient à l'étranger à la date de référence choisie. Ceux qui sont rentrés avant la date de référence ne sont pas inclus, de même que ceux qui sont partis et rentrés entre cette date et la date du recensement. Les premiers sont rentrés depuis déjà longtemps, et certains d'entre eux ont pu être connus lors du recensement précédent, et les seconds ont été relativement peu de temps à l'étranger. Les migrants rentrés après la date de référence et repartis avant le recensement n'apparaissent pas non plus. De toutes façons, une enquête dans les pays de départ ne saurait pas mieux que le recensement saisir cette dernière catégorie de personnes. Comme pour les migrants, la question sur la résidence antérieure fournit des résultats différents sur les migrants de retour selon la durée entre la date de la résidence antérieure considérée et celle du recensement. Plus cette durée est longue, plus le nombre de migrants sera important. La date de la résidence antérieure choisie est souvent celle du précédent recensement pour mesurer les soldes migratoires sur la période inter-censitaire. Cependant, certains pays choisissent des dates différentes. Lorsque les intervalles entre recensements sont de 5 ans, il est recommandé de demander la résidence cinq ans antérieurement au recensement, ceci fournit des données

1 Nous remercions les Directeurs des Offices de Statistiques de ces pays et des TOM qui nous ont fourni ces tableaux ou en ont aimablement autorisé la production en commun, à partir des recensements de 1990 à Kiribati, 1991 aux Iles Cook et à Tuvalu, 1989 en Polynésie française et 1990 à Wallis et Futuna.

² La meilleure source d'information sur la migration est constituée par les enquêtes biographiques qui permettent un suivi de la migration. Les résultats d'une telle enquête feront l'objet du chapitre suivant.

comparables pour différents pays. Des intervalles de temps plus longs, de l'ordre de dix ans par exemple, manquent beaucoup de migrants car la période pour effectuer un aller-retour non visible est longue. Les intervalles plus courts, d'un ou deux ans, fournissent des informations trop peu nombreuses et sur des périodes trop courtes. La question sur l'année d'entrée, qui est dans ce cas l'année du retour, peut aussi être utilisée pour connaître plus précisément les flux - bien que les biais liés au ré-émigrations soient importants - et surtout elle permet de comparer la situation de migrants à diverses durées après leur retour. Seul, parmi les pays étudiés, le recensement de Polynésie Française incluait cette question mais le taux de non réponse des migrants de retour y a été très élevé.

Les effectifs de migrants de retour saisis par la question sur la résidence antérieure permettent de calculer un taux de retour en rapportant ces effectifs à la population originaire vivant hors du pays, ce qui est possible si les pays d'accueil ont eu un recensement à la date de la résidence antérieure demandée dans le recensement des pays de départ. Dans le Pacifique, où la Nouvelle Zélande, l'Australie et beaucoup de pays insulaires recensent les années se terminant par 1 ou 6, cette condition est souvent remplie. Pour la même raison, il serait utile pour la connaissance des mouvements entre les trois TOM, qui se comportent dans une certaine mesure comme des vases communicants, que les recensements s'y effectuent à peu près en même temps, ce qui a été le cas en 1996, avec quelques mois d'écart.

Nous avons défini les migrants de retour comme les Océaniens nés dans le pays ayant répondu qu'ils étaient à l'étranger à la question sur la résidence antérieure. Le fait de considérer seulement les Océaniens exclut les Européens nés dans les pays insulaires lors de la colonisation dont certains ont pu émigrer et revenir. La combinaison de l'ethnie et du lieu de naissance dans le cadre de la question sur la résidence antérieure permet aussi de connaître les Océaniens nés dans les pays d'accueil revenus dans le pays de leur parents, ce qui constitue des migrants « de retour » de la seconde génération. L'étude de cette population présente un intérêt certain. Elle est la source d'un flux potentiellement important en raison du grand nombre d'enfants de migrants nés dans les pays d'accueil. Elle peut aussi présenter des caractéristiques différentes de celles des migrants, notamment en ce qui concerne la répartition par âge et la qualification. Ces résultats sont présentés à côté de ceux des migrants de retour dans les tableaux mais pour la clarté de l'exposé, nous les commenterons à la fin du chapitre.

LA MIGRATION DE RETOUR

Taux de retour

Nous avons calculé, comme indiqué ci-dessus, les taux de retour pour plusieurs pays du Pacifique en 1986 ou autour de 1991 selon les dates des recensements pour lesquels ces données étaient disponibles (tableau 1) en rapportant les migrants de retour recensés en 1986 ou 1991 dans un pays à la population née dans ce pays énumérée dans les pays d'accueil au recensement le plus proche de la date retenue dans la question sur la résidence antérieure, 1981 ou 1986 selon le cas, en Nouvelle Zélande et Australie, et 1980 aux Etats-Unis³. Les données sur la résidence antérieure aux Samoa Occidentales sont exploitées pour l'ensemble de la population. On ne peut donc pas distinguer les migrants de retour des migrants, incluant les européens expatriés travaillant comme coopérants ou en contrat dans l'administration.

TABLEAU 1. - MIGRATION DE RETOUR ET PROPORTION DE MIGRANTS DE RETOUR DANS QUELQUES PAYS DU PACIFIQUE SUD SELON LES RECENSEMENTS (1986-1991)

Pays	année du recensement	residence antérieure	migrants de retour	taux de retour	proportion de migrants de retour
Fidji	1986	1981	2369	10,1	0,3
Tonga	1986	1982	1722	9,2	1,8
Polynésie française	1988	1983	1258	22,6	0,7
Iles Cook	1991	1986	858	4,8	5,2
Wallis et Futuna	1990	1983	297	6,4	2,2
Samoa américaines	1990	1985	720	EST. 4,0~5,0	1,5
Kiribati	1990	1985	1528	70,3 ⁽¹⁾	2,5
Tuvalu	1991	1990	373	12,1 ⁽¹⁾	4,3

(1) calculé pour les retours de Nauru seulement.

³ Les migrants de retour recensés en 1988 en Polynésie Française et en 1990 à Wallis et Futuna ont été rapportés aux originaires de ces pays recensés en 1983 en Nouvelle Calédonie.

Les taux sont les plus bas, de l'ordre de 5%, aux Iles Cook, à Wallis et Futuna (où le taux est plus élevé qu'aux Iles Cook sans doute principalement en raison d'une période de référence plus longue : 7 ans) et aux Samoa Américaines. Pour ce dernier pays il est difficile de calculer un taux de retour, tous les nés aux Samoa Américaines étant considérés comme nés aux Etats-Unis (native) par les recensements américains, ce qui ne permet pas de distinguer les originaires des Samoa Américaines nés aux Etats-Unis de ceux nés dans les îles, ni des Samoans des Samoa Occidentales nés aux Etats-Unis. On ne peut donc donner qu'une estimation. Ces trois pays ont en commun d'avoir des relations privilégiées avec leur principal pays d'accueil, notamment par le fait que tous leurs ressortissants ont la citoyenneté du pays d'accueil (les insulaires des Cook ont la citoyenneté néo-zélandaise et les Wallisiens sont français) ou le droit de résidence dans le pays d'accueil (Samoans américains aux Etats-Unis). De ce fait, ils ont connu une migration de masse et comptent des populations émigrées égales ou dépassant en effectifs la population restée dans les îles (cf. chapitre 3). Malgré la liberté de mouvement que leur confère leur nationalité ou leur droit de résidence, on compte peu de migrants de retour dans les îles.

Les taux sont environ deux fois plus élevés, autour de 10%, à Fidji et à Tonga qui n'ont pas de droits d'entrée et de résidence privilégiés dans les pays d'accueil. Kiribati et Tuvalu présentent les taux les plus élevés et l'écart important entre ces deux pays est principalement dû au fait que Tuvalu utilise une question sur la résidence un an antérieurement au recensement, soit une période cinq fois plus courte que celle observée à Kiribati. A durée égale, les taux seraient relativement peu différents dans ces deux pays qui ont pour particularité une migration principalement par contrats de travail (mineurs à Nauru et marins dans la marine marchande allemande ou japonaise). Les migrants par contrat de travail ne peuvent s'établir et présentent forcément des taux de retour élevés. A terme, en l'absence de réengagement, les retours sont supposés être égaux à 100%. Mécaniquement, plus les contrats sont courts et plus le taux de retour observé sera élevé. Les données disponibles ne permettaient de calculer les taux de retour à Kiribati que pour les migrants revenus de Nauru où la durée des contrats est de l'ordre de trois ans mais où des renouvellements sur place peuvent avoir lieu.

La Polynésie Française, avec un taux de 23%, apparaît dans une situation intermédiaire entre les pays à migration par contrat de travail et les pays à migration « libre », bien qu'elle se situe parmi les seconds. Par rapport à ces derniers, la migration de retour en Polynésie Française apparaît très élevée. Il en était de même sur la période intercensitaire précédente entre 1977 et 1983, avec un taux de retour estimé de près de

30%⁴. La raison de ce taux élevé alors que les Polynésiens ont la nationalité française, ce qui leur assure une certaine liberté de mouvement avec la Nouvelle Calédonie, est la récession économique et la crise sociale dans ce territoire au cours des années 1980. Disposant à Tahiti d'un milieu semblable à Nouméa, en ce qui concerne notamment le niveau de vie et les salaires, les Tahitiens n'ont pas beaucoup hésité à rentrer lorsque des difficultés sont apparues en Nouvelle Calédonie.

Le calcul de taux de retour par groupe d'âge est facilité lorsque les intervalles entre recensements sont de cinq ans mais est rarement possible en raison de l'absence des données nécessaires. Les données des Iles Cook et de Nouvelle Zélande permettent le calcul de taux de retour entre 1986 et 1991. L'évolution des taux de retour par âge est peu marquée. Les jeunes enfants rentrent principalement avec leurs parents. Ensuite, les taux sont les plus bas à 15-19 ans (graphe 1). Lorsqu'ils rentrent au pays, les migrants laissent certains de leurs enfants, principalement les plus âgés, dans la famille étendue pour qu'ils terminent leurs études en Nouvelle Zélande. Les taux augmentent ensuite plus ou moins régulièrement avec l'âge. Il n'apparaît pas de montée marquée des taux de retour au-delà de 60 ans, lors de la retraite, sans doute parce que la Nouvelle Zélande a lié le versement des retraites à des conditions de résidence.

Les migrants de retour dans la population

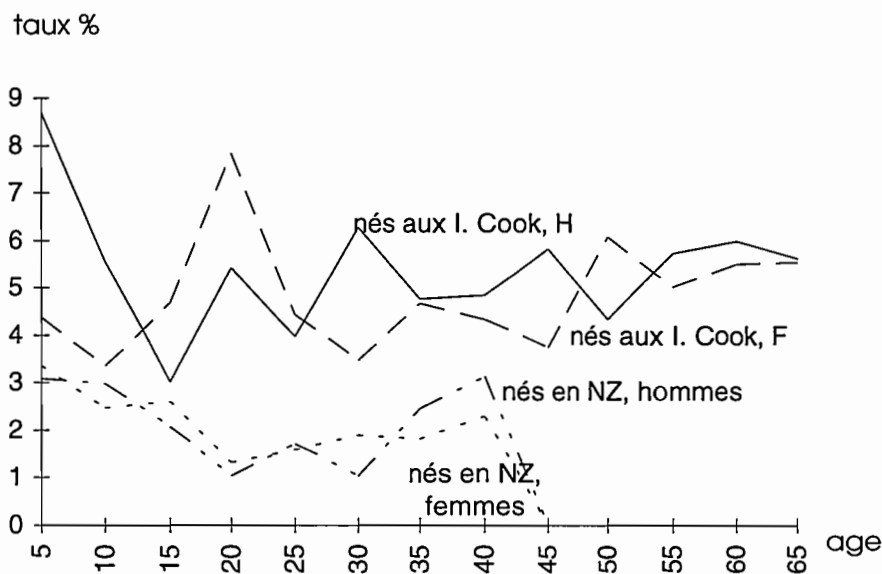
L'importance relative des migrants de retour dans la population de chaque pays varie en fonction de deux facteurs, l'effectif de la population émigrée par rapport à la population restée dans le pays et le taux de retour. Les pays pour lesquels la migration est faible, la Polynésie Française, Fidji et relativement aussi Tonga jusqu'au milieu des années 1980, présentent les plus basses proportions de migrants de retour. Ainsi, malgré des taux de retour élevés ces pays ont de faibles proportions de migrants de retour dans leur population. Aux Samoa Américaines, la population émigrée est relativement importante mais les taux de retour sont faibles. De plus les Samoa Américaines connaissent une immigration importante des Samoa Occidentales et plus récemment de Tonga et d'Asie, qui accroît la population totale et réduit la proportion des migrants de retour. Les Iles Cook présentent la plus forte proportion de migrants de retour malgré un taux de retour parmi les plus faibles en raison de l'importance de la population émigrée, presque égale pour les seuls nés dans les îles à la population restée dans le pays (16000 contre 18000). Wallis et Futuna présentent une proportion plus faible et raison d'une moindre

⁴ Ce taux inclut nés en Polynésie et nés en Nouvelle Calédonie, car ces deux catégories ne sont pas séparées dans les tableaux publiés en 1983. On a aussi dû estimer l'effectif des Européens nés en Nouvelle Calédonie inclus dans ces migrants.

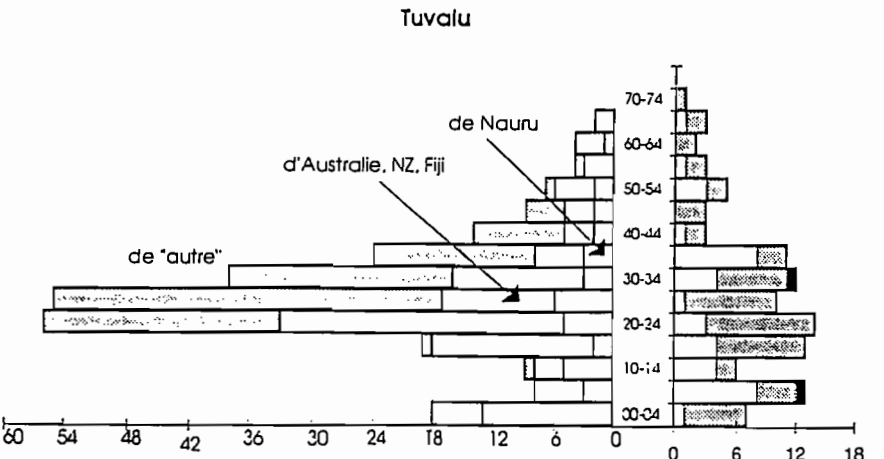
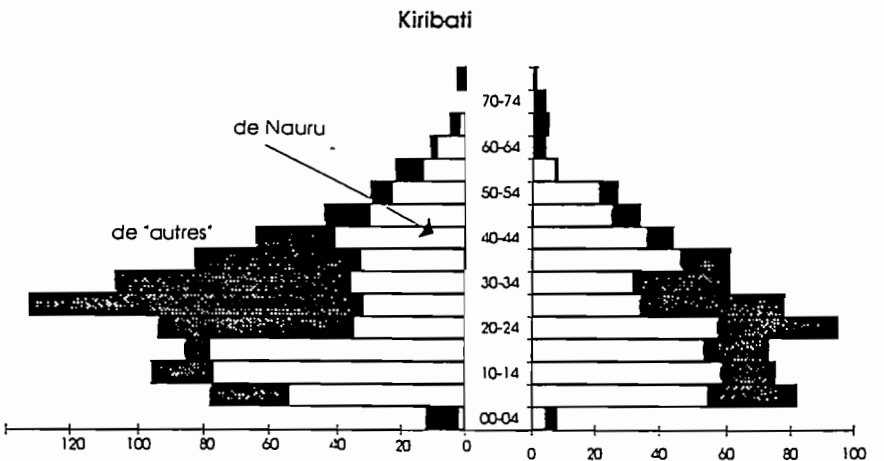
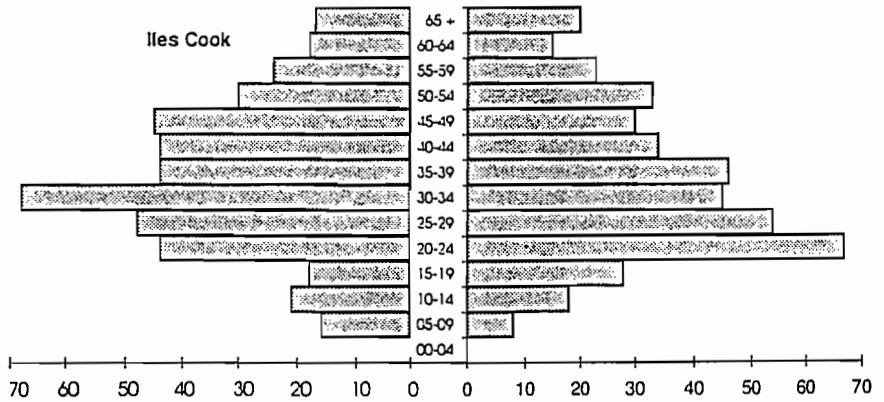
migration, seulement 5000 Wallisiens ou Futuniens nés à Wallis et Futuna étaient recensés en Nouvelle Calédonie en 1983, contre 13000 habitants dans les îles.

Structure par âge

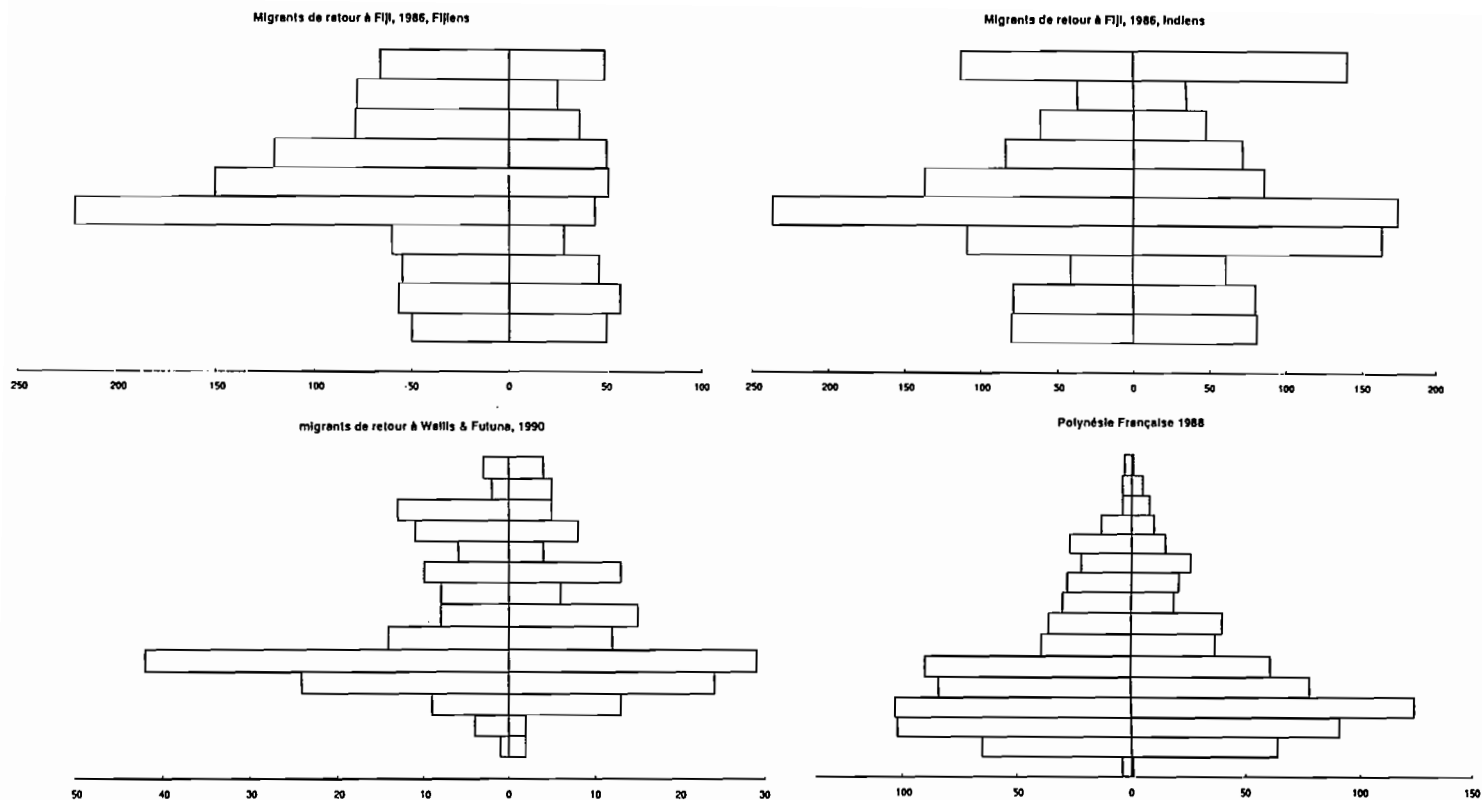
La pyramide des âges des migrants de retour aux Iles Cook (graphe 2) est concentrée aux âges adultes et rappelle celle des nés aux Iles Cook recensés en Nouvelle Zélande, mais vieillie d'environ une dizaine d'années. Ainsi la prédominance traditionnelle des migrants aux jeunes âges adultes se retrouve à 30-34 ans chez les migrants de retour. Il est remarquable que les migrants de retour ne sont pas principalement des personnes âgées de plus de 40 ou 50 ans, mais incluent de nombreux adultes d'âge moyen et aussi des jeunes, revenus avec leurs parents.



Grappe 1 : Taux de retour aux Iles Cook, selon l'âge et le lieu de naissance, 1991.



Graphe 2a : Pyramides des âges des migrants de retour, Iles Cook 1991, Kiribati 1990 et Tuvalu 1991.



Graph 2b : Pyramides des âges des migrants de retour, Fiji 1986, Polynésie Française 1988, Wallis et Futuna 1990.

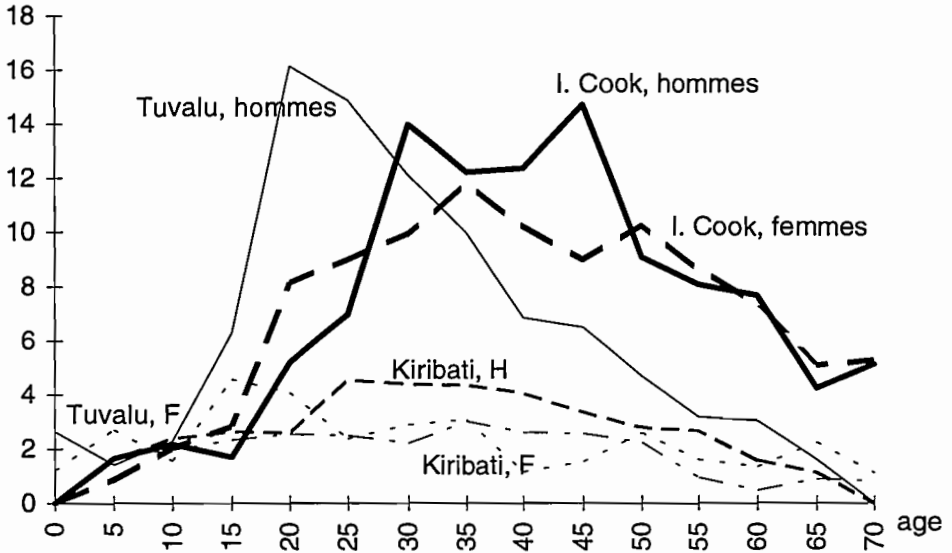
A Fidji, les migrants de retour, indiens et fidjiens, sont principalement des jeunes de 25-29 ans. La proportion de retours à la fin d'études à l'étranger est sans doute importante dans cette migration. Cependant les Indiens présentent des effectifs de migrants de retour plus élevés que les Fidjiens au delà de 50 ans, en relation à une migration plus ancienne. De même que l'effectif des migrants de retour dépend, outre des taux de retour, de la population émigrée, la forme de la pyramide des migrants de retour dépend en partie de l'ancienneté de la migration et des effectifs d'émigrés selon l'âge. Le rapport de masculinité des migrants se reflètent aussi sur les migrants de retour, bien que les taux de retour puissent aussi varier selon le sexe. A Fidji, la migration de retour est surtout constituée d'hommes pour les Fidjiens.

En Polynésie française et à Wallis et Futuna, les migrants de retour sont principalement des jeunes âgés de moins de 25 ans (25-29 ans à Wallis et Futuna). Ce phénomène peut être dû, pour la Polynésie française, au fait que des retours importants d'adultes d'âge moyen sont déjà intervenus avant 1983. L'importance des retours de jeunes à Wallis et Futuna pourrait aussi traduire des difficultés d'insertion en Nouvelle Calédonie (cf. ci-dessous).

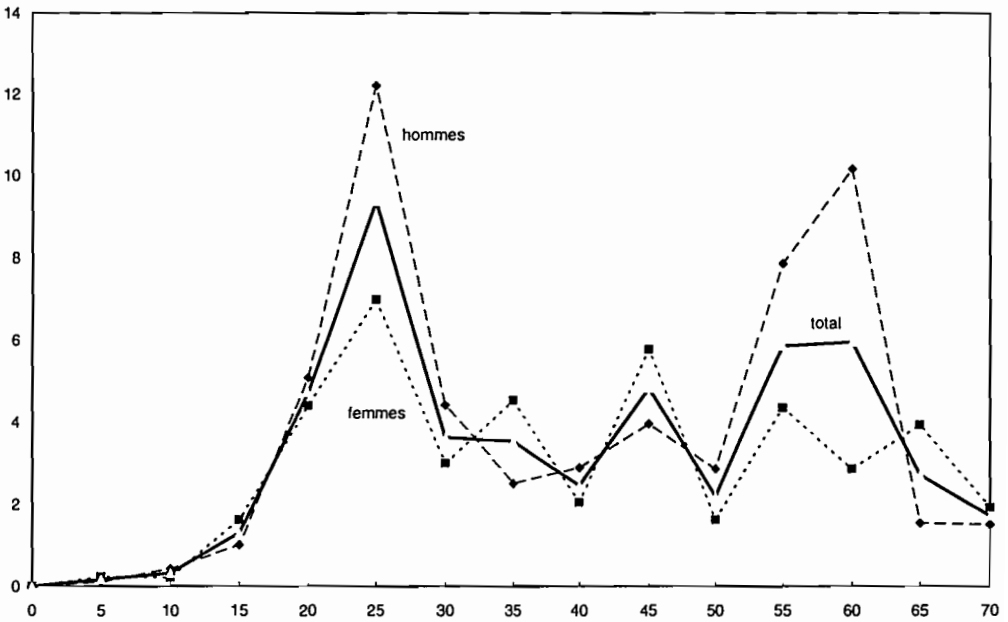
La structure par âge des migrants de retour à Kiribati et Tuvalu est très jeune en raison des retours de marins (inclus dans « autres », dont ils constituent presque la totalité des effectifs) après des contrats d'un an ou moins ; beaucoup de ces migrants repartiront prochainement dans le cadre d'un nouveau contrat. De plus le recrutement de marins est relativement récent et ne peut pas encore avoir concerné des personnes âgées. Les marins expliquent aussi le déséquilibre des sexes observés sur les migrants de retour qui reproduit en fait celui des migrants. La migration vers Nauru, qui existe depuis plus de 60 ans, se traduit par une structure par âge moins jeune et ces migrants sont les plus fréquents aux âges supérieurs à 40 ans. Les retours de Nauru incluent aussi des adolescents qui étaient avec leurs parents et étaient scolarisés à Nauru, comme cela est rendu possible dans le cadre des contrats de travail.

Les proportions de migrants de retour dans la population varient beaucoup avec l'âge (graphe 3a) - nous allons seulement considérer ici des données des Iles Cook, Kiribati, Tuvalu et Wallis et Futuna où les migrants de retour représentent, avec 5%, une part déjà importante de la population. Elles sont les plus basses pour les jeunes enfants⁵, les adolescents et jusqu'à 20-24 ans car à ces derniers âges les taux de retour sont peu élevés (cf. ci-dessus) : ce sont les âges où les migrants quittent et ne rentrent pas encore.

⁵ La plupart des jeunes enfants rentrant avec leurs parents sont nés dans les pays d'accueil et n'apparaissent pas dans ces données. Par ailleurs, la résidence antérieure 5 ans au recensement implique qu'il ne peut y avoir de migrants de moins de 5 ans.



Graphe 3a : Proportions de migrants de retour par pays, (en %).



Graphe 3b : Proportions de migrants de retour à Wallis et Futuna selon le sexe, (en %).

Les proportions de migrants de retour sont les plus élevées de 30 à 49 ans où elles approchent 15%. La baisse après ces âges, malgré la stabilité ou même la légère remontée des taux de retour (cf. ci-dessus), est due à la faiblesse de la migration dans les générations anciennes. A l'avenir, les proportions de migrants de retour aux âges élevés pourraient augmenter. L'évolution avec l'âge des proportions de migrants de retour à Kiribati n'est pas différente de celle observée aux Iles Cook mais à un niveau très inférieur en raison d'une moindre importance de la migration. A Tuvalu les proportions de migrants de retour sont élevées aux jeunes âges adultes en raison des importants effectifs de marins revenus à la fin de leur contrat. A Wallis et Futuna (graphe 3b) on remarque la proportion élevée de migrants de retour à 25-29 ans et aussi à 55-64 ans à Wallis, en liaison à une migration plus ancienne qui fournit maintenant des retours. - A tous les âges la proportion de migrants de retour est plus élevée à Wallis qu'à Futuna (données non présentées dans le graphe). L'absence de données séparées pour les Wallisiens et les Futuniens en Nouvelle Calédonie ne nous permet pas de faire la part dans ce phénomène entre une plus faible émigration de Futuna et un retour moins fréquent des Futuniens. Depuis 1953, la migration de Futuna a été plus faible que celle de Wallis, sauf entre 1961 et 1969, mais la propension à rentrer des Futuniens peut aussi intervenir pour expliquer cette différence.

Dans les différents pays considérés, les migrants de retour apparaissent relativement plus nombreux aux âges adultes, parfois principalement parmi les jeunes adultes. Ils compensent donc partiellement les pertes de l'émigration et sont potentiellement des actifs productifs.

Réinsertion géographique

Analyser la réinsertion géographique des migrants de retour nécessite de connaître leur résidence avant la migration. Habituellement seules des enquêtes fournissent cette information. Cependant le recensement de 1991 des Iles Cook comprenait deux questions sur la résidence antérieure, 1 an et 5 ans avant le recensement. La comparaison de la résidence en 1986 avec la résidence au recensement pour les personnes qui résidaient à l'étranger en 1990 donne une idée de la réinsertion géographique des migrants. La plupart (90%) des migrants retour ont la même résidence en 1986 et au recensement. Ceux qui ne retournent pas au même endroit s'établissent principalement dans l'île principale, Rarotonga, ou dans des îles économiquement dynamiques : Aitutaki, où sont situés de nombreux hôtels, et Manihiki, où la culture de perles se développe. Ainsi les migrants de retour ne se réinstalleraient pas massivement dans l'île principale ou en zone urbaine.

De même, la comparaison du lieu de naissance et de la résidence en 1991 pour les personnes résidant à l'étranger en 1986 ou 1990 montre que les deux tiers des migrants sont retournés dans leur île de naissance. Les îles ayant attiré des personnes nées ailleurs sont les mêmes que précédemment. Cependant ces résultats sont influencés par l'importance des migrants originaires de Rarotonga. Dans les petites îles éloignées, la proportion de retour est entre 30% et 40% seulement. Pour certains, la migration vers Rarotonga a pu précéder le départ pour l'étranger.

A Wallis et Futuna, les retours s'effectuent aussi principalement vers l'île d'origine : 98% des Wallisiens sont retournés à Wallis et 92% des Futuniens à Futuna. Cela n'est pas étonnant dans le premier cas puisque Wallis est aussi le principal centre de ce TOM, mais pour les seconds, il apparaît que Wallis exerce peu d'attraction sur les migrants de retour futuniens qui préfèrent rentrer chez eux. Les migrations opèrent une concentration de la population dans les centres importants, et les migrations de retour peuvent aussi contribuer à ce phénomène, mais les résultats des deux questions sur la résidence antérieure montreraient que cet effet est très modéré aux Iles Cook.

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MIGRANTS DE RETOUR

Niveau d'études

Dans tous les pays étudiés les migrants de retour ont un niveau d'études supérieur à celui de l'ensemble de la population⁶ (tableau 2). Les différences significatives apparaissent à différents niveaux d'études selon les pays. Ainsi aux Iles Cook, tout le monde atteint la classe de seconde ou première (form 4 ou 5), mais atteindre la classe de fin d'étude (form 6) opère une sélection qui distingue les migrants de retour : ceux-ci sont moitié plus nombreux à avoir atteint ce niveau que l'ensemble de la population. Dans le contexte insulaire, il faut limiter cette analyse aux études secondaires car en l'absence d'enseignement supérieur dans les îles, toutes les personnes ayant acquis ce niveau d'études ont migré, celles dont la migration est plus ancienne n'étant seulement pas saisies par la question sur la résidence en 1986⁷. Dans les TOM, l'avantage éducatif

⁶ Nous préférons comparer les résultats à l'ensemble de la population, plutôt qu'aux non migrants, - cette appellation ne s'entendrait d'ailleurs que dans le sens du recensement qui ne saisit qu'une part des migrants par la question sur la résidence antérieure;

⁷ Il existe cependant depuis quelques années des centres de l'USP (University of the South Pacific) dans les petits pays insulaires ou de l'université française du Pacifique dans les TOM.

TABLEAU 2.- NIVEAU D'ETUDES DES MIGRANTS DE RETOUR, DES NES EN NELLE ZELANDE ET DE LA POPULATION TOTALE

Rarotonga, proportion (%) de personnes ayant le niveau fin d'études ou plus						
	hommes			femmes		
	migrants de retour	nés en NZ	population totale.	migrants de retour	nés en NZ	population totale.
20-29	30	40	20	32	42	21
30-39	25	50	19	21	33	15
40-49	16	14	12	6	0	6
20 +	20	41	14	18	36	12
20 + (N)	254	138	2513	250	148	2426
Kiribati, proportion (%) de personnes ayant le niveau de « form 4 » ou plus						
	tous migrants de retour	de Nauru	population totale	tous migrants de retour	de Nauru	population totale
20-29	46	10	12	41	15	12
20 +	28	9	10	25	9	12
20 + (N)	586	254	16275	399	261	17238
Tuvalu, proportion (%) de personnes ayant le niveau de « form 5 » ou plus						
20-29	23	18	20	67	50	19
20 +	19	11	17	31	18	10
20 + (N)	213	27	2268	67	22	2838

Source : cf. note en tête du chapitre.

lire : 30 % des migrants de retour âgés de 20-29 ont atteint la classe « form 6 » ou au-delà.

des migrants de retour apparaît faible, notamment à Wallis et Futuna où il est parfois au désavantage des migrants - ceci est d'autant plus remarquable que la structure par âge des migrants est jeune et favorable en ce qui concerne le niveau d'études. Ceci confirmerait que les retours importants de jeunes à Wallis et Futuna sont liés à des échecs de la migration, au niveau de la scolarité et de la recherche d'un travail. En Polynésie française, des différences significatives n'apparaissent qu'au niveau du BEPC et du CAP et plus nettement pour les femmes (tableau 3).

TABLEAU 3 : PROPORTIONS (%) DE DIPLOMES PARMI LES MIGRANTS DE RETOUR DE NOUVELLE CALEDONIE, LES NES EN NELLE CALEDONIE ET LA POPULATION TOTALE. WALLISIENS ET FUTUNIENS A WALLIS ET FUTUNA ET « POLYNESEIENS » EN POLYNESIE FRANÇAISE (AGES 20-34 ANS).

	hommes			femmes		
	migrants de retour	nés en N. Calédonie	population totale	migrants de retour	nés en N. Calédonie	population totale
Wallis et Futuna						
BEPC	15	11	10	16	21	17
Bac ou plus	2	0	2	6	3	2
N =	106	89	1979	100	126	2207
Polynésie fr.						
BEPC	15		10	21		17
Bac ou plus	5		3	8		5
N =	213		20676	176		19956

Sources, cf. notes en tête du chapitre

Pour Kiribati et Tuvalu, il convient de distinguer les migrants selon le pays d'où ils reviennent en raison de la sélection des migrants selon la destination. Ceux qui reviennent de Nauru sont principalement des ouvriers et ceux qui reviennent d'Australie, Nouvelle Zélande ou Fidji, des étudiants ou des fonctionnaires en formation ou en fonction dans des organisations régionales ; les marins sont classés dans la catégorie « autres ». Les migrants de retour à Kiribati et Tuvalu présentent globalement un niveau d'études supérieur à celui de l'ensemble de la population (tableau 2) mais cela est beaucoup moins net pour ceux revenus de Nauru et c'est même pratiquement l'inverse pour les hommes, principalement des ouvriers employés à la mine.

Taux d'activité

Le rôle le plus important que les migrants de retour peuvent exercer dans les îles est leur participation à l'économie locale, pas seulement par leur consommation, qui pourrait avoir des effets néfastes sur le coût de la vie, les importations et la balance commerciale, mais surtout par leur participation à la population active employée.

En raison du contexte insulaire, il est nécessaire de distinguer l'emploi dans le secteur formel de l'activité agricole de subsistance. Les définitions de la population active occupée varient selon les pays mais notre but est de comparer, à l'intérieur de chaque pays, la participation au secteur formel de la population active pour les migrants de retour et la population totale, certes à partir de définitions de ce secteur les plus voisines possibles. Ces variations de définitions ne doivent pas affecter beaucoup nos conclusions. Il est aussi utile de considérer séparément les îles principales où se trouve la capitale et où les occasions de travailler dans le secteur formel sont plus fréquentes, et les îles extérieures où dominent l'agriculture et la pêche de subsistance.

A Rarotonga (Iles Cook) et à Tuvalu, le taux d'activité des migrants de retour est inférieur à celui de la population totale (tableau 4). Les données des Iles Cook montrent que les migrants ne reprennent pas le travail, ou ne retrouvent pas un travail, immédiatement après leur arrivée, les migrants qui étaient à l'étranger en 1990, dont la durée moyenne depuis le retour est inférieure à celle des migrants qui étaient à l'étranger en 1986, ont aussi un taux d'activité inférieur. Les données de Polynésie Française (tableau 5) montrent aussi que les migrants de retour sont plus souvent à la recherche d'un emploi que l'ensemble de la population mais lorsqu'on ajoute personnes occupées et chômeurs, les taux d'activité sont les mêmes pour les migrants et l'ensemble de la population. La situation est plus complexe à Tuvalu⁸ (tableau 4) où le secteur formel est beaucoup moins développé que dans les deux pays précédents et où même l'île principale, Funafuti, ressemble aux îles extérieures des autres pays. Le faible taux d'activité des migrants de retour, relativement à l'ensemble de la population est dû aux marins, qui ne cherchent pas vraiment à travailler entre deux contrats. Cependant, sauf pour ceux ayant reçu une formation ou fait des études à Fidji ou dans les pays développés du Pacifique, le taux d'activité des migrants de retour est faible, en raison du peu d'emplois offerts par l'économie.

Le sud Tarawa (Kiribati) et Wallis (Wallis et Futuna), pour les hommes, sont les seuls à présenter des taux d'activité voisins et même supérieurs pour les migrants de retour. Il faut alors remarquer qu'à Kiribati, comme à Tuvalu, le taux d'activité des migrants de retour de Fidji est plus élevé que celui des autres migrants en raison de la formation reçue et d'emplois dans la fonction publique. Les migrants de retour de Nauru, principalement des ouvriers de la mine, ont, comme à Tuvalu, des difficultés pour s'intégrer dans une économie qui offre peu d'emplois dans le secteur secondaire.

⁸ A Tuvalu, en raison des petits effectifs, il n'a pas été possible de séparer l'île principale Funafuti de l'ensemble. Il n'y a d'ailleurs pas beaucoup de différence entre les conditions de vie dans les divers atolls de Tuvalu qui ressemble plus aux îles extérieures qu'au centre principal des autres pays.

TABLEAU 4 : PROPORTIONS (%) DE PERSONNES EMPLOYEES DANS LE SECTEUR FORMEL, SELON L'ORIGINE ET DES MIGRANTS DE RETOUR, ET POUR LES NES EN NOUVELLE ZELANDE ET LA POPULATION TOTALE

Iles Cook			Kiribati			Tuvalu		
Rarotonga	H	F	South Tarawa	H	F	total	H	F
migrants '90' *	76	67	tous migrants	67	46	tous migrants	19	20
migrants '86' **	81	63	de Nauru	52	13	de Nauru	22	9
nés en NZ	94	78	de Fidji	71	75	de Fidji	55	21
			de « autres »	71	65	Austr., NZ, etc	39	36
						de « autres »	4	
population totale	91	72		58	28		38	17
Iles extérieures	H	F	Iles ext.	H	F			
migrants '90' *	36	11	tous migrants	49	26			
migrants '86' **	54	30	de Nauru	37	12			
nés en NZ	64	31	de Fidji	78	75			
			de « autres »	60	38			
population totale	70	30		43	15			

* migrants de retour, à l'étranger en 1990.

** migrants de retour, à l'étranger en 1986.

Iles Cook (25-34 ans), proportion de personnes employées, à leur compte ou dans la population active à plein temps ou temps partiel.

Kiribati (25-34 ans), proportions de personnes dans le "cash sector".

Tuvalu (20+ ans), proportion de personnes qui ont travaillé pour un salaire, un bénéfice ou dans une entreprise familiale la semaine précédent le recensement.

lire : 76% des migrants (absents en 1990) de retour à Rarotonga étaient actifs employés au recensement de 1991.

Les taux d'activité des migrants et de la population totale dans les îles extérieures sont très inférieurs à ceux observés dans les îles principales, en raison d'une économie centrée sur l'agriculture de subsistance (tableau 4). L'écart entre les taux d'activité des migrants et ceux de l'ensemble de la population est aussi plus important dans les îles extérieures, montrant que les migrants ont de grandes difficultés à s'insérer dans un secteur formel peu développé ou n'y sont pas intéressés, revenant pour vivre de leurs économies et d'une agriculture de subsistance. Il est cependant remarquable que dans les îles extérieures, les femmes migrantes présentent des taux d'activité plus élevés que l'ensemble de la population. Les migrantes de retour trouvent sans doute des emplois de service ou dans la fonction publique en raison de leur expérience professionnelle acquise

TABLEAU 5: TAUX D'ACTIVITE (EN %) DES MIGRANTS DE RETOUR ET DE LA POPULATION TOTALE EN POLYNESIE FRANÇAISE ET A WALLIS ET FUTUNA

		employés		chômeurs		inactifs	
POLYNESIE FR.		hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Iles du Vent	Migr. de retour	78	48	10	12	12	41
	population totale	84	54	5	6	11	40
iles extérieures	Migr. de retour	68	43	14	0	18	57
	population totale	81	47	4	5	15	48
WALLIS ET F (1)		hommes	femmes				
Wallis	Migr. de retour	46	27				
	population totale	43	32				
Futuna	Migr. de retour	13	32				
	population totale	22	15				

(1) ont travaillé la semaine précédent le recensement.

pendant la migration, alors que les femmes non migrantes sont souvent agricultrices ou restent au foyer. Cette remarque s'applique également au sud Tarawa (Kiribati) où les taux d'activité des migrantes sont beaucoup plus élevés que ceux de l'ensemble de la population.

Bien que souvent inférieurs à ceux de l'ensemble de la population, notamment pour les hommes, les taux d'activité des migrants de retour sont cependant élevés, notamment dans les îles principales et contredisent l'image du migrant de retour inactif, revenu vivre de ses économies ou en préretraite. Les migrants de retour participent pour la plupart à l'activité économique de leur pays et sont une composante importante de la force de travail. Ceci est encore plus vrai lorsqu'on considère les secteurs d'emploi et les professions des migrants de retour.

Secteur d'activité

Alors que seulement 40% de la population active occupée travaille dans le secteur privé à Rarotonga, c'est le cas de 57% des migrants de retour (tableau 6). Les mêmes constatations s'appliquent à la Polynésie française et à Wallis et Futuna⁹.

TABLEAU 6 : PROPORTIONS (%) DES MIGRANTS DE RETOUR ET DE LA POPULATION TOTALE TRAVAILLANT DANS LE SECTEUR PRIVE.

	Rarotonga	Polynésie fr.	Wallis et Futuna
	hommes		
migrants de retour	57	84	56
population totale	40	60	46
	femmes		
migrants de retour	58	75	30
population totale	53	64	36

Les données des Iles Cook et de Kiribati permettent de connaître les proportions de travailleurs indépendants et d'employeurs. A Rarotonga, les migrants de retour sont un peu plus souvent employeurs que l'ensemble de la population avec 5,5% contre 4,0% et plus souvent à leur compte sans employé (4,4% contre 2,3%). Cependant les employeurs emploient peu de personnes et souvent à temps partiel. Dans les îles extérieures, les migrants de retour sont aussi plus souvent à leur compte que l'ensemble de la population, mais rarement employeurs, en raison de la faible dimension de l'économie des petites îles.

Kiribati présente une situation différente en ce que les migrants sont moins souvent à leur compte ou employeurs que l'ensemble de la population. Ceci est dû à une plus faible importance du secteur privé à Kiribati. Le secteur public emploie la plupart des migrants qualifiés revenus de Fidji et des pays développés. Cependant les migrants de retour de

⁹ Les données de Kiribati et Tuvalu ne fournissent pas les actifs par secteur public ou privé.

Nauru ou d'autres pays (qui incluent les marins) sont plus souvent travailleurs indépendants que l'ensemble de la population.

Professions

Nous allons continuer de considérer seulement les îles principales, où se concentre l'activité économique des petits pays insulaires. Les migrants de retour à Rarotonga ont une distribution par profession plus favorable que l'ensemble de la population, avec 24% de partons, administrateurs, et professions libérales contre 20% (tableau 7). Les migrants de retour représentent 12% des professions libérales et 16% des patrons et administrateurs alors qu'ils représentent seulement 11% de la population active occupée. Les femmes de retour de l'étranger sont aussi plus fréquemment dans les professions libérales ou les services que la population totale. Les mêmes constatations peuvent être faites dans le sud Tarawa, à Kiribati. Elles s'appliquent principalement aux migrants de retour de Fidji, plus souvent patrons, membres des professions libérales ou techniciens que l'ensemble de la population. A l'inverse, les migrants de retour de la mine de Nauru sont principalement ouvriers ou agriculteurs, en raison sans doute d'un niveau d'études inférieur. Les migrants revenus d'« autres » destinations présentent une distribution professionnelle à deux pôles, professions libérales ou techniciens et ouvriers. Ils incluent différentes populations, des personnes ayant suivis des études ou travaillé en Australie et Nouvelle Zélande et des marins moins qualifiés. Dans le sud Tarawa, les migrantes de retour présentent une distribution par profession beaucoup plus favorable que l'ensemble de la population, avec 48% des migrantes dans les deux groupes de professions les plus élevées, contre 28% pour la population totale. Les résultats de Tuvalu, bien que calculés sur de petits effectifs, vont dans le même sens. On y remarque cependant des proportions d'agriculteurs plus importantes parmi les migrants de retour que dans la population totale, ce qui est aussi un trait des milieux peu développés des îles extérieures des Iles Cook et de Kiribati, auxquels s'assimile plus ou moins l'ensemble de Tuvalu.

La nomenclature des professions dans les TOM est différente de celle utilisée dans les pays insulaires anglophones. A Tahiti, la distribution par profession des migrants de retour est peu différente de celle de l'ensemble de la population sauf en ce qui concerne les agriculteurs et secondairement les artisans-commerçants, les premiers étant moins nombreux parmi les migrants de retour que dans la population totale et inversement pour les seconds (tableau 8). Si l'avantage de la migration apparaît moins important pour les hommes aux Iles du Vent, comparativement aux Iles Cook ou à Kiribati, pour les femmes la situation devient nettement au désavantage des migrantes qui sont moins

TABLEAU 7- DISTRIBUTION DES MIGRANTS DE RETOUR, DES NES EN NELLE ZELANDE ET DE LA POPULATION TOTALE PAR PROFESSION (%).

RAROTONGA	HOMMES			FEMMES		
	migrants de retour	nés en NZ	population totale	migrants de retour	nés en NZ	pop. totale
dir., administrateurs	13	8	11	8	10	8
prof. libérales	12	8	9	20	12	17
techniciens	7	13	9	4	6	5
personnel de bureau	7	9	8	27	35	27
empl. des services	9	11	9	23	24	21
agriculteurs,	9	2	7	2	3	3
ouvriers	45	48	48	16	9	18
(N)	200	168	2460	157	155	165
						9

KIRIBATI SOUTH TARAWA	HOMMES					FEMMES	
	migrants de retour	de Nauru	de « autre »	de Fidji	population totale	migrants de retour	pop. totale
dir., administrateurs	4	0	2	6	3	7	1
prof. lib., techn.	37	14	39	58	17	41	27
personnel de bureau	6	3	3	18	11	23	29
pers. de commerce	2	0	1	3	3	4	8
empl. des services	4	11	1	6	12	5	11
agri.culteurs,	5	6	5	0	10	4	2
ouvriers	40	64	47	6	42	14	19
autres	2	3	0	3	1	1	0
(N)	180	36	94	37	3221	75	1648

TUVALU	HOMMES		FEMMES	
	migr. retour	pop. totale	migr. retour	pop. totale
dir., administrateurs	5	9	0	3
prof. lib. techn.	23	18	71	27
personnel de bureau	10	9	21	28
pers. de commerce	8	6	0	12
empl. des services	0	9	0	10
agri.culteurs,	15	8	0	2
ouvriers	40	40	7	17
(N)	40	929	14	539

TABLEAU 8 : DISTRIBUTION PAR PROFESSION DES MIGRANTS DE RETOUR ET DE LA POPULATION TOTALE (EN %) (POLYNESIE FRANÇAISE ET WALLIS ET FUTUNA).

	HOMMES			FEMMES		
	migrants de retour	nés en N. Calédonie	Population totale	migrants de retour	nés en N. Calédonie	Population totale
Iles Du Vent						
Agriculteurs	4		11	2		3
Artisans-comm.	8		5	2		6
cadres, prof. lib.	2		2	0		1
prof. intermédiaires	10		9	5		9
employés	14		16	46		34
ouvriers	50		46	3		6
Wallis & Futuna						
Artisans-comm.	2	11	3	7	0	2
cadres, prof. lib.	0	3	6	4	2	1
prof. intermédiaires	12	14	4	41	13	20
employés	27	35	28	48	81	73
ouvriers	59	38	59	0	4	4

fréquemment commerçantes ou dans les professions intermédiaires. Les hommes de retour à Wallis ne sont pratiquement jamais cadres mais ils sont plus souvent dans les professions intermédiaires que l'ensemble de la population et les femmes également ; de plus, celles-ci sont parfois cadres.

Les faibles performances des migrants de retour aux Iles du Vent et à Wallis sont liées à leur quasi absence d'avantage par rapport à l'ensemble de la population en ce qui concerne le niveau d'études (cf. ci-dessus). Les migrants de retour de Nauru à Kiribati et Tuvalu présentent pour les mêmes raisons des distributions selon la profession moins favorables que la population totale. La meilleure situation professionnelle des migrants de retour apparaît donc liée à leur niveau d'études.

Industries

Les industries (secteurs d'activité) dans lesquelles les migrants de retour travaillent reflètent en partie le développement et les structures économiques de leur pays. Conformément à leur activité principalement dans le secteur privé, les migrants de retour à Rarotonga travaillent moins souvent dans le service public que l'ensemble de la population (tableau 9). Cependant c'est le service public qui est le premier secteur

TABLEAU 9.- DISTRIBUTION DES MIGRANTS DE RETOUR, DES NES EN NELLE ZELANDE ET DE LA POPULATION TOTALE PAR INDUSTRIE (%).

RAROTONGA	HOMMES			FEMMES		
	migrants de retour	nés en NZ	population totale.	migrants de retour	nés en NZ	pop. totale.
agriculture pêche	10	4	9	3	5	4
manufacture	5	6	4	3	4	4
électricité, eau	3	2	4	0	0	1
construction	13	20	12	2	1	1
commerce, hotels	19	21	14	40	43	35
transport, comm.	13	11	11	10	8	7
finance, affaires	4	7	4	9	15	7
service public	34	28	41	33	25	42
(N)	200	168	2460	157	155	1659

KIRIBATI	HOMMES				FEMMES		
	tous migrants de retour	dans le sud Tarawa	reste de kiribati	de Nauru	population totale	tous migrants de retour	pop. totale
agriculture pêche	16	7	28	34	29	5	10
manufacture	1	2	1	0	2	5	15
electricité, eau	3	6	0	8	3	1	3
construction	3	4	2	6	4	0	1
commerce, hotels	6	4	9	11	11	11	14
transport, comm.	25	31	18	8	10	2	4
finance, affaires	5	6	4	3	4	4	5
services	38	38	38	29	35	71	48
(N)	317	180	137	103	7856	107	3117

d'emploi, pour les migrants comme pour la population totale mais dans une moindre mesure pour les premiers ; il est suivi par le commerce, l'hôtellerie et la restauration, puis les transports et communications. Ainsi, le secteur tertiaire regroupe 70% de la population active totale et des migrants également. Le secteur secondaire n'emploie

qu'environ 20% de la population active, principalement dans la construction. Le secteur primaire, comme secteur d'emploi exclusif, est peu important à Rarotonga, mais il est fréquent d'avoir sa tarodièrè, quelque soit la profession qu'on exerce, et plus particulièrement quand on travaille dans la fonction publique. Les employeurs sont le plus souvent dans la construction, les ateliers de mécanique (automobile ou bateaux), propriétaires de restaurants ou de bars ou dans les services au tourisme : location de véhicules, club de plongée ou organisateurs de visites guidées. La population active féminine travaille dans les services plus encore que les hommes lorsqu'on considère l'ensemble des services, cependant le service public occupe une place très inférieure à celle des services marchands, principalement pour les migrantes. Les femmes migrantes travaillent principalement dans l'hôtellerie et la restauration et elles sont aussi plus fréquemment dans les services financiers (banques et assurances) que l'ensemble des femmes actives. La place du secteur secondaire est extrêmement réduite dans la population active féminine et montre la quasi inexistence de la manufacture, mis à part quelques fabriques de tee-shirts et parfumerie locale.

Les migrants de retour à Kiribati, sauf pour ceux revenus de Nauru, travaillent plus souvent dans les services que l'ensemble de la population, la fonction publique étant le principal débouché des diplômés des universités à Fidji, en Australie ou en Nouvelle Zélande. Les transports sont particulièrement développés dans les atolls en raison des distances à parcourir dans ces pays tout en longueur où l'absence de transport public laisse la place à l'investissement des migrants de retour. Les autres services, construction, mécanique, petit commerce, sont peu développés et le tourisme est très faible à Kiribati. La place de la construction notamment apparaît faible dans l'ensemble de Kiribati aussi bien que dans le sud Tarawa. Les conditions d'habitations sont pourtant très pauvres à Tarawa et il existe un potentiel de développement important de la construction, mais l'argent manque aux particuliers, or même le bois de construction doit être importé sur les atolls. Les rentrées d'argent à Kiribati sont beaucoup plus faibles qu'aux Iles Cook, en raison d'une population émigrée beaucoup moins importante et pour des durées limitées (contrats de travail de 1 à 3 ans). Le bénéfice de la migration est alors limité à l'entourage immédiat du migrant alors qu'une migration de peuplement s'accompagne de l'envoi d'argent à la famille étendue sur une longue durée et permet des acquisitions plus importantes.

Les services emploient plus de 70% des femmes migrantes qui sont beaucoup moins souvent dans la manufacture, et aussi l'agriculture, que l'ensemble de la population active féminine. La place plus importante de la manufacture à Kiribati qu'à Rarotonga s'observe dans le cadre d'une moindre activité féminine globale, ce qui rend les effectifs dans ce secteur très peu nombreux. En fait l'économie de Kiribati est bien moins développée que celle de Rarotonga, avec même une plus grande faiblesse du secteur secondaire.

En Polynésie Française, les migrants de retour se distinguent de l'ensemble de la population par une place plus importante dans le bâtiment et plus faible dans les services non marchands, en liaison à leur plus faible participation au secteur public (cf. ci-dessus). Cette dernière caractéristique s'applique aussi aux femmes. La place du secteur secondaire est peu développée en Polynésie française, de même que dans les pays précédemment étudiés.

La situation de Wallis et Futuna se caractérise plus encore que les précédentes par la faiblesse du secteur secondaire, les services et l'agriculture dominant la vie économique. L'analyse des résultats de Wallis par secteur d'activité n'est cependant pas possible dans un cadre comparable aux précédents car l'agriculture, en quasi totalité de subsistance, n'est pas prise en compte.

Conditions de vie

Nous avons comparé les conditions de vie des ménages des migrants de retour avec celles de l'ensemble de la population en ce qui concerne les matériaux de la maison, (ciment ou végétal), le mode d'éclairage ou la possession d'une voiture, selon les données disponibles pour les différents pays¹⁰.

Aux Iles Cook, les habitations de l'ensemble de la population sont aussi souvent « en dur » (ciment) que celles des migrants de retour mais ces derniers possèdent plus souvent une voiture, 35% contre 27% à l'ensemble des ménages. A Wallis, l'avantage des migrants de retour en ce qui concerne les matériaux de la maison et l'eau courante est très faible et il en est également ainsi de la possession d'une voiture. Par contre, à Futuna, la condition des migrants de retour est meilleure que celle de la population totale à tous ces points de vue. A Tuvalu également, les conditions de vie des migrants de retour sont meilleures que celles de l'ensemble de la population : 44% des migrants ont une maison aux murs en ciment, 62% ont l'électricité et 36% un réfrigérateur, contre respectivement 31%, 38% et 22% pour l'ensemble de la population. Il apparaît ainsi que dans les milieux les moins développés, Tuvalu et Futuna, la migration donne un avantage certain aux migrants en ce qui concerne les conditions d'habitation et le confort. Dans des milieux plus favorisés, îles principales comme Wallis et pratiquement l'ensemble des Iles Cook, tout le monde peut atteindre un minimum de confort (souvent grâce à l'argent envoyé par les migrants de la famille) et la migration individuelle ajoute peu au niveau de l'habitation, mais les migrants ont plus fréquemment une voiture.

¹⁰Les données de Kiribati n'ont pas pu être exploitées de la même manière.

LES NES DANS LES PAYS D'ACCUEIL

Avant de conclure, il convient de considérer brièvement un autre type de migration, celle des nés dans les pays d'immigration qui (re)viennent au pays de leurs parents. Cette population présente certaines similitudes avec les migrants de retour et ajoute des nuances importantes à la migration de retour proprement dite. Dans un contexte de migration de masse les flux de nés dans les pays d'accueil sont potentiellement importants. Dans les pays où la migration est la plus ancienne, les migrants de la seconde génération comptent déjà des effectifs d'adultes non négligeables, notamment au-dessous de 40 ans pour les Iles Cook et Wallis et Futuna où la migration intense date des années 1960 ou même 1950 à Wallis. Il n'en est pas de même dans les autres pays, où les nés dans les pays d'accueil sont encore des enfants (Polynésiens nés en Nouvelle Calédonie) ou sont très peu nombreux (Tuvaluans ou Kiribati nés à Nauru)¹¹.

On dénombrait aux Iles Cook, en 1991, 409 Maori des Iles Cook nés en Nouvelle Zélande et qui y résidaient en 1986, soit 2,3% des 17500 Maori des Iles Cook nés en Nouvelle Zélande recensés en 1986 dans ce pays. Ce taux est très inférieur au taux de retour des nés aux Iles Cook (4,8%) et montre que la migration des nés dans le pays d'accueil vers le pays de leurs pères est faible. Néanmoins, lorsqu'on inclut ceux entrés avant 1986, les effectifs deviennent plus importants, avec 1581 personnes et 9% de la population. Ces migrants sont principalement des enfants, à la différence des migrants de retour, mais ils comptent aussi des adultes qui représentent une proportion non négligeable de la population, entre 8% et 10% à 20-34 ans.

Les 807 Wallisiens nés en Nouvelle Calédonie recensés en 1990 à Wallis et Futuna sont pour 72% des moins de 20 ans, et sont donc principalement venus avec leurs parents. Ils sont très peu nombreux après 30 ans et réduits à quelques unités après 35 ans. Ce résultat surprend quelque peu alors que la migration de Wallis vers la Nouvelle Calédonie a débuté dans les années 1950, mais elle comptait alors peu de couples et il existe peu de Wallisiens de plus de 35 ans nés en Nouvelle Calédonie selon le recensement de ce territoire. Du fait des enfants, la migration des nés dans les pays d'immigration accompagne principalement la migration de retour dont elle réduit l'effet bénéfique sur la structure par âge et les taux de dépendance, sans l'annuler totalement.

¹¹ Tuvalu faisait partie de la colonie des Iles Gilbert dont elle s'est détachée à l'indépendance. De nombreux Tuvaluans nés dans les îles devenues la République de Kiribati sont revenus à Tuvalu lors de l'indépendance. Nous ne les avons pas étudiés car il n'y a pas de grande différence à attendre entre l'ensemble de la population et ces migrants qui étaient dans un milieu insulaire relativement semblable à leur milieu d'origine.

Un bénéfice plus important de la migration des nés dans les pays d'immigration apparaît lorsqu'on compare le niveau d'études de ces migrants avec celui de la population totale ou même avec celui des migrants de retour. Les nés dans les pays d'accueil présentent les niveaux d'études les plus élevés aussi bien aux Iles Cook qu'à Wallis et Futuna (tableaux 2 et 3). Les migrants de la deuxième génération présentent aussi, pour les deux sexes, des taux d'activité plus élevés que ceux des migrants de retour et même que l'ensemble de la population à Rarotonga (tableau 4). En liaison à leur niveau d'étude plus élevé, les migrants de la deuxième génération sont plus fréquemment techniciens que les autres catégories de la population à Rarotonga, mais ils sont moins souvent patrons ou administrateurs (tableau 7). Ils travaillent plus fréquemment encore que les migrants de retour dans le secteur privé mais sont moins souvent à leur compte ou employeurs. Les femmes sont principalement personnel de bureau et dans le secteur privé. La situation est un peu différente à Wallis (tableau 8), où les migrants de la deuxième génération sont rarement cadres bien qu'ils soient souvent artisans ou commerçants et leur présence est la plus forte parmi les professions intermédiaires.

Il n'est pas impossible que la distance par rapport à la société insulaire que confère leur naissance à l'étranger se traduise par des difficultés à entrer dans l'administration ou à fonder une entreprise, besoin de capitaux, d'accès à la terre. Les migrants de la deuxième génération semblent, à Wallis et Futuna et surtout aux Iles Cook, plus s'orienter vers des emplois de techniciens ou les professions intermédiaires que vers les fonctions de direction ou d'administration auxquelles leur niveau d'étude leur permettrait d'accéder.

En résumé, les migrants de la deuxième génération partagent avec les migrants de retour une forte participation à la population active et dans le secteur privé, mais connaissent sans doute quelques difficultés pour s'insérer aux échelons élevés de la société : haute administration et création d'entreprises notamment. Cependant leurs connaissances techniques sont importantes dans les milieux insulaires et il est regrettable pour le développement des îles que cette migration ne soit pas plus importante.

CONCLUSION

A l'exception des travailleurs sous contrats dans les mines et des marins, principalement originaires de Kiribati et Tuvalu, la migration de retour reste faible, notamment lorsque l'accès aux pays d'accueil est facilité par des législations particulières. Cependant les migrants de retour ont un rôle non négligeable dans la démographie et l'économie des îles. Ce sont principalement des adultes d'âge actif qui compensent donc en partie l'émigration et ont un effet bénéfique sur les taux de dépendance, même lorsqu'on prend

en compte leurs enfants nés dans les pays d'immigration qui reviennent avec eux. Cependant, dans quelques années, lorsque les effectifs de migrants âgés seront plus importants dans les pays d'accueil, le retour de retraités pourrait peser sur les taux de dépendance.

Le principal intérêt que représente la migration de retour pour les pays insulaires est la participation des migrants à l'économie et la qualification et l'expérience qu'ils ont gagnées pendant la migration. Le niveau d'études des migrants de retour est généralement plus élevé que celui de l'ensemble de la population, mais certaines catégories de migrants, ouvriers, mineurs ou marins font exception et leur importance est grande dans les pays où la migration est spécifiquement de main d'oeuvre, comme à Kiribati et Tuvalu, peut-être aussi à Wallis et Futuna et en Polynésie Française, d'où une grande part de la migration s'effectue vers les mines de Nouvelle Calédonie.

La plupart des migrants de retour sont actifs mais ils peuvent avoir des difficultés à trouver du travail et présentent des taux d'activité souvent légèrement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population. Ils travaillent cependant plus souvent dans le secteur privé et sont plus souvent entrepreneurs, patrons, membres des professions libérales et techniciens que l'ensemble de la population active, ce qui est favorable à l'activité économique des pays insulaires. Ils créent aussi des emplois, mais leurs entreprises restent de petite taille et ils ne peuvent vraiment exercer ce rôle que dans les îles ou archipels principaux. Dans les îles éloignées de l'île principale, ils n'ont souvent d'autre choix que le retour à l'agriculture de subsistance. De même que les hommes, et parfois plus nettement, les femmes migrantes de retour sont plus souvent actives et dans des professions plus élevées que l'ensemble de la population.

Dans l'ensemble la migration de retour représente une contribution importante à la population active des pays insulaires, de la part de personnes ayant une meilleure qualification que les non migrants ; les conséquences sur l'économie et le développement des îles doivent donc être positives.

Chapitre 7

MIGRATIONS, EMPLOIS ET PROJETS DES MIGRANTS DE RETOUR A RAROTONGA, ILES COOK.

Les données de recensement ont permis de mesurer l'importance de la migration de retour et ses principaux aspects en ce qui concerne le niveau de diplôme et l'emploi des migrants de retour. Cependant des résultats détaillés concernant le processus migratoire et les gains individuels de la migration ne peuvent être obtenus qu'à partir d'enquêtes¹².

Les principales questions qui se posent face à la migration de retour saisie par les recensements sont d'abord : est-ce que ces migrants sont réellement des résidents ou sont-ils seulement revenus en vacances. Le recensement ayant eu lieu peu avant Noël et les vacances de l'été austral, la question mérite attention. Ensuite on peut se demander s'ils sont revenus à cause du chômage dans les pays d'accueil, s'ils ont l'intention de rester durablement. Le recensement montre que beaucoup ont un emploi, mais il faut aussi préciser leurs itinéraires professionnels, en liaison avec leurs itinéraires migratoires, et essayer de mesurer les gains individuels et collectifs de la migration pour les migrants de retour.

Une enquête aurait sans doute été plus intéressante à Tonga ou aux Samoa Occidentales qui représentent les courants migratoires les plus importants et les plus anciens, donc les plus susceptibles de présenter de nombreux migrants de retour. Cependant il n'était pas possible de réaliser cette enquête dans ces pays pour plusieurs raisons. En ce qui

¹² L'auteur remercie le Directeur, A. Turua, et le personnel du Statistical Office of the Cook Islands pour leur aide et leur participation dans la réalisation de cette enquête.

concerne les Samoa Occidentales, la déclaration de la résidence antérieure aux recensements de 1986 et 1991 n'est pas fiable et il n'aurait pas été possible de tirer un échantillon à partir du recensement ; en ce qui concerne Tonga, le recensement de 1986 était trop ancien. Il apparaissait aussi un certain manque de volonté des instituts de statistiques de ces pays pour réaliser cette enquête ; d'emblée il était écarté que le chercheur puisse assurer la formation des enquêteurs et suivre les opérations de collecte sur le terrain : « déposez votre questionnaire, nous nous chargeons de tout et vous enverrons les questionnaires remplis », telle était la réponse aux problèmes techniques évoqués lors des contacts. La migration des Iles Cook est d'un type voisin de celui de Tonga ou des Samoa, mais la population y est beaucoup plus petite. Cependant, les conditions d'enquête proposées étaient tout à fait acceptables, avec la possibilité d'assister au tirage de l'échantillon, de former les enquêteurs et de superviser la collecte. Le chercheur a ainsi pu assister à 40% des interviews, chaque enquêteur étant d'abord accompagné par le chercheur avant d'être envoyé seul. La petite dimension de la population des Iles Cook et le faible nombre de migrants de retour que cela implique n'étaient pas en soi des obstacles importants, car le budget dont nous disposions¹³ ne permettait pas d'interroger tous les migrants de retour recensés et il a fallu tirer un échantillon. Ainsi, quelque soit le pays choisi, il était inévitable de devoir travailler sur de petits nombres.

LES DIFFICULTES DES ENQUETES SUR LES MIGRANTS.

Le type d'enquête

Une enquête sur les migrants de retour dans le pays d'origine ne peut saisir que ceux qui n'ont pas ré-émigré. Les biais dus à la ré-émigration sont d'autant plus importants que le retour est ancien et il est apparu préférable, plutôt que de tirer un échantillon dans la population totale, de tirer un échantillon parmi les personnes définies comme migrants de retour d'après la question sur la résidence antérieure. De plus, vu le petit nombre de personnes que les contraintes budgétaires nous permettaient d'interroger, il était exclu de tirer un échantillon dans la population totale, qui aurait donné un trop petit nombre de migrants. L'absence d'échantillon témoin qui en découle est suppléée par les données du recensement. Un autre avantage à utiliser les informations du recensement sur la migration était de disposer d'un élément de vérification. L'enquête a ainsi identifié un petit nombre de personnes qui bien qu'ayant déclaré au recensement de 1991 « résider » à l'étranger en 1986, n'étaient en fait que visiteurs. Compte tenu de la fréquence des visites à la famille émigrée, un des premiers buts de cette enquête était de déterminer si

¹³ Cette enquête n'était pas prévue dans le projet et a été réalisée avec un budget de 10 000 FF destiné à des vacations de saisie de données.

les personnes qui avaient répondu au recensement qu'elles résidaient à l'étranger cinq ans auparavant étaient bien des migrants.

L'échantillon

L'enquête a été limitée à Rarotonga, l'île principale et la seule qui offre un environnement économique quelque peu développé : dans les autres îles le retour des migrants s'effectue dans un milieu essentiellement rural et il n'était pas dans notre but d'étudier ce milieu. Nous avons tiré dans le recensement de 1991 à Rarotonga un échantillon de 150 personnes¹⁴ parmi les 401 adultes de 20-49 ans d'ethnie maorie (ou métis), nés aux Iles Cook et ayant déclaré résider hors des Iles Cook en 1986. L'échantillon est représentatif des migrants de retour recensés par sexe et âge. Nous avons utilisé un questionnaire de type biographies multiples : familiale, migratoire et professionnelle. Nous avons retenu comme périodes migratoires, les séjours de 6 mois ou plus et les séjours plus courts s'ils avaient pour but les études ou le travail, ce qui a très rarement été le cas, moins de 5% des migrations¹⁵. La population interviewée représente des migrants de retour entre 1986 et 1991 recensés à cette date et n'étant pas repartis depuis le recensement. Par différence entre la population tirée dans l'échantillon et celle encore présente à l'enquête, on peut calculer des probabilités de ré-émigrer (cf. ci-dessous).

Pour vérifier la qualité des réponses, nous avons inclus au début du questionnaire des questions sur la situation d'emploi et la profession lors du recensement. Il y a une concordance presque parfaite en ce qui concerne l'absence d'emploi, mais on semble avoir oublié si on cherchait activement du travail à l'époque du recensement ou était seulement inactif. A l'enquête, les femmes déclaraient plus souvent qu'elles cherchaient du travail en 1991 qu'il n'apparaît au recensement. Le chef de ménage répond au recensement et peut ne pas traduire fidèlement la situation de sa femme. Une semblable incohérence s'observe aussi parfois pour les hommes, et peut simplement traduire le fait qu'on ne veut pas dire qu'on ne cherchait pas à travailler, ce qui peut aussi concerner les femmes. En ce qui concerne la profession, plus de 80% des réponses données à l'enquête concordent avec celles du recensement. Les discordances ont été comparées avec

14 Notre but était d'obtenir 100 questionnaires de personnes dans le champs de l'enquête. Une liste complémentaire de personnes a donc été tirée pour remplacer les personnes qui ne pouvaient pas être interrogées. Ainsi sur 150 personnes tirées au total, 7 personnes n'ont pas pu être identifiées d'après les informations contenues dans le recensement, 6 personnes ont refusé de répondre au questionnaire, 6 ne résidaient pas à l'étranger en 1986, 3 étaient de passage en 1991 et sont rentrées plus tard, et 20 n'étaient plus à Rarotonga (14 étant reparties à l'étranger et 6 dans les autres îles des Iles Cook). Finalement 8 personnes de la liste complémentaire n'ont pas été contactées.

15 Un seul migrant, une femme, n'a connu qu'une migration de moins de 6 mois, abrégée pour des raisons familiales.

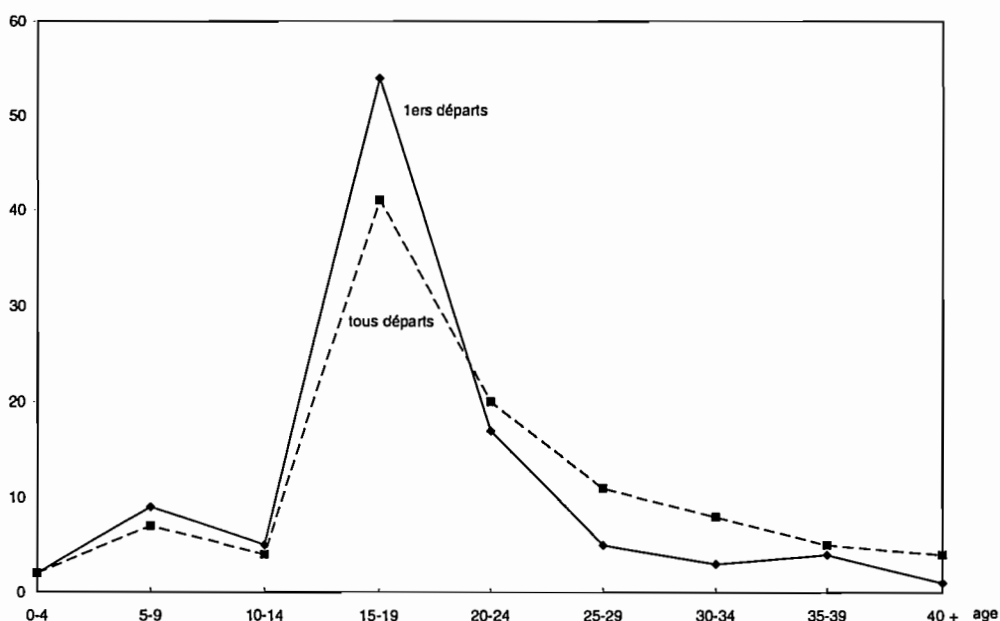
l'histoire professionnelle demandée ailleurs dans le questionnaire. Il apparaît que les erreurs sont en fait des erreurs de date, la profession déclarée au recensement apparaît bien dans l'historique mais elle a été décalée parfois d'un an. Ainsi deux ans et demi après le recensement plus de 15% des personnes ne se souviennent plus de la date d'un changement d'emploi - ou d'un début d'emploi, dans les quelques cas où la discordance concernait l'absence d'emploi. La comparaison des niveaux d'études déclarés à l'enquête et au recensement fait aussi apparaître quelques discordances qui peuvent être dues au fait que certaines personnes ont commencé une classe sans la terminer mais la mentionnent quand même comme « last form completed ». Le sens des erreurs n'est d'ailleurs pas systématique, parfois la classe déclarée est plus élevée au recensement, parfois à l'enquête. Ces quelques vérifications nous permettent de considérer que les migrants ont répondu consciencieusement et le plus souvent avec beaucoup de bonne volonté à l'enquête. Dans le Pacifique, il faut aussi tenir compte de ce que les personnes répondent facilement ce qu'elles pensent qu'on attend d'elles, notamment dès que les questions deviennent insistantes. Ainsi, les réponses aux questions sur les raisons de la migration, du retour ou de la fin d'un emploi sont parfois décevantes : « voulait rentrer », « voulait quitter ». Il a sans doute été bon de s'en tenir là comme le faisaient les enquêteurs polynésiens ; ceux-ci savent bien que les Polynésiens obéissent facilement à leur humeur et chercher des raisons précises ou détaillées ne serait finalement qu'en prêter aux enquêtés.

LES MIGRATIONS

Les nouveaux départs

La ré-émigration a été mesurée à partir des personnes tirées dans l'échantillon qui n'ont pas pu être interrogées parce qu'elles avaient migré. Les informations données par leurs proches ont permis de savoir s'ils avaient émigré vers l'étranger ou étaient restés dans l'archipel. Le taux de ré-émigration vers l'étranger s'établit alors à 11%, soit 4,3% annuellement. On ne sait malheureusement pas relier ce taux à une durée depuis le retour puisqu'on ne sait pas les dates du retour ni du nouveau départ de ces migrants. Les personnes ré-émigrées dans les îles extérieures de l'archipel (5%) n'ont pas été recherchées en raison des coûts de transport et de la faible fréquence des vols ou des bateaux vers les îles les plus éloignées. C'est parmi les jeunes adultes que se trouvaient les personnes ré-émigrées et la répartition par âge des personnes interrogées est légèrement différente de celle de l'échantillon original et des migrants recensés en 1991, le taux de sondage définitif s'établit à 25% pour l'ensemble, variant de 22% pour les moins de 30 ans à 33% pour les plus de 40 ans.

La proportion de faux migrants, personnes qui n'étaient pas réellement résidents à l'étranger en 1986 mais seulement en visites de courte durée, est faible (4,7%). A cela s'ajoute des personnes qui étaient en vacances ou visite à la famille aux Iles Cook lors du recensement de 1991 (2,3%) - le recensement a lieu début décembre et certaines personnes étaient déjà rentrées pour Noël, elle n'auraient pas dû se déclarer résidentes aux Iles Cook, mais l'ont peut-être fait car elles avaient l'intention de rentrer.



Graphe 1 : Distribution (%) des départs des Iles Cook selon l'âge et le rang de la migration, migrants de retour à Rarotonga, 1994.

Les modèles migratoires

Les âges à la première migration des migrants de retour paraissent particulièrement jeunes, principalement parce qu'il s'agit de premiers départs et que nous sommes habitués à des statistiques de départs incluant des migrants quelque soit leur rang, ce qui vieillit les distributions (graphe 1). L'âge moyen au premier départ est de 18,4 ans, incluant les départs d'enfants accompagnant leurs parents, et il reste très jeune 20,0 ans pour les hommes et 21,3 ans pour les femmes lorsqu'on retire les départs d'enfants avec leurs parents et pour études. Dans ce dernier cas, plus de 50% des départs ont encore lieu avant 20 ans.

TABLEAU 1 : REPARTITION DES DEPARTS SELON L'AGE, LE SEXE, L'ACTIVITE ANTERIEURE ET LA RAISON.

	hommes	femmes	total
Avant 18 ans	20	20	40
Après 18 ans	23	37	60
avant d'avoir travaillé	12	16	28
pour études	3	5	8
pour l'emploi	7	2	9
famille	1	6	7
autre	1	3	4
après avoir travaillé	11	21	32
pour études	0	4	4
pour l'emploi	9	7	16
famille	1	7	8
autre	1	3	4
total	43	57	100

Il n'est pas étonnant, vu les jeunes âges au départ, que près de la moitié (47%) de ceux partis à 18 ans ou plus n'aient pas travaillé avant leur première migration (tableau 1). La recherche d'un premier emploi est la raison la plus fréquente du départ pour les

hommes qui n'avaient pas encore travaillé, cependant quelques uns partent pour suivre des études. Les femmes partent plus fréquemment pour des raisons familiales (accompagner leur mari ou aider la famille émigrée) ou pour suivre des études que pour travailler. Parmi ceux qui avaient déjà travaillé, la recherche d'un emploi mieux payé est la principale raison de la migration pour les hommes. Partir pour reprendre des études après avoir travaillé ne s'observent que pour les femmes. Cependant les femmes qui ont travaillé tendent aussi à partir le plus souvent pour des raisons familiales (dans quelques cas après divorce ou séparation). Il arrive fréquemment que les départs pour « vacances », sous la forme de visites à la famille, se transforment en migration durable « si on aime le mode de vie à l'étranger et trouve un travail ».

Les migrations de 6 mois ou plus¹⁶ étant seules prises en compte, le nombre de migrations (comptant chaque déplacement) est en moyenne peu élevé, de 3,1 pour les hommes et 2,8 pour les femmes et il s'élève de moins de 10% lorsqu'on considère les personnes dont l'âge au dernier retour est supérieur à 40 ans. Ceci traduit sans doute qu'à âge égal, les jeunes générations migrent plus fréquemment que leurs aînés. Les itinéraires migratoires sont relativement simples. Les chaînes migratoires (figure 1) montrent que 69% des migrants n'ont effectué qu'un seul séjour à l'étranger - 58% n'ont visité qu'un pays mais 3% ont visité deux pays et 8% ont effectué trois migrations

FIGURE 1 : CHAINES MIGRATOIRES

chaines	hommes	femmes	total
étr - I. COOK	23	35	58
étr. - étr. - I. COOK	1	2	3
étr.- étr.- étr.-I.CK	4	4	8
étr.-I.CK -étr. -I. CK	10	10	20
5 migrations ou +	5	6	11
total	43	57	100

(visitant trois pays ou revenant dans le premier pays après en avoir visité un deuxième, migrations de type ABA) pendant ce séjour. Donc 31% ont connu un retour antérieur au

¹⁶ incluant quelques cas de migration plus courtes pour études ou travail (cf. ci-dessus).

retour actuel. Les migrants ayant effectué cinq migrations ou plus sont en proportion de 11%¹⁷. Le fait d'avoir effectué un retour antérieur ou d'avoir visité plusieurs pays est plus fréquent chez les catégories professionnelles les plus élevées (tableau 2).

TABLEAU 2 : NOMBRE MOYEN DE MIGRATIONS ET DUREE MOYENNE D'ABSENCE DES MIGRANTS DE RETOUR, SELON LA PROFESSION.

profession	nombre de migrations		durée des séjours (en mois)					
			1er séjour		tous séjours		retours	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
élevée	3,69	3,15	90	54	151	102	65	59
moyenne	2,00	2,58	120	144	161	172	54	59
ouvriers	3,05	2,60	(incl. avec moyenne)					
migrants ayant un retour antérieur								
	1er séjour		1er retour		2ème séjour		retour actuel	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
élevée	22	28	54	47	66	88	73	59
autre	80	44	23	55	90	157	56	38

Près d'une personne sur deux de ces catégories professionnelles a effectué un retour antérieur contre 1 sur 5 pour les autres professions. Les cadres ont fréquemment migré pour études avant de travailler, ils ont ensuite des occasions de travail à l'étranger sous la forme d'échanges-formation, ou trouvent des emplois dans les organisations régionales. En revanche, les premières migrations des migrants des professions élevées sont plus courtes (environ 2 ans contre 6,5 ans dans les autres professions), en raison des

¹⁷ Il faut noter ici que les travailleurs saisonniers engagés annuellement pour 6 mois dans des entreprises agro-alimentaires dans le sud de la Nouvelle Zélande ont été considérés, vu la règle des 6 mois, comme restant en Nouvelle Zélande, où ils passent effectivement plus de 6 mois. Ils trouvent d'ailleurs souvent d'autres emplois temporaires à la suite de leur contrat et ne vont valoir leur droit à rentrer que pour les vacances. S'ils avaient été classés autrement, ils porteraient la proportion de personnes avec 5 migrations ou plus à 15%.

migration pour études et de la durée déterminée des contrats de travail. Il en est de même, mais dans une moindre mesure de la seconde migration, parce que celle-ci ne compte plus de migrations pour études et que, outre les délégations dans les organisations régionales, des emplois à l'étranger pour des durées longues ont été trouvés par les migrants individuellement. La durée d'un retour antérieur est en moyenne de 3,5 ans. Elle est plus longue pour les hommes des professions élevées avec 4,5 ans contre 2 ans pour les autres. Les premiers, lorsqu'ils appartiennent au service public, doivent travailler quelque temps dans les îles avant de migrer à nouveau. Cependant la plupart des migrants sont actifs après le premier retour (100% des hommes et 88% des femmes).

La durée d'absence des migrants de retour a un sens particulier. Il ne s'agit pas de mesurer la durée de la migration à proprement parler, qui devrait prendre en compte les migrants non rentrés, mais de connaître, pour les migrants de retour, la durée de leur vie passée à l'étranger. La durée d'absence (somme des durées des différents séjours hors des îles) est de 13,5 ans pour les hommes et pour les femmes. Elle est environ 5 ans plus longue pour les personnes rentrées à 40 ans ou après. Des différences sensibles apparaissent parfois pour les femmes sur la durée d'une migration particulière (tableau 2). La migration des femmes ne reflète pas seulement les types d'emploi mais est affectée par les nécessités familiales ; les femmes restent ainsi à l'étranger avec leur mari même si elles n'ont pas ou n'ont plus d'emploi. Ainsi les migrants de retour présentent une expérience assez longue de la vie hors de leur pays. Notons ici que la durée moyenne du retour au moment de l'enquête est de 5 ans, les retours ayant eu lieu en moyenne au milieu de la période 1986-1991.

L'âge moyen au premier retour est de 28,9 ans et l'âge moyen au retour actuel de 33,0 ans, mais certaines personnes repartiront et il ne s'agit pas d'un âge au retour définitif. L'âge moyen au premier retour de ceux qui sont repartis était de 25 ans (26,5 ans en excluant les premières migrations pour études seulement). Ces âges sont particulièrement jeunes, de même que les âges au départ, mais il faut tenir compte de ce qu'on n'a interrogé que des personnes de 20-49 ans en 1991. Cependant ils traduisent le retour d'adultes jeunes ou d'âge moyen, c'est à dire d'âge actif, dont le potentiel de participation à l'économie locale est important.

Les destinations de la migration

Les migrants des Iles Cook n'apparaissent pas dans les recensements de tous les pays d'accueil car ils sont peu nombreux et regroupés avec d'autres pays d'origine. En 1976, la répartition des migrants nés aux Iles Cook était de 97% en Nouvelle Zélande, 1% en

Australie et 2% en Polynésie Française (utilisant le chiffre de 1971). En 1981 la répartition des migrants était de 95% en Nouvelle Zélande et 5% en Australie¹⁸. L'enquête donne des résultats concernant les seuls migrants de retour qui cependant ne contredisent pas ceux des recensements et les complètent en donnant une idée des départs vers d'autres pays du Pacifique. Antérieurement à 1975, 92% des migrations se faisaient vers la Nouvelle Zélande, les autres étaient dirigées vers Tahiti, en raison de liens traditionnels, et quelques autres îles du Pacifique, principalement Fidji où se trouvent l'Université du Pacifique Sud et les organisations régionales. Depuis le milieu des années 1970 les réseaux se sont complexifiés et incluent de nouvelles destinations, notamment l'Australie et les Etats-Unis. L'importance de ces destinations s'est accrue au cours des années 1980, de même que la migration vers d'autres îles du Pacifique, Nouvelle Calédonie (dans le cadre d'emplois à la Commission du Pacifique Sud), Samoa Occidentales, Iles Marshall (dans le cadre de divers contrats de travail), Papouasie Nouvelle Guinée (pour études). Les professions supérieures sont à nouveau plus impliquées dans ce type de migrations multipolaires. Plus de la moitié (55%) des personnes dans ces professions sont allées ailleurs qu'en Nouvelle Zélande, contre 24% des autres professions, ce qui est cependant une proportion non négligeable et est surtout dû à l'importance croissante de l'Australie dans la migration des Iles Cook. Les Etats-Unis exercent un attrait croissant sur les migrants des Iles Cook, mais inférieur à l'Australie pour le moment.

Ainsi il se dégage déjà quelques types de migrants. Une proportion importante des migrants sont partis enfants avec leurs parents. Les autres partent principalement avant 20 ans pour chercher du travail ou pour études. Les itinéraires migratoires sont relativement simples et les plus compliqués concernent les professions élevées qui peuvent prétendre à des emplois dans les organisations régionales, souvent à la suite d'études à l'étranger. Cependant les professions moins privilégiées commencent aussi à migrer vers d'autres destinations que la Nouvelle Zélande, notamment l'Australie et d'autres îles du Pacifique. Les itinéraires se compliquent encore lorsqu'interviennent des migrations vers Tahiti, en raison de liens traditionnels. Les voyages à Tahiti pour visites à la famille sont assez fréquents, mais atteignent rarement 6 mois et s'accompagnent rarement de travail ou d'études en raison des problèmes de langue, la seconde langue aux Iles Cook étant l'anglais.

¹⁸ Le recensement de Polynésie Française ne donnant plus les nés aux Iles Cook dans les publications.

L'EMPLOI ET LA MIGRATION

La raison de la migration étant souvent la recherche d'un emploi, il n'est pas étonnant que pratiquement tous les migrants de retour (95% des hommes et 88% des femmes) aient travaillé pendant au moins un de leurs séjours à l'étranger.

La totalité des départs des migrants interviewés a eu lieu avant 1986, or le chômage était très bas en Nouvelle Zélande dans les années 1970 et, s'il s'est accru à partir de 1980, il n'est devenu important que depuis 1986. Aussi trouver du travail à l'étranger n'avait pas été un problème pour la plupart des migrants de retour, beaucoup avaient même, à leur arrivée, un travail trouvé par la famille, ou en avaient trouvé un avant de partir (contrats d'échanges par exemple). Ceux qui ont déclaré une durée de chômage (durée entre le début de la recherche d'un emploi et le début d'emploi¹⁹) : 20% des hommes et 24% des femmes partis vers la Nouvelle Zélande, ont connu cette situation pour 2,5 mois. Cette situation a été précédée, pour ceux qui n'ont pas commencé à travailler dès leur arrivée, d'une inactivité d'un mois pour les hommes et de 15 mois pour les femmes (excluant les périodes d'études) pendant lesquels le migrant s'installe sans chercher de travail. Il apparaît que les femmes ne cherchaient un emploi qu'assez tardivement après leur arrivée.

Les recensements de Nouvelle Zélande et des Iles Cook font apparaître des distributions par profession très différentes pour les migrants en Nouvelle Zélande et pour les migrants de retour dans les îles (tableau 3). Les données du recensement ne permettent pas de savoir si cela est dû à une sélection des migrants de retour ou à l'effet de la migration. L'enquête permet de répondre à cette question par le suivi des individus. Remarquons d'abord que, d'une part, la distribution par profession des enquêtés est relativement semblable à celle des migrants de retour du recensement, ce qui confirme la représentativité de notre échantillon de ce point de vue. D'autre part la distribution des enquêtés selon leur profession en Nouvelle Zélande est assez semblable à celle des nés aux Iles Cook recensés en Nouvelle Zélande en 1986²⁰. Ceci montre que les migrants de retour ne sont pas une population sélectionnée vis à vis de la profession pendant la migration et les changements d'emplois autour du retour sont donc bien la conséquence de celui-ci.

¹⁹ Trois dates étaient demandées, date de la migration, date de début d'activité, précédée pour ceux qui le déclaraient d'une date de début de chômage correspondant au début de la recherche d'un emploi.

²⁰ Cependant, il a pu y avoir une sur-évaluation des professions en Nouvelle Zélande de la part des migrants, entraînant leur classement parmi les assistants de professions libérales et techniciens quand ils n'étaient qu'employés de bureau, de commerce ou de services.

Nous avons construit deux matrices croisant la profession avant le départ et pendant la migration et pendant la migration et au retour ; il y a peu de changement selon que l'on retient le premier ou le dernier emploi pendant la migration ou le premier emploi après le retour ou l'emploi à l'enquête. Peu de personnes ayant travaillé avant de migrer, l'analyse du rôle de la première migration sur le changement de profession repose sur de petits nombres²¹. La plupart des migrants qui étaient dans le premier grand groupe de professions²² conservent des emplois similaires après la migration. Beaucoup ont migré dans le cadre d'échanges, personnel des télécom, infirmières ou professeurs principalement du privé, ou vers des organisations régionales. Les autres connaissent une baisse dans l'échelle des professions après la migration. La chute est encore plus marquée pour ceux qui étaient dans le deuxième groupe de professions qui deviennent souvent travailleurs dans l'industrie. L'intérêt de la migration dans ces conditions réside dans la différence de salaires entre les îles et la Nouvelle Zélande.

TABLEAU 3 : REPARTITION (%) DES MIGRANTS PAR PROFESSION EN NOUVELLE ZELANDE ET APRES LE RETOUR, A L'ENQUETE ET AUX RECENSEMENTS.

profession	1er emploi en NZ		dernier emploi en NZ		nés aux I. Cook		1er emploi après le retour		migrants de retour à Rarotonga	
	(enquête)		(enquête)		(recensement de NZ, 1986)		(enquête)		(recensement de 1991)	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
cadres, patrons	0	0	3	0	1	0	19	2	13	8
prof. libérales	8	8	5	10	3	5	5	23	12	20
techniciens	5	10	8	12	(1)		19	13	7	4
secrétariat, bureau	5	20	5	20	4	14	5	23	7	27
services, commerce	3	10	5	12	7	27	2	29	9	23
agri. pêche	0	2	3	0	3	2	9	0	9	2
ouvriers	79	49	72	47	82	51	40	10	45	16
total (N)	38	49	39	49	4857	2847	42	52	200	157

(1) inclus avec les professions libérales.

²¹ Peu de personnes ayant effectué un retour antérieur, il n'est pas plus facile d'étudier, à partir de ceux-ci, le rôle de la migration vers l'étranger sur la profession. Mais dans les deux cas, les résultats vont dans le même sens.

²² Ces trois grands groupes incluent 1, directeurs, administrateurs, - professions libérales - techniciens ; 2, personnels de bureau (clerical workers) - de service - de commerce ; 3, agriculteurs, pêcheurs et ouvriers.

Des proportions très élevées des hommes et des femmes ont travaillé pendant la migration et après leur retour ce qui permet une étude de l'évolution de l'emploi autour du retour sur des effectifs plus importants que précédemment. La migration de retour s'accompagne aussi de changements professionnels. On monte (ou remonte pour ceux qui avaient travaillé avant de partir) dans l'échelle socioprofessionnelle. Cette amélioration de la situation professionnelle revêt diverses formes. Une première forme est la mise à leur compte de travailleurs manuels qui deviennent patrons s'ils emploient des ouvriers, souvent à temps partiel. Ils créent alors des entreprises de construction, de mécanique, des entreprises de services liés au tourisme : bars, restaurants, location de voiture ou club de plongée. C'est aussi le cas de personnels de bureau, notamment vers les entreprises de services. Une seconde forme de promotion est celle d'ouvriers qui se voient confier des tâches de supervision, dans le privé aussi bien que dans les travaux publics, en raison de l'expérience acquise à l'étranger. Il en est de même de ceux qui travaillaient dans les bureaux, qui occupent souvent des fonctions plus importantes après leur retour. Ces évolutions concernent aussi les femmes. Des ouvrières deviennent vendeuses, parfois dans un magasin qu'elles possèdent avec leur mari ou serveuses dans les restaurants ou bars. Les femmes qui étaient employées de bureau sont aussi très sujettes aux promotions au retour ; elles exercent des fonctions de chefs de service ou d'assistantes de direction dans les hôtels, les banques et l'administration. Les employeurs présentent beaucoup les migrants de retour pour les compétences acquises dans les milieux professionnels plus exigeants de l'étranger. Il n'est pas rare que les migrants de retour se voient offrir des emplois, dès qu'on sait qu'il sont revenus, ou même soient contactés à l'étranger ce qui est alors une incitation à rentrer.

Les professeurs ont une évolution professionnelle particulière. Peu ont enseigné à l'étranger, sauf dans l'enseignement privé, aussi après des emplois dans l'industrie à l'étranger, ils reviennent, dans les îles, à l'enseignement ou s'installent dans le commerce et les services. Ainsi les résultats de l'enquête montrent clairement que les différentes répartitions des migrants selon la profession en Nouvelle Zélande et dans les îles après le retour sont dues, non à une sélection des migrants ou des migrants de retour, mais à une évolution de l'emploi liée à la migration de retour elle-même.

La migration opère aussi une redistribution par secteur d'activité. Dans le contexte des économies insulaires, le secteur public est hypertrophié. Ainsi plus de 60% des personnes ayant migré à 18 ans ou après et ayant travaillé avant leur première migration travaillaient dans le secteur public²³. Au retour, les situations individuelles ont profondément changé de ce point de vue. Près de la moitié des hommes et trois femmes

²³ A cette époque, le secteur public était très important aux Iles Cook. La restructuration économique de 1996 en a réduit les effectifs d'environ moitié.

sur quatre qui travaillaient dans le secteur public avant leur départ des îles sont passés dans le secteur privé au retour. A l'étranger, la majorité des migrants travaillaient dans le secteur privé, ce qui a pu causer une transition définitive vers ce secteur. Cependant les personnes ayant effectué un retour antérieur, sont principalement dans le secteur public et y sont restées, ce qui est dû au fait que ce secteur compte beaucoup de personnes ayant migré plusieurs fois pour formation, vers d'autres administrations en Nouvelle Zélande ou vers les organisations régionales. L'ensemble des migrants de retour travaillaient principalement dans le secteur privé au retour (62% des hommes et 80% des femmes). Quelques échecs d'entreprises individuelles ou les difficultés des sociétés privées dans un environnement économique de petite dimension ont causé quelques retours au secteur public. Aussi lors de l'enquête les proportions d'employés du secteur privé avaient légèrement diminué, mais atteignaient encore 57% pour les hommes et 77% pour les femmes, une proportion semblable à celle de l'ensemble des migrants de retour recensés pour les hommes et plus élevée pour les femmes (63%). Le recensement montrait également que les migrants de retour travaillaient plus fréquemment dans le secteur privé que l'ensemble de la population avec 40% pour les hommes et 53% pour les femmes.

Emploi et éducation-formation

Les personnes ayant migré jeunes avec leur parents ont terminé leur scolarité à l'étranger. Parmi ceux partis plus âgés, y compris ceux ayant déjà travaillé, certains ont repris des études ou suivi une formation. C'est le cas pour 60% de ceux qui sont partis sans avoir jamais travaillé, sans différence réelle selon le sexe. Mais c'est plus fréquemment le cas des femmes qui avaient déjà travaillé (32%) que des hommes (19%). L'influence des connaissances acquises ainsi sur la profession est importante (tableau 4). Les effets sont modestes pendant la migration où la scolarité à l'étranger apparaît seule avoir un rôle pour les hommes et ce rôle est limité au second grand groupe de professions ; le fait de suivre une formation n'altère pas la distribution des hommes par profession à l'étranger. Pour les femmes scolarité et formation ont des répercussions notables sur la profession à l'étranger. Au retour l'effet des études à l'étranger apparaît plus massif pour les hommes comme pour les femmes. Plus de la moitié des hommes ayant terminé leur scolarisation ou suivi une formation à l'étranger sont dans les professions supérieures contre un sur trois pour les autres. Aucune femme n'ayant suivi des études ou une formation à l'étranger n'est sans travail ou dans le troisième groupe de professions au moment de l'enquête. Le rôle positif de la scolarisation et des formations à l'étranger sur la profession observé chez les migrants de retour rappelle un avantage semblable observé au recensement pour l'ensemble des migrants de retour et plus encore pour les nés en Nouvelle Zélande revenus dans les îles (cf. chapitre 6).

TABLEAU 4 : REPARTITION PAR PROFESSION, A L'ETRANGER ET AU RETOUR, DES MIGRANTS DE RETOUR SELON LA SCOLARITE ET LA FORMATION (%).

	HOMMES				FEMMES			
	scolarité à l'étr.		formation à l'étr.		scolarité à l'étr.		formation à l'étr.	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
dernière profession à l'étranger								
élevée	15	20	20	17	25	19	38	6
moyenne	23	3	10	9	44	22	38	19
ouvriers	46	77	60	74	19	49	12	65
sans emploi	15	0	10	0	12	10	12	10
profession au retour								
élevée	54	37	55	30	50	29	54	19
moyenne	23	13	10	22	50	46	46	48
ouvriers	23	47	30	48	0	12	0	16
sans emploi	0	3	5	0	0	12	0	16
(N)	13	30	20	23	16	41	26	31

L'éventail des formations suivies à l'étranger par les migrants de retour est assez large (tableau 5). Les formations suivies sont principalement les formations techniques pour les hommes et dans le domaine des travaux de bureau (secrétariat) et médicales (infirmières) pour les femmes. Les formations les plus souvent utilisées au retour sont celles de secrétariat et techniques de base. Les îles offrent peu d'occasions d'utiliser des formations techniques avancées. On est surpris de voir que les formations en gestion sont peu utilisées. En dehors de la comptabilité et des banques, il y a peu de domaines où exercer de grandes compétences en gestion dans les îles. Cependant les formations acquises sur le lieu de travail atténuent un peu cette situation. Plusieurs femmes ont abandonné le métier d'infirmière en raison des tâches familiales, et celles qui l'exercent encore le font parfois contre leur gré, pour pallier le manque d'infirmières dans les îles. Il faut noter qu'environ le quart de ces formations était payé par le gouvernement des îles Cook, sous forme de bourses ou autres. Ainsi la majeure partie des gains de qualification des migrants de retour n'a rien coûté au pays.

Pour résumer les itinéraires professionnels, nous avons calculé les différences entre la profession (en 10 groupes²⁴) avant le départ, pendant la migration et après le retour. Une différence positive ou négative traduit le fait que les individus montent ou descendent l'échelle professionnelle. On schématise ensuite ces évolutions (figure 2). Le schéma le plus fréquent, après l'absence de changement, montre un itinéraire professionnel en « V », baisse vers des professions moins élevées lors de la migration à l'étranger puis hausse au retour. Le schéma en « V » est même le plus fréquent parmi les professions du deuxième groupe au départ.

TABLEAU 5 : FORMATIONS SUIVIES A L'ETRANGER ET UTILISEES AU RETOUR PAR LES MIGRANTS DE RETOUR.

	formation suivie			formation utilisée			utilisées/ suivies	incluant sur le lieu de travail
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	total %	total %
profess.	9	3	12	4	2	6	50	50
sc & tech	7	1	8	3	0	3	38	38
éco. gestion	3	1	4	1	0	1	25	50
secrét. bureau	4	16	20	2	10	12	60	67
médicale	1	5	6	1	2	3	50	50
enseign.	0	3	3	0	1	1	33	33
anglais	2	1	3	0	0	0	0	0
total	24	29	53	11	15	26	46	51

NB : Une personne peut avoir suivi plus d'une formation.

Pour les personnes qui n'avaient pas travaillé avant leur première migration ni au cours d'un premier retour, nous n'avons qu'un itinéraire professionnel entre deux points :

²⁴ 1- directeurs, administrateurs, 2 - professions libérales, 3 - techniciens et associé, 4 - personnels de bureau (clerical workers), 5 - personnels de service et de commerce, 6 - « craft and related trade workers », 7 - ouvriers, 8 - occupations élémentaires, 9 - agriculteurs et pêcheurs, 10 - occupations mal définies.

pendant la migration et au retour. Parmi ces personnes, la montée dans l'échelle professionnelle est presque aussi fréquente que la stabilité. Lorsqu'on considère ces évolutions selon la profession regroupée au retour, il apparaît que 60% des personnes dans les professions supérieures y sont arrivées à la suite d'une montée par rapport à leur position à l'étranger, et de même pour 55% des personnes dans le deuxième groupe de professions. Cependant la montée dans l'échelle professionnelle n'est que faiblement liée au niveau de connaissances, 47% des hommes ayant suivi une formation à l'étranger voient leur situation s'améliorer au retour mais c'est aussi le cas de 39% de ceux n'ayant suivi aucune formation. L'écart est un peu plus marqué pour ceux ayant été scolarisés à l'étranger avec 54% contre 37%. Des personnes qui n'ont pas suivi de formation à l'étranger voient leur situation s'améliorer au retour en raison de l'ouverture d'entreprises (cf. ci-dessous) et, par ailleurs, les plus qualifiés qui sont aussi les plus favorisés à l'étranger ont moins de possibilités d'améliorer encore leur situation au retour.

LE RETOUR

Absence d'emploi et retour

Connaître les raisons et les conditions du retour était un des objectifs majeurs de l'enquête. Les réponses à la question sur les raisons du retour apportent une information qui, de prime abord, apparaît pauvre ; 48% des hommes ont répondu qu'ils sont rentrés parce qu'ils voulaient rentrer et 20% pour des raisons familiales. Les autres raisons avancées font apparaître une grande diversité : construire sa maison dans les îles, mal du pays, vacances ou visites à la famille (qui, comme pour le départ, deviennent une migration définitive). Le chômage, incluant à la suite de la fermeture de l'entreprise où ils étaient employés, est mentionné comme raison du retour par 5% des hommes seulement, soit deux cas, ce qui en fait un événement peu fréquent. La montée du chômage en Nouvelle Zélande et Australie depuis le milieu des années 1980 ne serait donc pas une cause importante de retour. Cependant, nous avons calculé la durée entre la fin du dernier emploi et le retour pour avoir une autre estimation du rôle de l'absence d'emploi sur la décision de revenir au pays. 22% des hommes étaient sans emploi depuis 2 mois ou plus dont les deux tiers (15% de l'ensemble) depuis 6 mois ou plus²⁵. Si nous ajoutons les personnes ayant déclaré être rentrées en raison de la perte de leur emploi et les personnes sans emploi depuis 6 mois ou plus qui n'avaient pas déclaré le chômage comme raison du retour, nous obtenons pour les hommes une proportion de 20% de retours liés au chômage ou à une inactivité de longue durée. Par ailleurs 9% d'autres

²⁵ Cela inclut les chômeurs mais aussi des personnes disant être restées « en vacances » après la fin de leur emploi. - Une personne en longue maladie n'a pas été prise en compte.

retours sont dus à des fins de contrat, mais le retour était prévu dans ces conditions (échanges) : la durée moyenne entre la fin du travail et le retour est alors très brève, de l'ordre d'un mois.

Les personnes les plus affectées par le chômage sont celles au bas de l'échelle des professions avec une durée moyenne sans activité de 4,5 mois avant le retour. Globalement, le retour ne s'entoure pas majoritairement d'une longue absence d'emploi ou de la perte imprévue de son emploi. Pour les femmes, les longues durées d'inactivité et le fait d'attendre le mari pour rentrer rendent ce calcul peu représentatif des liens entre le retour et l'absence d'emploi. Le retour semble donc bien être volontaire. Les réponses à la question sur la raison de la fin du dernier emploi à l'étranger faisaient d'ailleurs apparaître qu'une forte proportion d'hommes, 39%, (53% en excluant les non déclarés) avaient mis fin à leur travail parce qu'ils voulaient rentrer.

FIGURE 2 : TYPES D'EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES AVANT, PENDANT ET APRES LA MIGRATION.

3 observations

	hommes	femmes	total	%
/ /	0	0	0	0
\ /	2	8	10	21
\ -	3	2	5	10
- /	5	3	8	17
- -	8	11	19	40
- \	1	0	1	2
/ -	1	1	2	4
/ \	1	1	2	4
\ \	0	1	1	2
total	21	27	48	100

2 observations

/	8	9	17	45
-	9	9	18	47
\	2	1	3	8
total	19	19	38	100

2 ou 3 observations (évolutions entre la dernière profession pendant la migration et la profession au retour)

professions au retour	supérieures	intermédiaires	ouvriers	total %
/	20	16	0	42
-	13	11	21	52
\	0	2	3	6
total	33	29	24	100

/ ascension professionnelle, _ stabilité, \ baisse

Trouver un travail dans les îles

La connaissance des difficultés pour trouver un travail dans les îles pourrait expliquer les longues durées sans emploi avant la décision de retour pour les quelques personnes qui connaissent cette situation. Cependant la reprise d'un travail, fait qui concerne pratiquement tous les migrants de retour, s'opère de manières très différentes en fonction non seulement des emplois disponibles, mais aussi des désirs des migrants. Seulement 38% des hommes et 33% des femmes ont repris le travail dans le mois de leur arrivée, et 20% des hommes et 10% des femmes en ont cherché dès leur arrivée. Les autres ont pris « quelques vacances » selon leur propre expression, pendant près de 4 mois pour les hommes et 1 an pour les femmes (durée entre le retour et le début du travail ou de la recherche d'un emploi). La durée moyenne du chômage après le retour n'est pas négligeable avec 6,4 mois pour les hommes et 4,7 mois pour les femmes. Ces durées varient avec la profession. La durée moyenne du chômage est brève pour les premier et second groupes de professions, entre deux et trois mois, contre 9 mois pour le troisième groupe pour les hommes et 13 mois pour les femmes. La durée des « vacances » pour les hommes au retour est d'environ deux mois pour les premier et troisième groupes de professions alors qu'elle atteint 10 mois pour le deuxième groupe. Les hommes des professions élevées doivent reprendre rapidement leur travail dans l'administration et les ouvriers font de même pour des raisons financières. Ceux du groupe intermédiaire auraient plus le loisir et la possibilité de prendre des vacances. Les « vacances » des femmes sont plus longues, de l'ordre de 18 mois pour les premier et troisième groupes de professions et 8 mois pour le deuxième. Lorsqu'on considère l'ensemble des actifs, la durée moyenne entre le retour et le début de l'emploi est de 3 mois pour les hommes (moins d'un mois pour les professions élevées et 5 mois pour les autres) et 8 mois pour les femmes (variant de 9, à 5 et 19 mois du premier au troisième groupe de professions). La quasi totalité des hommes (98%) et des femmes (89%) avaient travaillé depuis leur retour, et 95% des hommes et 82% des femmes travaillaient au moment de l'enquête. La durée moyenne depuis la fin du dernier emploi était de 34 mois, sans différence selon le sexe.

Devenir entrepreneurs

Nous avons vu que l'amélioration de la situation professionnelle au retour était pour beaucoup due au fait de se mettre à son compte. Un peu plus du quart (29%) des hommes ont eu leur propre affaire, dans un cas sur deux après avoir exercé un autre métier après le retour. Les ouvertures d'affaires concernent une fois sur deux des hommes qui sont devenus pêcheurs à leur compte. Cependant, en raison des fermetures d'entreprises de migrants, un peu moins du quart (24%) des hommes enquêtés étaient à

leur compte au moment de l'enquête. Mais des personnes à leur compte (avec ou sans employés) ont aussi abandonné leur affaire (2 sur 12).

La moitié des personnes qui se mettent à leur compte avait travaillé avant de partir des îles et une même proportion était partie avant 17 ans. Néanmoins, c'est une minorité de ceux partis jeunes (4 sur 10) qui a terminé sa scolarité à l'étranger. Parmi ceux qui avaient travaillé avant de partir, c'est également une minorité qui a suivi une formation (3 sur 10). Les personnes qui se mettent à leur compte le font le plus souvent dans la construction et la mécanique (voitures ou bateaux) - il s'agit alors souvent de personnes qui ont travaillé dans ces domaines avant de partir -, ou bien dans les services liés au tourisme. Cependant, on vient au commerce (propriétaire de bar-restaurants ou de magasins) d'origines très diverses : professeurs, employés de bureau ou de commerce, ou même ouvriers. Quelques personnes à leur compte sont aussi dans l'agriculture (production de papayes pour l'exportation) ou pêcheur, vendant une partie de leur pêche. Les entreprises des migrants de retour sont de petite dimension, deux ou trois employés, parfois à temps partiel ; dans un cas sur deux il s'agit d'une personne travaillant seule, sans employé. Les entreprises les plus développées sont celles où un financement d'origine occidentale est présent (mari européen). Les migrants de retour entrepreneurs apparaissent donc être des personnes avec un niveau d'éducation et de formation souvent assez faible, qui se mettent à leur compte dans un domaine où elles ont une expérience professionnelle. Les migrants à leur compte ont un schéma migratoire plus simple que l'ensemble des migrants de retour, mais semblable à celui des professions dont ils sont issus, c'est à dire les deuxième et troisième groupes de professions.

Malgré quelques difficultés à trouver du travail, une certaine instabilité de l'emploi et des entreprises de taille très modeste, le retour des migrants sur le plan professionnel apparaît assez satisfaisant, d'autant que les changements ou interruptions d'emploi sont parfois voulues. Il est remarquable aussi que la plupart des migrants travaillent ou ont travaillé. Il est clair que les migrants de retour, âgés de 25-54 ans à l'enquête, ne sont pas majoritairement des « préretraités » ou des rentiers, mais des personnes actives dans l'économie insulaire.

Satisfaction d'être rentré au pays

Les migrants ont pour 75% d'entre eux exprimé leur satisfaction d'être rentré, les femmes un peu moins que les hommes et les professions élevées un peu moins que les autres. De même 73% des migrants pensaient que leur retour était définitif, 4% étant incertains. Les professions élevées étaient celles qui pensaient le plus à repartir (40%), la proportion de ceux qui ne pensaient plus émigrer dépassant 80% pour les autres

groupes de professions. Ceci n'exclut pas de fréquents voyages pour des visites à la famille émigrée, des conférences ou des vacances à l'étranger qui, au cours des 12 mois précédant l'enquête, ont concerné un tiers des hommes et des femmes.

Les migrants de retour apprécient le mode de vie des îles, parfois après un certain temps de réadaptation. Mais les femmes mentionnent un peu plus de difficultés que les hommes (tableau 6). Au retour même, outre trouver du travail, les principales difficultés sont d'avoir son propre moyen de transport (scooter, moto ou voiture) et le logement. On observe peu de différences selon la profession, sauf en ce qui concerne trouver du travail, 10% des personnes dans les professions élevées déclarent avoir eu des difficultés à trouver du travail contre 22% dans les autres professions. En ce qui concerne le logement, l'ancienne maison peut être utilisée par la famille ou endommagée par un long abandon, on revient aussi parfois habiter avec la famille étendue dans des conditions de logement difficiles.

TABLEAU 6 : DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES MIGRANTS DE RETOUR.

	au retour			à l'enquête		
	hommes	femmes	total %	hommes	femmes	total %
trouver un emploi	7	7	31	1	3	18
habitation	3	5	18	0	0	0
transport	4	7	24	2	1	14
scolarité enfants	0	3	7	1	2	14
serv. santé	0	0	0	0	2	9
rel. famille	0	1	2	1	1	9
argent	1	3	9	2	2	18
mode de vie	1	2	7	0	1	5
terres, adm.	0	1	2	0	3	14
total	16	29	100	7	15	100

NB : toutes difficultés mentionnées, une personne peut mentionner plus d'une difficulté.

Au moment de l'enquête, en moyenne cinq ans après le retour, les enquêtés ont mentionné moitié moins de difficultés qu'au retour. Tout le monde avait résolu ses problèmes de logement, cependant certaines personnes connaissaient des problèmes de terres qui les empêchaient de construire une nouvelle maison. Les difficultés les plus

fréquentes restaient liées au travail bien que ce problème ait beaucoup baissé en valeur absolue (4 fois cité contre 14 fois lors du retour), notamment pour les hommes. Avoir son moyen de transport personnel restait un problème fréquent. L'augmentation des difficultés financières en valeur relative cache en réalité une stabilité en valeur absolue. Une augmentation réelle du nombre de personnes ayant des difficultés financières ferait craindre que les migrants ré-émigrent plus que prévu dans leurs projets. La scolarisation des enfants reste un problème constant alors que des problèmes avec l'administration, des conflits fonciers et des problèmes de santé pour les femmes apparaissent quelque temps après le retour et étaient mentionnés comme difficultés au moment de l'enquête.

Le recensement a montré que le niveau de vie des migrants de retour est meilleur que celui de l'ensemble de la population : 37% des migrants de retour ayant une voiture contre 31% pour la population totale (Rarotonga seulement), mais les conditions d'habitat (maison aux murs en ciment) varient peu entre les migrants et l'ensemble de la population. A l'enquête, 97% des interviewés avaient l'électricité, 94% un réfrigérateur et 80% une machine à laver le linge, 90% la télévision et 77% un magnétoscope. Mais seulement 57% des migrants de retour avaient une voiture et une même proportion un deux roues à moteur, mais 80% avaient l'un ou l'autre. Ceci est cohérent avec les difficultés mentionnées concernant les moyens de transports individuels. Cependant la différence importante entre la proportion de migrants ayant une voiture au recensement et à l'enquête traduit le fait que des migrants ont acheté une voiture depuis le recensement.

La vision des îles et de l'étranger

Les migrants ont un jugement très tranché concernant les salaires et la vie familiale et sociale à l'étranger : les salaires sont évidemment bien meilleurs à l'étranger et inversement, mais moins exclusivement, les relations avec la famille et les amis sont meilleures dans les îles. Les hommes préfèrent les conditions matérielles de travail à l'étranger, contrairement aux femmes, mais les deux sexes préfèrent l'environnement social du travail dans les îles. Des différences intéressantes apparaissent selon le secteur d'activité. Les employés de la fonction publique considèrent les conditions de travail matérielles et sociales meilleures à l'étranger, à l'inverse des employés du privé. Les premiers montrent aussi une plus grande insatisfaction de leur salaire. Les premier et troisième groupes de professions préfèrent les conditions de travail dans les îles, seul le second groupe, qui inclut beaucoup d'employés du secteur public, est d'un avis différent.

Les conditions de vie (logement, transport) sont considérées meilleures dans les îles, mais les plus de 40 ans tendent à y voir peu de différence avec l'étranger, de même pour

les professions élevées. A l'opposé, les ouvriers préfèrent très nettement les conditions de vie dans les îles. Les moins favorisés vivaient sans doute dans des conditions assez précaires à l'étranger. Les femmes apprécient plus que les hommes les possibilités d'approvisionnement en nourriture et l'habillement à l'étranger avec cependant un très faible différence dans le second cas. Les plus de 40 ans préfèrent aussi l'étranger en ce

TABLEAU 7 : OPINIONS DES MIGRANTS DE RETOUR SUR L'ETRANGER ET LES ILES (%)

	HOMMES			FEMMES		
	pareil	mieux aux Iles Cook	mieux à l'étranger	pareil	mieux aux Iles Cook	mieux à l'étranger
conditions de travail sociales	33	35	30	18	37	32
cond. de travail matérielles	35	23	37	11	40	30
revenu	5	14	74	9	16	63
vie familiale	26	47	9	26	46	16
rel amis	30	33	16	28	37	11
habitation	35	37	16	30	32	25
transport	33	35	19	35	40	14
serv. santé	16	33	30	25	21	39
alimentation	19	44	30	28	23	42
habillement	30	21	37	33	14	46
scolarité des enfants	16	23	30	33	16	28

NB : Les opinions non déclarées ne sont pas incluses

qui concerne la nourriture et l'habillement alors que les plus jeunes font peu de différence. Les deux premiers groupes de professions préfèrent aussi l'étranger de ce point de vue, alors que les ouvriers préfèrent nettement les îles, ce qui rejoint les remarques précédentes sur leur niveau de vie pendant la migration. Les opinions sur les soins de santé sont très partagées, mais les femmes et les professions élevées préfèrent l'étranger. Il en est de même pour la scolarité des enfants, bien que beaucoup tendent à

considérer les conditions comme identiques, ce qui peut être vrai pour les premiers niveaux de l'enseignement.

Un indice synthétisant ces différents points, excluant les salaires et les relations avec la famille et les amis qui sont très typées, montrent des opinions très nuancées et équilibrées. Près d'un tiers des migrants (31%) considèrent égales les conditions de vie dans les îles et à l'étranger, mais les hommes préfèrent sensiblement les îles (36% contre 33% l'étranger) et les femmes l'étranger (37% contre 32% pour les îles). De même 31% des plus et moins de 40 ans considèrent les situations semblables, mais les plus jeunes préfèrent les îles (40%) et les plus âgés l'étranger (43%). Environ 30% des personnes quelque soit leur profession ne font pas de différence entre leur pays et les pays d'émigration, mais les professions du haut et du milieu de l'échelle préfèrent l'étranger (38% et 41%) alors que celles du bas de l'échelle préfèrent vivre dans les îles (48%). Ce tableau d'ensemble révèle une vision peu contrastée des îles et des pays d'émigration mais contient des nuances significatives entre hommes et femmes et selon la profession. Certes les migrants ont été interviewés en moyenne cinq ans après leur retour et beaucoup reconnaissent que leurs opinions étaient plus tranchées dans les mois qui ont suivi leur arrivée. La vision présentée au moment de l'enquête est donc réfléchiée et nuancée. Cela montre que le retour, pour ceux qui sont restés, n'est pas dû à un rejet du mode de vie à l'étranger et n'a pas été justifié comme tel a posteriori : seulement 11% des enquêtés ont déclaré que tout était mieux dans les îles. Il y a moins encore une idéalisation de l'étranger qui traduirait une déception d'être rentré ou un retour forcé (migration échec) : les personnes qui ont déclaré que tout était mieux à l'étranger sont seulement 4%²⁶. Les phénomènes de rejet et d'idéalisation sont donc très limités et confirment la satisfaction d'être rentré, sans exclure pour certains de souhaiter un nouveau départ.

CONCLUSION

La migration de retour vers les Iles Cook reste faible : moins de 5% de la population née aux Iles Cook recensée en Nouvelle Zélande en 1986 était rentrée et résidait dans les îles en 1991. Cependant les intentions des migrants revenus apparaissent relativement fermes, seulement 11% des migrants ont ré-émigré au cours des 2,5 ans séparant le recensement et l'enquête et trois sur quatre de ceux qui ont été interviewés pensaient que leur retour était définitif (jusqu'à quatre sur cinq parmi les ouvriers). Moins d'un tiers des migrants étaient dans un second retour ou plus, et ceci concerne principalement les professions élevées, les plus mobiles et les plus appelées à ré-émigrer temporairement.

²⁶ En retenant les 10 variables (incluant les salaires et les relations familiales et entre amis) 2% pensent que tout était mieux à l'étranger et 8% pensent que tout était mieux dans les îles.

On garde donc l'impression d'une relative stabilité du retour. Une des raisons de cette stabilité peut être que le retour a rarement été causé par l'absence d'emploi dans le pays d'accueil. Au contraire, le retour apparaît volontaire et on a souvent interrompu son emploi pour rentrer.

Les itinéraires professionnels des migrants sont principalement marqués par deux faits, d'abord l'enseignement et la formation suivis pendant la migration, qui assurent une meilleure situation à l'étranger et plus encore au retour, et ensuite la mise à leur compte de plusieurs migrants après le retour. Si la réinsertion des migrants sur le marché du travail n'a pas été immédiate, la quasi totalité des hommes et des femmes ont travaillé depuis leur retour. Leur contribution à l'activité économique des îles est donc importante, comme l'indique la valeur qu'ils représentent pour les employeurs locaux. Cependant les entreprises des migrants sont de petite taille, créant cependant quelques emplois souvent à temps partiel. Il apparaît que les migrants ont bénéficié de leur migration sur le plan de leur qualification et de leur situation professionnelle et que les îles gagnent aussi au retour de cette population active dont la formation s'est faite à l'étranger et souvent sans coût pour les pays insulaires.

La restructuration économique aux Iles Cook en 1996, avec ses coupes drastiques dans le service public, amène à se poser la question du devenir de la migration de retour. Les migrants enquêtés sont-ils repartis? Le mouvement de retour s'est-il arrêté?

Il faut se rappeler que les migrants de retour travaillaient moins fréquemment dans le service public que l'ensemble de la population; ils ont donc dû être moins affectés par les suppressions d'emploi dans la fonction publique. De plus, ils représentent des emplois qualifiés qui ont pu être moins affectés par les réductions d'effectifs. Certainement, les pertes d'emploi ont pu causer quelques ré-émigration, mais cela ne devrait pas remettre en cause les caractéristiques de la migration de retour : revenir pour travailler dans le privé.

D'un autre côté, la réduction des emplois et l'arrêt momentané des recrutements dans le service public ont pu causer des départs de jeunes, qui peut-être un jour seront des migrants de retour.

ANNEXE

LES MENAGES DES MIGRANTS

L'étude des ménages et de la fécondité en relation à la migration présente un intérêt aussi grand que celle de l'activité et des professions. Cependant, aller dans une analyse détaillée de la fécondité implique de considérer les rangs de naissance et nécessite des effectifs beaucoup plus grands que ceux de l'enquête effectuée à Rarotonga. Nous devons donc nous limiter à des résultats assez généraux mais néanmoins importants. La principale question est alors quelle influence la migration a-t-elle eu sur la fécondité, la composition de la famille et des ménages.

La fécondité

L'indice synthétique de fécondité calculé à partir des taux de fécondité générale par âge montre que la fécondité des migrantes avant la migration était de 4,9 naissances par femme. Cette valeur s'applique grossièrement aux années 1970, avant le départ de la plupart des migrantes de retour enquêtées, et apparaît alors peu différente de la fécondité aux Iles Cook à cette époque. On ne peut donc pas dire qu'il apparaisse une sélection nette des migrantes (tout au moins celles de retour dans les îles) en ce qui concerne la fécondité. Pendant la période de migration, la fécondité baisse et atteint 3,1 naissances par femme, une valeur peu différente aussi de celle de la fécondité des Polynésiens en Nouvelle Zélande pendant la même période. Il est plus intéressant de voir qu'après leur retour, les migrants conservent à peu près le même niveau de fécondité que pendant la migration, 3,6 naissances par femme, la différence avec la période à l'étranger n'étant pas significative. Cependant, pendant leur absence la fécondité a baissé dans les îles et y est maintenant de l'ordre de 3,3 naissances par femme. Si l'on peut dire que la migration s'est accompagnée d'une baisse de la fécondité, les migrantes pourraient aussi bien avoir connu le même phénomène si elles étaient restées dans les îles.

La famille

La répartition des enfants des migrants de retour selon le lieu de naissance est particulière en raison de la migration. Les enfants les plus âgés, 25 ans et plus et 18-24 ans sont principalement (72% et 54%) nés avant le départ et donc dans les îles. Mais les enfants de 10-17 ans sont principalement nés à l'étranger pendant la migration de leurs parents (83%) alors qu'une légère majorité (57%) des enfants de moins de 10 ans est née

dans les îles, après le retour de leurs parents. Connaissant la résidence de tous les enfants, il est possible de calculer des taux de migration des enfants. La migration des enfants est très influencée par l'âge des enfants et assez peu par leur lieu de naissance, bien que les nés à l'étranger aient légèrement moins tendance à revenir dans les îles avec leurs parents. La raison en est que tous les originaires des Iles Cook ont la nationalité néo-zélandaise, quelque soit leur lieu de naissance et il est toujours possible de migrer en Nouvelle Zélande. Seulement un sur quatre des enfants de plus de 25 ans est revenu avec ses parents et réside maintenant dans les îles, qu'ils soient nés à l'étranger ou dans les îles. Les enfants de 18-24 ans sont revenus avec leurs parents beaucoup plus fréquemment (65%). Cette proportion de retours élevée est surprenante à des âges où les études ne sont pas finies ou bien où on cherche un travail. Cela traduit-il une migration familiale ou le retour des parents a-t-il été influencé par des échecs scolaires ou des difficultés des enfants à trouver un travail. Les enfants ont aussi pu choisir de retourner dans les îles, comme leurs parents. Les enfants plus jeunes sont presque tous (90%) revenus avec leurs parents - les plus jeunes enfants nés dans les îles après le retour des parents et n'ayant jamais migré sont tous dans les îles. Ainsi la plupart des enfants de plus de 18 ans sont restés à l'étranger, soit pour travailler, soit pour finir des études, ce qui est aussi le cas de quelques enfants plus jeunes. Globalement 55% des migrants de retour de plus de 40 ans avaient des enfants à l'étranger, contre 16% pour les parents plus jeunes.

Ménages

La résidence des enfants des migrants montrent qu'une importante recomposition des ménages s'opère autour de la migration. De plus, au retour, les migrants doivent parfois cohabiter avec des parents qui se sont installés dans leur maison pendant leur absence. Seulement un quart des ménages des migrants de retour vivaient dans des ménages ne comptant que des personnes faisant partie de leur ménage à l'étranger en 1986 et seulement 40% vivaient avec tous les membres de leur ménage à l'étranger en 1986 ; ce dernier point signifie que tous les membres du ménage sont rentrés, pas obligatoirement en même temps cependant. Dans certains cas, des membres du ménage sont rentrés en retard puis quittent à nouveau le ménage, pour se marier ou ré-émigrer. Ces divers mouvements affectent la composition des ménages au point que seulement 10% des ménages comptent toutes les personnes du ménage de 1986 et elles seules. Certes ces mesures ne prennent pas en compte que les mouvements au moment de la migration, mais aussi les mouvements postérieurs mais elles montrent comment la recomposition des ménages, en cinq ans est rapide et importante. Toute enquête qui base l'étude de la migration sur la composition des ménages à une date antérieure pour y mesurer les départs, devrait au moins se fonder sur un document (recensement ou autre enquête) donnant la composition du ménage à la date de référence. Sans quoi, il est bien probable que les enquêtés auront des difficultés pour se rappeler la composition de leur ménage à

la date de référence, comme l'ont déjà montrées les erreurs sur la profession, deux ans et demi après le recensement.

Les migrations de couples ont principalement concerné les conjoints simultanément : un peu plus de 60% des hommes mariés sont partis accompagnés par leur conjoint, mais ces résultats concernent de petits effectifs, vu les jeunes âges au premier départ. Cette forte proportion de départs en famille s'explique sans doute par le fait que les citoyens des Iles Cook sont aussi citoyens néo-zélandais et la migration en deux étapes, migrations de travailleurs puis regroupement familial n'a pas lieu d'être. Le retour s'effectue presque toujours simultanément pour les deux conjoints et on compte moins de 5% de retours différés de l'homme.

Les migrants ont fréquemment invité leur parents à venir passer quelques vacances à l'étranger, c'est le cas de plus de 40% des migrants, dans un tiers des cas pour des séjours de plus de 6 mois. Cependant la proportion des familles avec enfants dont les parents ont résidé à l'étranger, ou y résidaient encore au moment de l'enquête, est plus intéressante, elle s'élève à 21% et représente les familles de trois générations ayant résidé à l'étranger, exclusivement en Nouvelle Zélande. Ceci montre bien le caractère de migration massive et permanente qu'est la migration polynésienne vers la Nouvelle Zélande.

Chapitre 8

POPULATION, MIGRATION, SOCIETE ET ... DEVELOPPEMENT

L'étude du passé a montré comment la croissance avait été stabilisée, parfois inversée, par la migration. Il en est résulté des structures par âge des populations insulaires dont l'impact sur l'économie a été longuement débattu. Certains y voyaient un obstacle majeur au développement des îles, d'autres minimisaient ce facteur car les émigrés sont une source importante d'argent pour les familles restées dans les îles en raison des liens familiaux forts et des envois d'argent réguliers qui en résultent. Une autre question consiste à se demander si les structures par âge issues de la migration passée sont un caractère permanent des populations insulaires ou si elles peuvent changer. Autrement dit, quelles peuvent être les conséquences des récentes tendances de la migration avec la baisse des départs, l'inversion des soldes et la migration de retour.

Au niveau économique les mêmes questions se posent. Les économies basées sur la migration et l'aide internationale peuvent-elles connaître un développement autonome, ou la dépendance économique sera-t-elle toujours une limite à l'indépendance réelle et au développement? Au delà des structures démographiques, le développement économique insulaire dépend des structures économiques engendrées par la migration. Cela revient à poser une nouvelle fois la question : la migration est-elle défavorable ou favorable au développement. Des exemples existent de pays où le développement s'est en partie fondé sur, ou a suivi, la migration : Corée, Taïwan, et secondairement Maurice. D'autres pays connaissent une migration semblable mais n'atteignent pas le stade où la croissance économique augmente rapidement.

Nous allons d'abord considérer l'avenir démographique des îles, puis passer en revue quelques aspects des économies insulaires et resituer la place de la migration parmi d'autres facteurs de développement.

LES PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES

Les projections démographiques sont un moyen de répondre au premier groupe de questions ci-dessus. Cependant dans le contexte d'une migration importante, les projections sont peu fiables si on veut les interpréter comme des prévisions. Elles décrivent la réalité sous condition que les hypothèses soient réalisées, or les variations de la migration nette en intensité et même en sens sont difficilement prévisibles. On ne pouvait pas prévoir il y a cinq ans que la migration nette des Samoans et des Tongiens avec la Nouvelle Zélande s'inverserait, ces flux étaient certes contestés par une partie de l'opinion néo-zélandaise, mais le fait n'était pas nouveau et remontait aux années 1970. Les politiques migratoires avaient changé plusieurs fois sans avoir beaucoup d'effet sur les soldes migratoires. La Nouvelle Zélande est considérée comme une sorte de seconde patrie des Samoans des Samoa Occidentales, et Auckland comme la plus grande ville samoane. D'un autre point de vue, les Samoans ont aussi une autre « seconde patrie » avec les Etats-Unis vers où la migration, via les Samoa Américaines, est même plus ancienne. Les difficultés de la migration vers la Nouvelle Zélande, pour les Samoans et aussi les Tongiens, liées au contexte économique autant qu'à la politique migratoire néo-zélandaise, - les Océaniens continuent d'avoir des conditions préférentielles par rapport aux autres migrants - se sont traduites par une réorientation de la migration vers l'Australie, les Etats-Unis et les Samoa Américaines. Faut-il en déduire que la migration samoane va rester aussi élevée que par le passé? L'Australie a rapidement pris des mesures pour contrôler les flux de migrants, découragés aussi par la crise économique. Les Etats-Unis ont rendu les entrées plus difficiles et il se produit une sorte d'engorgement aux Samoa Américaines, dont la population a cru très rapidement autour de 1990. La petite île de Tutuila et son économie basée principalement sur les conserveries de poissons ne pourront pas longtemps absorber le surplus démographique des Samoa Occidentales. Pour Tonga, la migration semble se diriger de manière importante vers les Etats-Unis, principalement la Californie, Hawaï et l'Utah qui, dans le cadre d'une migration sur fond religieux dépasse maintenant Hawaï. Les réseaux de relation religieux ou autres vont-ils permettre, par exemple par une stratégie adroite des mariages, de maintenir des flux importants, qui compenseraient la baisse de la migration tongienne vers les pays développés du Pacifique sud? Des stratégies de migration nouvelles vont-elles compenser les restrictions récentes des politiques migratoires des pays d'accueil, ou simplement, des améliorations de la situation économique en Australie et Nouvelle Zélande vont-elles conduire à une application plus souple de la législation sur les migrations. Selon les réponses à ces questions, la migration des îles pourra ou non conserver des niveaux élevés dans le cadre d'adroites

redistributions de ses destinations selon la conjoncture. Ces questions doivent se poser avant de faire des projections de population pour les pays insulaires.

Les projections effectuées par le NCDS en 1991 (Pacific 2010) étaient basées sur une poursuite de la migration à son niveau élevé des années 1980, voire 1986-1990 à Tonga pour laquelle une baisse de la population était projetée. La réalisation de ces projections semblait peu probable au début des années 1990 avec les soldes négatifs en Nouvelle Zélande et réduits en Australie. Cependant la réapparition de soldes positifs en Nouvelle Zélande en 1994-1996 montre, au-delà des incertitudes liées à l'utilisation de la nationalité dans les statistiques de flux, comment la projection des migrations peut être aléatoire. Dans ces conditions, est-il nécessaire de refaire des projections? Dans un premier temps, nous allons faire une projection sans migration, qui représentera la dynamique naturelle de la population, la base de sa croissance, sur laquelle viendront ou non se greffer les migrations.

Dans le cas de pays à faible migration, comme la Polynésie Française, les projections sans migration représentent une évolution plausible¹. Dans l'hypothèse où la fécondité atteindrait 2,1 naissances par femme, seuil de remplacement de la population, en 2020-2024², la population atteindrait 272 000 habitants en 2010, avec une croissance annuelle moyenne de 2%, puis 1,5% par période décennale de 1990 à 2010. Elle atteindrait 319 000 habitants en 2025, la croissance moyenne s'étant réduite à 1,0% et se stabiliserait beaucoup plus tard vers 2075 avec environ 380 000 personnes. En cas de baisse un peu plus lente, la population stable pourrait atteindre ou dépasser 400 000 personnes. La densité serait de 77 habitants au km² en 2010 et 91 ha/km² en 2025, contre 54 aujourd'hui. Sans considérer cette échéance lointaine, les 272 000 habitants en 2010 représentent déjà un défi pour l'économie du Territoire, en termes d'emplois notamment.

Pour Fidji une projection sans migration garde un sens relatif. La population de Fidji doit être projetée par composantes en raison de structures par âge différentes, d'évolutions différentes de la fécondité et plus encore de la migration des populations fidjienne et indienne. La migration indienne, liée au contexte politique, peut varier soudainement. La position officielle du gouvernement de Fidji est de prévoir une stabilité de la population indienne, ce qui suppose une poursuite de la migration³. La migration fidjienne, à la différence de la migration indienne, reste encore d'un effet

1 La population polynésienne migre peu et principalement vers la Nouvelle Calédonie. La population européenne (environ 15% de l'ensemble) est sujette à des migrations plus importantes.

2 Le rythme de la baisse de la fécondité est alors de 7% par quinquennat.

3 L'évolution depuis 1987 a été, rappelons-le, une baisse de 349 000 personnes fin 1986 à 338 000 à la mi-1989, suivie d'une stabilisation.

marginal sur la population de Fidji. Dans l'hypothèse où la fécondité atteindrait 2,1 en 2016-2020 (soit une baisse de 10% par période quinquennale), la composante fidjienne de 330 000 personnes en 1986 atteindrait 510 000 personnes en 2011 et 600 000 en 2026. La stabilisation interviendrait vers 2055 au niveau de 675 000 personnes. En ajoutant un effectif constant de 340 000 Indiens et de 40 000 « autres », la population de Fidji serait de l'ordre de 890 000 habitants en 2011 et 980 000 en 2026. Cependant, les projections basées sur les données de fécondité du recensement de 1986 (l'état civil fidjien est très incomplet et on ne dispose d'estimations de la fécondité que par les recensements) sont sans doute trop optimistes. Plusieurs indices montrent que la baisse de la fécondité fidjienne s'est considérablement ralentie à la suite des coups d'état de 1987. Dans l'hypothèse d'une baisse plus lente de la fécondité, de 5% par période quinquennale, la population fidjienne de Fidji atteindrait 560 000 personnes en 2011 et 710 000 en 2026 ; la stabilisation s'effectuerait vers 2080 autour du million de personnes. Supposant toujours la population indienne stationnaire, la population de Fidji atteindrait 940 000 habitants dès 2011 et 1 090 000 en 2026⁴. Compte tenu du peu de créations d'emplois, la tendance à émigrer restera forte, y compris des Fidjiens. La densité de population est assez basse à Fidji avec 39 habitants au km² en 1986 ; elle atteindrait en 2011, 50 ha/km² dans l'hypothèse basse et 53 dans l'hypothèse haute.

Dans les petits pays à forte émigration, tels les Samoa Occidentales, Tonga, les Iles Cook et Wallis et Futuna, les projections en l'absence de migration ressemblent à un scénario catastrophe. Les Samoa Occidentales, dans l'hypothèse où la fécondité baisserait de 5% par période quinquennale, verraient leur population atteindre 246 000 habitants en 2011 et 318 000 en 2026, la stabilisation interviendrait vers 2090 avec environ 480 000 habitants. Dans l'hypothèse d'une baisse plus rapide de la fécondité, de 10% par période quinquennale (la fécondité atteignant 2,1 vers 2020), la population atteindrait 231 000 habitants en 2011 et 276 000 en 2026 ; elle se stabiliserait vers 2060 un peu au-dessus de 320 000 habitants. La densité, de 57 habitants au km² en 1986 atteindrait 89 ha/km² en 2011 dans l'hypothèse haute ou 84 dans l'hypothèse basse. La densité atteinte n'est pas très élevée, mais l'économie samoane ne peut sans doute pas fournir des emplois dans le secteur formel à une population de cette taille ce qui continuera de pousser à émigrer.

4 Si nous écartons l'hypothèse de croissance nulle de la population indienne et lui substituons une hypothèse de migration nulle, nous obtenons les résultats suivants. De 338 000 personnes en 1990, avec une fécondité en baisse de 10% par période quinquennale soit de 2,1 peu avant l'an 2000, la population indienne atteindrait 435 000 personnes en 2011 et 487 000 en 2026. Elle se stabiliserait vers 2040 à 515 000 personnes. En l'absence de migration indienne et fidjienne et dans l'hypothèse de baisses de la fécondité de 10% pour les Indiens et 5% pour les Fidjiens, la population de Fidji atteindrait : 1 035 000 personnes en 2011 et 1 237 000 en 2026 et des densités de 57 et 68 habitants au km².

A Tonga, une baisse de la fécondité de 5% par période quinquennale aboutirait à des effectifs de 160 000 habitants en 2011 - à partir de 95 000 en 1986 - , 200 000 en 2026 et une stabilisation à un niveau de l'ordre de 280 000 personnes en 2090. Une baisse de la fécondité plus rapide, de 10% par période quinquennale (soit une fécondité de 2,1 avant 2020), conduirait en 2011 à une population de 145 000 personnes et en 2026 à 170 000, avec une stabilisation dès 2055 autour de 190 000 habitants. La densité était de 146 habitants au km² en 1986, elle atteindrait 194 habitants au km² en 2011 dans l'hypothèse basse et 214 dans l'hypothèse haute. Les ressources de l'île et les possibilités de l'économie tongienne sont très faibles et la migration semble inévitable.

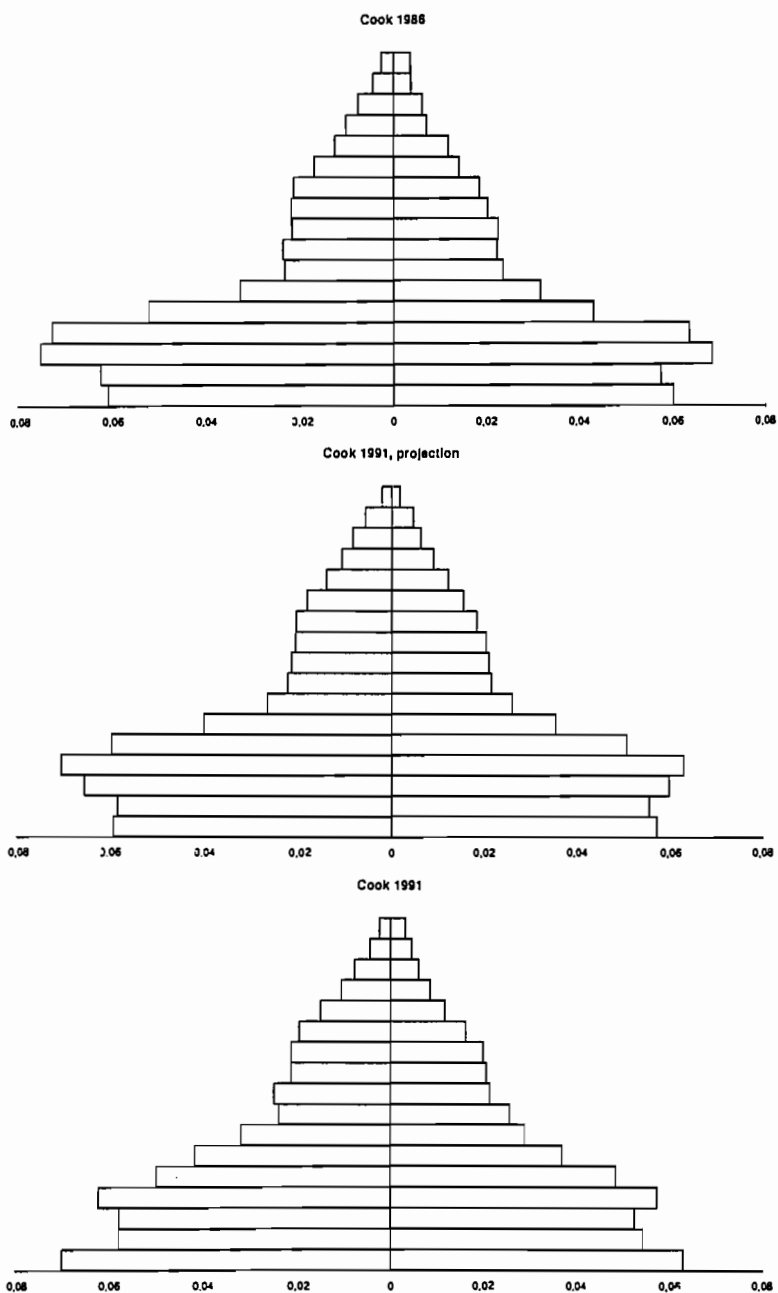
Aux Iles Cook, à partir d'une fécondité de 3,3 naissances par femme en 1991-1992 et dans l'hypothèse d'une baisse lente, la population atteindrait 24 000 habitants en 2011 et 28 500 en 2026 ; elle se stabiliserait vers 2055 avec 34 000 personnes. Dans l'hypothèse d'une baisse de fécondité plus rapide (2,1 atteint vers 2010), la population serait de 22 800 habitants en 2011 et 26 000 en 2026, la stabilisation intervenant dès 2040 autour de 28 500 habitants. La densité passerait de 77 habitants au km² en 1991 à 100 ha/km² ou 95 ha/km² en 2011 selon les hypothèses. L'évolution de l'économie insulaire ainsi que néo-zélandaise et australienne dictera la tendance à émigrer, les habitants des Iles Cook pouvant migrer librement en Nouvelle Zélande et, de là, en Australie.

A Wallis et Futuna, dans l'hypothèse d'une baisse rapide de la fécondité atteignant 2,1 en 2020-2024, la population atteindrait 20 000 personnes en 2010 (78 habitants/km²), 24 000 en 2025 et se stabiliserait aux environs de 30 000 vers 2070. Une baisse plus lente, aboutirait à plus de 21 000 habitants en 2011 et 27 000 en 2025 avec une stabilisation au niveau de 38 000 habitants vers 2080. Partant d'une population inférieure à celle des Iles Cook, Wallis et Futuna les dépasseraient en raison d'une fécondité encore beaucoup plus élevée. Ces chiffres, quelque soit l'hypothèse retenue, semblent irréalistes pour Wallis et Futuna. Ou la migration vers la Nouvelle Calédonie continuera, quelque soit l'avenir politique de ce Territoire, ou Wallis et Futuna ressembleront à ce qu'ils étaient avant la venue des Européens, une population vivant en grande majorité de l'agriculture de subsistance, avec des difficultés pour contrôler l'état de l'environnement attaqué par les quelques produits importés mais dont l'impact local sur de petites îles sera important. Les mêmes remarques s'appliquent aux autres pays de ce groupe et il est donc difficile de penser que la migration puisse s'arrêter. Elle continuera du fait des importantes populations émigrées qui peuvent accueillir des migrants dans le cadre de visites, occasions d'extensions de séjour légales ou non.

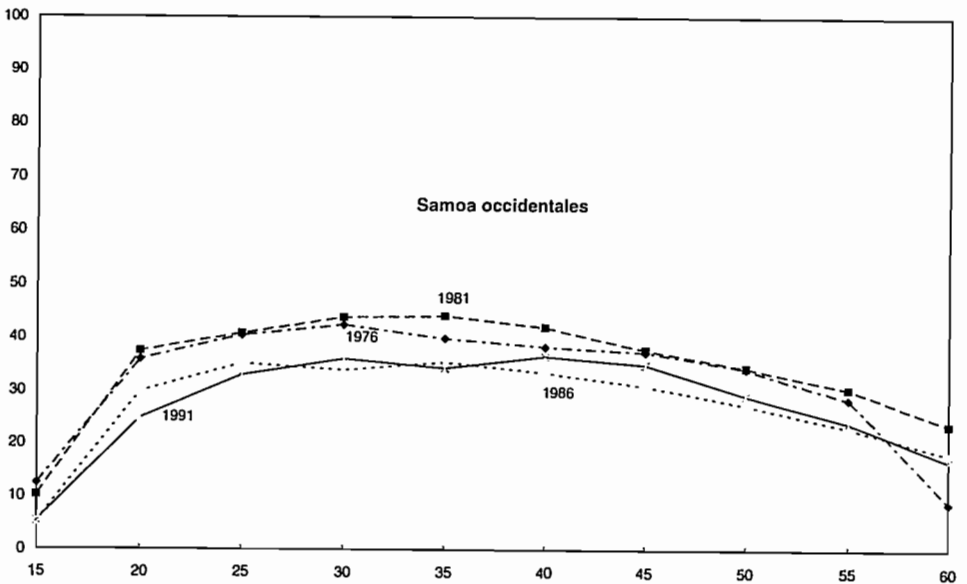
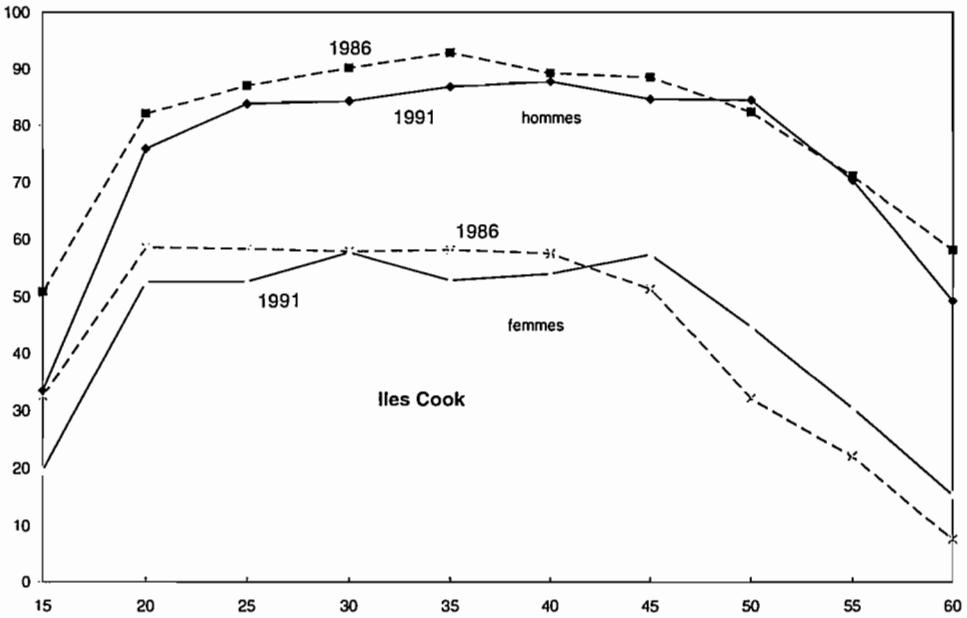
Maintenant, si l'on veut introduire une hypothèse de migration, il faut considérer plusieurs scénarios. Le premier, très rapidement, consiste à dire la migration a

grossièrement épongé l'accroissement démographique au cours des deux dernières décennies, restons en là. Si on assume l'hypothèse d'une croissance 0, il n'y a pas lieu de faire de projection, tout au moins en ce qui concerne l'effectif de la population. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les conséquences de la migration sur la structure par âge. On peut cependant définir des taux de migration par âge assurant la croissance 0 à tous les âges. On peut ensuite, dans un second scénario, faire l'hypothèse que la migration sera moins importante ou variera selon l'âge et voir les résultats de cette hypothèse sur les structures de population. Cependant, il y a, notamment dans le second scénario, plusieurs sous-scénarios possibles et un certain risque que la réalité ne suive pas nos prévisions. La migration passée se caractérisait par une émigration de jeunes mais restant substantielle jusqu'à des âges adultes avancés. La baisse de la migration concernera-t-elle seulement les âges jeunes, ou sera-t-elle répartie entre tous les âges. En d'autres termes, les pays d'accueil continueront-ils d'accepter un nombre important de jeunes ou la politique migratoire basée sur la sélection va-t-elle empêcher l'entrée de nombreux jeunes sans qualification et permettre plutôt des entrées d'adultes ayant un niveau d'études et une expérience professionnelle? Les structures par âge des pays de départ varieront en conséquence.

Nous ne ferons pas systématiquement des projections avec migration qui ont de fortes chances de devenir rapidement caduques, mais nous limiterons à observer l'évolution des structures par âge à court terme sur un exemple particulier. Nous avons calculé les taux de migration assurant la croissance 0 à tous les âges aux Iles Cook et les avons divisés par deux. Sous ces conditions, nous avons projeté la population des Iles Cook à partir de 1986, date à laquelle elle présentait une pyramide des âges typique de la migration polynésienne, migration jeune et importante se traduisant par un « col » à partir de 20-25 ans. Les résultats montrent un changement d'aspect de la pyramide déjà net en 1991 et une certaine similitude avec la structure observée au recensement de cette même année, après le ralentissement de la migration (graphe 1). Cependant la migration entre 1986 et 1991 a continué d'enlever plus de jeunes de 20-24 ans que dans nos hypothèses de projection, et à 30-34 ans et au-delà la migration nette a été moins importante, soit du fait d'une émigration moins forte, soit du fait des retours. Il apparaît néanmoins que le rééquilibrage de la pyramide peut-être rapide (5 ans), aussi bien en théorie qu'en pratique. Un peu plus de migration de retour après 35 ans ou 40 ans ferait même presque totalement disparaître les traces de la migration sur la structure par âge. La marque de la migration sur les populations insulaires qui ne manquait pas d'inquiéter démographes et économistes n'est donc pas un handicap aussi durable qu'on le pensait. Un semblable rééquilibrage de la structure par âge a été observé dans les DOM des Antilles sur une période presque aussi courte, entre 1982 et 1990 (Domenach, Picouet).



Grappe 1 : Pyramides des âges de la population des Iles Cook, 1986 et 1991



Graphe 2 : Taux d'activité aux Iles Cook et aux Samoa occidentales dans les années 1980.

Le rééquilibrage démographique peut faciliter le développement mais la contrainte principale en ce domaine est l'emploi. Les pays qui ont eu un recensement au début des années 1990, les Samoa Occidentales et les Îles Cook, montrent une détérioration de la situation de l'emploi. Les taux d'activité baissent au cours des années 1980 aux Samoa Occidentales et aussi aux Îles Cook depuis 1986 (graphe 2). Dans le second cas, cette évolution s'observe dans le cadre d'une croissance modérée (1% annuellement) de la population que le marché de l'emploi n'a pu absorber que partiellement, mais dans le premier cas, elle s'observe en l'absence de croissance démographique et même dans le cadre d'une baisse après 1986⁵. Le problème majeur du développement apparaît donc être d'abord économique, comme il le fut après les indépendances quand l'absence d'emploi provoqua le début de la migration de masse.

LES ÉCONOMIES INSULAIRES

L'emploi

Le premier lien entre la démographie et l'économie apparaît dans la population active. Nous allons considérer les pays du Pacifique affectés par la migration ainsi que ceux qui le sont moins ou peu. Les taux d'activité calculés dans différents pays sont assez élevés aux âges 25-59 ans mais il faut les interpréter prudemment (tableau 1). Les variations entre pays sont pour beaucoup dues à des différences de définitions, par exemple les taux faibles à Wallis et Futuna sont dus au fait que les personnes travaillant seulement pour la subsistance ne sont pas prises en compte dans les actifs. Les taux les plus élevés concernent des pays où la proportion d'actifs dans le secteur formel (travaillant pour gagner de l'argent) est faible : les Samoa Occidentales et Kiribati ; ils incluent donc une forte proportion de personnes travaillant dans le secteur informel, notamment l'agriculture de subsistance. Les taux dans les autres pays sont le plus souvent entre 80% et 85%, mais peuvent aussi compter des personnes dans le secteur informel. Les taux sont les plus bas aux Samoa Américaines et à Wallis et Futuna, où n'interviennent dans le calcul que des actifs dans le secteur formel.

⁵ De même dans les DOM des Antilles (Guadeloupe et Martinique), et aussi à la Réunion, le ré-équilibrage de la pyramide s'est accompagné d'une croissance du chômage des jeunes.

TABLEAU 1 : TAUX D'ACTIVITE (ACTIFS EMPLOYES) ET REPARTITION PAR SECTEUR DES ACTIFS EMPLOYES DANS LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE SUD (EN %).

	taux	emploi formel	agriculture	2aire	secteur public	taux	emploi formel	agriculture	2aire	secteur public
	hommes					femmes				
Fidji *	81	-	52	16	16	20	-	28	11	22
Tonga	86	53	56	13	29	16	85	6	5	52
Samoa Occ.	97	34	69	9	-	53	33	68	3	-
Iles Cook	83	-	15	20	52	51	-	5	7	42
Polynésie Fr.	84	-	19	24	36	51	-	9	13	33
Samoa Am.	71	97	4	27	37	51	98	0	43	34
Tuvalu	74	60	38	16	-	28	64	16	3	-
Wallis et F * (1)	46	-	0	33	58	24	-	0	1	65
Kiribati **	91	59	25	9	-	75	25	9	18	-
Nelle Calédonie	80	-	12	28	28	49	-	12	6	31
I. Salomon (2)		36	48	13			13	48	13	
Vanuatu *	79	-	69	6	-	72	-	81	0	-

* 15 ans et plus

** 15-49 ans

(1) hors subsistence

(2) les données pour l'agriculture et le secteur secondaire concernent les deux sexes sans distinction

La proportion de personnes travaillant dans le secteur formel est le plus souvent comprise entre 50% et 60% pour les hommes (elle serait de cet ordre à Wallis et Futuna également), mais elle est nettement plus basse aux Samoa Occidentales et aux Iles Salomon. A Fidji également, une proportion importante de la population active ne travaille pas pour gagner de l'argent, mais dans l'agriculture de subsistance, mais les données ne le montrent pas. Les femmes étant rarement déclarées comme travaillant dans l'agriculture, mais plutôt comme occupées à des travaux domestiques ou au foyer, présentent des taux d'activité très inférieurs à ceux des hommes et parfois en-dessous de 25%. Les femmes qui sont déclarées actives sont de ce fait relativement plus souvent dans le secteur formel que les hommes sauf à Kiribati et aux Samoa Occidentales où le taux d'activité des femmes est élevé en raison de nombreuses femmes déclarées comme travaillant dans les travaux de village à Kiribati et dans l'agriculture à Samoa.

La proportion des hommes travaillant dans l'agriculture dépasse 50% à Tonga et aux Samoa Occidentales, ainsi qu'en Mélanésie, sauf en Nouvelle Calédonie. Elle est beaucoup plus basse dans les pays ayant atteint un certain développement, les TOM (sauf Wallis et Futuna où la quasi-totalité de l'agriculture est de subsistance et non comptabilisée), les Iles Cook et surtout les Samoa Américaines. Elle est faible également à Kiribati et Tuvalu en raison du peu de sol disponible pour l'agriculture dans les atolls. Ce qui frappe dans ce tableau est la faiblesse du secteur secondaire qui n'atteint ou dépasse 20% de la population employée qu'aux Iles Cook, aux Samoa Américaines et dans les TOM (elle serait aussi inférieure à 20% à Wallis et Futuna si on considérait l'ensemble de l'activité). La part des services est donc importante dans les TOM, aux Iles Cook et à Kiribati. La part du secteur public, lorsque les données sont disponibles, apparaît la plus élevée aux Iles Cook - avant la restructuration de 1996 - (elle serait plus basse à Wallis et Futuna si l'ensemble de l'activité était prise en compte) et elle dépasse un tiers en Polynésie Française et aux Samoa Américaines. La part du secteur public dans l'emploi salarié est plus élevée encore et dépasse souvent 60% (elle représente 55% de l'ensemble du secteur formel à Tonga pour les hommes et 60% pour les femmes) mais les données ne sont pas disponibles dans tous les pays.

Il ressort de ce tableau que la part de la population active dans le secteur agricole reste importante dans le Pacifique y compris dans les principaux pays d'émigration : Tonga, les Samoa Occidentales, Wallis et Futuna et Fidji, mais ce n'est pas le cas aux Iles Cook. La faiblesse générale du secteur secondaire est typique de milieux insulaires de petites dimensions, aux faibles ressources naturelles et à la technologie peu développée. Les principaux secteurs d'emploi sont donc les services et notamment la fonction publique. Les pays du Pacifique ont donc maintenu jusque récemment des taux d'activité relativement élevés grâce à l'émigration des jeunes, et il est évident que le secteur public ne peut absorber la croissance des entrées sur le marché du travail. Un frein à l'émigration se traduirait donc par une montée de la population dans l'agriculture de subsistance et par conséquent par une baisse de la proportion d'actifs dans le secteur formel. Certes, les jeunes essaieraient de commercialiser une partie de leur production agricole ou de leur pêche, mais il en résulterait néanmoins une augmentation du sous-emploi.

Structures économiques issues de la migration

La migration s'est accompagnée de la création de structures économiques particulières qui ont été décrites comme un système particulier appelé MIRAB (Bertram et Watters) : Migration, Remittances, Aid and Bureaucracy (migration, envois d'argent des émigrés, aide internationale et bureaucratie). Les envois d'argent des émigrés sont une conséquence économique importante de la migration. Dans le cas d'une migration de

l'ampleur des migrations polynésiennes et en raison des liens que les migrants conservent avec les îles, ils atteignent des proportions élevées du produit intérieur brut, dépassant 30% aux Samoa Occidentales et à Tonga (tableau 2). En raison de l'augmentation de la main d'oeuvre employée à l'étranger, les envois d'argent des émigrés ont continué de croître en valeur absolue au cours des années 1980 aux Samoa Occidentales (jusqu'en 1991 selon les dernières données disponibles). Ils ont cru de 30 millions de dollars tongiens⁶ en 1987/1988-1988/1989 à 38 millions en 1989/1990-1991/1992 mais ont légèrement baissé entre ces deux dernières années fiscales : de 39,6 millions à 36,7 millions, ce qui peut représenter des variations conjoncturelles. Ces chiffres ne représentent que la partie enregistrée des flux d'argent liés à la migration. Une enquête du BIT à Tonga et aux Samoa Occidentales en 1993 a montré que la part des transferts non enregistrés, en argent ou en biens, neufs ou usagers⁷, atteindrait 57% de l'ensemble des transferts (Brown, Brown et Connell). Les aspects que peuvent revêtir les transferts non enregistrés sont variés, envois de biens payés à l'étranger, invitation de parents pour des vacances ou des traitements médicaux, assurance de biens dans les îles auprès de compagnies à l'étranger, comptes d'épargne pour la famille, il n'y a alors transfert qu'en cas de besoin d'argent ou lorsque les taux de change sont favorables.

L'argent des émigrés est essentiellement utilisé pour la consommation des familles, incluant l'achat de biens durables et la construction ou l'amélioration de l'habitation. Une part importante est utilisée pour la scolarité des enfants, les contributions à l'église, l'aide après les catastrophes naturelles (cyclones notamment) et même la construction d'équipements collectifs. Dans ces conditions le rôle de l'argent de la migration s'étend bien au-delà du simple domaine familial. Les aides à l'éducation de neveux ou nièces, le plus souvent dans des écoles privées, soulagent l'état d'investissements dans le système éducatif, de même en cas d'aides à la suite de catastrophes naturelles et de toute réalisation d'intérêt collectif (McPherson). Les aides diverses des émigrés permettent aussi aux familles de subsister dans des conditions de chômage ou de sous-emploi qui autrement menaceraient la stabilité des gouvernements. Il apparaît aussi que les familles qui reçoivent des remittances épargnent ou investissent une part de ce qu'elles reçoivent.

Dans les pays dont la population est peu nombreuse, l'aide internationale représente des montants considérables par habitant (tableau 3) - C'est le second aspect caractéristique des économies insulaires du Pacifique - et l'utilisation de cette aide finit, en raison des

⁶ 1 dollar tongien égale 1 dollar australien.

⁷ ceux-ci alimentent un petit marché à Tonga (Brown, Connell).

TABLEAU 2: INDICES ÉCONOMIQUES DES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE, 1990 (EN US\$).

	PIB par habitant	croissance % 1986-1990	transferts privés % du PIB	aide * par habitant	balance commerciale **	déficit budgétaire **	Aide* % des dépenses publiques
Fidji	1767	2.3	***	64	-254	35	12
Tonga	1038	0.5	33	287	-51	28	68
Samoa Occ.	750	0.6	36	210	-81	22	124
Iles Cook	3416	-	-	730	-46	-	-

* 1989, Official Development Assistance

** millions de \$ US

*** à Fidji, les transferts privés sont négatifs.

source: Commission du Pacifique Sud (1993), ESCAP (1993)

difficultés et des échecs du développement des secteurs primaire et secondaire, par alimenter essentiellement le secteur tertiaire, la bureaucratie. Ainsi les envois d'argent des émigrés expliquent le déficit de la balance commerciale mais contribuent à équilibrer la balance des paiements, et d'autre part, l'aide internationale finance une partie du déficit budgétaire. Malgré ces handicaps, ce système économique a obtenu des résultats certains au cours des années 1970. Le niveau de vie dans les îles s'est considérablement amélioré, notamment au niveau de l'habitat, avec des répercussions favorables sur la santé. Cependant les habitudes de consommation et les nouveaux modes de vie, notamment alimentaires, ont rapidement eu des effets néfastes se traduisant par une montée des maladies de civilisation, diabète, maladies cardiovasculaires et cancers. A la fin des années 1970, les pays insulaires du Pacifique Sud présentaient une avance remarquable sur les pays en développement avec une espérance de vie supérieure à 60 ans et même 65 ans pour certains, une alphabétisation quasi complète, héritage des écoles missionnaires depuis le début du siècle ou même la fin du siècle précédent, et un produit intérieur brut par habitant déjà élevé.

Les années 1980 marquent un tournant important par rapport à la tendance précédente. La croissance économique a été presque nulle et elle est estimée globalement pour les pays insulaires du Pacifique Sud à 0,1% pour la décennie passée (UNDP 1994). Certes la prise en compte de la baisse de la population à Tonga et aux Samoa Occidentales, telle que nous l'avons évaluée, donne des résultats un peu plus élevés pour la seconde moitié des années 1980 (tableau 2). A Fidji, pays moins affecté par la migration avant

TABLEAU 3: INDICES DU DEVELOPPEMENT HUMAIN POUR LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE.

	ESPERANCE DE VIE (ANNEES)		TAUX D'ALPHABETISME (%)		DEPENSES PUBLIQUES (% DU PIB)	
	1976	1990	HOMMES	FEMMES	SANTE	EDUCATION
Fidji	61,5	63,1	90	84	1,7	5,1
Tonga	62,8*		99	99	3,8	7,2
Samoa Occ.	61,0	63,1	98	98	3,6	5,3
Iles Cook	65,0	69,8	99	99	6,2	7,2

*1980

source: ESCAP (1993), UNDP (1994), Gubhadju & al. (1989)

1987 et qui a développé une économie moins dépendante de l'extérieur que les pays polynésiens, la situation n'est pas différente : la croissance fut quasi nulle jusqu'en 1986, puis chuta à la suite des coups d'état. Malgré la reprise de 1989 (11%), le bilan des années 1980 s'établit à 0,8% de croissance annuelle. Depuis 1990, la croissance est faible, de l'ordre de 1,2% en 1990-1993, et inférieure à celle de la population. Le Pacifique apparaît maintenant bien en retard sur d'autres régions insulaires comme l'Océan Indien où la croissance est estimée à 2,4%, ou la Caraïbe, 3,7%, malgré une aide internationale bien inférieure dans ces régions, certes moins isolées et moins éloignées des grands centres industriels et des grands marchés.

Il est peu étonnant dans ces conditions que l'espérance de vie ait très peu augmenté au cours des années 1980 et les valeurs parfois présentées pour Tonga à la fin des années 1980, de l'ordre de 69 ans, reposent sur des données d'état-civil sans doute incomplètes. Ces pays présentent simultanément des traits de la mortalité des pays développés, incidence élevée des maladies de civilisation, et des pays en développement, les soins de santé primaire n'étant pas toujours accessibles dans les régions isolées ou les zones péri-urbaines les plus défavorisées. Le rôle des églises dans la vie publique limite aussi grandement la contraception moderne, y compris dans ses aspects préventifs des maladies sexuellement transmissibles, et la prévalence de la séro-positivité serait plusieurs fois plus élevée qu'il n'apparaît dans les statistiques officielles (Ahlburg, Larson and Brown). En l'absence de croissance, les économies insulaires ne peuvent

subvenir aux besoins de santé d'une population croissante, dont le vieillissement a déjà commencé et en proie à de nouvelles maladies. Fiji, envisageait en 1994 des systèmes d'assurance médicale privée. Or la santé de la population, incluant des enfants et de la mère, et le contrôle de la fécondité sont étroitement liés. Négliger la santé résulte dans un recul de la maîtrise de la fécondité et un accroissement de la population qui accroît aussi les difficultés économiques. La malnutrition dans les zones urbaines périphériques compromet le développement des enfants et leur avenir, ce qui se répercutera à nouveau sur les coûts de santé, la qualité des ressources humaines et l'économie.

A l'issue de trois décennies au moins de migration de masse, il apparaît difficile d'établir un lien univoque entre la migration et le développement. La période de la migration de masse des années 1970 s'est accompagnée d'un essor économique important, et la seconde moitié des années 1980, qui a aussi connu des records de migration, a vu un arrêt de la croissance, apparu d'ailleurs dès le début de la décennie et non limité aux pays d'émigration mais touchant aussi Fidji encore à l'écart des courants importants à cette époque. Les causes de l'échec économique des années 1980 sont donc à rechercher dans de nombreux autres domaines et pas seulement dans la migration. Sans doute, les rentrées d'argent de la migration auraient été supérieures pendant la dernière période si le chômage n'avait pas atteint les niveaux qu'il connaît actuellement dans les pays d'accueil. Si c'est là l'explication principale de la stagnation économique, il faut reconnaître que les pays insulaires sont devenus une sorte de prolongement des économies des pays d'accueil dont ils peuvent ressentir les répercussions plus violemment même que ces pays. Les flux d'argent et de biens entre les îles et les pays développés tels qu'ils apparaissent actuellement tendent à accréditer cette vision des économies insulaires. On serait en présence de pays dont le secteur secondaire et l'emploi se trouveraient principalement dans les pays d'immigration, qui représente aussi le milieu urbain qui fait défaut aux petits pays de Polynésie. Cette vision d'un Pacifique unifié correspond d'ailleurs à celle que veulent défendre les insulaires, celle d'une région sillonnée par les migrations depuis les temps ancestraux.

Cependant cette théorie d'une zone économique commune (Hau'ofa) appelle quelques remarques. La situation économique des pays d'immigration, du point de vue de leur relation aux pays insulaires, a principalement changé en ce qui concerne la place qui revient aux migrants océaniens. Ceux-ci sont affectés par le chômage et ne s'insèrent que marginalement dans le nouvel ordre économique. Dans ces conditions, une reprise de l'activité économique dans les pays d'accueil ne se répercuterait pas forcément sur les pays de départ. Le lien entre la migration et le développement des pays insulaires dépend donc de la condition économique des pays d'accueil mais aussi du rôle que peuvent y jouer les migrants. Ce dernier point a sa source dans les économies insulaires et les bénéfices qu'elles ont su tirer de la migration passée.

Les ressources des îles

En Polynésie, les faibles superficies et les distances aux marchés importants ne permettent pas un grand développement des exportations agricoles. Excepté à Fidji, avec la culture du sucre, les exportations agricoles sont limitées à des produits symboliques, papayes des Iles Cook et taros des Samoa, principalement vers la Nouvelle Zélande et principalement destinées aux migrants dans le second cas. L'exportation de squash de Tonga vers le Japon a connu un développement récent mais montre comment ces exportations sont fragiles et sont des niches temporaires et fragiles. Tonga subit la concurrence grandissante du Vanuatu et de la Nouvelle Calédonie qui seront bientôt capables de proposer des quantités beaucoup plus importantes et à des prix plus intéressants. Il y a quelques années, les Iles Cook et Tonga exportaient des bananes vers la Nouvelle Zélande et ce commerce s'est brusquement arrêté pour des raisons semblables et aussi en raison de changements de critères des importateurs auxquels les agricultures insulaires n'ont pas su se convertir rapidement. Il faut aussi noter que la culture des squash n'est pas sans avoir des effets néfastes sur une petite île corallienne comme Tongatapu, l'utilisation intensive de pesticides et d'engrais étant en mesure d'affecter les nappes d'eau et le lagon. L'accroissement de l'utilisation d'engrais a cru comme la production, soit une multiplication par 6 des quantités importées entre 1989 et 1991 (Rallu 1995).

La petite industrie est d'abord confrontée à des problèmes semblables à ceux de l'agriculture, faible production et éloignement des marchés. Mais en plus, elle doit faire face à des coûts de production élevés en raison du niveau des salaires et de taux de change surévalués et au manque de personnel qualifié, ce qui affecte ses possibilités de renouvellement et sa capacité à satisfaire une demande qui se modifie rapidement dans les pays du pourtour pacifique. La petite industrie qui s'était développée dans la seconde moitié des années 1980 à Tonga, principalement sur la base de l'aide internationale, n'a pas pu survivre lorsque les exemptions fiscales sont arrivées à leur terme au début des années 1990. L'exemple de l'investissement japonais de l'usine de câbles Yasaki aux Samoa Occidentales montre les difficultés inhérentes au secteur secondaire dans les pays insulaires. Le manque de qualification de la main d'oeuvre limite les investissements à des secteurs peu productifs employant presque uniquement des femmes. Fidji connaît une petite industrie qui, outre les produits de transformation du sucre, exporte des produits de base et de consommation courante dans les pays voisins, et, depuis 1988, s'est développée dans le vêtement pour exporter vers les pays développés. Cependant, en raison du coût de la vie dans les îles, les salaires sont relativement élevés mais bien supérieurs à ceux des pays en développement : 3 fois plus élevés qu'en Indonésie, 5 fois plus qu'à Ceylan ou 6 fois plus qu'en Chine (Chandra). Les coûts de production dans les pays insulaires du Pacifique sont donc dissuasifs pour les investisseurs et le poids du secteur secondaire dans l'économie de tous ces pays reste très faible. La manufacture

représentait seulement 12% du produit intérieur brut à Fidji et 9% à Tonga et aux Samoa Occidentales à la fin des années 1980.

Dans le secteur tertiaire, le tourisme n'est pas aussi dynamique qu'on le penserait. Le nombre des visiteurs augmentent mais les statistiques ne permettent pas toujours de distinguer les originaires, qui ont parfois une nationalité étrangère (double nationalité), des touristes. Les taux d'occupation des chambres sont bas, avec 50% à Fidji en 1991-1992 et 60% à Tonga en 1987. Ils sont plus élevés aux Iles Cook, avec 70% depuis le Festival des Arts Océaniens de 1992 qui a fait connaître ces îles, mais la réalisation d'installations de qualité, comme l'hôtel Sheraton, s'est trouvée arrêtée par des problèmes financiers mal définis au sein de la Société. Les produits à haute valeur ajoutée reposant sur une technologie élevée ne peuvent pas être produits dans les îles. Cependant la culture de perles avec ses plus values importantes, est une réussite qui, après la Polynésie Française, s'étend aux Iles Cook. Elle a pour caractéristique d'être totalement intégrée dans l'économie des îles, touchant tous les secteurs du primaire au tertiaire, de l'élevage des huîtres au montage des perles en bijoux ou colliers et à leur commercialisation. Un dernier point qui consacre la fragilité des économies insulaires est le fait que des industries symboliques de l'indépendance comme la fabrique de cigarettes, la brasserie nationale ou les banques, sans parler de la compagnie aérienne, sont des sociétés publiques. Le secteur public est ainsi hypertrophié et absorbe une grande partie de l'aide au développement pour couvrir son déficit. Il paralyse aussi l'économie par une bureaucratie envahissante, excessivement hiérarchisée, selon les structures de la société traditionnelle, et parfois corrompte.

LES STRUCTURES SOCIALES ET POLITIQUES

Les causes de cette situation qui a prévalu depuis les indépendances et s'est bien affirmée au cours des années 1970 se trouvent dans l'absence d'investissements et de réels efforts de développement pendant les années 1970, quand la croissance progressait du seul fait de la consommation alimentée par la manne de l'argent de la migration. Ces années n'ont vu que le développement de la bureaucratie accompagné d'une absence d'investissements publics ou privés. Outre les limitations naturelles mentionnées ci-dessus, les circonstances socio-politiques ont joué et jouent encore un rôle important. Les structures familiales sont sans doute un premier obstacle au développement. La nécessité de partager avec les membres de la famille empêche tout investissement productif. Les structures familiales traditionnelles impliquent de donner à certains parents en position supérieure dans le système et aussi de partager avec ses égaux. Les fêtes familiales coûtent souvent des fortunes, dépassant le prix d'une ou plusieurs bonnes voitures. Les Fidjiens, de retour de service dans les forces des Nations Unies, doivent organiser des fêtes durant plusieurs jours pour quelques centaines de parents auxquels il

faut aussi faire des cadeaux, montres, vêtements ou autre selon les relations de parenté. Après quelques semaines, il reste peu de chose à l'homme s'il est célibataire et s'il n'a pas pris la précaution d'acheter rapidement une voiture. S'il est marié, sa femme doit avoir fait vite pour acheter l'électroménager indispensable et hors de prix pour un salaire moyen à Fidji. Cependant à l'issue de son second contrat, un homme, surtout s'il est marié, essaiera de limiter l'importance des festivités et pourra réussir à s'acheter une maison. Tout enrichissement doit être modéré et est susceptible d'être partagé par des personnes de rang égal. Ceux qui créent un petit commerce de détail se voient bientôt sollicités de faire crédit à la famille lorsque l'affaire a pris quelque ampleur. Il faut alors être adroit et discret pour éviter la faillite. Rares sont ceux qui dépassent le stade du petit commerce. Cela est en fait pratiquement réservé à des personnes ayant dans la société traditionnelle une position autorisant une richesse supérieure à celle du commun. Les commerces qui atteignent quelque importance et survivent sont ceux tenus par les Chinois et les Indiens qui ont des structures familiales différentes et souvent plus de compétence en gestion ou comptabilité. Là, apparaît un autre problème fondamental des économies insulaires : la qualité de l'enseignement.

L'installation des écoles missionnaires dès le XIX^{ème} siècle ont permis aux pays du Pacifique d'atteindre des taux d'alphabétisation élevés dès le milieu du siècle, ou même dès le début à Tonga, ce qui les distinguait très nettement des pays en développement à l'époque. Cependant, l'après guerre et l'époque dorée des années 1970 ont vu le maintien de la puissance des églises qui absorbaient et absorbent encore une grande partie de l'argent de la migration dans les fêtes ou pour la construction de nouvelles églises - Il n'est guère possible de venir aux Samoa Occidentales sans voir chaque année entre l'aéroport et la ville une nouvelle église en construction. Les églises ont gardé le contrôle de l'enseignement primaire et secondaire - cependant à Tonga, l'enseignement primaire est passé à la charge de l'état, sans grand changement de qualité - et étaient plus préoccupées de préserver leurs fidèles de la décadence morale apportée par la civilisation moderne que d'améliorer le niveau de l'enseignement, toujours limité à la lecture, enseignée dans la bible, et aux bases de l'arithmétique. La modernisation de l'enseignement entreprise depuis plusieurs années se heurtent à la faible compétence des professeurs et l'enseignement religieux et la prière occupent toujours quotidiennement les premières heures de classe. Dans ces conditions la plupart des élèves terminent le secondaire avec un niveau faible en mathématiques et en sciences, parfois aussi en anglais, et ne sont pas en mesure de suivre des études supérieures dans les pays développés ou à l'Université du Pacifique Sud (USP) à Fidji. L'enseignement supérieur dans les autres pays insulaires, malgré la création de plusieurs institutions, dont des centres nationaux de l'USP, restent d'un niveau très inférieur à une bonne école secondaire en Asie du sud-est (Hughes, Ahlburg et al.). Récemment un professeur néo-zélandais de l'USP à Fidji écrivait dans le bulletin de l'Université à propos d'un étudiant se proposant d'étudier la fuite des cerveaux des Samoa Occidentales " ne riez pas". La question reste de savoir si les petits pays insulaires peuvent avoir un enseignement

supérieur de qualité et s'il ne serait pas mieux d'utiliser l'argent dépensé pour les coûteux centres de l'USP et les autres instituts post-secondaires pour des bourses à l'USP à Fidji ou dans les pays développés. Les coûts unitaires de l'éducation post-secondaire dans les pays insulaires du Pacifique sont parmi les plus élevés du monde. La tendance est pourtant maintenant à donner à chaque pays un petit morceau de l'USP. Ce serait aussi un préalable nécessaire de relever le niveau de l'enseignement secondaire avant d'envisager la création de nouveaux centres d'enseignement supérieur. La sélection des boursiers appellerait aussi beaucoup de commentaires, mais on entre là dans les problèmes de la hiérarchie sociale et politique de ces pays.

Ces sociétés sont entrées le plus tardivement en contact avec les Européens et ont fait leur première expérience du monde moderne par l'intermédiaire des missionnaires, qui fondèrent leur pénétration sur les chefferies. Les structures sociales sont donc restées très hiérarchisées, comme elles étaient à l'arrivée des Européens et les élites qui ont pris le pouvoir à l'indépendance étaient issues des grandes chefferies. A Fidji, les chefs "ratus", souvent d'origine métissée mélanésienne-polynésienne dirigèrent l'état jusqu'en 1987. Les Samoa Occidentales étaient et sont encore gouvernées selon le système traditionnel des « matai », chefs de village, qui seuls avaient le droit de vote jusqu'en 1991, année des premières élections au suffrage universel dans ce pays. Le rôle des « matai » dans l'administration et la vie politique est important et la corruption répandue. Tonga est une monarchie absolue où les nobles sont majoritaires au parlement et où l'opposition ne peut s'exprimer librement. Wallis et Futuna sont restés trois royaumes où l'administration française partage le pouvoir avec la mission et où l'entreprise individuelle est soumise à la hiérarchie sociale.

En 1987, Fidji s'éloigna de cette situation d'un état dirigé par les chefs traditionnels "ratu", lorsque les Travailleurs gagnèrent les élections et qu'un Indien devint premier ministre, mais deux coups d'état ont mis fin à cette expérience de pouvoir libéral et écarté du même coup le retour des anciens dignitaires aux commandes de l'état. Une nouvelle aristocratie y apparaît, issue de l'armée. La constitution est basée sur la ségrégation raciale, différenciant les droits des Indiens de ceux des Fidjiens en ce qui concerne la possession de la terre, le droit d'exercer un commerce, etc. La place des Indiens dans l'administration est limitée et leurs chances de promotion sont maigres même avec des diplômes supérieurs à ceux des Fidjiens. Depuis 1992, les élections s'y déroulent dans un climat de tension savamment entretenue. L'opposition indienne est vouée à rester dans l'opposition, la constitution stipulant que le premier ministre doit être fidjien. L'opposition fidjienne constituée par l'ancienne classe politique ne peut ni soutenir l'opposition indienne, ni se démarquer réellement du pouvoir.

Une opposition existe à Tonga depuis quelques années mais elle reste timide, ne s'élevant en fait que contre les abus les plus criants de la corruption, reconnaissant la royauté et y voyant la marque d'une spécificité polynésienne à conserver, le Pacific Way. Ce terme recouvre la société hiérarchique traditionnelle et le type de gouvernement qu'elle a développé. Les courants sociaux et politiques qui ont affecté le monde en cette fin de siècle, conflits ethniques et revendication de particularisme locaux, ne sont donc pas inconnus dans le Pacifique, et comme dans beaucoup de pays en développement les structures politiques ne sont pas sur la voie d'une démocratisation rapide. Des voix s'élèvent cependant un peu partout pour appeler un sursaut des sociétés civiles (Ratuva).

Ainsi le Pacifique central apparaît comme très éloigné de la démocratie, situation dont les effets néfastes sur le développement économique sont déjà bien connus. Le Pacifique oriental connaît une structure sociale différente, relativement moins hiérarchisée et c'est peut-être en partie pour cette raison que le développement se fait plus égalitairement et plus vite aux Iles Cook - le personnel administratif, principalement formé en Nouvelle Zélande, voire aux Etats-Unis et au Japon, y est aussi reconnu plus compétent que dans les autres pays où la sélection se fait sur des bases moins égalitaires.

L'AVENIR

Le poids des structures sociales à tous les niveaux de la société et les situations économiques qu'elles ont pour beaucoup engendrées vont encore retarder longtemps le développement des pays insulaires. Quelles solutions peut-on proposer pour enrayer la stagnation économique observée au cours des années 1980 et dont les répercussions sur le mode de vie sont déjà importantes?

Etant donné les ressources naturelles très réduites des pays de Polynésie, les efforts devraient s'orienter vers le développement des ressources humaines. La modernisation de l'enseignement, à commencer par le primaire et le secondaire, doit se faire sur des bases plus radicales et plus rapides que ce qui s'est fait jusqu'à présent. Les fonds des différentes confessions devraient être réorientés de la construction d'églises vers l'amélioration des conditions de l'éducation et le relèvement des salaires des professeurs pour éviter le départ des meilleurs éléments. La sélection des boursiers d'études supérieures devrait se faire sur la base des compétences et non sur les relations familiales. Une main d'oeuvre qualifiée a permis à des pays comme Maurice de passer à une deuxième phase du développement, dépassant la spécialisation dans des industries de main d'oeuvre comme le vêtement pour s'orienter vers l'électronique et l'informatique. Les nouvelles technologies, les facilités des télécommunications devraient diminuer l'isolement de ces pays et permettre à des sociétés de commerce et de services financiers

de s'y installer. Pour que les populations en profitent, il faut que la main d'oeuvre soit suffisamment qualifiée pour y tenir un rôle important (Forsyth).

Le service public, pourvoyeur d'emploi aux familles de rang élevé, devrait être réorganisé sur la base des compétences réelles des personnes. C'est le moment de se souvenir que dans une micro-enquête réalisée par une étudiante samoane (Liki - in Waddell, Naidu, Hau'ofa, 1993), les migrants de retour employés dans le service public se plaignaient principalement de la pesanteur administrative et de l'intrusion de la politique dans les conditions de travail. Des privatisations sont nécessaires, à commencer par ce qu'on appelle le secteur parapublic et par l'abandon de certains symboles de l'indépendance comme les compagnies aériennes nationales dont le déficit représente, à Tonga et Samoa, une fraction importante du budget. Ces solutions ont été maintes fois préconisées par les agences d'aide internationales mais les gouvernements ont toujours reporté leur application. L'attachement à une spécificité insulaire, le Pacific Way, ne devrait pas signifier que les traditions et les églises dominent l'état, l'éducation et une grande part de la vie publique.

Les options choisies récemment par les gouvernements vont encore à l'encontre de ces nécessités et se tournent vers des solutions extérieures. Certes, tout développement, depuis le début du contact avec les Européens, a toujours été d'origine extérieure dans ces îles qui ne disposaient pas même de métaux. Cette attitude se retrouve dans les solutions imaginées à la crise : exporter une main d'oeuvre si possible qualifiée ou envoyer plus de migrants à la suite d'une fécondité plus élevée. La dernière manifestation de cette approche des problèmes économiques est l'essai par Fidji et le Vanuatu d'attirer de riches migrants de Hong-Kong dans l'espoir qu'ils apportent des capitaux et créent quelques emplois par divers investissements. Cette solution, déjà quelque peu intériorisée, ne peut avoir de chance de réussite que si les conditions locales sont favorables, si l'état suscite la confiance par une démocratie réelle et si l'économie offre des chances de succès aux investissements ; cela demande un service public compétent et une population qualifiée, ce qui relève de la politique interne des îles.

CONCLUSION

Les pays insulaires vont être confrontés à la nécessité de maintenir un niveau élevé d'émigration pour contenir leur croissance démographique et éviter le chômage d'une partie importante de leur population. Les conditions de la migration seront de plus en plus défavorables dans le cadre de marchés de travail demandant une qualification élevée et où la concurrence s'accroît. Les envois d'argent des migrants vont sans doute se stabiliser ou croître moins vite que par le passé. Par ailleurs, l'aide internationale connaît une certaine lassitude devant les échecs répétés des projets et les déficits publics injustifiables et n'est plus aiguillonnée par la guerre froide depuis la fin des années 1980. Elle devrait aussi diminuer. Dans ces conditions, le niveau de la consommation qui faisait considérer ces pays comme très en avance dans les années 1970 ne pourra sans doute pas être maintenu. Le lien entre la migration et le développement dans le Pacifique est particulier en ce que les flux de personnes et de biens entre les îles et les pays d'immigration ont atteint un niveau tel que les îles peuvent apparaître comme des prolongement des économies des pays développés. La situation des pays insulaires prend alors l'aspect d'un problème d'insertion des migrants sur les marchés de l'emploi. Le rôle des îles comme fournisseurs de main d'oeuvre apparaît alors avoir subi les handicaps des structures sociales et politiques locales et de l'imprévision de ne pas avoir su tirer les avantages d'une alphabétisation précoce pour former une population active d'un bon niveau de qualification.

La leçon de cette expérience des pays insulaires pourrait bien être qu'un développement durable ne peut pas être basé essentiellement sur l'exportation d'une main d'oeuvre non qualifiée. La faible qualification des ressources humaines a pour double conséquence les difficultés d'insertion des migrants dans les pays d'accueil et, dans les îles, la perte des chances procurées par les nouvelles technologies et la globalisation de l'économie. Les difficultés économiques des pays insulaires dans les années 1980 ont des causes structurelles profondes, commençant avec l'éducation et la formation des ressources humaines, ce qui bloque par la suite les possibilités de développement rapide. Ces handicaps seront difficiles à surmonter alors que la croissance non maîtrisée de la population pèse sur les coûts d'éducation et de santé.

CONCLUSION

La migration dans le Pacifique a connu toutes les formes historiques de ce phénomène : la phase de peuplement de la planète par les pionniers mélanésiens, micronésiens et polynésiens, les migrations traditionnelles pré-européennes, puis celles liées à la colonisation avec son économie de plantations et de mines, la naissance de la migration moderne dans l'entre-deux guerre, pour finir par la migration de masse commencée plus ou moins tôt après les indépendances et qui a culminé dans la seconde moitié des années 1980, avec des baisses de populations dans les pays de Polynésie les plus peuplés, Tonga et les Samoa Occidentales. Les migrations océaniques sont-elles à un tournant dans la dernière décennie de ce siècle, avec l'apparition de soldes négatifs en Nouvelle Zélande? Certes le milieu des années 1990 renoue avec une migration positive vers ce pays, mais les données par nationalité jettent toujours un doute sur l'ampleur réelle des soldes. Cependant, il semble bien qu'avec la tendance générale à limiter l'immigration dans les pays développés, y compris ceux du pourtour pacifique pourtant attachés à la migration, les choses ne seront plus comme avant. Des périodes de flux positifs et négatifs pourront alterner, les pointes seront sans doute moins élevées et moins durables. La raison de cette situation n'est pas seulement liée aux politiques des pays d'accueil, mais aussi et pour beaucoup à la transformation de l'économie mondiale qui offre de moins en moins d'emplois dans les secteurs traditionnels où s'inséraient les migrants océaniques. Les destinations de la migration océanique pour contrer ces phénomènes ne peuvent changer rapidement. Ces destinations sont actuellement peu nombreuses ; la Nouvelle Zélande, les Etats-Unis et l'Australie regroupent la quasi totalité des migrants et les effectifs dans les centres internes tels les Samoa Américaines sont très secondaires. Il semble difficile que les Océaniques migrent vers l'Asie, trop éloignée, où les salaires sont faibles pour les ouvriers non qualifiés ou les qualifications demandées trop élevées. Un changement par rapport à cette situation supposerait un autre profil des migrants océaniques, qui devraient être majoritairement des personnes d'une haute qualification. Dans l'immédiat, ce ne peut être le cas.

Dans les conditions actuelles de croissance naturelle des populations insulaires, un ralentissement important de la migration signifie la fin de la croissance démographique stabilisée et une aggravation de la situation de l'emploi dans les îles. Il en résulterait certes un ré-équilibre des structures par âge et une baisse des taux de dépendance, mais les effets bénéfiques de ces changements démographiques ne se traduiraient pas immédiatement par une amélioration de l'économie. Le secteur primaire ne pourrait guère se développer, les terres étant plus fréquemment utilisées pour l'agriculture de subsistance d'une population plus nombreuse, et les créations d'emploi dans le secteur secondaire resteraient limitées vu les difficultés de développer une industrie même légère dans les îles ; certes, la pléthore de la demande d'emploi pourrait faire légèrement baisser les salaires, mais sans les rendre compétitifs avec les pays en développement d'Asie du Sud-est. Le développement du secteur tertiaire, la base ancienne du développement insulaire, a déjà connu un coup d'arrêt avec la réduction de l'aide extérieure, induisant des suppressions d'emplois très importantes dans les services publics aux Îles Cook, chemin que devront suivre les autres pays, notamment Fidji avec les pertes récentes de la banque de développement national (Forsyth). Le développement du secteur tertiaire, hormis le tourisme, nécessite une main d'oeuvre qualifiée qui fait encore largement défaut dans les îles.

Ainsi, la reprise de la croissance démographique dans les îles se traduira probablement par une augmentation de l'emploi dans le secteur informel. Cependant, les populations polynésiennes continueront de compter une importante proportion de leurs effectifs dans les pays développés du pourtour pacifique. En effet, même si les flux de retour sont à peu près constants, une migration nette de retour importante est peu probable, car beaucoup de migrants océaniens ont la double nationalité avec le pays d'immigration. Par ailleurs, le ralentissement de la migration ou son inversion, comme on l'observe pour la Nouvelle Zélande, ne signifient nullement la coupure entre les communautés émigrées et vivant dans les îles. Ainsi, si les soldes s'inversent, les mouvements restent croissants et les contacts fréquents. Certes, les liens financiers, envois d'argent des migrants à la famille, diminuent avec l'ancienneté de la migration, mais ce processus est relativement lent, même si les difficultés économiques comme le chômage peuvent l'accélérer. Il résulterait donc d'une réduction de la migration, une quasi stabilisation de la main d'oeuvre à l'étranger en même temps qu'une croissance de la population dans les îles, entraînant une baisse des remittances par habitant, même compte tenu de l'accès de certains migrants à des professions plus élevées et mieux rémunérées.

Les économies insulaires devront alors faire face à un accroissement des charges d'éducation et de santé et créer des emplois dans un contexte de croissance et de revenus extérieurs faibles. Les conditions de vie des familles s'en trouveront très affectées, avec peut-être quelques retombées bénéfiques, comme un plus grand contrôle de la taille des familles. Mais dans l'immédiat et dans le futur proche, l'arrêt de la baisse de la

fécondité dans les années 1980 entraîne des charges lourdes et inévitables sur les budgets des pays insulaires.

On peut aussi envisager d'autres avenir. Ce n'est pas parce que la migration est devenue une fois négative puis de nouveau positive qu'elle va devenir cyclique ou qu'elle restera à des niveaux faibles. On pourrait imaginer qu'elle continue à un rythme voisin du passé, par de judicieux réseaux répartis dans divers pays et permettant d'alterner les destinations selon la conjoncture économique et les variations des politiques migratoires ou de leur application. Les pays développés pourraient aussi avoir à financer leur vieillissement par une immigration plus importante que celle désirée actuellement. Cette dernière hypothèse s'inscrit à plus long terme cependant et serait plus le fait des pays d'Europe ou du Japon, dont le vieillissement sera très rapide, que celui des pays du pourtour pacifique. Plutôt qu'une solution, cette hypothèse risque de voir l'avenir s'écrire à la suite du passé : chômage élevé de migrants peu qualifiés, nécessitant des départs accrus de personnes qualifiées en mesure d'obtenir des visas et des emplois, l'argent de la migration étant toujours utilisé de la même manière dans le cadre d'économies MIRAB.

Que l'on considère les pays insulaires comme tels ou comme éléments d'un grand Pacifique, les problèmes qui ressortent constamment des analyses présentées ici sont ceux de l'adaptation de migrants peu qualifiés aux conditions de l'emploi en milieu urbain développé et le manque de qualification de la main d'oeuvre dans les îles, ce qui affecte l'administration, le développement local et la formation des générations futures. Ainsi, les personnes compétentes quittent l'enseignement, des postes dans l'administration restent vacants, occupés par des employés sous qualifiés ou par des expatriés, et les personnes capables de créer des entreprises sont rares ou préfèrent le faire à l'étranger. Le rôle d'une bureaucratie inefficace, tatillonne et fortement hiérarchisée est aussi un élément défavorable à la création d'entreprises et aussi à l'investissement étranger. Ainsi, la relation migration-développement n'est pas seulement un solde entre les départs et l'argent de la migration dont il faudrait déterminer le coût économique global dans certaines conditions spatio-temporelles en liaison à l'importance des pertes de personnes qualifiées, des remittances et au rôle de celles-ci selon les secteurs où elles se réinvestissent, mais inclut des facteurs socio-politiques. Les tenants des fonctions hiérarchiques traditionnelles restent dans les îles, organisant l'administration sur les bases de la société ancienne et poussant les plus novateurs à partir. En d'autres termes, une classe aisée d'insulaires vit de la rente de la migration, envoyant à l'extérieur ceux qui voudraient organiser la société selon des normes remettant en cause leur position.

Pour répondre au problème économique, il faut améliorer la qualité de l'enseignement, dès les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, de sorte que les étudiants soient capables de suivre des études supérieures dans les pays développés, ou dans les îles lorsqu'un enseignement supérieur peut s'y faire dans des conditions de coût et de qualité satisfaisantes. Ainsi les migrants pourront trouver des emplois dans des secteurs moins affectés par le chômage et les cadres locaux seront plus qualifiés, ce qui est un moteur du développement et aussi du changement social. Mais, développer un tel type d'enseignement, risquant de remettre en cause les hiérarchies sociales traditionnelles basées sur l'origine, rencontre de nombreuses entraves au niveau local. Dans le monde, le développement de l'enseignement hors des sphères du pouvoir fut et reste un important facteur à l'origine de la démocratisation. Dans cette optique, le peu d'intérêt des gouvernements insulaires pour l'éducation, volontiers laissée aux églises, prend alors le sens d'un conservatisme pur et dur.

Faute d'avoir réalisé les évolutions nécessaires dans les domaines de l'éducation et de l'économie pendant la période dorée des années 1960 et 1970, le Pacifique insulaire, bien qu'il ne soit pas une des régions pauvres de la planète, se trouve être un monde en crise. La croissance économique est très faible depuis 1980, la fécondité a cessé de baisser ou sa baisse s'est beaucoup ralentie, la mortalité ne baisse que très lentement, la tendance à l'émigration s'est accrue depuis 1985, même si sa réalisation est maintenant entravée, et la pauvreté touche une part grandissante de la population. Par ailleurs, les conflits politiques et ethniques ne sont pas inconnus dans les pays insulaires et risquent de s'y développer encore. En réaction à ces états de fait, il se constitue lentement une opposition, très embryonnaire aux Samoa Occidentales, un peu plus structurée à Tonga, et déjà aguerrie politiquement, mais néanmoins faible, à Fidji, et des voix de plus en plus nombreuses appellent au sursaut de la société civile (Ratuva⁸). Ainsi, les difficultés d'une jeunesse que l'on voulait nombreuse pour assurer un flot important de migrants et de remittances, mais dont les aspirations se trouvent bloquées, aussi bien pour la migration vers les pays du pourtour pacifique que pour la réalisation du niveau de vie désiré dans les îles, sont en train de remettre en cause l'ordre établi.

Face à cette situation, les TOM et les îles affiliées aux Etats-Unis présentent une image sensiblement différente : la fécondité continue d'y baisser, la mortalité de même et les migrations sont peu importantes, sauf à Wallis et Futuna et aux Samoa Américaines, et elles se développent maintenant au départ de la Micronésie, mais surtout la croissance économique y est plus soutenue. Ceci ne veut pas dire que les problèmes de fond soient inconnus dans les îles non indépendantes. En fait l'argent de l'aide américaine ou de la métropole, incluant le nucléaire en Polynésie française (jusqu'en 1996), les suites des

⁸ communication orale à la 3ème conférence de la European Society for Oceanists, Copenhague, décembre 1996.

Accords Matignon et autres plans qui périodiquement aident l'économie néo-calédonienne, a mieux soutenu l'économie que les envois d'argent des émigrés, en partie parce qu'il était injecté dans des circuits plus longs où sa "productivité", entendons le facteur multiplicatif qui s'y appliquait, était plus élevée⁹. Cependant les TOM ne sont pas exempts de conflits politiques et sociaux : ceux-ci se développent même avec le problème récurrent de l'indépendance néo-calédonienne, l'accroissement de la pauvreté dans les quartiers périphériques de Papeete et les revendications d'indépendance naissantes à Wallis et Futuna. La qualité de l'enseignement dans les TOM est sans doute meilleure que dans les pays indépendants, mais cela se répercute peu au niveau des populations locales, les Mélanésiens, de même que les Wallisiens, présentent un grand retard par rapport aux populations européennes vis à vis du niveau de diplôme, et il en est relativement de même pour les Polynésiens. Ces différences de qualification se traduisent par des différences d'accès à l'emploi et des écarts entre classes sociales qui ne peuvent que remettre en cause les types de société existant.

Finalement, les problèmes des pays insulaires du Pacifique apparaissent semblables, et il faudrait même ajouter que la Mélanésie, encore à l'écart des migrations et peu étudiée dans cet ouvrage, a toutes les caractéristiques pour souffrir des mêmes maux, en raison notamment de la très basse qualité de l'enseignement et de structures sociales et politiques semblables à celles des pays du Pacifique central.

Si les évolutions nécessaires de la société ne sont pas réalisées rapidement, ces pays risquent de ressembler à ce que prévoyaient les plus pessimistes qui ne croyaient pas au système MIRAB comme base du développement durable et voyaient ces pays devenir des campagnes habitées par quelques vieux et des touristes oisifs. Il faudrait maintenant y ajouter une importante population de jeunes peu satisfaits de vivre d'agriculture de subsistance et demandant un changement de société. En d'autres termes, les paradis insulaires paisibles découvrent les conflits internes, ce qui est aussi une source d'espoir.

⁹ Une étude a montré en Polynésie française que les revenus du tourisme n'ont pas un effet multiplicatif aussi important que les crédits injectés par le biais des activités militaires (ITSTAT).

Bibliographie

Ahlburg D.A., 1996, *Demographic and social change in the island nations of the Pacific*, Asia-Pacific Population Research Reports, N°7, East West Center, Hawaii.

Ahlburg, D.A., Larson, H.J., and Brown, T., 1995, "Healthcare costs of HIV/AIDS in the Pacific." *Pacific Health Dialog*, 2.

Ahlburg D.A., 1994. Return migration from the United States to American Samoa : Evidence from the 1980 and 1990 censuses. *Pacific Studies*, vol. 17, N°2 - June 1994.

Ahlburg D.A., 1991, *Remittances and their Impact, a Study of Tonga and W Samoa*, Pacific Policy Paper N°7, NCDS, Australian National University, Canberra.

Ahlburg D.A. et Levin M. J., 1990, *The North-East Passage*, Pacific Research Monograph N°23, NCDS, ANU, Canberra.

American Samoa Statistical Office, Economic Development and Planning Office, *Statistical Digest* (various years).

Aubert de la Rüe E, 1945. *Les Nouvelles Hébrides*, Les éditions de l'arbre, Montréal, 1945, 253 p.

Australian Bureau of Statistics, *Population census of Australia*, (various years).

Bakker M.L., 1992, *Populations of the South Pacific : An Overview of Demographic Levels, Patterns and Trends*, Demographic Report, Population Studies Programme, University of the South Pacific, Suva, Fidji.

Baudchon G., 1992, *Movements in the French Pacific, Recent situation and prospects*, *Asia and Pacific Migration Journal*, Vol. 1, N°2.

Baudchon G., Rallu J.L., 1993, *Evolution démographique récente dans les TOM du Pacifique, 1970-1990*. *Population*, N°4, 1993, INED, Paris.

Bedford D., 1992, *International Migration in the South Pacific*, in *International Migration Systems*, Kritz, Lim and Zlotnik eds., Clarendon Press, Oxford.

Bedford D., 1991, *Migration and Development in the Pacific Islands*, in *The South Pacific, Problems, Issues and Prospects*, R. Thakur ed., Univ. of Otago.

Bedford D., 1991, "Ethnicity, Birth Place and Nationality : Dimension of Cultural Diversity." *New Zealand Population Review*, vol.16 N°2.

- Bedford D., 1973, *New Hebridean Mobility, A Study of Circular Migration*, ANU, Canberra.
- Bedford D., 1983. "Net Migration and Polynesian Population Growth in New Zealand, 1971-1981." *New Zealand Population Review*, vol.9 N°2.
- Bertram G. and R.F. Watters, 1985, "The MIRAB economy in the South Pacific Microstates." *Pacific Viewpoint*, vol. 26, N°3.
- BIMPR, 1996, *Community Profiles, Fiji*, Canberra.
- Blanchet G., 1985. *L'économie de la Polynésie française de 1960 à 1980*, Editions de l'ORSTOM, Paris, coll. Travaux et Documents, n° 185, 1985, 166 p.
- Bonnemaison J., Fages J., Roux J.-C., 1981. *Atlas de Nouvelle-Calédonie et dépendances*, ORSTOM, Paris.
- Booth H., 1989, *Cook Islands, A statistical Profile on Men, Women and Children*, UNDP/UNIFEM, UNDP, Fidji.
- Bourgeau J., 1950 - *Terres lointaines*. Tome VII. La France du Pacifique, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 1950, 256 p.
- Brown R.P.C., Connell J., 1995, Migration and Remittances in the South Pacific, *Asia Pacific Migration Journal*, vol. 4, N°1.
- Brown R.P.C., 1994, "Remittances, Savings and Investments of South Pacific Migrants." *International Labour Review*, 1994 N°3.
- Brown R.P.C., Connell J., 1993, *Migration and Remittances in Tonga and Western Samoa*. Vol.1, Main Report. Bangkok: International Labour Organization.
- Bureau of the Census, Population census of American Samoa and the USA, (various years), Washington.
- Carew-Reid J., 1989, *Environment, Aid and Regionalism in the South Pacific*. Pacific Research Monograph N°22, NCDS, ANU, Canberra.
- Chandra R., 1996, Manufacturing in Fiji : mixed results, *Pacific Economic Bulletin*, vol.11-1, NCDS, ANU, Canberra.
- Chapman M. and Morrison P.S. ed., 1985, *Mobility and Identity in the Islands Pacific*. Victoria Univ. Press, Wellington, New Zealand.
- Chetty N.K. and S. Prasad, 1993, *Fiji's Emigration*. Demographic Report N°4, SSED, University of the South Pacific, Fidji.

Cole R.V. et Tambunlertchai S., 1993, *Pacific Islands at the Crossroads?* National Center for Development Studies, Australian National University, Canberra.

Cole R.V., 1993, *Pacific 2010; Challenging the Future*. National Center for Development Studies, Australian National University, Canberra.

Cook Islands Statistical Office, Population census and Statistical Abstracts (various years).

Commission du Pacifique Sud, 1994, *Pacific Island Populations*, Rapport de la Commission du Pacifique Sud à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (Le Caire 1994), CPS, Nouméa.

Connell J. ed., 1991, *Migration and Development in the South Pacific*, Pacific Research Monograph N°24, NCDS, ANU, Canberra.

Connell J., *Migration, Employment and Development in the South Pacific*, 24 Country Reports, SPC/ILO, Commission du Pacifique Sud, Nouméa.

Connell J. and Lea J.P., 1993, *Planning the Future : Melanesian cities in 2010*, National Center for Development Studies, Australian National University, Canberra.

Devambeze-Armand V. 1994. *Les recrutements : chronologie de la main d'œuvre immigrée sous contrat en Nouvelle-Calédonie : 1869-1939*, in De Deckker P. (ed.). Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIXe siècle, L'Harmattan, Paris, pp. 208-217

Domenach H., Picouet M., 1992, *La Dimension migratoire des Antilles*, Economica, Paris.

ESCAP, 1993. *Pacific Island Countries: Economic Performance and Selected Issues in Policy Management and Adjustments*. United Nations, New York.

Fages, Jean 1972. *La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie*. Cahier ORSTOM, série Sc.Hum., vol IX, 1972, pp. 75-86

Fairbairn T. I. J., 1988. *Island Entrepreneurs, Problems and Performance in the Pacific*. PIDP, East West Center, Honolulu, Hawaii.

Faivre J.-P., Poirier J., Routhier P., 1955. *Géographie de la Nouvelle-Calédonie*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 311 p.

Forsyth D. J.C., 1996, Fiji's economy at the crossroads, *Pacific Economic Bulletin*, vol.11-1, NCDS, ANU, Canberra.

- Franco R.W., 1987, *Samoans in Hawaiï, A demographic Profile*, East West Center Hawaiï.
- Friesen W., Circulation, Urbanisation and the « Youth-Boom » in Island Melanesia, *Espace, Populations, Sociétés*, N°2, 1994.
- Ganicott K.G., 1990, *Education for Economic Development*, National Center for Development Studies, Australina National University, Canberra.
- Ganicott K.G. Avalos B., 1994, *Pacific 2010, Women's Education and Economic Development in Melanesia*, National Center for Development Studies, Australina National University, Canberra.
- Geddes W. H., 1988. *South Pacific Emigration Study*, Deakin Univ., for Population and Research Section, Dept of Immigration, local Govt and Ethnic Affairs.
- Gubhaju B. and Navunissaravi N., 1989, Trends in Fertility and Mortality in Fidji Based on the 1986 Census. *Asia-Pacific Population Journal*, Vol. 4, N°4. pp. 45-66.
- Haberkorn G., 1995, Prioritising Priorities : Pacific Island Population Developments and Their Implication for Public Policy, *New Zealand Population Review*, 21(1-2): 1-26.
- Haberkorn G., 1994, La population des pays océaniens dans les années 1990, *Espace, Populations, Sociétés*, N°2, 1994.
- Hau'ofa E., 1994, A Sea of Islands, in *A New Oceania : rediscovering our sea of islands*, E. Waddell, V. Naidu et E. Hau'ofa eds, SSED, USP/Beake House, Suva.
- Hayes G., 1983, *Cook Islands*, Country Monographs Series, ESCAP/SPC.
- Hughes H., Ahlburg D. and Sun Hee Lee, 1990, *Human Ressources Development in the Pacific Islands Developing Countries*. High Level Seminar on Population and Development for Government Ministers, South Pacific Commission, Nouméa, New Caledonia.
- ITSEE, 1976, *Résultats du recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie, 23 avril 1976*. INSEE/FIDES., Paris, s.d., 183 p.
- ITSEE 1983, *Résultats du recensement de la population dans les Territoires d'Outre-Mer : Nouvelle-Calédonie et dépendances, 15 avril 1983*. INSEE, Paris, s.d., 201 p.
- ITSEE 1989, *Recensement de la population, 1989 [Nouvelle-Calédonie], Tome 1 à 3 : Tableaux*. ITSEE, Nouméa, Notes et Documents n° 55-57, 237 p.

ITSEE, 1989, *Images de la population de la Nouvelle Calédonie, Principaux résultats du recensement de 1989*, Nouméa.

ITSEE, 1992, *Images de la population de Wallis et Futuna, Principaux résultats du recensement de 1990*, Nouméa.

ITSTAT, 1984, *Résultats du recensement général de la population de la Polynésie Française, 1983*, Papeete.

ITSTAT, 1991, *Résultats du recensement général de la population de la Polynésie Française, 1988*, Papeete.

Kee Pookong, 1997, Immigrant Minorities in Australia, a social and economic assessment, in *Anciennes et Nouvelles Minorités*, J.L. Rallu, Y. Courbage et V. Piché eds., INED, Paris (à paraître).

King, Russell ed., 1986. *Return migrants and regional economic problems*, Croom Helm, London.

Kiribati Statistical Office, Population census and Statistical Abstracts (various years).

Levin M., Retherford R., 1986, *Recent Fertility Trends in the Pacific Islands*, Papers of the East West Population Institute, N° 101, East West Center, Hawaiï.

Leulu F. Va'a, 1993, *Effects of Migration on Western Samoa, an island viewpoint* in G. McCall et J. Connell.

J. Lidgard and Bedford D., 1994. Returning New Zealanders : an ignored dimension of international migration, Proceedings of the 16th New Zealand Geography Conference, New Zealand Geographical Society, Christchurch.

Lucas D., McMurray C., 1994, Family Planning in the South Pacific, Fécondité et Insularité, DDASS, La Réunion.

McCall, G. and J. Connell eds., 1993 *A World Perspective on Pacific Islanders Migration : Australia, New Zealand and the USA*, Pacific Studies Monograph N°6, Centre for South Pacific Studies, Univ. of NSW, Sydney.

Mc Taggart W.D., 1963. *Nouméa : a study in social geography*, Thesis of Philosophy, Australian National University, Canberra, 186 p.

Muljono-Larue F. et Larue B.-M.. 1994. *Les Javanais en Nouvelle-Calédonie* .in De Deckker P. (ed.). Le peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIXe siècle, L'Harmattan, Paris, pp. 218-2235

Pacific Health Dialog, 1995, Vol. 2, N° 1. The Fidji School of Medicine, Suva, Fidji.

Poirine B., 1994, Une théorie socio-économique de l'émigration océanienne, *Espace, Populations, Sociétés*, N°2, 1994.

Pool I., 1991, *Te Iwi Maori, A New Zealand Population, Past, Present and Projected*, Auckland Univ. Press.

Rallu J.L., 1996, Recent Trends in International Migration and Economic Development in the South Pacific, *Asia-Pacific Population Journal*, 11(2):23-46.

Rallu J.L., 1994, Australia and Pacific Islander Migration, *Asia and Pacific Migration Journal*, Vol. 3, Nos 2-3.

Rallu J.L., 1994, Tendances récentes des migrations dans le Pacifique Sud, *Espace, Populations, Sociétés*, N°2, 1994.

Rallu J.L., 1990, *Les populations océaniques aux XIXème et XXème siècles*, INED, Paris.

Seniloli K., Fertility and Family planning in Fidji, *Espace, Populations, Sociétés*, N°2, 1994.

Shineberg D., 1991. "Noumea no good. Noumea no pay" : "New Hebridean" Indentured Labour in New Caledonia, 1865-1925. *The Journal of Pacific History*, Canberra, 26:2, pp; 187-205.

Shlomowitz R., 1987, Mortality and the Pacific Labour Trade, *Journal of Pacific History*, N°1, 1987. ANU, Canberra.

Sodter F., 1994. Description d'un dénombrement des immigrés ni-Vanuatu résidant en Nouvelle-Calédonie. Communication à *Taller "Medicion de la Migracion Internacional"*, COLEF/ORSTOM, Tijuana B.C., 2,3 y 4 de mayo 1994.

South Pacific Commission, 1993, *South Pacific Economies Statistical Summary: SPESS*, N° 13, Nouméa, New Caledonia.

Taylor R., Lewis N.D., and Sladden T., 1991, "Mortality in Pacific Island Countries around 1980: Geopolitical, socioeconomic, demographic and health service factors." *Australian Journal of Public Health*, 15:207-221.

Tonga Statistics Office, Population census and Statistical Abstracts (various years).

Trlin A. D. et P. Spoonley eds, 1992, *New Zealand and International Migration*, vol. 2, Dept of Sociology, Massey Univ., Palmerston North.

Tuvalu Statistical Office, Population Census and Statistical Abstracts (various years).

UNDP, 1994, *Pacific Human Development Report*. Suva, Fidji.

United Nations, 1996, *Time to Act: The Pacific Response to HIV and AIDS*, Suva, Fiji: United Nations.

Vigneron E., 1995, *La Polynésie Française*, Que sais-je N° 3041, PUF, Paris

Waddell E., V. Naidu et E. Hau'ofa eds., 1993, *A New Oceania : rediscovering our sea of islands*, SSED, USP/Beake House, Suva.

Waddell E. et P. Nunn eds., 1994, *The Margin fades : geographical itineraries in a world of islands*, IPS, USP, Suva.

Western Samoa Statistics Office, Population census and Statistical Abstracts (various years).

World Bank, 1995, *Pacific island economies : Building a resilient economic base for the twenty-first century. Country Dept. III, East Asia and Pacific Region*. Washington D.C.

World Bank, 1993, *Pacific Island economies : Toward efficient and sustainable growth*, Washington D.C.

Les régions insulaires connaissent souvent une migration externe intense. Du fait du nombre limité de facteurs externes qui les affectent, les îles permettent une analyse plus précise des relations entre les évolutions démographiques, notamment la migration, et le développement économique, qui s'applique aussi aux pays continentaux.

La dimension et la composition des flux, la situation des migrants dans les pays d'accueil, les retours et les migrations circulaires, auxquels se superposent les flux monétaires liés à la migration, ont des conséquences fortes sur le développement des pays d'origine et sur les conditions de vie sociales et politiques dans ces pays. Celles-ci, à leur tour, influent sur la migration.

Cette étude montre que le développement durable ne peut être basé sur la migration principalement de personnes peu qualifiées et d'une élite peu nombreuse. Le développement des ressources humaines, dans le cadre d'une égalité des chances indépendamment du sexe et de l'origine ethnique ou sociale, peut seul assurer le développement des pays de départ et l'insertion des migrants dans les pays d'accueil.



Le Programme de gestion des transformations sociales – MOST – a été mis en place par l'UNESCO en 1994 pour favoriser les recherches comparatives internationales d'orientation pragmatique portant sur les transformations sociales et les questions d'importance mondiale.

Il vise à contribuer à l'approfondissement des connaissances et à la formulation de politiques en ces domaines, ainsi qu'à favoriser l'instauration de liens plus étroits entre la recherche et la prise de décision.

Les domaines auxquels les réseaux de différentes régions coopérant dans le cadre du programme MOST s'attachent essentiellement sont la gestion du changement dans les sociétés multiculturelles, l'étude des villes, lieux de transformations sociales accélérées, et la prise en compte des interactions entre facteurs locaux et facteurs mondiaux dans les transformations économiques, technologiques et environnementales.

Secrétariat de MOST :
UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France
e-mail: ssmost@unesco.org